Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13320 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | JEUDI 26 NOVEMBRE 1987

L'accord de Genève sur l'élimination des missiles à moyenne portée

L'URSS et les Etats-Unis acceptent pour la première fois des inspections mutuelles sur leurs territoires

L'accord intervenu, le mardi 24 novembre, à Genève, entre M. Shultz, secrétaire d'Etat américain, et son homologue soviétique, M. Chevardnadze, à propos du démantèlement des missiles à portée intermédiaire (FNI), constitue une « première » : contrairement aux accords précédents, qui fixaient des seuils à ne pas dépasser, le traité FNI, que signeront MM. Gorbatchev et Reagan lors du sommet du 7 décembre à Washington, prévoit en effet la destruction de toute une catégorie d'armes. Il prévoit de nombreuses inspections sur place, ce qui représente une notable limitation de souveraineté de la part des deux superpuissances. Reste maintenant à savoir quel accueil le Sénat américain réservera à ce traité. D'ores et déjà, la bataille parlementaire à Washington s'annonce rude.

La fin du secret

L'accord que MM. Shultz et Chevardnadze viennent de conclure à Genève sur les « derniers détails » du traité sur les euromissiles confirme que la dynamique créée il y a un peu plus d'un an par la « percée » de Reykjavik est plus que jamais à l'œuvre. Elle n'a été rompue ni par les nombreuses difficultés de M. Reagan aux Etats-Unis, ni par les problèmes croissants de politique intérieure auxquels M. Gorbatchev s'est trouvé confronté à Moscou.

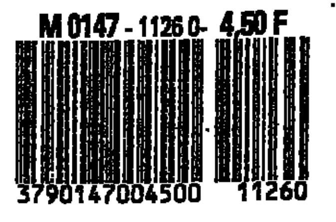
Dès l'instant que le dirigeant soviétique acceptait de fixer une date pour sa rencontre avec M. Reagan, les deux partenaires étaient condamnés à réussir. L'impression s'impose que, si difficultés il y a eu pour amener les chefs de l'armée rouge à renoncer à leurs SS-20, ces difficultés ont été surmontées il y a déjà plusieurs mois.

Les « détails » réglés ces derniers jours à Genève n'en sont pas moins importants. Si l'on comprend bien, des centaines de contrôleurs vont pouvoir visiter jusqu'à vingt fois par an, et parfois même sans y avoir été invités, diverses installations militaires parmi les plus secrètes des deux superpuissances, et cela pendant treize ans. D'autres inspecteront la fabrication de missiles tels que le SS-25, dernier-né des engins stratégiques soviétiques, qui pourtant n'a fait l'objet d'aucun accord à ce stade.

Même pour les Américains, il s'agit là de novations que certains militaires auront du mal à supporter. Mais pour l'URSS, pays maladivement jaloux de ses moindres secrets, c'est une véritable révolution. Krouchtchev lui-même ne jurait-il pas ses grands dieux, dans les années 50, qu'il n'accepterait jamais le plan de « cieux ouverts » que lui proposait Eisenhower, car cela équivaudrait à « visiter sa chambre à coucher » ?

Il est vrai que les satellites d'observation se sont chargés depuis lors de trancher la querelle. Accepter des intrus sur place et autoriser le « renseignement humain » n'en demeure pas moins une tout autre affaire : les diplomates étrangers à Moscou, toujours étroitement limités dans leurs déplacementsen savent quelque chose, et les refuzniks plus encore à qui l'on refuse le droit d'émigrer sous prétexte qu'ils ont connu des secrets plusieurs années auparavant.

La levée du secret qui s'annonce sur une partie au moins des arsenaux nucléaires va bousculer cette mentalité de « forteresse assiégée ». C'est une bonne chose, encore qu'elle puisse soulever de nouveaux problèmes. Les inévitables querelles d'interprétation, la mise en place et le fonctionnement des dispositifs de contrôle sont susceptibles de créer des frictions dont le résultat serait de saper cette confiance, qui constitue, des deux côtés, l'objectif officiellement recherché. C'est toute une nouvelle pratique des relations entre grandes puissances qui devra être rodée dans les années à venir.


M 0147 - 1126 0 - 4,50 F

Les réserves du Congrès

WASHINGTON
de notre correspondant

Le plus dur n'est pas fait et ce qui est un succès pour M. Shultz n'en est pas encore un pour le président Reagan. Certes, que le secrétaire d'Etat et M. Chevardnadze soient enfin parvenus, à leur quatrième tentative en onze semaines, à se mettre d'accord sur les « détails » du traité FNI ne peut être qu'une bonne nouvelle pour la Maison Blanche. Les dernières hypothèques sont levées, le sommet de Washington aura lieu à la date prévue, le 7 décembre, et MM. Reagan et Gorbatchev, sans s'attarder sur les missiles à portée intermédiaire, pourront parler de sujets considérés ici comme plus importants : les armements stratégiques (START) et les problèmes régionaux.

M. Reagan a une autre raison d'être satisfait : six ans et six jours après qu'il eut proposé l'option zéro – pas de missiles intermédiaires en Europe, – cette idée présentée à l'époque sans guère d'illusions se trouve enfin adoptée. Il a fallu pour cela bien des détours, bien des dépenses et la mort de trois secrétaires généraux du PC soviétique ; mais lui est toujours là, et peut faire valoir que sa ténacité a été payante.

Pourtant, loin de pouvoir savourer ce succès, l'actuelle administration se trouve une fois de plus sur la défensive et soumise à un tir croisé de critiques.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 5.)

Echange de bons procédés des deux côtés de l'Atlantique

Petits pas dans la tempête monétaire

Le dollar s'est replié le mercredi 25 novembre sur l'ensemble des places financières asiatiques et européennes, malgré les déclarations du ministre allemand des finances, M. Stoltenberg, annonçant de prochaines mesures budgétaires de relance, et la détente sur les taux d'intérêt qui se poursuit en Allemagne (taux des bons du Trésor ramenés de 3,20 % à 3 %). Les premières réactions positives ont finalament cédé le pas devant les incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers mondiaux. Dans la journée, le dollar s'échangeait à 1,6724 DM, 134,42 yens et 5,6615 FF.

S'achemine-t-on, à petits pas, vers l'indispensable nouvelle donne internationale qui permettra d'apaiser les marchés boursiers et des changes ? En annonçant, le 20 novembre, un accord sur la réduction du déficit budgétaire américain, M. Ronald Reagan faisait un premier pas dans la direction souhaitée par les Européens et les Japonais. Le 24 novembre, en annonçant une baisse concertée des taux d'intérêt, les Européens, à leur tour, ont fait un pas. Dans les deux cas, il s'agit de tout petits gestes. La lenteur des progrès peut se comprendre. Chacun doit surmonter ses dogmes et faire accepter à son opinion publique des orientations de politique économique parfois douloureuses. Les marchés financiers auront-ils suffisamment de patience pour attendre, sans bouger, l'heureux dénouement ?

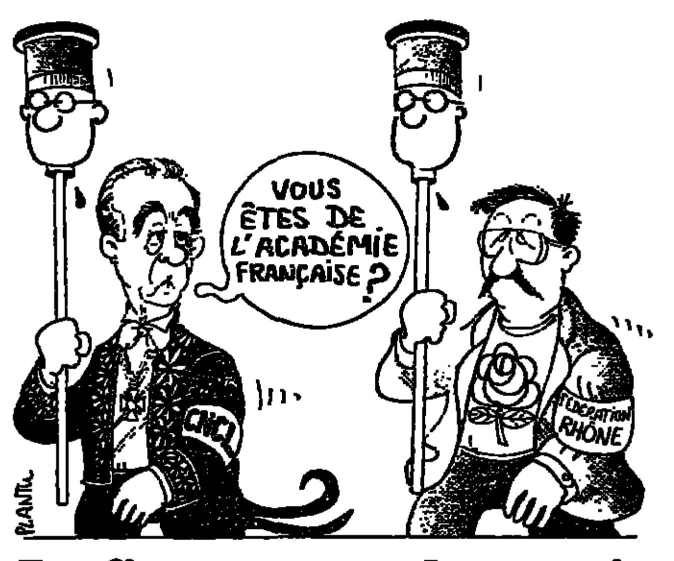
L'accord de principe entre le Congrès et la Maison Blanche pour réduire le déficit budgétaire de 76 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices fiscaux (1987-1988 et 1988-1989) a rencontré un grand scepticisme dans les milieux financiers. « *Cet accord intervient trop tard, il est trop imprécis, et finalement insuffisant* », a-t-on immédiatement entendu sur les marchés.

Il est vrai que cet accord doit maintenant être discuté par le Congrès. A un an de l'élection présidentielle outre-Atlantique, le pire est à craindre. Les commentaires contradictoires des sénateurs républicains et des démocrates ne sont pas de bon augure. Un compromis bipartisan et béni par le président américain a pourtant été trouvé. M. Reagan a ainsi pu donner à la communauté financière internationale un premier gage de sa bonne volonté.

Les dirigeants européens et japonais se sont félicités de cet accord. Et ils ont voulu, à leur tour, – les Européens seulement,pour l'instant, – apporter leur contribution à l'apaisement des marchés.

ERIC IZRAELEWICZ.

(Lire la suite page 40.)



Le financement des partis

Mis en cause dans une affaire de fausses factures qui auraient profité au PS du Rhône, M. Yvon Deschamps a porté plainte, le mardi 24 novembre, pour atteinte à la liberté individuelle. Le financement des partis politiques sera l'objet de la réunion, jeudi, autour de M. Chirac, des dirigeants des cinq grandes formations représentées au Parlement.

Lire pages 8 et 9 et l'article du professeur Jean-Jacques Israël page 2

L'ENQUÊTE : les personnes âgées dans la société

Vieillir, mais chez soi...

Assise sur le bord de son lit, Jeanne Darti, soixante-dix-sept ans, esquisse un sourire, comme pour se faire pardonner de donner tant de travail. Cette ancienne blanchisseuse toulousaine est atteinte d'un cancer des os à évolution lente, et son cœur n'est plus très vaillant. Mais elle refuse de quitter le rez-de-chaussée, où elle a passé toute sa vie : côté rue, une chambrette garnie de photos de famille ; côté cour, une cuisine-salle-à-manger, ouvrant sur une petite terrasse, où l'on peut prendre le soleil.

Ce territoire de quelques mètres carrés, elle ne l'arpente plus qu'appuyée sur un appareil appelé déambulateur. Qu'importe. Pour elle, le placement en hôpital ou en foyer « médicalisé » serait un arrachement, une transplantation sans doute mortelle. Alors, chaque jour, une infirmière vient la soigner, une aide-ménagère passe à l'heure de la toilette, et un chauffeur lui livre un repas complet. Les voisins font le reste. « Tante Jeanne », comme ils l'appellent affectueusement, finira ses jours au milieu des siens.

Il y a déjà trente ans que le maintien à domicile des personnes âgées qui ont perdu une partie de leur autonomie est la tarte à la crème des discours et rapports officiels. La plupart des intéressés le réclament et les spécialistes du troisième âge en soulignent les vertus. Mais, jusqu'ici, dix raisons plutôt qu'une ont fait obstacle à sa généralisation.

A Toulouse, par exemple, on dénombre 55 000 retraités, dont un tiers subissent des handicaps qui les placent en situation de dépendance. Quatre mille seulement reçoivent l'aide dont ils ont besoin. Les autres sont voués, tôt ou tard, à l'exil dans un établissement spécialisé : hôpital psychiatrique, hospice, service de longue durée, foyer médicalisé, etc. Certains y passeront cinq, dix, parfois quinze ans, déracinés, oubliés, et de plus en plus marginalisés.

Or le « papy boom » rend cette solution traditionnelle de plus en plus coûteuse.

MARC-AMBROISE RENDU.

(Lire la suite page 15.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

Ressources des partis : à qui se fier ?

Le Conseil constitutionnel est la mieux placée de nos institutions pour assurer le contrôle du financement des campagnes électorales

par JEAN-JACQUES ISRAEL (*)

LE « consensus du silence » est enfin rompu. La voie *ouverte par le constituant*, qui, en 1958 pour la première fois, consacrait la liberté de formation et d'activité des partis politiques, voie que le Conseil constitutionnel avait *prolongée en envisageant* une mise en œuvre législative de ces dispositions, va peut-être bientôt être explorée. Il aura fallu quelques affaires pour cela. Que *la démocratie, dont* c'est *aussi* une des vertus que l'on puisse en débattre devant l'opinion, ne tombe pas dans l'« affairite », tel est bien l'un des buts visés par la mise en place d'un financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

La France, à *la fois* précurseur et retardataire en matière de libertés (il aura fallu attendre 1974 pour que le pays de la Déclaration des droits de l'homme *ratifie et publie* la *Convention de* sauvegarde des droits de l'homme), pourra enfin rejoindre le bloc des grandes nations démocratiques. Car, depuis longtemps, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Suède ou Israël connaissent des mesures de cet ordre.

Certes le groupe de travail mis en place par le premier ministre à la suite des déclarations du président de la République devra choisir parmi les nombreuses possibilités envisageables. Mais, sur le fond, le programme tient en trois propositions essentielles et une pierre d'achoppement. Trois pro*positions : financement* public, plafonnement des dépenses, transparence des comptes. Une pierre d'achoppement : le contrôle.

Faut-il financer les partis politi*ques ou les campagnes électo*rales ? Si les partis politiques, qui, selon la Constitution, *« concourent à l'expression du suffrage »*, peuvent revendiquer un droit au *financement public*, la *reconnaissance* de ce droit emporterait nécessairement l'existence d'un contrôle de l'emploi de ces fonds publics et sans doute des sanc*tions pénales. Ce qui pourrait* heurter la liberté constitutionnelle des partis, outre que le contribuable pourrait trouver à y redire, surtout si la contribution était trop forte. *Les partis sont légitimement* jaloux de leur indépendance, et il peut être contestable de les assujettir à un contrôle public spécial, hors celui de l'opinion.

Egalité entre candidats

Point d'obstacle, au contraire, pour les campagnes électorales. Il suffirait d'étendre et de compléter les dispositions actuelles (remboursement de quelques frais d'impression de bulletins et d'affichage...) qui sont beaucoup trop modestes. Le principe d'une subvention étant admis, il faudra en fixer les modalités, le montant et les bénéficiaires : tous les candidats ? Pour toutes les élections ? L'égalité entre les candidats semblerait *l'imposer*, mais *le* Conseil constitutionnel a déjà eu l'occasion de dire que la loi pouvait *« subordonner la restitution d'un cautionnement et le remboursement des frais de propagande à l'obtention d'un minimum de suffrages »* (1). Tout dépendra donc du niveau choisi.

Il faut plafonner les dépenses électorales pour les *législatives* et la présidentielle, notamment. Car il est urgent d'arrêter l'hémorragie financière et la surenchère à laquelle les partis se livrent et où ils risquent de se perdre. Quand on pense que certains en sont réduits à chercher les recettes de messageries roses !

Doit-on enfin imposer une transparence des comptes et, si oui, de qui : des candidats ? des partis ? *des élus* ? *Là encore* l'axe nous semble devoir passer par l'élection, car c'est elle qui conditionne la vie démocratique. Ce que le citoyen doit voir garanti, *c'est la sincérité des opérations* électorales et le maintien de l'égalité des chances entre les candidats. Cela passe par la transparence des opérations et des dépenses électorales. La publication des dons privés (et leur déductibilité fiscale ?) peut choquer *le* Français, alors *qu'elle* paraît naturelle au citoyen des Etats-Unis. De même s'interroge-t-on sur l'opportunité de la publication du patrimoine des candidats *et des élus. Certes, l'homme* politique, tel l'acteur de cinéma, renonce à une partie de l'intimité de sa vie privée : la frontière entre la vie privée et la vie publique se *déplace d'un cran. Faut-il aller* plus loin ? La question est posée.

Mais le vrai problème n'est pas d'instituer un financement public ou de plafonner les dépenses, ni *même d'imposer des mesures* de publicité des comptes. Toute la question réside dans le contrôle. L'efficacité des dispositions prises dépendra essentiellement de l'*existence d'un véritable contrôle*.

Ecartons quelques objections : le contrôle serait impossible, mieux vaut donc ne pas alourdir le budget de l'Etat. L'objection est irrecevable, les deux propositions n'étant pas de même nature. Le contrôle pourrait être tourné, mieux vaut donc renoncer ! Là encore, l'argument est non pertinent, sauf à ce que le législateur recule encore devant le mythe de la complexité. Contrairement à ce qu'on dit souvent, *les lois* ne sont pas faites pour être tournées. Elles sont pourtant régulièrement contournées : il faudra donc que la législation s'adapte pour coller à *la réalité* et parer *aux insuffisances* que son application pourrait révéler. Et puis, même si l'on ne supprimera pas les financements occultes, comme l'exemple allemand l'a montré, on pourra les réduire et mieux les réprimer.

Réellement indépendant

Ce qui compte, c'est qu'une institution réellement indépendante *et non pas une autorité administrative*, même qualifiée de telle (les exemples de l'audiovisuel en dissuaderaient), ni une autorité politique même pluraliste (on ne *se contrôle pas soi-même*) *puisse* assurer un véritable contrôle, en toute impartialité. En cette époque où les magistrats, et parfois les plus hauts, sont brocardés, et *où les juges doutent les uns des* autres, à qui se fier ? Pourquoi pas au Conseil constitutionnel dont la sagesse et l'indépendance impressionnent.

Techniquement le Haut Conseil pourrait être assisté par des rapporteurs, issus de la Cour des comptes, du Conseil d'État ou de la Cour de cassation, comme *dans le contentieux électoral*, où la fonction juridictionnelle du Conseil est déjà reconnue. Des mesures d'investigation et de contrôle sur place et sur pièces *pourraient être ordonnées*, dans un cadre qui serait défini. On pourrait ainsi envisager que les comptes soient d'abord vérifiés par les chambres régionales des *comptes, pour les élections* locales, puis contrôlées par la Cour des comptes ou par le Conseil constitutionnel, pour les élections qui relèvent de sa compétence.

Faudrait-il une révision de la Constitution pour reconnaître une telle compétence ? Nous ne le croyons pas. Le code électoral prévoit déjà que certaines décisions des tribunaux administratifs relèvent, par la voie de l'appel, du contrôle du Conseil constitutionnel, juge de l'élection. En tout cas, ce serait au Conseil lui-même qu'il appartiendrait de le dire, s'il était saisi du contrôle de la constitutionnalité de la *loi* réglementant cette moralisation de la vie publique. Et, surtout s'il fallait une révision de la Constitution, pourquoi pas un référendum sur cette question essentielle et devenue consensuelle. Car n'est-ce pas là, au *premier* chef, l'affaire urgente des citoyens ?

(*) Professeur agrégé de droit à l'université Paris-XII.

(1) Décision du 23 mai 1979.

Réponse à Georges Hourdin

Handicap et bonheur

par GILBERT BRUNET (*)

J'AI lu dans votre numéro du *18 novembre l'article de* M. Georges Hourdin : « Je connais des handicapés heureux », et je regrette de ne pouvoir le laisser passer sans protes*tation*.

Le témoignage de M. Hourdin, père d'une mongolienne, et qui a réussi à lui procurer une vie presque normale, est certes intéres*sant et émouvant*. Mais l'amour qu'il a pour son enfant et pour ceux qui sont dans des cas similaires ne devrait pas l'empêcher de comprendre ceux qui cherchent à diminuer le nombre des handicapés graves.

« Les droits de tout enfant venant au monde... », dit M. Hourdin, raisonnant des handicapés en général comme du cas *qu'il a réussi à résoudre*. Faut-il reconnaître au microcéphale âgé de deux jours le droit de vivre sa destinée ? *Ce serait une sinistre* plaisanterie. C'est pourtant là ce qu'implique la phrase de M. Hourdin.

Il cite avec éloges le mot de M. Giscard d'Estaing : *« Une civilisation est jugée sur la façon dont elle traite les malades et les handicapés. » Ce n'est pas faux*, car la société a des devoirs envers les faibles. Il faut tout faire pour *les* handicapés qu'on a. Mais il faut aussi tout faire pour en avoir le moins possible.

L'Association pour la prévention de l'enfance handicapée *n'est pas contre ceux qui* veulent améliorer le sort des handicapés, ni contre leurs associations. Elle demande *seulement qu'on pense* aussi à la *prévention* du fléau.

Il y a des handicapés qui sont heureux : tout le monde s'en félicite. Mais cela peut-il faire oublier qu'il y en a qui sont loin de l'être ? Si l'on faisait une promenade dans les établissements spécialisés, on verrait un *envers* de notre civilisation, pire encore *que les prisons. Que faire des* handicapés tout à fait au bas de l'échelle ? Il est possible que ceux-là, quand on assure *leurs* besoins primaires, aient une espèce de « bonheur ». Mais c'est sans doute qu'il y a des bonheurs de différentes sortes, et *je ne souhaite ce bonheur-là* à personne. La vie, en soi, est une belle chose, mais il y a des qualités de vie.

Enfin, s'il y a des handicapés heureux, il y a bien des parents de handicapés qui sont profondément malheureux. Et les parents comptent *aussi. De leur malheur*, on pourrait facilement donner des témoignages.

La demande des parents

Si les parents sont durement frappés, il est vrai que beaucoup de choses dépendent d'eux. *« Toutes les familles n'acceptent pas cette épreuve »*, dit M. Hour*din. C'est* vrai. Mais peut-on *forcer* à accepter un enfant handicapé des parents qui ne veulent pas l'accueillir ? *D'autant* que, parfois, ils ne le peuvent pas. Et, encore une fois, il y a des handicaps bien plus graves que le mongolisme.

Le mieux, bien sûr, est la prévention. C'est que la future mère se fasse faire tous les examens prénataux nécessaires et demande une IVG si l'on voit que le fœtus donnera un enfant anor*mal. Mais les examens prénataux* ne décèlent pas tous les dangers. Et inversement, ils désignent comme suspects des fœtus qui ont un certain nombre de chances de *donner* des enfants très normaux. Ce sont ces deux défauts opposés de la prévention préna*tale qui conduisent à l'idée de* légaliser l'euthanasie néonatale, même si l'on ne peut se dissimuler que c'est un infanticide. Cela bien sûr quand les parents la demandent, et quand les médecins la reconnaissent justifiée.

La solution, certes, ne réjouit *personne*. Mais, *comme le dit* M. Hourdin, c'est une pratique *« jusqu'ici limitée et semi-clandestine »*. Ne faut-il pas préférer la clarté et un contrôle médical ? Lequel permet éventuellement un contrôle *judiciaire*.

Contrôle indépendant et *demande des parents*, puisqu'on ne peut demander l'avis de l'*enfant lui-même* : voilà ce qui distingue radicalement cette euthanasie néo-natale des pratiques hitlériennes que M. Hourdin évoque par deux fois, au début et à la fin de son article. Il a poussé, dit-il, *« un cri de protestation en maîtrisant un peu de colère »*. Puis-je lui demander respectueusement, puisqu'il est mon aîné — je n'ai que quatre-vingt-trois ans, et il en a cinq de plus, — de comprendre que sa façon de penser et de vivre n'est nullement menacée et que les partisans de la proposition qui l'indigne demandent seulement le droit d'agir selon leur propre morale ? Car elle mérite le respect, tout comme la morale héritée du passé.

(*) Docteur en sciences des religions, membre de l'Association pour la prévention de l'enfance handicapée.

Au Courrier du Monde

RESPECT

A propos d'inculpations

Inculpés ? Vous avez dit inculpés ? Et qui ? Trois rédacteurs du *Monde*. A quand le *directeur* ? Inculpé : quel vilain mot ! Quelle insulte pour ces messieurs, et pour tous les lecteurs du *Monde* !

Et si la Société des lecteurs du *Monde* se portait partie civile pour exiger de la Cour de cassation qu'elle dessaisisse le juge *d'instruction si impertinent*, pour suspicion légitime ?

C'est tout juste s'il n'a pas inculpé l'académicien du *Monde*. Mais c'est tout comme.

Intolérable. Il n'y a plus de respect.

Dr NOEL RIST
(Professeur honoraire à l'Institut Pasteur, Paris).

PRÉSIDENCE

De Mac Mahon à Deschanel

En lisant votre article sur Georges Clemenceau, dans *le Monde* du 13 novembre, j'ai été choqué par la phrase *« battu à l'élection présidentielle de 1920 par un peuple qui lui a préféré Paul Deschanel »*. Conformément aux lois constitutionnelles de 1875 et plus précisément à l'article 2 de la loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics, *« le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale »*. Il ne s'agit pas de polémiquer à nouveau sur les vicissitudes de la IIIe République mais, depuis la crise consécutive au 16 mai 1876 et la démission du maréchal de Mac-Mahon, en 1879, de la présidence de la République, *les parlementaires se sont bien* gardés d'élire un président capable de rivaliser avec eux et de s'octroyer, sinon la légitimité nationale, du moins la reconnaissance de son rôle de chef de file de la nation.

CHRISTOPHE EVERAERE
(Paris).

CLASSIQUES

L'appât du gain

En ces temps de panique boursière, il est à propos de relire les auteurs classiques :

« Le public, séduit par l'appât du gain, s'empressa d'acheter avec fureur les actions de cette Compagnie et de cette banque réunies. Les richesses (...) *circulèrent avec profusion. Les billets doublaient, quadruplaient ces richesses. La France fut très riche en effet par le crédit »* (Voltaire).

« C'était à qui aurait du Mississipi. Il s'y faisait presque tout à coup, des fortunes immenses. (...) *On ne parlait que par millions »* (Saint-Simon).

« J'ai vu naître soudain, dans tous les cœurs, une soif insatiable des richesses. J'ai vu se former, en un moment, une détestable conjuration de s'enrichir, non par un honnête travail et une généreuse industrie, mais par la ruine du prince, de l'Etat et des concitoyens » (Montesquieu).

On m'objectera que ces textes datent de la préhistoire de l'économie moderne. C'est justement cette persistance des mêmes chimères qui rend si alarmante la situation actuelle du *« voiturin à phynances »*. Examinez le comportement de nos fiers pionniers de l'économie néolibérale postindustrielle etc., analysez ce jargon technique, qui devait rendre si savants et si prévoyants nos brillants financiers, vous retrouverez la bonne vieille *auri sacra fames*. Il est lamentable et effrayant de se dire que le sort de pays entiers reste suspendu aux instincts d'une caste d'apprentis sorciers.

ANDRÉ BOUVET,
rue des Verts-Prés.
(Rumilly, Haute-Savoie).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

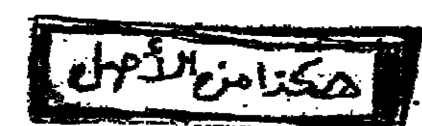
Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, PNC, 45-45 39 th Street, LIC, NY 11104.





TURQUIE : le scrutin législatif du 29 novembre

La campagne électorale a confirmé une volonté de renouveau

Le Parti de la mère patrie (ANAP) du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, paraissait bien placé, à quelques jours des échéances, pour remporter les élections législatives qui doivent avoir lieu dimanche 29 novembre en Turquie. La campagne, qui a été dominée par le débat sur la modernisation économique du pays, a confirmé le désir profond de changement de la société turque. Ces derniers jours ont été marqués par l'ascension à gauche du Parti populiste social démocrate de M. Erdal Inönü, un nouveau venu, qui pourrait rassembler ceux qui souhaitent une *opposition forte et plus* ancrée à gauche.

ANKARA
de notre correspondant

Dans un pays profondément traumatisé par la terreur de la fin des années 70, le premier ministre est passé maître dans l'art de capitaliser le refus de l'« *ancien* » et l'aspiration au « *nouveau* ». Pour son parti, l'ANAP, Parti de la mère-patrie (PMP), vainqueur aux élections législatives de 1983 et seul survivant des trois nouveaux partis seuls autorisés alors à se présenter, l'« *ancien* », ce sont les partis d'opposition, héritiers des partis dissous après le coup d'Etat du 12 septembre 1980 et associés à la situation qui y a conduit. Elle est résumée en deux mots : pénurie et insécurité, auxquelles est opposé le « *nouveau* », « *abondance et stabilité* ». Mensonge, répond l'opposition pour qui le prétendu nouveau n'est qu'inflation et limitation de la démocratie. Des deux côtés, on prend à témoin le bilan de l'action économique et politique de l'ANAP.

Pour le parti au pouvoir, les chiffres témoignent du succès de sa politique de développement économique par la libéralisation et le développement des exportations. La valeur de celles-ci a été multipliée par quinze depuis le coup d'Etat. La part des produits industriels, désormais compétitifs, est passée de 35 % à 80 % du total. Vantés par une publicité tapageuse, tous les produits de consommation occidentaux, librement importés ou fabriqués en Turquie sous licence, sont désormais en vente libre dans les supermarchés.

Des chantiers permanents

Le crédit regagné sur les places financières par une réputation de bons payeurs a permis le développement des investissements étrangers. Des travaux d'infrastructure nécessaires au décollage et au rééquilibre régional (électricité, téléphone, routes) ont permis, au cours des deux ou trois dernières années, de sortir de leur isolement les villages déshérités de l'est du pays, à population en majorité kurde. Les grandes métropoles et les villes moyennes sont devenues des chantiers permanents où nouveaux réseaux de canalisations et grandes artères atteignent aujourd'hui les « *gecekondu* », ces quartiers d'habitat spontané, berceau de la violence urbaine dans les années 70, dont les habitants ont récemment obtenu la propriété légale des terrains occupés.

Pour l'opposition, unie dans ses critiques, l'important est ailleurs : dans le coût d'une facture payée par les couches les plus défavorisées, victimes d'une inflation supérieure à 50 %. MM. Suleyman Demirel, président du Parti de la juste voie, et Erdal Inönü, président du parti populiste social démocrate (PPSD), rivalisent dans les promesses d'annulation des dettes contractées par les paysans, qui représentent près de la moitié de la population. Les fonctionnaires, les ouvriers, les chômeurs (16 % de la population active) ressentent amèrement l'inégalité croissante de la distribution du revenu national dont ils ne touchent plus que 17 % (contre 24 % en 1983). La part des industriels et autres bénéficiaires de la politique des grands travaux du régime est passée de 54 % à 64 %.

Augmentation de la dette extérieure

Les privatisations prochaines de pans entiers du secteur public sont dénoncées comme devant aggraver les injustices. Aux prétentions d'expertise du premier ministre, l'opposition renvoie l'augmentation colossale de la dette extérieure, qui atteint cette année 34 milliards de dollars. La moitié du revenu des exportations est affectée au paiement d'une partie des intérêts, l'autre est couverte par l'engagement de nouvelles dettes à court terme.

En tête de son bilan politique, l'ANAP inscrit l'atténuation des clivages politiques : la priorité donnée dans la campagne pour la première fois à des questions purement économiques en est l'une des manifestations. La « *dépolitisation* » voulue par les auteurs du coup d'Etat a été renforcée par le pragmatisme de l'ANAP. Même si la presse est entièrement libre d'adresser des critiques féroces au gouvernement, un climat de discussion plus serein a succédé aux affrontements politiques d'antan, permettant l'apparition de luttes d'un genre nouveau, comme celle des femmes battues ou des écologistes.

Les mesures prises par M. Ozal pour réduire dans l'avenir l'influence des militaires dans la vie du pays ont été bien accueillies par l'opinion. En appelant les démocrates à refuser toute forme de gouvernement de coalition, il peut compter que l'aspiration à la stabilité politique amènera plus d'un électeur à donner acte au pouvoir des progrès accomplis plutôt que de risquer de les remetre en cause.

Au premier plan des manquements à la démocratie, l'opposition dénonce les restrictions des libertés syndicales, en particulier du droit de grève et celui des syndicats de participer à la vie politique. Les manquements aux droits de l'homme, en particulier les cas de torture, sont évoqués, mais moins que par le passé, reflet des progrès reconnus par tous dans ce domaine. L'organisation même des élections est en revanche dénoncée comme le symbole des pratiques anti-démocratiques du gouvernement. Les anciens dirigeants, totalement privés d'antenne jusqu'à la levée des interdits politiques par le référendum du 27 septembre, n'auront eu que huit jours pour exprimer leur point de vue à la télévision. La loi électorale qui élimine les petits partis par une série de barrages et multiplie les primes au parti majoritaire est dénoncée comme particulièrement inique.

Pourtant, personne ne conteste la valeur démocratique d'une consultation où chacun va pour la première fois mesurer ses forces. L'ANAP est donné comme vainqueur par tous les sondages. Le report d'un mois des élections et le début de la campagne semblent cependant lui avoir fait perdre une bonne partie de son avance. La majorité des deux tiers souhaitée par le premier ministre pour procéder à des changements constitutionnels est loin d'être acquise.

MICHEL FARRÈRE.

La CEE va négocier un accord de libre-échange avec les pays du Golfe

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Communauté va progressivement resserrer ses liens avec les pays du Golfe. Les ministres des affaires étrangères des Douze, qui étaient réunis à Bruxelles, ont donné mandat à la Commission européenne pour négocier immédiatement avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) (1) un premier accord de coopération. Sur le plan commercial, celui-ci se contentera de photographier la situation actuelle et sera donc, mis à part sa signification politique, d'un intérêt limité pour les partenaires arabes concernés.

Cependant, la Communauté annoncera d'entrée de jeu qu'elle sera prête, sitôt cet accord signé, à engager des négociations d'une portée plus ambitieuse. Il s'agirait, même si on évite de prononcer l'expression qui écorche encore certaines oreilles, d'un accord de libre-échange assorti de dispositions permettant de protéger les intérêts de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie européenne. Depuis la dernière réunion des Douze en octobre, les Saoudiens, qui, à l'origine, ne voulaient rien d'autre qu'un accord de libre-échange — c'est-à-dire un traitement identique à celui consenti par la CEE à Israël, — avaient fait savoir qu'ils étaient disposés désormais, ainsi que leurs partenaires du CCG, à accepter ce rapprochement en deux étapes.

Hostilité des pétroliers

Le mandat arrêté lundi est un compromis entre les positions des pays qui, comme la France et la RFA, auraient jugé préférable de négocier tout de suite un accord de libre-échange, et celles du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'Italie hostiles à une telle perspective.

M. Claude Cheysson, le commissaire chargé de la coopération, a souligné le caractère politique de l'opération qui est maintenant entreprise. « *Pas un de nos gouvernements ne discute le fait que les relations entre la Communauté et les pays du Golfe doivent être valorisées. Plus la situation est difficile dans le Golfe, plus l'Europe et ses Etats membres sont désireux de mettre en relief l'intimité de ces relations. Les pays du Golfe, de leur côté, nous disent qu'il est grand temps de marquer de manière solennelle cette volonté de coopération* », a-t-il déclaré lundi. M. Cheysson a l'intention de mener tambour battant la mise en forme du premier accord : « *On achèvera le plus tôt possible, peut-être en quelques semaines ; j'espère beaucoup que cela se terminera avant la fin de l'année.* »

Parallèlement, la Commission examinera comment surmonter les difficultés qui sont à l'origine de l'opposition de certains Etats membres à l'instauration d'une zone de libre-échange. Il s'agira pour l'essentiel de s'entendre sur des formules permettant de maîtriser la progression des exportations vers la CEE de produits pétroliers et pétrochimiques en provenance de la péninsule Arabique. M. Cheysson s'est dit déçu par l'attitude des pétroliers de la Communauté. « *Les compagnies faisaient la grimace et proclamaient un peu partout qu'on les abandonnait. Je les ai rencontrées et je les ai invitées à exprimer leurs conditions. On n'a jamais pu obtenir d'elles qu'elles nous disent ce qu'elles voulaient. Lorsque j'ai insisté, on m'a transmis un refus formel* », raconte M. Cheysson. Pourquoi une telle obstruction ? Pour M. Cheysson, les pétroliers supportent simplement très mal que des décisions puissent être prises par d'autres que par eux dans la zone.

Les conversations exploratoires concernant la seconde étape — l'accord de libre-échange — porteront également sur l'engagement de la Communauté à maintenir pour le pétrole brut du CCG des conditions d'accès non discriminatoires au marché des Douze. « *On a beaucoup parlé de l'instauration d'une taxe sur les produits pétroliers aux Etats-Unis. On a dit que, si les Etats-Unis la décidaient, la Communauté devrait suivre. Les producteurs qui, tels le Nigéria, l'Algérie et le Gabon, ont conclu des accords préférentiels avec la CEE ne pourraient pas être assujettis à cette taxe. Les pays du Golfe que cette perspective tracasse veulent obtenir une garantie analogue* », explique M. Cheysson.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Emirats arabes unis et Oman.

URSS : le témoignage d'un membre du comité central sur M. Eltsine

« Nous avons eu l'impression d'un chef qui abandonne ses troupes »

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« *Nous avons eu l'impression d'un chef qui abandonne ses troupes sur le champ de bataille.* » Un membre du comité central du PC soviétique, M. Zatvornitski, contremaître du trust chargé du bâtiment à Moscou, résume ainsi ses impressions dans l'affaire Eltsine. Dans un long article publié mardi 24 novembre par le quotidien *Sovietskaia Rossia* sous le titre « Une leçon difficile », M. Zatvornitski, qui avait pris position contre M. Boris Eltsine lors du plénum du comité central du 21 octobre, offre sa perception de la personnalité de M. Eltsine et des circonstances qui ont abouti à son limogeage du poste de premier secrétaire du parti à Moscou, le 11 novembre.

Pour lui, ce n'est pas tant le contenu des critiques formulées par M. Eltsine qui est grave que la manière brutale dont elles ont été présentées. « *Boris Nikolaïvitch* (Eltsine) *lui-même n'avait pas pour habitude de bégayer quand il voulait critiquer quelqu'un*, écrit-il. *Il aiguisait ses propos de façon tranchante. Je me souviens du vingt-septième congrès du parti : son intervention s'était justement caractérisée par cela. Je me souviens aussi des sessions du comité central. (...) Au plénum du 21 octobre, Eltsine a accompagné ses propos par un claquement de porte significatif. Il a offert sa démission. Comment peut-on abandonner tout à mi-chemin quand on a fait tant de promesses ?* »

M. Zatvornitski s'étonne de « *ce geste subit, capricieux, ce comportement imprévu ; dans les affaires importantes, les responsables n'agissent pas de la sorte* ».

M. Zatvornitski reconnaît que Eltsine s'était mis à dos une bonne partie des cadres du parti : « *Au comité du parti de Moscou, l'ambiance était assez dure avec les cadres*, écrit-il. *Je n'ai pas souvenir d'une telle valse de cadres. On nommait quelqu'un, au bout de trois mois on le mutait à un autre poste et on le mutait de nouveau trois mois plus tard. Les cadres du parti en avaient gros sur le cœur.* »

Les responsables de l'appareil du parti de Moscou n'ont pas de raison de sortir de cette affaire la tête haute, estime cependant M. Zatvornitski : « *Ils ne se sont pas présentés sous leur meilleur jour.* » « *Ce sont précisément eux qui pratiquaient la dissimulation (...), qui manquaient d'audace et de conscience pour exprimer à temps leur désaccord avec le style de direction mis en cause.* »

Enfin, selon l'auteur, ce n'était pas forcément une erreur que de placer M. Boris Eltsine à un tel poste. « *Il avait une grande expérience, mais il manque aux gens comme lui la force morale et la responsabilité politique. Il a surestimé ses possibilités et il se peut qu'il n'ait pas pu tenir le coup.* »

Mardi, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a indiqué, en réponse à une question, que M. Eltsine conservait son poste de membre suppléant du bureau politique.

SYLVIE KAUFFMANN.

● **Manifestants juifs condamnés.** — Quatre juifs soviétiques, interpellés par la police, le mardi matin 24 novembre à Moscou, alors qu'ils manifestaient contre le refus d'un visa d'émigration opposé à la famille Koltchinski, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de dix à quinze jours.

Les autorités soviétiques font valoir que la famille Koltchinski ne pourra émigrer d'ici à 1995 pour « *détention de secrets d'État* ».

La chaîne de télévision CBS a, par ailleurs, protesté, lors d'une conférence de presse du ministère des affaires étrangères mardi à Moscou, contre le fait que des policiers ont endommagé son matériel alors qu'une de ses équipes filmait la manifestation devant l'Office des visas. — *(AFP.)*

ITALIE

La reconduction du gouvernement Goria est saluée par une grève générale

Après le Sénat le 29 novembre, la Chambre des députés devait, mercredi 25 novembre, voter la confiance au gouvernement du premier ministre démocrate-chrétien, M. Giovanni Goria.

Cette renaissance du gouvernement Goria a été « *saluée* » ce même jour par une grève générale de quatre heures à l'appel des trois confédérations italiennes. La CGIL, la CISL et la UIL (à dominante respectivement communiste, démocrate-chrétienne et socialiste) entendent protester contre le non-accomplissement de la promesse de dégrèvements fiscaux faite au début de cette année par M. Craxi, alors président du conseil, et contre ce qu'ils redoutent de « récessif » dans le prochain budget. Pour les trois centrales, qui avaient accepté ces dernières années de mettre leurs revendications en sourdine, il s'agit cependant essentiellement de tenter de récupérer un mouvement général de mécontentement qui se traduit par une multiplication de grèves « sauvages » qui leur échappent.

ROME
de notre correspondant

Dans les annales de la République, les onze journées écoulées depuis la démission du gouvernement n'auront officiellement pas existé : il n'y a pas eu de crise. Le premier cabinet Goria continue exactement tel qu'il était avec les mêmes ministres, le soutien des mêmes cinq partis et abordera bientôt son cinquième mois d'existence. Telles sont les subtilités du parlementarisme local.

La « *fausse crise* » aura cependant permis aux cinq alliés une remise à plat de certains éléments du programme de juillet, que les résultats des cinq référendums des 8 et 9 novembre sur la justice et le nucléaire rendaient urgente, et aussi d'envisager des réponses à tel problème brûlant qui n'avait pas été prévu lors de la formation du gouvernement.

Sur la « *responsabilité civile des magistrats* », il a été admis que ce serait l'Etat qui serait appelé en première instance à dédommager les citoyens ayant subi un tort en raison d'une « *faute grave* » d'un juge ; celui-ci pourrait ensuite être mis en cause par la puissance publique et appelé à payer de sa poche, dans des limites raisonnables. Pour ce qui est du nucléaire, seule une « *veille limitée* » est maintenue. Plus aucune nouvelle centrale ne sera programmée ; la construction de la nouvelle unité de Trino Vercellese en Piémont, qui en était à ses fondations, sera arrêtée ; pour celle de Montalto di-Castro, au nord du Latium, qui est quasiment achevée, on « *vérifiera les coûts d'une solution alternative* » ; la vieille et modeste centrale de Latina, au sud de Rome, sera mise hors service. Rien n'est dit sur Caorso, au bord du Pô, la seule unité moderne qui ait jamais fonctionné en Italie, arrêtée pour des raisons techniques dpuis un an. Personne n'a non plus évoqué la question de la participation de l'Office italien d'électricité (ENEL) au surgénérateur français Super phénix, mise en cause par un des référendums. Mais nul n'a plus de doutes : le petit programme nucléaire national (3 % du total énergétique) est, à vue humaine, enterré.

Un autre grave problème a été abordé : l'éventuelle réglementation du droit de grève prévue par la Constitution de 1947 et jamais votée par le Parlement. La question se pose avec acuité en raison de la multiplication depuis la rentrée de conflits sociaux dans les transports publics, chemins de fer et surtout avions : les flottes d'Alitalia et de l'ATI (la compagnie intérieure) sont constamment perturbées ces derniers mois et ont même été quasiment paralysées la plus grande partie de la semaine écoulée. Après que le leader socialiste, M. Bettino Craxi, eut opposé son veto à l'hypothèse d'un projet de loi avancée par M. Goria, le président du conseil a indiqué devant le Parlement qu'il ne « *renoncera pas à assumer son rôle* » — ce qui pourrait annoncer un décret réglementant un service minimum dans certains secteurs-clés.

JEAN-PIERRE CLERC.

POLOGNE

Le comité central prépare le référendum

Varsovie. — Le comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) s'est réuni mercredi 25 novembre en session plénière pour approuver le rapport du bureau politique consacré aux réformes que le pouvoir se propose de mettre en application en 1988 et qui seront soumises à référendum dimanche prochain 29 novembre (*le Monde* du 19 novembre). Le plénum poursuivra ses travaux au lendemain de la consultation pour une session plus particulièrement consacrée à l'idéologie et, croit-on savoir, à des remaniements à la direction du parti.

Mardi, cinquante-huit personnalités réunies à l'initiative de Lech Walesa, fondateur du syndicat dissous Solidarité, ont publié un document dans lequel elles soulignent qu'« *aucune réforme économique ne sera réalisable et soutenue en Pologne sans l'introduction du pluralisme syndical* ». Evoquant le référendum de dimanche, les signataires estiment que de telles consultations « *n'éveillent pas la confiance de la population mais qu'au contraire elles accentuent la méfiance de la société à l'égard des gouvernants* ».

Selon un sondage publié la semaine dernière par l'hebdomadaire *Polytika*, organe du comité central, une large majorité de Polonais jugent superflu le référendum du 29 novembre. 84,2 % des sondés (dont le nombre n'est pas précisé) estiment que le gouvernement devrait décider lui-même de l'introduction des réformes après avis des spécialistes et des experts. 42,4 % ont annoncé leur intention de participer à la consultation, alors que 11,8 % sont décidés à ne pas se rendre aux urnes.

Le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, n'a pas exclu mardi qu'une majorité de « non » l'emporte dimanche. Il a cependant ajouté qu'en toute hypothèse le pays n'échapperait pas à une hausse des prix des produits de consommation en 1988, les augmentations devant seulement être plus étalées dans le temps. — *(AFP.)*

M. Vargas élu président du conseil exécutif de l'UNESCO

Le conseil exécutif de l'UNESCO a élu, lundi 23 septembre, à sa présidence le Brésilien José Israel Vargas. Ont été élus vice-présidents : Mme Brigitta Ulvhammar (Suède), M. Youri Karlov (URSS), M. Mohamed Brahimi El Mili (Algérie), M. Alemayehu Teferra (Ethiopie), Mme Sheilah Solomon (Trinidad et Tobago) et M. Swaran Singh (Inde).

D'autre part, l'ancien premier ministre australien Edward Gough Whitlam a été élu président de la commission du programme et des relations extérieures et M. Iba Der Thiam (Sénégal), président de la commission financière et administrative. La présidence du comité spécial (chargé notamment d'étudier la réforme de l'Organisation) a été confiée à M. Mohamed Fathallah El Khatib (Egypte) et celle du comité sur les conventions et recommandations (chargé, entre autres, d'examiner les problèmes des droits de l'homme) à M. Georges-Henri Dumont (Belgique). M. Siegfried Kaempf (RDA) a été élu président du comité sur les organisations internationales non gouvernementales. — *(AFP.)*



« Le sommet de Washington sera un succès »

déclare le chef de la diplomatie soviétique

GENÈVE
de notre correspondant

Tant du côté américain que du côté soviétique, la satisfaction était évidente après l'annonce, le mardi 24 novembre, en fin d'après-midi à Genève, de la mise au point du traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire (FNI). Un accord présenté comme allant *« bien au delà de ce qui a été tenté jusqu'à présent »*, par M. George Shultz et qualifié *« d'historique »* par M. Edouard Chevardnadze.

Pour célébrer l'événement, le secrétaire d'Etat américain et le ministre soviétique des affaires étrangères ont sablé le champagne à la mission des Etats-Unis où se tenait leur dernière réunion. Auparavant, souriants et détendus, ils étaient sortis sur le perron pour communiquer peu après 17 heures la nouvelle à la presse. *« M. Chevardnadze et moi-même nous serrons la main*, a déclaré M. Shultz, *parce que nous sommes parvenus à un accord sur toutes les questions en suspens concernant les FNI. Maintenant, tout ce qui reste à faire, c'est le libellé du traité, que d'autres pourront rédiger. Nous sommes très contents. »*

De son côté, le chef de la diplomatie soviétique devait renchérir : *« Je pense que ce que nous avons fait est dans l'intérêt de toutes les nations du monde. Nous ne doutons pas que la prochaine rencontre au sommet à Washington sera un succès. L'étape suivante devrait être l'abolition de toutes les armes nucléaires »*.

En permettant à M. Reagan et à M. Gorbatchev de signer le traité sur les FNI, les chefs des deux diplomaties ont considérablement aplani le terrain en vue du sommet du 7 décembre à Washington. Les discussions de Genève auront également été l'occasion de préciser le programme du sommet de Washington et d'aborder d'autres sujets que le désarmement, comme les droits de l'homme, les relaions bilatérales et les problèmes régionaux.

« Cela n'a pas été facile »

Selon le chef de la diplomatie soviétique, le traité est une première à maints égards. D'abord, c'est le premier accord de *« désarmement réel »* entre les Deux Grands. Ensuite, c'est la première fois que deux types d'armes nucléaires, parce que *« trop dangereuses pour l'humanité »*, seront détruites. C'est aussi une première au niveau international, dans la mesure où le document concerne neuf pays (URSS, Etats-Unis, ainsi que d'autres membres de l'OTAN et du pacte de Varsovie). Autre élément mis en relief : l'URSS et les Etats-Unis ont accepté, pour la première fois, de renoncer à *« une parcelle de souveraineté »* pour autoriser les vérifications sur place garantissant le respect du traité. Prenant la parole à son tour, le maréchal Akhromeev, chef de l'état-major soviétique, a admis *« qu'il n'a pas été facile pour nous, ni pour eux »* de renoncer à une part de souveraineté.

A propos de la destruction de quatre ogives soviétiques pour une américaine, M. Chevardnadze a estimé que le désarmement ne saurait être réduit à un match de football. *« Nous supprimons une partie de nos forces, mais nous devons aussi tenir compte de l'ensemble de nos intérêts stratégiques. Ni les nôtres ni ceux des Etats-Unis n'ont été affectés et finalement, c'est dans l'intérêt de la paix. »*

Le chef de la diplomatie soviétique a exprimé l'espoir de conclure l'an prochain un accord sur les fusées de portée intercontinentale (START), *« même si beaucoup reste encore à faire »*. Evoquant la possibilité d'une quatrième rencontre Reagan-Gorbatchev, M. Chevardnadze l'envisage à Moscou durant le premier semestre de 1988, en raison de la campagne présidentielle aux Etats-Unis.

De son côté, M. Shultz a interprété l'accord comme *« un triomphe pour le président Reagan »*, ainsi que pour l'alliance occidentale. Il a, lui aussi, mis l'accent sur l'importance des mesures de vérifications. *« Bien sûr*, a-t-il admis, *elles ne peuvent être à 100 % parfaites »*, mais elles offrent des assurances *« sans précédent »*. Selon lui, l'accord sur les FNI devrait créer des conditions favorables à la relance des discussions, beaucoup plus complexes, sur les armements stratégiques.

Au chapitre des conflits régionaux, l'Afghanistan, le Proche-Orient, la guerre Iran-Irak ont été trop rapidement abordés pour permettre de dégager des éléments nouveaux. Enfin, dans le différend qui les oppose sur l'IDS, Moscou et Washington campent sur leur position et ne semblent pas encore prêts à des concessions dans ce domaine.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Les armements concernés

	ÉTATS-UNIS		URSS	
	missiles	charges	missiles	charges
DE 1 000 A 5 000 KM :				
Pershing-2 (1 800 km)	108	108		
Missiles de croisière (2 500 km)	256	256		
SS-20 (5 000 km)			441	1 323
SS-4 (2 000 km)			112	112
Recharges			?	?
DE 500 A 1 000 KM :				
(Pershing 1-A appartenant à la RFA, mais avec ogives américaines, 700 km)	(72)	(72)		
SS-12/22 (900 km)			130 ?	130
SS-23 (500 km)			50 ?	50
TOTAL	436	436	733	1 615

Le décompte des armes qui seront liquidées aux termes de l'accord FNI ne peut être établi exactement en l'état actuel des informations. Les chiffres indiqués ci-dessus sont ceux des lanceurs officiellement dénombrés, des missiles installés sur ces lanceurs, ainsi que de leurs ogives nucléaires (trois pour chaque missile SS-20). Mais il convient d'y ajouter, en ce qui concerne la partie soviétique, les missiles stockés « en réserve », que divers observateurs américains estimaient encore récemment à plusieurs centaines. En outre, le nombre des missiles soviétiques de portée plus courte se serait révélé plus important que celui de cent quatre-vingts environ estimé jusqu'à présent par les Occidentaux. Moscou aurait fourni récemment des précisions sur tous ces points aux Etats-Unis, mais celles-ci n'ont pas été révélées publiquement.

Les fusées Pershing 1-A appartenant à la République fédérale allemande ne sont pas officiellement incluses dans l'accord, mais on sait que le chancelier Kohl s'est engagé à ne pas remplacer ces engins à la fin de leur service actif, au début des années 90.

Des inspections sur place pendant treize ans

L'accord FNI comporte un programme très élaboré de vérifications et constitue une première en prévoyant des inspections sur place qui s'étaleront sur treize ans.

Le traité, dont le texte compte quelque deux cents pages, prévoit des inspections sur place pendant les trois années durant lesquelles les missiles intermédiaires seront détruits, mais aussi pendant les dix années suivantes. Cela nécessitera la participation de plusieurs centaines d'inspecteurs, selon un responsable américain. Des inspections, avec un court préavis, des sites de missiles auront lieu au rythme de vingt par an pendant les trois premières années – c'est-à-dire pendant la période de destruction des missiles – de quinze par an pendant les cinq années suivantes et de dix par an pendant les cinq dernières années, selon M. Shultz.

A l'entrée en vigueur du traité – c'est-à-dire après sa ratification, – des inspecteurs s'assureront que le nombre des missiles déployés correspond bien à celui qui a été déclaré par chacun des pays. Les inspections auront lieu notamment dans les bases situées en Europe, où sont déployés les missiles américains et soviétiques. Du côté américain, ces bases se trouvent en RFA, en Grande-Bretagne, en Italie et en Belgique (le déploiement prévu de missiles de croisière aux Pays-Bas n'avait pas commencé). Les pays d'Europe de l'Est abritant des missiles soviétiques sont la RDA et la Tchécoslovaquie. M. Shultz a indiqué que des échanges de notes auraient lieu avec ces pays pour les assurer que leurs lois et leur souveraineté seraient respectées.

Des inspections devront s'assurer que la production des missiles interdits par l'accord a cessé. A ce propos, un des derniers problèmes résolus a été la sélection d'unités de production américaines auxquelles des inspecteurs soviétiques auront accès, en échange de la surveillance permanente par les Etats-Unis de l'usine soviétique où sont assemblés les missiles SS-20 visés par l'accord et les fusées intercontinentales SS-25, qui ne le sont pas. Les Etats-Unis avaient demandé de pouvoir contrôler les missiles sortant de cette usine qui continuera à produire des SS-25, car ces fusées ont le même premier étage que les SS-20 et les Américains craignaient qu'elles ne soient reconverties en missiles interdits par l'accord. En contrepartie, les Soviétiques disposeront d'un droit de regard similaire aux Etats-Unis, a indiqué M. Shultz, sans préciser la nature des usines américaines concernées.

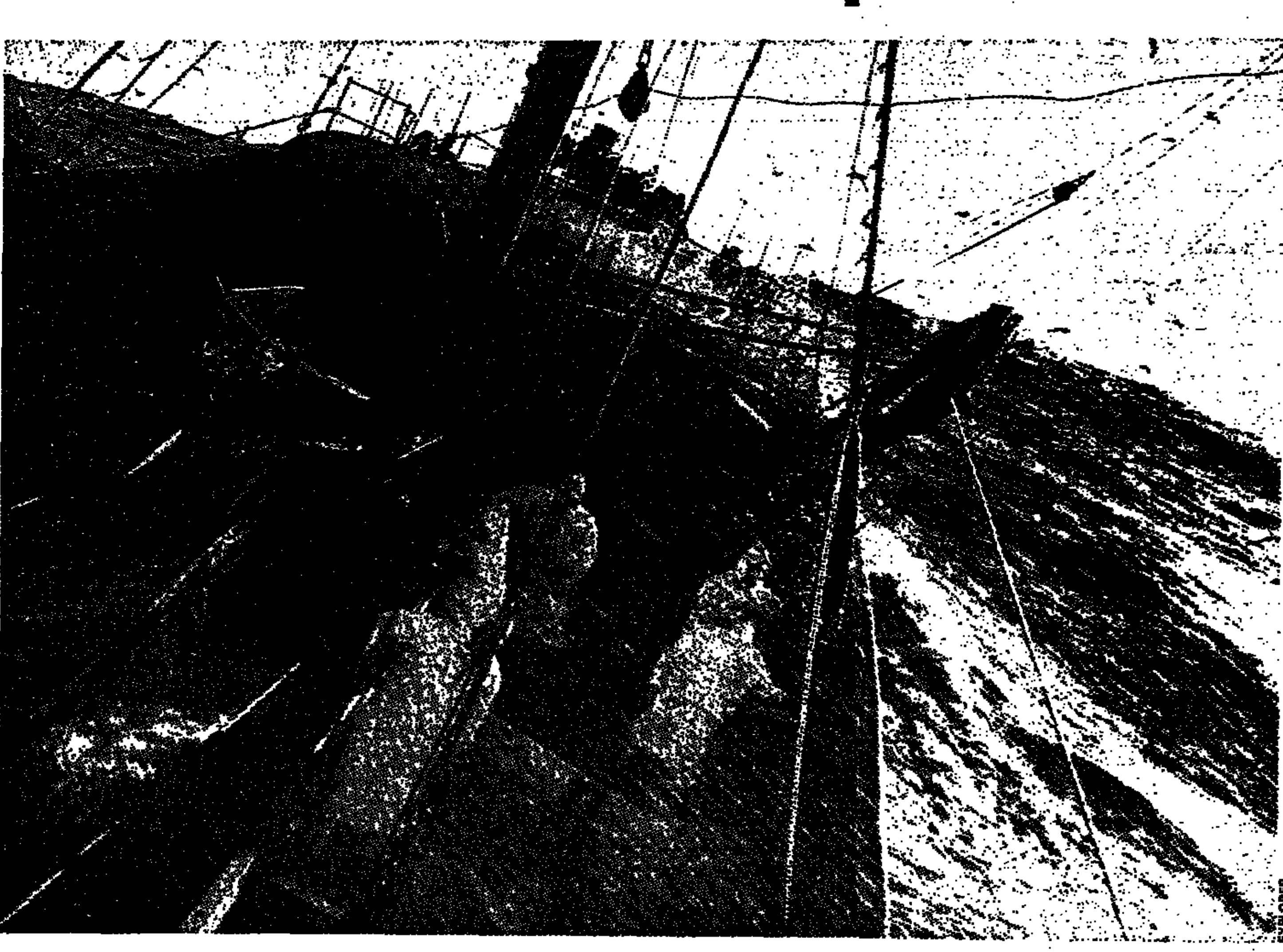
D'autre part, les deux pays se sont mis d'accord pour faciliter l'observation par satellite de certaines de leurs bases de missiles. Ainsi, lorsque la demande en sera faite, avec un court préavis, des mesures devront être prises pour exposer aux satellites le contenu de ces installations.

Le secrétaire d'Etat a, par ailleurs, indiqué que les négociateurs soviétiques ont fourni à leurs collègues américains l'essentiel des informations sur leurs missiles et que le reste leur sera fourni à la fin de la semaine. Il a ajouté qu'il y avait un nombre *« substantiel »* de missiles intermédiaires soviétiques non déployés. – *(AFP.)*

Les accords précédents

Six accords majeurs de limitation des armements ont été conclus depuis un quart de siècle :

- **5 AOUT 1963 : traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne.**
- **1er JUILLET 1968 : signature à Londres, Washington et Moscou du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).**
- **10 AVRIL 1972 : signature à Londres, Moscou et Washington, d'une convention sur les armes biologiques. *(« Interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques. »)***
- **26 MAI 1972 : accord SALT I (limitant jusqu'en 1977 les systèmes de missiles intercontinentaux).**
- **3 JUILLET 1974 : traité américano-soviétique sur le seuil d'interdiction des essais nucléaires souterrains.**
- **18 JUIN 1979 : SALT II. Signature, à Vienne, des seconds accords américano-soviétiques concernant la limitation jusqu'à fin 1985 des engins nucléaires stratégiques (qui ne seront pas ratifiés par le Congrès américain, mais qui seront respectés dans leurs grandes lignes par les deux signataires).**





sur les forces nucléaires intermédiaires

La « bataille des euromissiles »

Voici la chronologie de la « bataille des euromissiles » engagée par l'URSS avec le déploiement, dès 1977, de ses premiers SS-20 :

– 27 OCTOBRE 1977 : le chancelier Schmidt évoque le premier, devant l'Institut des études stratégiques de Londres, le problème posé Par les SS-20.

– JANVIER 1979 : au sommet de la Guadeloupe, qui regroupe MM. Carter, Giscard d'Estaing, Callaghan et Schmidt, le président américain accepte, sous la pression des participants européens, de faire savoir à l'URSS qu'en cas de démantèlement des SS-20 l'OTAN ne prendrait pas de contre-mesures.

– 12 DÉCEMBRE 1979 : « double décision de l'OTAN » : déploiement de 108 fusées Pershing-2 en RFA et 464 missiles de croisière dans cinq pays d'Europe occidentale. Parallèlement, proposition de négociations sur le désarmement avec l'URSS.

– OCTOBRE-NOVEMBRE 1980 : discussions américano-soviétiques à Genève qui n'aboutissent à aucun résultat.

– OCTOBRE-NOVEMBRE 1981 : point culminant de la campagne pacifiste menée en Europe occidentale contre l'implantation des missiles de l'OTAN.

L'option « double zéro »

– 18 NOVEMBRE 1981 : le président Reagan lance son « option zéro » (destruction de tous les missiles soviétiques intermédiaires, renonciation de l'OTAN à son plan de déploiement).

– 30 NOVEMBRE 1981 : ouverture à Genève des premières négociations sur les FNI.

– 3 FÉVRIER 1982 : le Kremlin propose de réduire des deux tiers le nombre des vecteurs nucléaires de part et d'autre. Les pourparlers vont achopper à plusieurs reprises sur l'évaluation respective des forces en présence.

– 20 JANVIER 1983 : discours de François Mitterrand devant le Bundestag en faveur de l'implantation des missiles de l'OTAN si l'URSS ne se décide pas à démanteler ses SS-20.

– 23 NOVEMBRE 1983 : arrivée des premiers missiles américains Pershing-2 en RFA. Le même jour, l'URSS annonce l'arrêt *sine die* de « la phase actuelle » des négociations de Genève.

– 12 MARS 1985 : au lendemain de l'arrivée au Kremlin de M. Gorbatchev, ouverture à Genève de nouvelles séries de négociations élargies : sur les FNI, les armes stratégiques intercontinentales (START) et les armes spatiales.

– 18-21 NOVEMBRE 1985 : à Genève, premier sommet Reagan-Gorbatchev. Aucun accord de désarmement n'est conclu.

– 11-12 OCTOBRE 1986 : deuxième sommet, à Reykjavik. MM. Reagan et Gorbatchev discutent du principe d'une élimination totale des FNI en Europe.

– 16 JUIN 1987 : les Etats-Unis proposent officiellement à Genève l'option dite « double zéro » – élimination totale des missiles intermédiaires à courte portée (SRINF) et démantèlement de ceux à longue portée (LRINF). Washington admet que cent ogives pourraient être conservées par chacun des Deux Grands hors d'Europe.

– 22 JUILLET : M. Gorbatchev est d'accord pour une option « double zéro » comprenant l'élimination de tous les missiles de portée intermédiaire.

– 28 JUILLET : les Etats-Unis acceptent l'option « double zéro globale », mais maintiennent que les soixante-douze Pershing-1A (missiles ouest-allemands mais dont la tête nucléaire dépend des Américains) installés sur le territoire ouest-allemand ne sont pas concernés par un accord Etats-Unis-URSS.

– 26 AOUT : Bonn accepte le démantèlement des soixante-douze Pershing-1A.

– 18 SEPTEMBRE : accord de principe sur les FNI et sur la tenue à l'automne d'un sommet annoncé dans un communiqué conjoint soviéto-américain après trois jours de discussion à Washington entre M. Shultz et M. Chevardnadze.

– 23 OCTOBRE : visite de M. Shultz à Moscou. Américains et Soviétiques ne réussissent pas à fixer la date d'un prochain sommet, ni à régler les derniers différends sur les FNI. Néanmoins, M. Shultz déclare que, en dépit des « *obstacles de dernière minute* » créés par les Soviétiques, les « *conditions existent pour une percée en matière de désarmement* ».

– 30 OCTOBRE : le chef de la diplomatie soviétique, M. Chevardnadze, se rend à Washington pour une visite annoncée deux jours plus tôt par Moscou. M. Reagan annonce qu'il rencontrera M. Gorbatchev à Washington début décembre en vue de « *signer un accord* » éliminant les missiles intermédiaires.

Les réserves du Congrès

(Suite de la première page.)

La ratification, dans un délai raisonnable, du traité FNI n'est pas certaine et la négociation en vue d'un accord START s'annonce des plus ardues car, dans un cas comme dans l'autre, la Maison Blanche n'est pas assurée de ses arrières.

Un certain nombre de républicains, et les plus brillants d'entre eux, considèrent le traité FNI avec des sentiments allant de l'extrême méfiance à la franche hostilité. Parmi les six candidats à l'investiture pour la présidentielle, un seul, le favori il est vrai, le vice-président Busch, soutient sans réserve l'accord. Quatre y sont tout à fait opposés et le cinquième, le sénateur Dole, « *demande à voir* ». Argument essentiel des sceptiques ou des réfractaires : comment faire confiance aux Soviétiques, à « *cette bande de menteurs, de tricheurs et d'assassins* », selon l'aimable description du sénateur Steven Symms.

Pour répondre à ces objections, le président Reagan a répété dans toutes ses interventions publiques ces derniers jours, qu'il n'était pas question de « *confiance* » mais de « *vérifications* » selon les procédures les plus rigoureuses qui aient jamais été prévues en la matière.

Vers une bataille d'amendements ?

Mais M. Shultz lui-même en est convenu à Genève lors de sa conférence de presse : il ne peut y avoir de certitude « *à 100 %* ». Certains n'ont nullement renoncé ici à reprocher à M. Reagan la « *naïveté* » qu'il dénonçait jadis *chez son prédécesseur, Jimmy* Carter. En attendant, bon nombre d'élus républicains ont tenu à faire savoir que « *Perestroïka* » ou pas, M. Gorbatchev n'est après tout qu'un « *dictateur communiste* » comme un autre et qu'il ne devrait en aucun cas avoir l'honneur de prononcer un discours « *sous les voûtes sacrées* » du Congrès. Ce projet est à présent enterré et la Maison Blanche cherche un autre moyen de permettre à M. Gorbatchev de jouer les « *lobbyist* » et de vanter auprès des sénateurs les vertus du traité FNI.

Malgré tout, il semble peu probable, estiment les habitués du Congrès, que les opposants déterminés au traité soient assez nombreux pour faire purement et simplement rejeter la ratification (qui doit être approuvée par les deux tiers des sénateurs). Mais on pourrait en revanche assister à une bataille d'amendements (proposés par des démocrates comme *par des républicains*), *susceptible* de remettre en cause le résultat des harassantes négociations avec les Soviétiques. Il suffirait aussi

C'EST FINI !

VOUS VOULEZ DIRE : ÇA COMMENCE !..

SOMMET : ACCORD

CONGRÈS : MÉFIANCE

PANCHO

que quelques sénateurs influents manifestent un soupçon de mauvaise volonté pour que le texte ne soit soumis au vote que d'ici plusieurs mois – au printemps ou même l'été prochain. Ce qui aurait pour résultat de compromettre la négociation sur les START et, à plus forte raison, la perspective d'un voyage de M. Reagan à Moscou avant la fin de son mandat.

En dépit de cette incertitude, Américains et Soviétiques seront bien obligés d'avancer dans leur négociations sur les armements stratégiques puisque tel est leur objectif principal et puisque c'est cette perspective qui incite les *Européens de l'Ouest à taire leurs* réticences concernant l'accord FNI.

Mais M. Reagan avance là sur un terrain miné bien plus difficile que celui des FNI. Tandis que les *conservateurs lui reprochent* d'être prêt à des concessions pour obtenir un accord, les démocrates et la presse libérale le somment au contraire de sacrifier sa « guerre des étoiles » (IDS) pour ne pas compromettre ce même accord. Même s'ils sont théoriquement tout à fait distincts, le débat sur la ratification de l'accord FNI et le débat sur la poursuite de programme IDS seront en fait liés dans le temps et politiquement.

Mais on touche là à l'essentiel des convictions de M. Reagan, et le président semble toujours aussi décidé à se battre pour le sauvegarder en dépit des manœuvres de contournement des Soviétiques et des restrictions budgétaires imposées par le Congrès.

Ainsi, au moment même où M. Shultz sablait le champagne avec M. Chevardnadze à Genève, M. Reagan rendait visite, dans le Colorado, à une entreprise engagée dans les recherches liées à l'IDS. Il assurait les employés de la société (Martin Marietta) qu'ils ne travaillent pas pour rien. Nous ne reconcerons pas à l'IDS et « *nous n'en ferons pas un objet de marchandage* » a répété M. Reagan tandis que le nouveau secrétaire à la défense, M. Frank Carlucci, entonnait à Washington le même refrain – cherchant par là à démentir la réputation qu'on lui fait : celle d'être moins ferme en la matière que son prédécesseur, M. Caspar Weinberger.

La sincérité de M. Reagan et de ses collaborateurs ne fait pas de doute. Mais leurs possibilités d'action sont désormais limitées. Ils ne peuvent ni « *négocier* » l'IDS sous peine d'être accusés de se renier, ni s'appuyer sur l'IDS pour *négocier les armements stratégiques* eux-mêmes. Reste une troisième issue : faire valoir que les Soviétiques sont eux-mêmes très engagés dans leurs propres recherches sur les armes spatiales, un thème que les responsables américains développent de plus en plus souvent.

En tout état de cause, la partie *est très difficile à jouer*.

L'inconnue afghane

Dans l'immédiat, M. Reagan *doit aussi s'efforcer d'échapper* à un reproche d'un autre ordre. Le président, inquiètent certains, tombe dans le piège qui fut fatal à M. Carter : être obnubilé par le contrôle des armements et pris dans le tourbillon de la négociation au point d'oublier tout le reste... Ce reproche n'est pas vraiment fondé, les responsables de l'administration soulignent systématiquement, avant et après chaque rencontre avec des Soviétiques, qu'ils mettent sur le tapis les droits de l'homme et les questions régionales au même titre que le désarmement. Les mêmes assurances seront sans aucun doute données à la veille de la venue de M. Gorbatchev à Washington. Mais il faudrait aussi quelque chose de plus que des autorisations de sortir pour un certain nombre de juifs soviétiques. L'idée, timidement suggérée par M. Shultz, d'une mini-conférence sur le Proche-Orient, en marge du sommet, a fait long feu. Les Américains ne semblent pas non plus se faire beaucoup d'illusions sur *leurs chances d'obtenir enfin la* coopération de l'URSS pour l'application de sanctions à l'Iran.

Reste l'Afghanistan. Les Soviétiques ont émis des signaux contradictoires concernant leurs *dispositions à retirer* leurs troupes dans un délai assez bref et sans y mettre des conditions inacceptables pour Washington comme pour la résistance afghane. Faute d'espoirs solides, le doute est au moins permis. A Genève, M. Shultz n'a pas semblé très encouragé par ce que lui a dit à ce sujet son interlocuteur soviétique, mais si, à Washington, M. Gorbatchev lui-même se décidait à franchir enfin le pas qui permettrait d'entrevoir la fin de cette guerre, la nature du sommet en serait changée, son intérêt doublé et, par contrecoup, les chances de ratification du traité FNI considérablement augmentées. Pour une fois, M. Reagan campe là sur des positions solides. Sa politique de ferme soutien à la résistance afghane est à peu près épargnée par les critiques. Et c'est cette politique qui a le plus de chance de survivre à l'actuel président si *les Soviétiques sont toujours* à Kaboul quand il ne sera plus à la Maison Blanche.

JAN KRAUZE.

Proche-Orient

La guerre du Golfe

L'Iran dépêche un émissaire à l'ONU et maintient sa pression militaire sur l'Irak

L'Iran a entrepris de jouer sur tous les registres dans son conflit avec l'Irak, annonçant enfin l'envoi prochain d'un émissaire à l'ONU pour des négociations de paix, tout en maintenant sa pression militaire.

Téhéran a informé les Nations unies, le mardi 24 novembre, de l'arrivée au début de la semaine prochaine, à New-York, d'un émissaire de haut niveau auprès du secrétaire général de l'ONU pour discuter de la mise en œuvre d'un plan de paix. L'envoi d'un émissaire iranien, en l'occurrence un vice-ministre des affaires étrangères, M. Mohamed Javad Larijani, était réclamé depuis plusieurs semaines par M. Perez de Cuellar qui avait, parallèlement, obtenu que Bagdad lui dépêche un envoyé spécial, à savoir M. Tarek Aziz, ministre des affaires étrangères. Ces derniers jours, le secrétaire général s'inquiétait de plus en plus du temps que mettait l'Iran à réagir à son offre de tractations.

Sur le front, les combats engagés par les forces iraniennes dans les montagnes du Kurdistan se sont poursuivis mardi, chacune des deux parties affirmant avoir infligé de lourdes pertes à l'autre. En marge des bombardements, ainsi que des attaques et contre-attaques menées, selon Bagdad et Téhéran, par les forces régulières des deux pays, la branche militaire du mouvement d'opposition iranien des Moudjahidine du peuple, l'Armée de libération nationale iranienne (ALNI) a fait état d'opérations dans la même région du nord du front qui se seraient soldées par la mort de plus de mille cinq cents soldats iraniens.

Alors que la marine américaine escortait le dix-neuvième convoi de *navires koweïtiens réimmatriculés aux* Etats-Unis, les Iraniens ont laissé repartir le cargo grec *Jimilta*, qu'ils avaient arraisonné, samedi, dans le Golfe et conduit dans l'un de leurs ports pour vérifier sa cargaison.

Par ailleurs, le président du Parlement iranien, M. Hachemi Rafsandjani, a annoncé, mardi, qu'il se rendrait prochainement en URSS. M. Rafsandjani avait indiqué, vendredi dernier, que son pays négociait avec l'Union soviétique un nouvel accord de défense.

A Genève, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a indiqué que Moscou n'était toujours pas d'accord pour faire adopter par le Conseil de sécurité de l'ONU une résolution rendant obligatoire un embargo sur les ventes d'armes à l'Iran. – *(AFP, Reuter.)*

ISRAËL

Un non-violent embarrassant

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Palestinien ayant la nationalité américaine, M. Moubarak Awad est un militant hors du commun : il prône l'action non violente, le boycottage des produits israéliens, la désobéissance civile dans les territoires occupés. Le ministère de l'intérieur, en ayant pris ombrage, a décidé d'expulser M. Awad, résiliant sa carte de résident de Jérusalem et refusant de proroger son visa de touriste.

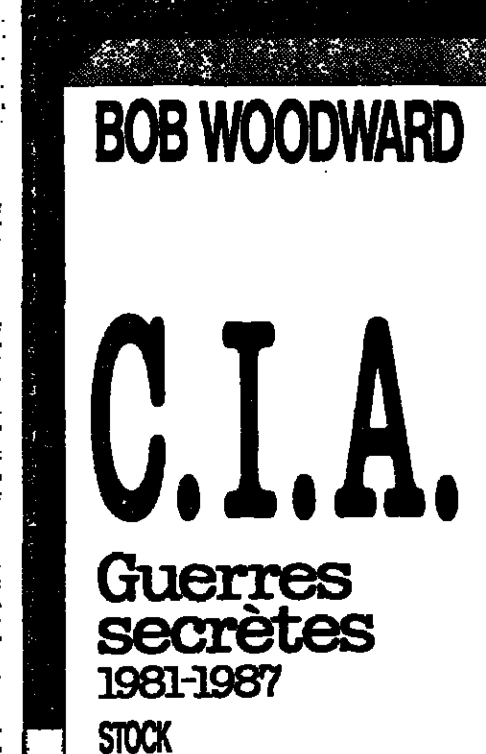
Mais le consulat des Etats-Unis à Jérusalem a publiquement pris position en faveur de M. Awad, ainsi d'ailleurs que plusieurs organisations et personnalités de la gauche israélienne. M. Awad est devenu une *« cause célèbre »*, et les autorités ont finalement battu en retraite. L'affaire en serait restée là si, au début de la semaine, un petit parti d'extrême droite, le Tehiya, n'avait annoncé qu'il saisissait la Cour suprême afin d'obliger les autorités à venir s'expliquer sur leur volte-face à la suite des pressions américaines.

La situation de M. Awad est complexe. Né à Jérusalem il y a une quarantaine d'années, il avait, adolescent – fait exceptionnel – renoncé à son passeport jordanien par hostilité envers le régime hachémite. Comme la plupart des Palestiniens de la ville, il bénéficie depuis 1967 de cette fameuse carte de résident lui permettant de voyager librement. En 1969, il part aux Etats-Unis pour y suivre des études de psychologie. Il obtient la nationalité américaine et rentre à Jérusalem en 1985, où il fonde un centre de militantisme non violent.

Les autorités font valoir qu'il a passé trop de temps aux Etats-Unis pour avoir toujours droit à sa carte de résident. L'argument a paru douteux à nombre de commentateurs. En effet, des milliers d'Israéliens disposent d'une double nationalité. Ils ne se sont jamais vu retirer leur citoyenneté pour avoir passé de longues années à New-York, Los Angeles, Londres ou Paris ; une bonne partie des jeunes militants d'extrême droite du « Goush Emounim », installés dans les territoires occupés, viennent, eux aussi, des Etats-Unis et ont toujours leur nationalité américaine...

Comme l'écrivait, mardi 24 novembre, l'éditorialiste du *Jerusalem Post* : *« N'est-ce pas l'appel à l'action non violente de la part d'un Palestinien qui gênerait le plus les autorités ? »*

ALAIN FRACHON.





Afrique

Le conflit du Sahara occidental

Le Polisario annonce une trêve de vingt jours

ALGER
de notre correspondant

Le Grand Maghreb arabe a été au centre des travaux du bureau politique du comité central du FLN du mardi 24 novembre. Le communiqué diffusé par l'agence officielle Algérie Presse Service (APS) met en exergue *« la foi de l'Algérie dans la construction unitaire du Grand Maghreb arabe et son engagement à continuer d'investir ses efforts dans cette œuvre historique »*. Il souligne que le conflit du Sahara occidental *« constitue le principal obstacle à l'accélération du processus d'édification du Grand Maghreb »* et renouvelle le soutien de l'Algérie *« à l'œuvre de bons offices conduite par le président en exercice de l'OUA et le secrétaire général des Nations unies »*.

Ces positions – désormais traditionnelles – de l'Algérie ont été réaffirmées deux jours après la visite à Alger du ministre marocain des affaires étrangères, M. Abdellatif Filali (*le Monde* du 24 novembre). Elles ont été diffusées au moment où le Front Polisario faisait connaître sa décision d'observer unilatéralement une trêve militaire à compter du mercredi 25 novembre à 0 heure, dans le but, précise l'agence algérienne, de *« garantir la sécurité de la mission technique conjointe ONU-OUA au cours de son séjour et pour lui permettre de se rendre compte sur le terrain des données et réalités »*.

Cette trêve – la première avec le Maroc – est la deuxième décrétée par le Polisario depuis le début du conflit en 1975. En 1979, après le coup d'Etat qui avait écarté le président Ould Daddah du pouvoir à Nouakchott, le Polisario avait annoncé un cessez-le-feu unilatéral sur le front mauritanien. Il devait durer quasiment une année et déboucher sur l'accord d'Alger instituant la paix entre la Mauritanie et le Front Polisario.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

● **Un responsable sahraoui se réfugie au Maroc, selon Rabat.** – Le directeur de l'approvisionnement au « ministère de l'intérieur » de la RASD (République arabe sahraouie démocratique, proclamée par le Polisario), M. Houcine Habib, s'est réfugié au Maroc, a indiqué, mardi 24 novembre, le correspondant de l'agence marocaine MAP à El Ayoune. M. Houcine Habib a déclaré, selon l'agence, avoir reçu une formation militaire en 1975 en Algérie, puis en 1978 à Benghazi (Libye) *« sous la direction de conseillers soviétiques et cubains »*. Plusieurs autres transfuges sahraouis arrivés ces derniers mois au Maroc, parmi lesquels l'ancien représentant de la RASD à Addis-Abeba et à Cuba, M. Ramdane Ahmed Ould Nass, ont rencontré lundi à El Ayoune des journalistes marocains et étrangers en visite au Sahara à l'occasion de l'enquête de la mission de l'ONU, pour leur faire part du *« calvaire »* dans lequel vivent, selon eux, *« les Sahraouis retenus dans les camps algériens de Tindouf »*. – (AFP.)

OUGANDA

L'épopée sanglante de « Mama Alice »

La prêtresse Alice Lakwena a réussi une nouvelle fois à échapper aux forces gouvernementales qui étaient à ses trousses et à regagner le district de Tororo (est de l'Ouganda), quittant celui d'Iganga, où elle avait pénétré il y a six semaines à la tête de la Force mobile du Saint-Esprit, écrivait lundi 23 novembre le journal ougandais *New Vision*.

Alice Lakwena et les membres de la secte du Saint-Esprit combattent les forces gouvernementales depuis le début de l'année et ont traversé l'Ouganda en tous sens. La prêtresse a gagné le district de Tororo vendredi après un pilonnage de la forêt de Naminyanga, où elle se trouvait, par l'artillerie de la NRA, précise *New Vision*. Le journal ajoute qu'elle campe maintenant près du chef-lieu administratif du sous-comté de Paya *« avec des forces appréciables »* et qu'elle aurait fait sa jonction avec d'autres rebelles partisans de l'ancien président Milton Oboté.

L'entrée de la Force mobile dans la région d'Iganga semble avoir été une grave erreur de jugement de la prophétesse, car la coopération avec l'Armée de résistance nationale (NRA) de l'ethnie Basoga, qui peuple ce district, a causé de nombreuses pertes dans les rangs de ses partisans au cours des accrochages qui s'y sont déroulés.

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

« L'Esprit saint en prime. » C'était, à en croire « Mama Alice », ce qui faisait toute la différence entre ses « moines-soldats », interdits de boissons, de cigarettes et de relations sexuelles, et les troupes gouvernementales, lancées à leur poursuite depuis le début de cette année. *« Si vous combattez avec foi, vous êtes sûrs de gagner, et les balles de l'ennemi se retourneront contre lui. Même les pierres éclateront comme des bombes »*, soutenait cette jeune prophétesse. Du coup, après avoir avalé une potion magique, les membres de sa secte, confiants, s'en allaient en guerre, torse nu et huilé, cailloux et bâtons en main, hymnes aux lèvres...

Fille d'un pasteur anglican, originaire du nord de l'Ouganda, « Mama Alice », vingt-sept ans, plus connue à l'extérieur sous le nom d'Alice Lakwena, « la Messagère » (de Dieu) en dialecte acholi, racontait récemment, lors d'une conférence de presse improvisée dans le bush qu'en 1985, au sortir d'une retraite de quarante jours et de quarante nuits, elle avait reçu du ciel la lumineuse mission de chasser du pouvoir M. Yoweri Museveni et de réunifier le pays. Le Mouvement du Saint-Esprit, dont elle était l'égérie, s'y employa activement à partir de janvier dernier.

Avant d'entamer avec ses disciples un « grand trek » d'environ 800 kilomètres qui devait les conduire dans le sud-est du pays et jusque sur les rives du lac Victoria, « Mama Alice » avait ferraillé dur contre les troupes gouvernementales dans le nord de l'Ouganda, abandonnant, chaque fois sur le terrain, des centaines d'hommes, victimes de ses hallucinations : plus de sept mille au total selon les estimations du ministère de la défense.

Qu'importe, la relève était assurée et elle-même échappait miraculeusement à ses poursuivants. A la mi-octobre, certains l'avaient donnée pour morte de ses blessures. *« Cette pauvre fille qui n'a plus sa tête, nous fait perdre notre temps »*, se plaignait, récemment, M. Museveni. « Mama Alice » n'était pas seulement entourée de paysans aux pieds nus. Des soldats perdus et des politiciens en disgrâce qui tentaient, à ses côtés, une incertaine reconquête du pouvoir et qui n'utilisaient pas, tous, des armes blanches, l'avaient rejointe.

En s'aventurant, loin de son fief, dans le sud du pays, région qui lui était peu familière et plutôt hostile, cette prophétesse avait signé sa perte. Le nombre de ses partisans s'était réduit comme peau de chagrin et ses principaux lieutenants avaient été capturés ou s'étaient rendus.

Le monde de l'irrationnel

Pourquoi donc des milliers d'Ougandais se sont-ils jetés à corps perdu dans cette sorte de guerre sainte dont l'issue était prévisible ? Les « nordistes » ont répondu à l'appel de l'une des leurs pour combattre une équipe au pouvoir à Kampala, jugée trop « sudiste », dont, à tort ou a raison, ils n'attendaient plus rien.

Plus généralement en Afrique – on le constate notamment dans la Tanzanie voisine – la montée des désillusions politiques et économiques incite les autochtones à replonger, tête première, dans l'irrationnel, et dans le monde de la superstition. Ainsi, « Mama Alice » n'a-t-elle pas eu grand peine à séduire les déçus du modernisme.

JACQUES DE BARRIN.

Amériques

ÉTATS-UNIS

Les mutineries de détenus cubains continuent malgré les concessions du gouvernement

Washington. – Malgré l'offre du gouvernement américain de suspendre leur rapatriement, les deux mille cinq cents réfugiés cubains qui refusent d'être expulsés vers leur pays d'origine détiennent toujours plus de cent otages dans les prisons d'Atlanta, en Géorgie, et d'Oakdale, en Louisiane. L'attorney general (*ministre de la justice*), M. Edwin Meese, avait fait cette proposition le lundi 23 novembre. Le lendemain, les autorités cubaines ont, pour leur part, annoncé que les détenus *« sont amnistiés pour les activités illégales qu'ils auraient pu commettre avant de quitter Cuba »*. Les rapatriés, précise la déclaration officielle lue par le vice-ministre des affaires étrangères cubains, M. Ricardo Alarcon, *« bénéficieront du même traitement que ceux rapatriés en 1985 (environ deux cents), dont l'immense majorité est aujourd'hui en liberté »*.

En Louisiane, la garde nationale et l'armée ont été mises en état d'alerte. Les mutins ont, semble-t-il, durci leurs positions, et un grand panneau proclame dans la prison qu'ils veulent *« la liberté ou la mort »*. Tout comme ceux de Géorgie, où la révolte a fait un mort parmi les détenus, ils ont refusé la proposition de M. Meese de voir leur situation traitée cas par cas. Les « leaders » des prisonniers continuent néanmoins les négociations avec les autorités; ils leur ont remis des photographies des otages, montrant que ceux-ci *« étaient en bonne santé »*.

Envoyés en prison dès leur arrivée du port cubain de Mariel, en 1980, par les services de l'immigration américains, ces immigrants se trouvent en fait dans une situation juridique très particulière, pratiquement sans autre droit que celui de rester dans les prisons ou les centres de détention une fois purgée la peine à laquelle ils avaient été condamnés, soit aux Etats-Unis, soit à Cuba.

Ils ne peuvent rester aux Etats-Unis puisque leur condamnation leur a fait perdre leur droit d'immigration sur parole. Ils ne peuvent même pas être libérés, puisque cette libération ferait d'eux des résidents illégaux, et, faute d'un accord avec Cuba, ils ne pouvaient être expulsés. – (AFP, Reuter.)

SALVADOR

L'enquête sur l'assassinat de Mgr Romero est relancée

San-Salvador. – Les autorités judiciaires salvadoriennes vont demander l'extradition du capitaine Alvaro Saravia, qui vit actuellement aux Etats-Unis, et qui est accusé d'avoir participé à l'assassinat, en 1980, de l'archevêque de San-Salvador, Mgr Oscar Arnulfo Romero. Le ministre de la justice, M. Julio Samayoa, a *précisé*, le mardi 24 novembre, qu'un mandat d'arrêt pour *« homicide aggravé »* a été lancé contre le capitaine Saravia.

M. Reyes, ancien chauffeur du capitaine, a mis en cause le major d'Aubuisson, qui dirige le parti de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, extrême droite), le qualifiant de *« cerveau du crime »*. La justice a demandé à une commission de l'Assemblée nationale d'envisager le vote de la levée de l'immunité parlementaire du major d'Aubuisson, soupçonné d'être lié aux « escadrons de la mort » anticommunistes.

C'est la première fois que des poursuites sérieuses sont envisagées contre les responsables présumés de l'assassinat de Mgr Romero. Lundi, le président Duarte lui-même a évoqué l'affaire lors d'une conférence de presse. Le major d'Aubuisson a ensuite défié le chef de l'Etat d'ouvrir un débat public sur ce sujet.

Ces révélations interviennent au moment où deux dirigeants de l'opposition, Guillermo Ungo, président du Front démocratique révolutionnaire (FDR, allié politique du mouvement de guérilla FMLN), et Ruben Zamora, qui appartient aussi au FDR, sont rentrés après sept ans d'exil pour créer un *« espace politique de gauche »* et agir dans le cadre du plan de paix pour l'Amérique centrale. – *(AFP, Reuter.)*

KENYA

La vengeance du faux pasteur

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

Tempête dans une tasse de thé kényan : l'ordre d'expulsion du Kenya de neuf missionnaires – *huit Américains et un Canadien* – a été annulé à la dernière minute, mardi 24 novembre. Sept autres missionnaires – tous américains – avaient été renvoyés dans leurs foyers la semaine précédente. Ces mesures avaient été prises alors que le « complot » qui les justifiait s'est révélé être une supercherie.

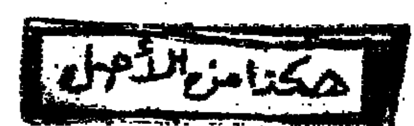
Les autorités kényanes croyaient tenir un beau scandale lorsque, Dieu sait comment, elles prirent connaissance, début novembre, d'une lettre, ô combien singulière, d'une Eglise locale américaine, basée en Caroline du Nord, la Foscoe Christian Church. *« Nous avons immédiatement besoin de 20 millions de dollars pour renverser les gouvernements qui entourent l'Afrique du Sud »*, à commencer par celui du Kenya, indiquait cette missive adressée *aux membres du Ku Klux Klan*. Suivait la liste de sept loups – déguisés en missionnaires – qui étaient déjà à l'œuvre dans la bergerie kényane au milieu *« d'autochtones arriérés et stupides »*.

Avant même que l'affaire ne s'ébruite, ces sept missionnaires étaient discrètement expulsés. Le chef de l'Etat, M. Daniel Arap Moi, montait alors au créneau pour dénoncer dans un long communiqué *« cette minorité d'étrangers dont les activités mettent en péril la sécurité de l'Etat »*. M. Arthur Magugu, ministre des transports, proposait, quant à lui, que l'affaire fût portée devant le Conseil de sécurité de l'ONU...

Renseignements pris, le département d'Etat américain qualifiait de *« complètement absurdes »* les allégations kényanes et indiquait que la lettre qui avait mis le feu aux poudres n'était qu'un faux, écrit par un certain David Kimweli. Ce prédicateur kényan, qui vit aux Etats-Unis, avait réussi à lever des fonds outre-Atlantique en faveur de deux Eglises locales kényanes, dont il se disait être le pasteur. Lorsque des missionnaires, hélas convaincus par son bagout, décidèrent d'aller sur place prêcher la bonne parole, ils découvrirent le « pot-aux-roses » et le signalèrent en haut lieu. En guise de vengeance, cet escroc eut donc l'idée d'impliquer dans une histoire de complot ceux-là mêmes qui l'avaient démasqué.

Cette affaire d'Etat qui *n'en* est finalement pas une a eu pour conséquence d'assombrir les relations entre les Etats-Unis et le Kenya, où vivent quelque vingt mille Américains dont environ sept mille missionnaires. Washington a demandé des explications à Nairobi, qui a mis une sourdine à ses accusations et renoncé à expulser les neuf missionnaires, sauf à aller au-devant d'un sérieux incident diplomatique avec son principal allié.

J. de B.



Asie

BIBLIOGRAPHIE

« Les Frères ennemis », de Nayan Chanda

L'Indochine depuis 1975

Que s'est-il passé pour que la grande victoire communiste de 1975, en Indochine, dégénère en guerre entre vainqueurs ? Dans cette tragédie, véritable troisième guerre d'Indochine – après la française et l'américaine, – les tensions existent déjà quand *« le rideau tombe »* sur la présence occidentale. Il y a belle lurette – plus exactement, depuis le voyage de Nixon en Chine en 1972, – que la Chine et le Vietnam ne sont plus que des alliés de façade. Et il y a un bon moment que, entre Khmers rouges et communistes vietnamiens, les tensions sont profondes. Mais tout cela est encore relégué au second plan quand tombent Phnom-Penh, puis Saigon. Et rien, alors, ne semble irréversible.

Ce sont les Khmers rouges – animés par la haine raciale et le rêve à la fois fou et sanguinaire de refaire l'empire khmer – qui vont relancer les hostilités, à l'occasion de raids meurtriers sur la frontière vietnamienne. A l'époque, les Vietnamiens biaisent, tentent de négocier un *modus vivendi* avec leurs voisins, puis avec les Chinois. Ils discutent également avec les Américains. Ils hésitent encore à répondre aux appels des Soviétiques, qui leur ouvrent grands les bras tout en exerçant des pressions qui, pour être discrètes, n'en sont pas moins solides.

Le président Carter, sous l'influence de Zbigniew Brzezinski, choisit la Chine, contre le Vietnam. Les Vietnamiens, ayant mal joué, *n'ont* plus qu'à assurer leurs arrières auprès des Soviétiques – adhésion au Comecon, signature d'un pacte d'amitié – avant de riposter au Cambodge en l'envahissant. Et comme l'armée de Pol Pot s'effondre – et que l'offensive réussit mieux que prévu, comme au Vietnam du Sud en 1975, – ils occupent l'ensemble du pays et mettent en place leurs protégés. C'est, enfin, au tour des Chinois de « punir » leur ancien vassal vietnamien en envahissant le nord de son territoire. Une *« punition » qui coûte cher* à l'armée chinoise, on parle de vingt mille morts.

Un ouvrage de base

La suite est plus fraîche dans les mémoires. Les Soviétiques s'installent à Da-Nang et à Cam-Ranh. La guérilla des Khmers rouges – ravitaillée par la Chine *via* la Thaïlande – constitue une sérieuse épine dans le pied du corps expéditionnaire vietnamien au Cambodge. L'Indochine unie, dont a rêvé Ho Chi Minh, a toujours beaucoup de mal à se faire. *« L'histoire de la dernière décennie*, écrit Nayan Chanda, *est exemplaire, en ce qu'elle prouve que ce sont les pesanteurs historiques et le nationalisme, et non l'idéologie, qui recèlent les clés de l'avenir de la région. »* Et d'ajouter : *« En dépit des apparences, les fantoches ne courent pas les rues en Indochine. »*

Nayan Chanda est l'un des meilleurs observateurs de la scène indochinoise de la dernière décennie. Pour comprendre le complexe d'encerclement de la Chine et celui, tout aussi fort, des Vietnamiens, il a appris l'histoire de ces deux frères *ennemis. Pour tenter* de démêler l'écheveau de négociations parallèles, souvent clandestines, faites de doubles jeux et de naïvetés, il a revu, quelques années plus tard, quand les langues enfin pouvaient se délier, les principaux protagonistes. Et puis, avec minutie et patience, il a reconstitué la trame d'une tragédie qui dure encore aujourd'hui.

Le résultat se lit comme un roman et fait de ce récit un ouvrage de base sur la période traitée. Une fois l'alliance conclue avec Moscou en 1978, c'est un dirigeant vietnamien qui juge : *« Dans toute l'histoire, nous n'avons été à l'abri du danger chinois qu'en deux cas de figure : une Chine faible et divisée, ou une Chine menacée par des barbares venus du Nord : aujourd'hui, les Russes sont nos barbares. »* Ou encore un Deng Xiaoping, alors vice-premier ministre, qui dit aux Thaïlandais, à la veille de l'intervention vietnamienne au Cambodge : *« Il est possible que Phnom-Penh tombe, mais la guerre ne serait pas finie pour autant. Elle ne ferait que commencer. »*

Tout le monde s'est trompé dans cette affaire. Brzezinski, qui, par antisoviétisme, joue Pékin contre Hanoï et offre ainsi des bases à Moscou sur la mer de Chine. Deng, dont la « leçon » infligée aux Vietnamiens n'a été, au mieux, qu'un demi-succès. Les Soviétiques, en croyant qu'une Indochine alliée et unie, enfin, se ferait. Et toute la partie, en 1987, paraît être à rejouer. Nayan Chanda offre ainsi – et pour la première fois – la possibilité de comprendre ce qui s'est vraiment passé depuis 1975 et dans quel contexte s'ébauche maintenant, à l'initiative du prince Sihanouk – à lui seul, un rappel du poids de l'histoire, – une nouvelle négociation.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

★ Presses du CNRS. Traduit de l'anglais par Michèle Vacherand et Jean-Michel Aubriet. Préface de Jean Lacouture, 369 pages, 120 F.

« Cruel avril », d'Olivier Todd

Quand Saigon tomba...

Un jour de 1973, en reportage au Sud-Vietnam, Olivier Todd passa, du côté de Ca Man, dans une zone contrôlée par le Gouvernement révolutionnaire provisoire. Il y resta deux semaines, et le long article que reçut alors *le Nouvel Observateur*, son journal, ne laissait plus aucune raison de croire que le GRP fut réellement indépendant du Nord-Vietnam et qu'un effondrement du régime de Saigon ne conduirait pas directement à une réunification forcée sous l'égide de Hanoï.

Olivier Todd avait ainsi pris le risque de dire : *« Je m'étais trompé »* et de heurter par là, de ses lecteurs aux libéraux américains en passant par ses amis de la gauche française, tout un monde – le sien – radicalement hostile à l'engagement des Etats-Unis au côté du Sud-Vietnam. Au moins autant que le talent, c'est ce courage de témoigner à contre-courant qui fait l'importance et l'intérêt de *Cruel avril.*

Car ce récit de chacun des moments, de chacune des heures parfois, des quatre mois qui ont précédé la chute de Saigon le 30 avril 1975 est non seulement un formidable reportage mais aussi une œuvre d'historien. Fondé sur tous les documents et mémoires disponibles, huit années de souvenirs de guerre de l'auteur et de longs entretiens surtout avec des témoins de la taille d'Henry Kissinger, Graham Martin, dernier ambassadeur américain à Saigon, ou Hoang Duc Nha, conseiller, cousin et confident de Thieu, ce livre allie la passion du vécu à la sérénité du recul.

On est partout en même temps, de Hanoï à Washington en passant par Moscou, Paris, Saigon, les Hauts-Plateaux et les rizières. On vit la fierté triomphante des dirigeants nord-vietnamiens ; le désir de leurs soldats d'en *finir* vite ; le lent naufrage de l'ambassade américaine ; l'incrédule désespoir de Thieu, les stupéfiants arcanes d'un monde politique saigonnais jouant à la IVe République sur musique de chars approchant et, bien sûr, l'horreur des hordes de réfugiés, pilonnées sur les routes avant de venir s'écraser sur les grilles fermées de cette chancellerie des Etats-Unis d'où s'envole – sans eux – le dernier hélico pour la liberté.

Quatre mois de tragédie

On traverse d'un trait quatre mois de tragédie mais constamment projeté *là où il fallait être pour pouvoir* comprendre ; on survole pourtant assez le champ de bataille pour en voir autre chose qu'une offensive éclair.

Ce Vietnam du Sud d'abord, dont les prisons politiques sont abjectes et bondées et où l'on arrête des journalistes, n'était certainement pas un modèle de démocratie mais pas non plus la dictature absolue à laquelle tout, même le Nord-Vietnam, était préférable. Pour emprisonner des journalistes encore faut-il qu'il y ait une presse luttant pour sa liberté et pour qu'un pouvoir refuse l'ouverture politique, encore faut-il qu'il y ait toujours des forces à même de la réclamer. *« Demi-démocratie »*, dit Olivier Todd, et même si l'on peut préférer dire *« demi-dictature »*, il y avait là quelque chose à développer et à préserver qui, au Nord, n'existait plus depuis longtemps.

Ce Vietnam du Nord, ensuite, dont les dirigeants pourraient rétrospectivement être crédités d'un génie militaro-politique sans pareil, a été en fait le premier surpris par la rapidité d'une victoire qu'il n'escomptait pas avant 1976. Comme les hommes politiques de Washington, Saigon, *Moscou ou Paris, ceux de Hanoï* avaient sous-estimé tout à la fois la profonde démoralisation suscitée au Sud par le retrait des troupes américaines après les accords de Paris de 1973 et la paralysie de la présidence américaine après la démission de Richard Nixon en août 1974 pour cause de « Watergate ».

Une première offensive sur la petite ville de Phuoc-Binh le 1er janvier est couronnée de succès ; Washington ne réagit pas ; croyant jusqu'à l'avant-dernier jour que les Etats-Unis ne pourront pas éternellement rester bras croisés, Thieu décide de replier ses forces pour mieux tenir dans l'attente de quelques crédits au moins ; ce mouvement ouvre la voie à la chute de nouvelles villes qui accentue l'impression de débandade, et tout s'écroule comme un château de cartes, tandis que Hanoï ne se décide que le 14 avril à donner à son offensive le nom victorieux d'Ho-Chi-Minh.

Dernier point saillant de ce récit : l'incroyable naïveté avec laquelle tant de gens – même à Saigon – ont cru jusqu'au bout que Hanoï accepterait une solution négociée. *Cruel avril* décrit dans le menu comment cette illusion fut méthodiquement entretenue à coups de fausses confidences par le bureau politique nord-vietnamien, mais le problème était aussi qu'on préfère David à Goliath ; que ni les Américains ni personne n'avaient envie de mourir pour Saigon, et qu'on pouvait trop aisément ne pas voir le totalitarisme sous le masque de l'anticolonialisme.

« J'ai voulu, dit Olivier Todd dans sa préface, *comprendre et aussi m'excuser sans m'absoudre »* – s'excuser d'avoir un temps observé Hanoï avec *« angélisme »* et estimé que Saigon relevait de la *« démonologie »*.

BERNARD GUETTA.

★ *Cruel avril.* Editions Robert Laffont, 479 pages, 125 F.

CHINE : après la désignation de M. Li Peng comme premier ministre

L'équilibre reste fragile entre orthodoxes et réformateurs

PÉKIN
de notre correspondant

La boucle est bouclée. La nomination de M. Li Peng, mardi 24 novembre, au poste de premier ministre par intérim (pour confirmation lors de la prochaine session plénière du Parlement en mars) met un point final à la série de bouleversements intervenus lors de la crise de l'hiver dernier et du départ de la gestion des affaires quotidiennes des vétérans de la révolution.

Les réformateurs les plus résolus ont pris le contrôle du sommet du parti et ont dû céder la direction du gouvernement à un homme sans doute plus enclin à la prudence, comme en témoigne l'ordre des préoccupations dont il a fait état en prenant ses fonctions : d'abord stabiliser le développement économique, ensuite, seulement, approfondir les réformes dans ce secteur. Quant à la réforme politique, elle doit être d'abord l'objet de *« préparatifs »*. En clair : rien n'est pressé. Du reste, aucun calendrier n'est envisagé, et le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire s'est contenté d'approuver, cette fois, une loi à l'essai pour une démocratisation prudente de l'échelon le plus élémentaire de la société, l'administration villageoise.

L'ouverture sur le monde extérieur, point sur lequel M. Li a rendu hommage à son prédécesseur, M. Zhao Ziyang, sera, bien sûr, poursuivie. Mais le nouveau premier ministre a aussi réaffirmé la doctrine (*« la voie socialiste »* et les principes idéologiques assortis) et la nécessité de garantir *« la stabilité et l'unité »* : bref, pas de contestation anticommuniste et pas d'agitation dans les rues.

Cependant, M. Li a reconnu la nécessité de mieux prendre le *« pouls »* de la population en *« ouvrant de nouvelles voies de dialogue afin d'obtenir son soutien »*.

Cette intronisation sans surprise entérine un nouveau partage des responsabilités mis au point au cours des tensions auxquelles avaient conduit l'échauffement de l'économie et l'agitation estudiantine qui a coûté son poste à M. Hu Yaobang en janvier dernier.

L'énorme machine...

Ce ne fut pas nécessairement une crise pour rien. *Elle a contraint les* réformateurs à prendre en compte les intérêts de groupes sociaux qui ne bénéficiaient guère des innovations permettant à des individus au tempérament aventurier de s'enrichir : ouvriers mal payés, intellectuels aux budgets étriqués... C'est maintenant seulement qu'on va pouvoir juger sur pièces les promesses de réformes et la capacité de la génération des technocrates à maîtriser l'énorme machine chinoise, toujours partagée entre l'inertie et l'emballement.

Mais la crise aura aussi souligné le caractère artificiel de cette transmission du pouvoir à la génération des successeurs. Les révélations publiées depuis le treizième congrès du Parti le montrent bien. On apprend seulement maintenant, par exemple, que le rapport très audacieux lu par M. Zhao était en gestation depuis octobre 1986, soit avant même la crise estudiantine.

On découvre encore qu'une fois à *la tête du parti*, après *l'éviction* de M. Hu, M. Zhao avait soumis – en mars – un premier brouillon à M. Deng Xiaoping, lequel, tout en multipliant alors les déclarations contre le *« libéralisme bourgeois »* à l'unisson des tenants de l'orthodoxie, avait fait savoir à son nouveau dauphin *qu'il pouvait* aller de l'avant. En d'autres termes, on découvre que M. Deng exerçait son pouvoir à la manière la plus patriarcale, et que le fragile édifice qui en est sorti reste, encore aujourd'hui, suspendu à sa longévité.

On le sentait bien, mardi, à la lecture *des comptes rendus de la* séance de clôture du comité permanent. D'un côté, M. Li était presque présenté en héritier politique de M. Peng Zhen, le vétéran qui préside le Parlement et qui s'est fait le champion des orthodoxes effrayés par les réformes. De l'autre, on sentait les efforts des réformateurs du parti pour briser la résistance de cette instance, en la contraignant à adopter de nouvelles procédures de fonctionnement, de sorte qu'elle cesse de se comporter en gardien du temple. Qui peut dire ce qu'il adviendrait de cet équilibre si le patriarche venait à disparaître prématurément ?

FRANCIS DERON.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

Le prince Sihanouk et M. Hun Sen se rencontreront en France le 2 décembre

C'est le 2 décembre, à Fère-en-Tardenois, qu'aura lieu la première rencontre entre le prince Norodom Sihanouk et M. Hun Sen, chef du gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh (*le Monde* du *24 novembre). La date en a été* proposée par M. Hun Sen au prince, qui réside dans cette localité située à une centaine de kilomètres à l'est de Paris.

Ce premier contact depuis l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne en janvier 1979 a pour but de préparer la voie à une solution du problème cambodgien. Deux gouvernements revendiquent, en effet, la légitimité, celui du Phnom-Penh et le « gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique » regroupant Khmers rouges, nationalistes de M. Son Sann et sihanoukistes. Le prince a pris depuis le début de l'année un *« congé sabbatique »* pour avoir les mains plus libres dans sa tentative de parvenir à un compromis qui mettrait fin à la guerre et à l'occupation vietnamienne.

D'autre part, à Pékin, le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, interrogé sur *l'attitude de son gouvernement à* l'égard de la rencontre, a déclaré : *« Nous avons toujours respecté le prince Sihanouk et nous ne faisons jamais de commentaire superflu sur ce qu'il a l'intention de faire ou sur la façon dont il s'y prend pour le faire. »*

Liban

Mort de l'ingénieur français blessé le 11 novembre

M. Richard Gimpel, un ingénieur français de quarante-six ans grièvement blessé, le 11 novembre au nord de Beyrouth, en secteur chrétien (*le Monde* du 13 novembre), a succombé à ses blessures le mardi 24 novembre. Atteint de deux balles à la tête, il était dans le coma depuis son hospitalisation à Beyrouth-Est.

M. Gimpel, qui vivait au Liban depuis une dizaine d'années et travaillait dans une distillerie, se trouvait au volant de sa voiture lorsqu'il a été agressé par trois hommes armés. L'ambassadeur de France au Liban, M. Paul Blanc, a récemment estimé que rien ne permettait de dire que cette agression avait un *« caractère politique antifrançais »*. Quinze jours à peine auparavant, deux gendarmes français avaient été tués et un troisième blessé, également en zone chrétienne. – *(AFP.)*

Suriname

Premières élections générales après sept années de régime militaire

Près de deux cent mille électeurs surinamiens devaient participer, mercredi 25 novembre, aux premières élections générales, sept ans après le coup d'Etat militaire dirigé par Désiré Bouterse (*le Monde* du 12 novembre).

Six partis politiques présentent des candidats aux cinquante et un sièges de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux soixante-douze sièges de conseillers municipaux et régionaux. Suivant la Constitution, approuvée par référendum à la fin du mois d'octobre dernier, la nouvelle Assemblée nationale devra, dans un délai d'un mois, élire le nouveau président de la République, dont le mandat est fixé à cinq ans.

Des observateurs néerlandais, américains, vénézuéliens et de l'Organisation des Etats américains (OEA) sont présents pour cette consultation électorale, qui fait partie du processus de retour à la démocratie entamé en 1985. Selon toute probabilité, l'opposition au lieutenant-colonel Bouterse, constituée par un Front démocratique regroupant les partis ethniques traditionnels, devrait remporter une large majorité.

Tchad

Accrochage près de la frontière soudanaise

N'Djamena. – De violents combats ont opposé l'armée tchadienne à une « forte colonne » de la Légion islamique commandée par des officiers libyens, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre, près de la frontière soudano-tchadienne, faisant cinq morts dans les rangs libyens, a annoncé, mardi 24 novembre à N'Djamena, l'état-major tchadien.

Dans un communiqué lu à la radio, l'état-major a affirmé que la colonne a pénétré en territoire tchadien, dans la région de Koulbous (est du pays), venant du Soudan. Les forces armées nationales tchadiennes (FANT) ont *« intercepté cette colonne, qui a abandonné, sur le terrain, cinq morts et emporté plusieurs blessés »*, avant de se replier au Soudan, affirme le communiqué, sans faire état d'éventuelles pertes tchadiennes.

Il s'agit du premier incident militaire entre le Tchad et la Libye, depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 11 septembre. Le communiqué souligne que, *« depuis plusieurs mois »*, le Tchad avait attiré l'attention *du gouvernement soudanais sur* la *« présence de troupes libyennes »* dans la région soudanaise du Darfour, frontalière du Tchad.

« Malgré le démenti soudanais, nous avons maintenant une illustration de la présence militaire libyenne au Soudan, avec la complicité du gouvernement soudanais », a commenté Radio-Tchad, qui a ajouté que cet accrochage *« compromet dangereusement »* le cessez-le-feu et les efforts de paix de l'OUA. Dénonçant l'*« implication directe »* du Soudan dans le conflit, la radio a ajouté que l'armée tchadienne se réserve le droit de poursuite si Khartoum ne met pas fin à la présence militaire libyenne sur son sol. – *(AFP.)*



Politique

Le financement des partis discuté à l'hôtel Matignon

Les dépenses de campagne et la transparence du patrimoine des élus pourraient faire l'objet d'un consensus minimum

Les cinq dirigeants des partis politiques représentés par un groupe à l'Assemblée nationale devaient se retrouver, le jeudi 26 novembre à 15 heures, à l'hôtel Matignon, pour étudier le problème du financement de l'activité politique nationale.

Autour de M. Chirac, ils prendront place selon l'ordre dans lequel leurs groupes siègent dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. Ce sont les communistes qui ont souhaité ce « plan de table » qui n'a pas soulevé d'objection. Ainsi M. Georges Marchais sera à la gauche du premier ministre et M. Jean-Marie Le Pen à sa droite. Entre eux, de gauche à droite, prendront place MM. Lionel Jospin, Jean Lecanuet et M. Jacques Toubon. Les chefs de parti ne seront accompagnés d'aucun collaborateur ou expert. Seul M. Renaud Denoix de Saint-Marc, secrétaire général du gouvernement, fera office de greffier.

Cette première réunion – dont aucun photographe ne fixera l'image – pourrait durer au moins deux heures. Il est prévu qu'elle s'ouvrira sur une déclaration de M. Chirac, qui en rappelera l'objet et les thèmes de recherche, mais sans préjuger aucune solution.

Chacun des participants sera invité à exposer ses choix, puis la discussion s'engagera. Aucun « point de presse » n'est annoncé pour la fin des travaux, mais un communiqué pourrait être diffusé par l'Hôtel Matignon. Il n'est pas exclu que d'autres réunions du même type aient lieu plus tard.

M. Chirac, dit-on dans son entourage, a essentiellement l'intention de mesurer de quelle façon les positions de chacun des participants peuvent converger afin d'obtenir un accord qu'il souhaite le plus large possible sur les trois sujets prévus et évoqués par le président de la République : la transparence du patrimoine des hommes politiques, le plafonnement des dépenses de campagnes électorales et le financement du fonctionnement des partis politiques. Le premier ministre ne présentera pas lui-même de document ou de proposition. Il considère en effet que ces problèmes – qui seront tranchés par la voie parlementaire – concernent au premier chef les partis politiques.

Au cours de la journée de mardi, M. Chirac s'est d'ailleurs beaucoup plus informé qu'il n'a fait connaître son point de vue. Ainsi est-il resté silencieux pendant la réunion du bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale, dont les membres ont évoqué devant lui ces questions. Il en a été quasiment de même lors du déjeuner hebdomadaire de la majorité qui a suivi.

Les partis, en revanche, préparent leur propositions. Pour l'UDF, M. Lecanuet disposera d'un document de base qui est le projet de loi préparé par le gouvernement de M. Barre en 1979. Ce document prévoyait que le fonctionnement des partis ou groupements politiques serait assuré par *« une dotation globale inscrite à la loi de finances »* qui concernait *« les frais relatifs à leurs personnels, à leurs locaux et à leurs dépenses d'impression »*. L'usage de ces fonds devait être contrôlé par une commission spéciale de la Cour des comptes. Ce projet sera amendé et complété par M. Lecanuet puisque son objet apparaît aujourd'hui trop limité.

Au RPR, M. Jacques Toubon a recueilli les avis des députés au cours d'une réunion du groupe mardi après-midi et il a réuni mercredi matin la commission exécutive du parti. Pour ses propositions, le RPR s'inspirera de plusieurs documents.

La solution au problème de la transparence du patrimoine des élus sera ainsi fournie par la proposition de loi organique élaborée en 1983 par M. Charles Pasqua lorsqu'il était sénateur. Reste à savoir si le contrôle d'un éventuel enrichissement sans cause qui concernera le patrimoine du président de la République, des ministres et des parlementaires devra également s'appliquer aux présidents de conseils régionaux et généraux et aux maires des grandes villes.

Le plafonnement des dépenses de campagne électorale et le financement des partis se référeront davantage aux suggestions contenues dans les propositions de loi de 1986 de M. Jean-Pierre Delalande, député RPR du Val-d'Oise.

Toutefois, il semble que pour le RPR si le remboursement des frais de campagne des candidats devra être majoré mais mieux contrôlé, les dépenses de fonctionnement des partis, en revanche, ne devraient pas être assurées par les fonds publics. Dans les deux cas, le contrôle des donations devrait être effectué par des magistrats de la Cour des comptes si celles-ci étaient assorties de déductions fiscales, d'ailleurs plafonnées.

M. Jospin : « Dans un esprit d'ouverture »

Au Parti socialiste, un document de travail préparé par M. André Laignel, député de l'Indre et trésorier du parti, envisage de doter les partis politiques de la pleine capacité civile (comme le propose M. Pasqua). Il prévoit un accroissent des remboursements de l'Etat pour les frais de campagne mais il précise que chaque candidat aura *« le choix entre un financement privé dont il aurait la totale maîtrise et un mécanisme dans lequel un pré-financement public lui sera accordé moyennant l'engagement de ne pas dépasser le double de la somme mise à sa disposition par l'Etat »*.

Quant au financement du fonctionnement des partis, M. Laignel combine l'aide publique fixée chaque année par le budget de l'Etat et les ressources privées assorties de déductions fiscales et soumises à un contrôle. M. Lionel Jospin a indiqué au groupe socialiste qu'il se rendrait à la réunion de l'Hôtel Matignon *« dans un esprit d'ouverture et avec le souci de saisir toute possibilité de progresser sur la voie de la transparence »*. Le bureau exécutif du PS devait ce mercredi encore examiner ces sujets.

Pour les communistes, s'ils sont favorables à la transparence du patrimoine des élus et à une aide financière publique aux candidats assortie d'un plafonnement de leurs dépenses, ils sont en revanche hostiles au financement du fonctionnement des partis par l'Etat, car, selon l'expression de M. Georges Marchais, *« cela est contraire à leur indépendance et au respect de la liberté des citoyens »*.

Le Front national, enfin, n'a présenté aucune proposition de loi sur ces problèmes. M. Le Pen, qui considère qu'il s'agit là d'un *« rideau de fumée »*, a cependant accepté de se rendre à l'invitation du premier ministre.

Avant que ne se tienne la première réunion de l'hôtel Matignon, la plupart des participants semblaient ainsi animés de la même volonté d'aboutir, et certains ne désespéraient pas de faire procéder à une première lecture d'un texte par l'Assemblée nationale avant la fin de la session ordinaire prévue pour le 20 décembre. Quitte à réunir, ensuite, une brève session extraordinaire pour parachever l'adoption d'une réforme.

Un consensus minimum était donc espéré sur deux points au moins : les dépenses de campagne et le patrimoine des élus, sans que l'on désespère pour autant de régler la question beaucoup plus complexe du financement des partis.

ANDRÉ PASSERON.

Vaches à lait et mécanismes discrets

Les déclarations des dirigeants politiques drapés dans leur dignité ne convainquent plus personne : les cotisations des militants, les dons des sympathisants, ne peuvent suffire à financer ni le fonctionnement quotidien des partis politiques ni, à plus forte raison, les campagnes électorales. Tous doivent utiliser des sources de financement supplémentaires et souvent occultes. Chacun a ses méthodes particulières, mais le même mal les frappe sans discernement.

Mairies, conseils généraux et régionaux sont de merveilleuses vaches à lait, surtout depuis que la décentralisation a accru leur liberté et leurs ressources. Aucun parti ne se prive des services de ces « banques », quand ils y ont accès. Leurs patrons peuvent faire embaucher quelques amis en les laissant s'occuper plus de leurs activités partisanes que de leurs tâches administratives. Cette facilité a encore été accrue avec l'autorisation donnée aux maires et aux présidents de conseil de se doter d'un « cabinet ». Plus la collectivité est grande, bien entendu, plus sa détention est « juteuse ».

La première ville de France n'a aucune raison d'échapper à la règle, alors que le budget de Paris est à lui seul l'équivalent de celui des vingt-deux régions françaises. L'hôtel de ville fut ainsi une merveilleuse base de repli du temps de l'opposition et de la préparation au retour aux affaires pour M. Jacques Chirac et ses amis. Dans son livre *Paris-Chirac*, Marc Ambroise-Rendu explique ainsi que, s'il y avait déjà 100 conseillers au cabinet du maire en 1980, il y en avait 300 à la veille de son retour à Matignon...

Les collectivités locales sont aussi – et surtout – des sources de financement indirect. Trop souvent les sociétés qui travaillent avec elles sont priées de ne pas oublier le parti de l'homme qui les dirige. Plusieurs possibilités existent. Elles peuvent être contraintes, le mot n'est pas trop fort, de confier un contrat de recherche plus ou moins « bidon » à une société d'études liée au parti en cause. Elles peuvent être priées de payer très cher un placard publicitaire dans une publication à diffusion restreinte.

Une entreprise « amie »

Elles peuvent accepter que leur soient facturées des dépenses effectuées en fait par un parti ou un candidat. Il faut alors utiliser le mécanisme des *« fausses factures »*. L'imprimeur, l'afficheur, le prestataire de service, facturent à l'entreprise une prestation qu'en fait il ne lui a pas rendue. Deux délits sont alors commis : le détournement de biens sociaux, car les actionnaires minoritaires ne partagent pas nécessairement les idéaux politiques des dirigeants, et la fraude fiscale, puisque le bénéfice de la société et donc son impôt sont, dans les faits, diminués.

Une entreprise « amie » ou un organisme officiel peuvent aussi s'offrir le luxe de payer très cher un produit ou un service dont elles ont effectivement besoin. Le bénéfice permettra au fournisseur de « tirer » son prix quand le parti ou le candidat proche de celle-ci ou de celui-ci s'adressera à lui. Les commandes de sondages et les contrats de relations publiques, où il est extrêmement difficile d'évaluer la valeur du bien fourni, sont particulièrement adaptés à ce genre d'*« échanges »*.

Tous ces mécanismes sont bien rodés et sont utilisés par tous les camps. Chacun le sait. Chacun le reconnaît discrètement. Nul ne peut l'avouer publiquement. Une réglementation des financements des campagnes électorales et des partis permettra-t-elle d'y mettre fin ? Les exemples étrangers obligent à répondre prudemment.

THIERRY BRÉHIER.

« Le Canard enchaîné » démarché pour... « aider Jacques Chirac »

Dans son numéro du 25 novembre, *le Canard enchaîné* raconte avec sa verve ordinaire comment les Editions Maréchal, société éditrice de l'hebdomadaire, se sont vues démarchées aussi candidement que sérieusement par le RPR dont l'émissaire ignorait assurément à qui elle s'adressait.

Ainsi, Louis-Marie Moreau, auteur de l'article, raconte-t-il comment un appel fut reçu le 16 novembre au standard du journal et transmis à la rédaction où un journaliste, loin de détromper son interlocutrice Mme Rodriguez, l'encouragea plutôt dans sa démarche. Il devait en résulter, le 20 novembre, un dialogue sans fard sur la façon dont il fallait procéder *« pour aider Jacques Chirac »*. *Le Canard* en donne la relation suivante :

Mme Rodriguez. – *« Nous proposons des participations publicitaires dans la revue* Horizon 88 *qui est éditée par le RPR. Bien entendu nous vous délivrerons une facture.*

Le Canard. – *« Mais nous préférons que cela reste discret.*

Mme R. – Pas de problème. Cela peut être anonyme. Votre publicité ne passera pas. Et si vous souhaitez, je peux vous faire établir une facture par la société AMF qui édite la revue. Comme cela le RPR n'apparaît pas du tout.

L. C. – Très bien. Mais comment être sûr que notre argent va bien à Jacques Chirac ?

Mme R. – Nous vous enverrons un chargé de mission qui vous montrera une lettre d'accréditation. »

Sur quoi, deux journalistes du *Canard*, qui ont préalablement constaté que le numéro de téléphone laissé par Mme Rodriguez figure à l'annuaire sous l'appellation Comité d'action sociale du dix-neuvième et « dépend de la mairie » à une adresse où se trouve aussi la permanence électorale de M. Jacques Féron, député apparenté RPR du dix-neuvième, accepteront un rendez-vous au 125 rue de Crimée.

Ils y rencontreront le « chargé de mission » annoncé, M. Meunier, mais useront d'un stratagème pour ne pas verser la participation de 10 000 F qu'ils avaient feint d'accepter. *Le Canard enchaîné* publie à l'appui de ce récit la reproduction de l'ordre d'insertion qui leur fut remis sur papier à en-tête de *Horizon 88*, Rassemblement pour la République.

Au RPR, on déclare que cette affaire *« n'a rien à voir avec le mouvement »* et relève d'*« une initiative prise par des militants du dix-neuvième arrondissement »*.

Dans le Rhône : le jeu de mistigri

LYON
de notre correspondant régional.

Les révélations sur les fausses factures dont le Parti socialiste du Rhône aurait bénéficié pour financer sa campagne électorale de mars 1986 ont en tout cas déclenché une... absence de réactions politiques tout à fait révélatrice. Pas un communiqué, pas une déclaration publique, pas un début de polémique : le calme plat. Comme si une consigne informelle avait couru les états-majors politiques lyonnais : *« Pas de haro sur les socialos ! »*

Très significative à cet égard est la position d'un proche de M. Raymond Barre, qui est aussi député du Rhône : *« Nous ne ferons aucun commentaire sur les affaires en cours et sur les questions connexes. Il y a un débat justifié sur le financement des partis, il ne faut pas qu'il puisse y avoir une exploitation politicienne... »*

« Complètement naïfs »

Il convient donc de faire un bref retour en arrière sur le financement avoué des campagnes électorales – législative et régionale – du printemps 1986. A cette époque, nous avions avancé – dans notre édition « Rhône-Alpes » du 13 mars – des chiffres : 500 000 francs pour le PCF, 900 000 pour le Front national, 2 millions pour les listes barristes, le double pour chacun des éléments du duo rival RPR/PS. Si les chiffres n'ont pas été démentis, l'opacité demeure sur la façon dont les caisses ont été remplies.

A l'évidence, des grandes entreprises, certaines institutions bancaires, y sont allées de leur obole. Mais en prenant la classique précaution d'obtenir en contrepartie une *« vraie-fausse »* facture, vraie pour l'orthodoxie comptable de ladite société ou banque qui peut justifier ainsi ses sorties de fonds, fausse en raison de l'absence de prestations correspondantes. Bref, l'opacité ambiante aurait pu durer longtemps si un certain Pierre Alberti n'avait été suffisamment imprudent pour avoir, lui-même ou les sociétés gravitant autour de lui, laissé traîner quelques doubles de factures bien encombrantes...

A la limite, le seul véritable procès fait *mezzo voce* aux socialistes rhodaniens par les représentants de la droite locale est celui d'avoir été, dans cette affaire, *« complètement naïfs »*. En d'autres termes, le péché n'est pas grave, c'est sa découverte qui gêne.

Le silence de la majorité s'explique aussi par la crainte de voir surgir des fantômes très ressemblants... Il y a d'ailleurs trop de rumeurs qui se télescopent pour qu'un recensement en soit, dès aujourd'hui crédible. Mais chacun sait que M. Pierre Alberti n'avait pas des amis de gauche. Il semble même que depuis mars 1986 il se soit découvert des affinités idéologico-commerciales dans la mouvance centriste. On peut d'ailleurs constater que son réseau de radios locales n'a pas souffert de l'alternance...

Le jeu de mistigri atteint des proportions tout à fait étonnantes. Au RPR, on ne serait pas fâché de voir dénoncées les turpitudes de tel ou tel proche de la mairie de Lyon, ou du conseil régional, deux instances barristes. Côté UDF, on essaie de diriger les regards vers le RPR ou – plus subtil encore – vers la mouvance « amie » CDS ou radicale...

Pour le moment, seul M. André Soulier, premier adjoint au maire de Lyon, chef de file local du Parti républicain, peut se permettre une coquetterie en avançant que sa formation est *« pauvre »* et qu'elle entend le rester. Une affirmation indéniable mais à relativiser : M. Soulier n'a pas à trouver des fonds pour une campagne spécifique du Parti républicain...

Au RPR, on affiche la sérénité. Apparemment on ne paraît pas redouter la glasnost du côté de la place des Terreaux, le siège lyonnais de M. Michel Noir, conseiller municipal de Lyon, ministre du commerce extérieur. Il est vrai que les campagnes législative et régionale avaient été, ici, scindées en deux. M. Noir et ses amis ont géré le budget « législatif » et M. Alain Mérieux s'est organisé de son côté pour le financement de la campagne de sa liste régionale. Le patron des laboratoires qui portent son nom a sans doute plus que d'autres candidats la possibilité de réunir des fonds et la facilité de se montrer « vertueux ».

CLAUDE RÉGENT.

● **PRÉCISION.** – C'est par erreur que nous avons indiqué (*le Monde* du 22-23 novembre) que M. Yvon Deschamps avait siégé au titre de *« personnalité qualifiée »* à la commission préfectorale d'attribution des fréquences. En fait, le responsable socialiste n'a jamais appartenu à la commission régionale des fréquences qui ne réunit que des fonctionnaires. Cela n'enlève rien à ce que nous écrivions sur son intérêt soutenu pour les évolutions de la bande FM, mais interdit de penser à une intervention intéressée de sa part au niveau de l'attribution des fréquences.

● **Rencontres nationales des « rénovateurs », le 10 janvier à Lyon.** – Des *« Rencontres nationales des rénovateurs »* se dérouleront le 10 janvier 1988 à Lyon (Rhône), a annoncé, le lundi 23 novembre à Toulouse (Haute-Garonne), M. Claude Llabres, coordinateur national des rénovateurs communistes dont les animateurs s'étaient réunis, le week-end précédent à Paris. Quelques quatre cents délégués pourraient participer à cette réunion (qui ressemble fort à un premier congrès) et M. Pierre Juquin, candidat « rénovateur » à l'élection présidentielle, assistera à la discussion générale qui clôturera les travaux de six « carrefours » thématiques.

● **CNI : M. Briant en minorité.** – Après plusieurs semaines de péripéties, le comité directeur du CNI, qui s'est réuni le mardi 24 novembre, a suspendu M. Yvon Briant de ses fonctions de secrétaire général de ce mouvement. Après une décision du tribunal de Paris selon laquelle seul le comité directeur était habilité à faire ou à défaire le secrétaire général, le président, M. Philippe Malaud, a donc obtenu gain de cause. Par quarante-trois voix contre trente-neuf, le comité directeur a voté une motion demandant de *« ratifier la décision prise par le président de suspendre le secrétaire général »*. Il a été, par ailleurs, décidé d'avancer d'un mois l'élection du président et du bureau du mouvement. Un nouveau comité directeur se tiendra le 15 décembre, qui devrait donner lieu à un nouvel affrontement pour la présidence entre M. Malaud et M. Briant.

Le bicentenaire de la Révolution

Rien ne manquera !

Malheur aux impudents qui prétendraient que la mission du bicentenaire de 1789 ne missionne pas. Ou que son président Edgar Faure, ne préside pas. Nul n'en ignore désormais : la mission missionne et le président fait mieux que présider : il faurise.

Un bon demi-millier d'invités, dûment saoûlés de cocardes tricolores, de faisceaux lumineux tricolores, de *Marseillaise* moulinées, servies sauce disco-rock, et s'ils le voulaient, de cocktails bleu, blanc ou rouge l'ont éprouvé de (presque) tous leurs sens, le mardi 24 novembre, au Pavillon Gabriel.

Les gardes républicains étaient là. M. Jean Tibéri, adjoint au maire de Paris, était là (M. Jacques Chirac sera aussi très présent pour le bicentenaire). M. André Damien, maire de Versailles, était là. M. Alain Carignon, ministre mais surtout représentant du Dauphiné, était là.

Toujours en avance, le Dauphiné, pour 1789 comme pour 1989. Toujours en retard, en revanche, le président Faure n'avait que deux mots à dire, mais en mille, adornés d'anecdotes et de bons mots, au fil de l'improvisation : ça marche.

Des projets innombrables, dûment triés et sélectionnés, un logo (de Folon), de grandes ambitions monumentales et philosophiques (*le Monde* des 24 et 25 novembre), un consensus à faire pleurer Marianne : rien de manquera.

L'imagination ne fera pas non plus défaut. Qu'on en juge : Edgar Faure songe à des bosquets républicains trinitaires et tricolores, qui feraient meilleur effet que de banals arbres verts de la Liberté (prévus par ailleurs). Il faut des sapins bleus, de blancs bouleaux, des hêtres pourpres ? des sapins bleus ? Qu'à cela ne tienne. *« On me dit que ces arbres ne croissent pas tous de la même manière »*, a honnêtement prévenu Edgar Faure. Patience. Il reste plus de vingt mois pour y mettre bon ordre.

M. K.

Politique

L'affaire des fausses factures de Lyon

M. Yvon Deschamps porte plainte pour atteinte à la liberté individuelle

M. Yvon Deschamps, premier secrétaire de la fédération du Rhône du Parti socialiste, a déposé mardi 24 novembre, une plainte avec constitution de partie civile pour atteinte à la liberté individuelle (article 114 du code pénal), dans l'affaire de Radio-Nostalgie.

Assez exceptionnelle, dans la mesure où elle met en cause le fonctionnement de l'institution judiciaire, cette démarche pourrait relancer la polémique qui s'était développée au sein de la magistrature lyonnaise après le refus du parquet de délivrer à M. Georges Fenech, juge d'instruction chargé du dossier, le « réquisitoire supplétif », qui lui aurait permis d'entendre, voire d'inculper MM. Deschamps et Jacques Boyer, directeur de l'agence de publicité OPES.

LYON
de notre bureau régional

Après avoir enfin reçu, lundi soir, les procès-verbaux certifiés conformes et, mardi matin, les scellés remis au magistrat-instructeur par la brigade financière du SRPJ de Lyon, à l'issue des gardes à vue de MM. Deschamps et Boyer, M. Christian Gallut, procureur de la République, a transmis, mardi midi 24 novembre, ses instructions au commissaire divisionnaire, M. Michel Richardot, « patron » du SRPJ. Il lui a demandé d'ouvrir une « enquête préliminaire » sur les éléments nouveaux — la saisie d'une dizaine de fausses factures, vraisemblablement utilisées pour financer une partie de *la campagne législative du PS du* Rhône (1) ; le procureur a définitivement choisi de scinder en deux les dossiers des pratiques financières illicites dont les finalités, sinon la nature, lui paraissent tout à fait distinctes.

Les policiers, qui affirment n'avoir pas d'*« état d'âme »*, vont *donc tenter d'établir la réalité* de ce délit financier « parallèle » à l'affaire Radio-Nostalgie, et non pas connexe, comme l'estimait M. Fenech. Si ces investigations entraînent l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire, rien n'interdira à M. Roger Aubin, président du tribunal de grande instance de Lyon, de confier l'instruction à M. Fenech.

Confirmant ses commentaires à chaud du samedi 21 novembre — *« Les policiers m'ont présenté, d'une part des factures régulières honorées par le Parti socialiste et, d'autre part, des factures qui ne me concernaient pas »*, — M. Yvon Deschamps s'est rendu, mardi vers 16 heures, au palais de justice, en compagnie de son avocat, Mᵉ Robert Guillaumond. La plainte qu'il a déposée entre les mains de M. Jacques Hamy, doyen des juges d'instruction, s'appuie sur l'article 114 du code pénal. Cet article vise *« un fonctionnaire public »*... qui a *« ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire, soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un citoyen... »* et prévoit une peine de *« dégradation civique »*. Dans son second alinéa, l'article précise : *« Si néanmoins il justifie qu'il a agi par ordre de ses supérieurs, pour des objets du ressort de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû l'obéissance hiérarchique, il sera exempt de la peine, laquelle sera, dans ce cas, appliquée seulement aux supérieurs. »*

« Bouc émissaire »

Pour l'avocat de M. Deschamps, il s'agit d'*« avoir accès, non pas au fond du dossier, mais aux éléments de la procédure et de mettre en lumière la manière, frisant l'irrespect du code de procédure pénal, dont mon client a été traité ». « Entre la fin de sa garde à vue,* nous a déclaré Mᵉ Guillaumond, *intervenue vers 19 h 30, le vendredi, et sa sortie du palais vers minuit, M. Deschamps s'est trouvé dans une situation de vide juridique plus qu'inhabituelle... »* L'avocat conteste aussi la forme des confrontations organisées à l'hôtel de police entre M. Deschamps et M. Boyer, mais également avec la secrétaire de celui-ci.

Si la plainte n'est pas déclarée immédiatement irrecevable, elle devrait remonter jusqu'à la chambre criminelle de la Cour de cassation chargée de désigner un magistrat instructeur.

M. Jacques Boyer, qui a vécu la même aventure — garde à vue, transfert au palais et élargissement sans être entendu par le juge — n'a pas choisi de riposter comme M. Deschamps par la voie judiciaire. Il est toutefois sorti, pour la première fois, de sa réserve, mardi, pour exprimer sa colère : *« On me prend comme bouc émissaire,* nous a-t-il dit, *alors que je n'ai rien à me reprocher. Tandis qu'Hernu pose pour* Play Boy, *on ternit ma réputation en me traînant dans la boue, comme si le problème du financement des campagnes électorales était de ma responsabilité... D'ailleurs, je ne suis pas socialiste, je suis radical. »*

Alors que M. Deschamps patientait dans un petit bureau proche des cabinets d'instruction, M. Boyer a connu, quatre heures durant, le régime le plus rude du petit dépôt : poches vidées, lacets et cravate confisqués, menottes aux poignets. Une épreuve que le publicitaire, qui eut en charge l'essentiel de la campagne de la liste Hernu au printemps 1986, ne semble pas près d'oublier.

Ce « dossier*bis* » a quelque peu rejeté dans l'ombre l'affaire de Radio-Nostalgie, dont l'instruction continue pourtant à se développer. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon devrait examiner très prochainement les demandes de mise en liberté de M. Alberti, « patron » de la radio, de son épouse Catherine, et de M. Frédéric Coste, directeur d'antenne, introduites par leur défenseur, Mᵉ Alain Ribeyre, assisté de Mᵉ Anne Covillard. Leur placement sous mandat de dépôt ne correspondait pas aux réquisitions écrites du parquet.

Si les policiers du SRPJ estiment avoir procédé aux principales interpellations — sept personnes se trouvent à ce jour inculpées — l'étendue et la diversité des relations d'affaires du « patron » de Radio-Nostalgie, notamment avec des personnalités politiques de la majorité comme de l'opposition, permettent d'envisager de nouveaux rebondissements.

ROBERT BELLERET.

(1) L'une de ces factures, d'un montant de 85 000 F, est à en-tête de Radio-Nostalgie. Les autres sont établies au nom de différentes sociétés, parmi lesquelles deux banques et un groupe nationalisé. Leur montant total avoisine le million de francs.

● **RECTIFICATIF.** — Dans notre article sur le palais de justice de Lyon (*le Monde* du 25 novembre), à propos de l'affaire de Radio-Nostalgie, une erreur de transmission nous a fait écrire que le parquet avait accordé *« en rechignant »* un réquisitoire supplétif au juge Georges Fenech le 18 novembre. Il fallait lire *« sans rechigner »*. La parquet n'a — à ce stade de l'information — fait, en effet, aucune difficulté pour élargir la saisine du juge d'instruction, ce qui lui permit d'inculper le lendemain Pierre Alberti, son épouse et trois de leurs collaborateurs.

Politique

Avant le second tour de l'élection cantonale partielle de Marseille

Le Front national appelle ses électeurs à « l'abstention positive »

M. Jean-Marie Le Pen a invité le mardi 24 novembre les électeurs du Front national à Marseille à *« l'abstention positive »* pour le deuxième tour de l'élection cantonale partielle qui se déroulera dimanche 29 novembre dans cette ville.

Se fondant sur les récentes déclarations de M. François Léotard, secrétaire général du PR, le président du Front national a déclaré : *« Tant que durera cet ostracisme, le Front national regrette de ne pouvoir apporter son soutien au candidat d'un parti qui veut exclure du rassemblement national plus que jamais nécessaire le Front national, ses élus et ses électeurs (...). En excluant toute conversation et tout accord avec le Front national, M. Léotard a délibérément pris le risque de la victoire de la gauche, qu'il souhaite sans doute. »*

M. Jean-Claude Gaudin, responsable de la majorité à Marseille, a retourné l'argument en faisant valoir aussitôt que *« s'abstenir, c'était favoriser la gauche »*. Réagissant mardi soir à cette prise de position du Front national, M. Charles Pasqua a réaffirmé son hostilité à toute alliance avec M. Le Pen. *« M. Le Pen fait ce qu'il veut,* a expliqué le ministre de l'intérieur, *c'est son droit absolu. J'espère cependant que ses électeurs voteront pour nous. »*

Présent mardi soir à Marseille pour soutenir le candidat socialiste, M. Lionel Jospin a condamné *« la contradiction dans laquelle s'est empêtrée la droite dans sa politique à l'égard du Front national »*. Comme l'avaient fait la veille certains de ses amis, le premier secrétaire du PS a aussi stigmatisé le comportement, à ses yeux, ambigu, de M. Léotard, *« ce même Léotard qui avait soutenu Stirbois à Dreux »* aux élections municipales de septembre 1983.

M. Pascal Arrighi courroucé, M. Jean-Claude Gaudin dépité

L'heure n'est pas vraiment aux « mamours » entre le Front national et l'UDF. A quelques jours du second tour de l'élection cantonale partielle de Marseille, et alors que M. Jean-Marie Le Pen a annoncé son refus de soutenir le candidat de la majorité resté en lice, le torchon n'en finit pas de se consumer entre M. Jean-Claude Gaudin (UDF) et M. Pascal Arrighi (FN), tous deux challengers dans la course à la mairie de Marseille.

Les déclarations des deux hommes, le mardi 24 novembre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, à propos du scrutin de dimanche prochain, laissent présager un combat au couteau pour les municipales de 1989.

Cachant mal sa fureur, le député du FN, M. Arrighi n'a pas fait dans le détail en choisissant ses arguments pour disqualifier M. Gaudin, qui aurait eu notamment le grand tort de le juger *« trop vieux »* pour la mairie de Marseille. Ce juriste et universitaire d'ordinaire courtois n'avait pas habitué ses interlocuteurs à des propos aussi outranciers : *« A Marseille, quand je me promène dans la rue et que j'entends : tiens, voilà un pédé ! je ne me retourne pas, moi ! Et quand on dit que c'est une ville qui marche avec trois « pédales », là-bas, tout le monde se comprend »*, lâche, rouge de colère, M. Arrighi, qui abandonnant le langage châtié du conseiller d'Etat pour les ragots de l'échotier à scandales cite trois noms de députés des Bouches-du-Rhône.

« Il faut un peu de virilité pour diriger cette ville ; si j'ai un débat avec M. Gaudin, je le lui dirai », poursuit-il, en se déclarant ulcéré de l'ostracisme dont le FN serait victime.

Le responsable du Front national à Marseille a d'autre part refusé à M. François Léotard le droit, *« en tant que membre du gouvernement »*, de jeter l'opprobre sur toute alliance du Parti républicain avec les amis de M. Le Pen. *« Il n'a pas le droit de nous mettre au ban de la nation. Nous en avons assez d'être insultés »*, a déclaré le député marseillais, en faisant remarquer que ce qui était clair aujourd'hui, c'était que *« François Léotard souhaitait que Jean-Claude Gaudin soit battu dimanche dans sa circonscription de Marseille »*.

Il a également affirmé que lui et ses amis de la fédération de Marseille n'avaient pas eu d'états d'âme en décidant de ne pas apporter leur soutien, dimanche, au candidat de la majorité : *« Tout le monde est d'accord, à part quelques éléments gaudinisés. »* Balayant de la main les questions concernant les réticences qu'aurait pu avoir M. Ronald Perdomo, député FN des Bouches-du-Rhône, auquel le lie une solide inimitié, M. Arrighi a répliqué qu'il n'avait pas discuté avec lui et que, de toute façon, il était *« le patron du Front national à Marseille »*.

Il s'est enfin déclaré persuadé de l'abstention, dimanche prochain, des électeurs qui s'étaient portés au premier tour sur la candidate du Front national.

A peine avait-il disparu dans l'hémicycle, M. Jean-Claude Gaudin faisait son entrée en scène, salle des quatre colonnes. Le président du groupe UDF forçait un sourire pour tenter de masquer une tension évidente. *« On a tellement dit que j'étais lié au Front national et que Le Pen me faisait des cadeaux... Vous voyez bien aujourd'hui ce qu'il en est. »* Répondant au président du Front national, qui avait expliqué, au lendemain du premier tour de la cantonale partielle, que c'était M. Léotard qui détenait *« dans la poche de son jean la clé de l'élection »*, M. Gaudin a répondu qu'il n'y avait que deux clés pour l'élection de Marseille : *« celle que détiennent les 60 % d'abstentionnistes, s'ils se décident à aller voter ; celle du report des voix »*.

S'agissant de la seconde clé, le président du groupe UDF s'est montré convaincu du bon report des voix des électeurs de droite, dans une ville où, *« traditionnellement, le clivage droite-gauche est très marqué »*. *« S'abstenir, c'est faire le jeu de la gauche »*, a-t-il encore insisté. D'autre part, il n'a pas caché qu'il avait parlé, le jour même, à M. François Léotard de cette affaire et de ses déclarations dimanche sur la 5, condamnant toute alliance avec le Front national.

Le ministre de la culture aurait fait valoir qu'il avait déjà à plusieurs reprises, développé son point de vue et que, dans le cas présent, il ne s'agissait que d'une coïncidence et non de la volonté de montrer M. Gaudin du doigt. A voir la mine du député UDF, on pouvait douter du caractère persuasif des arguments de M. Léotard...

PIERRE SERVENT.

Le double défi

ABSTENTION... positive. M. Jean-Marie Le Pen a donc ressorti du dictionnaire politique une de ces formules qui, bien que galvaudées — comme le « soutien sans participation » ou « l'opposition constructive », — ont le mérite de signifier tout et son contraire, et surtout de pouvoir se prémunir *quelle que soit* la tournure des événements. « Positif » pour qui ?

Le seul ajout de ce mot laisse déjà à penser que M. Le Pen est aujourd'hui moins à l'aise qu'il ne veut bien le montrer. En prenant personnellement cette décision, sans même en référer au bureau politique de son mouvement, le président du Front national a lancé un double défi : à la majorité et à lui-même !

Le défi à la majorité va de soi. Comme cela avait été fait lors des récentes élections cantonales de Tourcoing, M. Le Pen aurait pu se contenter tout aussi bien de laisser ses électeurs marseillais libres d'aller voter ou non dimanche prochain. En prônant officiellement l'abstention, M. Le Pen franchit donc un nouvel échelon dans son opposition à la majorité, qui prend de plus en plus des allures d'épreuve de force sur fond de chantage.

Un tel comportement ne peut que conforter sa tendance dure, celle de M. Jean-Pierre Stirbois, décidée jusqu'à l'élection présidentielle à faire payer à la majorité son obstination déclarée à toute négociation avec le Front national.

En prenant prétexte des déclarations courageuses de M. François Léotard, secrétaire général du propre parti de M. Jean-Claude Gaudin, M. Le Pen est en passe de déclencher au sein du PR, après l'affaire Ornano, une nouvelle affaire Léotard-Gaudin. Ce dernier a reproché mardi à M. Léotard de faire état d'une position personnelle, non débattue par les instances du PR, au risque de plonger le parti dans une nouvelle crise dont il se serait bien volontiers dispensé.

Pour autant, M. Le Pen n'est pas sûr de jouer gagnant. Une participation plus grande des électeurs dimanche prochain peut contrarier ses plans. Si la majorité perd, certains électeurs du Front national risquent d'en être troublés. Si la majorité gagne, celle-ci aura retenu définitivement la leçon qu'elle peut très bien se passer de M. Le Pen. Dans l'un et l'autre cas, M. Le Pen pourrait être porté à constater qu'on ne fait pas progresser un parti en le transformant en parti d'abstentionnistes.

Dans l'un et l'autre cas aussi, c'est à nouveau sa position à l'intérieur de son propre mouvement qui risque d'être ébranlée.

A force de faire pousser la vapeur...

Une fois de plus, M. Le Pen conforte M. Stirbois et, du même coup, mécontente les modérés de son mouvement, partisans de ménager la majorité. Car, que l'on ne s'y trompe pas, cette élection cantonale de Marseille anticipe sur l'avenir. Marseille est l'une des rares villes où, au lendemain des l'élections, présidentielle et législatives, le Front national pourra espérer conserver quelques sièges de députés, déjà convoités par M. Stirbois, où il pourra encore espérer entrer à la mairie, où M. Le Pen lui-même peut aussi espérer établir sa base de repli.

La décision prise mardi par M. Le Pen a encore accentué le trouble au sein du Front national marseillais. M. Pascal Arrighi, qui ne joue plus qu'une carte personnelle, perd son sang-froid. Les trois autres députés de Marseille, MM. Jean Roussel, Gabriel Domenech et Ronald Perdomo, habitués à travailler avec M. Gaudin au conseil régional, souhaitaient un soutien implicite *du candidat de la majorité* par leur parti. Ils ont été mis au pied du mur, informés de la décision de M. Le Pen seulement après sa conférence de presse... A force de pousser ainsi la vapeur, M. Le Pen risque bien de faire exploser la chaudière de sa propre machine.

DANIEL CARTON.

La chasse aux abstentionnistes est ouverte

MARSEILLE
de notre correspondant régional

La décision prise, le mardi 24 novembre, par M. Jean-Marie Le Pen d'appeler à l'abstention les électeurs du Front national *(le Monde* du 25 novembre) a accentué la valeur de test du second tour des élections cantonales partielles de Marseille (XX-A).

A cinq mois de l'élection présidentielle, M. Le Pen a donc délibérément opté pour une démonstration de force face à la majorité dans une élection où le FN occupe une place d'arbitre. Avec 36,35 % des suffrages exprimés, le candidat unique de la majorité, M. Robert Assante, conseiller municipal PR de Marseille, a réalisé au premier tour un score inférieur à celui de la gauche (40,34 %). Il a donc besoin d'une partie des voix du FN pour espérer l'emporter dans le duel qui l'opposera au candidat socialistes, M. André Manivet, en faveur duquel le candidat communiste, M. Robert Allione, devrait annoncer son désistement mercredi 25 novembre.

Dans la perspective des municipales, M. Le Pen joue localement sur un affaiblissement des positions de M. Gaudin. Candidat déclaré à la mairie de Marseille, le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale est en effet doublement concerné par un scrutin qui se déroule au cœur de sa circonscription, et dans lequel est en lice l'un de ses proches collaborateurs.

Le mot d'ordre lancé par le président du Front national a jeté la consternation dans l'entourage de M. Gaudin. Le député des Bouches-du-Rhône ne peut en aucun cas envisager désormais des tractations avec l'extrême droite. Mais on lui prête l'intention de s'adresser *« à tous les électeurs »* (dont ceux du Front national) pour leur demander *« de faire barrage au candidat socialo-communiste »*.

Dans cet appel il pourrait également flétrir la *« politique du pire »* choisie par les dirigeants du Front national qui porteraient en l'occurrence la responsabilité d'une défaite du candidat de la majorité. L'entourage de M. Gaudin se déclare par ailleurs convaincu que l'électorat du Front national *« ne suivra que partiellement les consignes qui lui ont été données en fonction d'une analyse erronée de la situation politique à Marseille »*.

Le Parti socialiste de son côté pense que l'avantage psychologique est dans le camp de la gauche. *« Après avoir voulu la montée du Front national*, est venu déclarer le mardi 24 novembre à Marseille M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, *la droite a maintenant peur de perdre avec lui. »*

A droite comme à gauche, une « chasse aux abstentionnistes » a été déclenchée, notamment par des lettres de relance et une intense campagne de porte à porte.

GUY PORTE.

● **RECTIFICATIF.** — Le total des voix recueillies par l'extrême droite et le CNI au premier tour de l'élection cantonale partielle de Marseille représente 20,72 % des suffrages exprimés et non pas 0,72 % comme indiqué dans nos éditions du mardi 24 novembre, par suite d'une coquille.

Le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie

M. Bernard Pons conclut un compromis avec l'UDF

Le combat devait être sanglant, mais la bataille n'a pas eu lieu ! L'Assemblée nationale s'apprêtait à voter — dans une quasi-indifférence — le mercredi 25 novembre le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Craignant le pire, le gouvernement avait prévu que sa discussion puisse durer jusqu'à la fin de la semaine ; pour une fois il a péché par optimisme. Même les outrances de *M. Gabriel Kaspereit (RPR, Paris) et de M. Roger Holeindre (FN,* Seine-Saint-Denis) ne parviennent pas à échauffer un débat que les principaux protagonistes veulent aussi calme que le sujet est délicat.

Les socialistes, une fois réaffirmée leur opposition à la politique calédonienne de M. Bernard Pons, se sont donc contentés de défendre quelques amendements de principe, particulièrement pour rétablir le pouvoir des régions tel que l'avaient prévu les textes de 1985. Le Front national s'est, lui aussi, contenté de quelques batailles symboliques contre l'autonomie du territoire, la reconnaissance de la coutume et tout ce qui restreint les prérogatives de l'Etat. *La commission des lois a donc fait adopter*, sans difficultés, tous ses amendements (à l'exception de celui réduisant les pouvoirs de la minorité au conseil exécutif. Parmi les modifications figure la durée du mandat des membres des différentes instances, qui passe de quatre à cinq ans.

Qui l'eût cru, il y a deux mois, quand ils faisaient la paire, l'un à Paris, l'autre à Nouméa, à la tête des partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française ? Le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, et le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, M. Jacques Lafleur, sont aujourd'hui en désaccord sur l'une des dispositions les plus importantes du nouveau projet de statut préconisé par le gouvernement.

Les deux hommes ont même eu mardi 24 novembre au Palais-Bourbon vers 19 h 30, à la fin de la quatrième séance de débats consacrés à ce texte, un long aparté au pied du « perchoir », hors de portée *des caméras de télévision, et la vivacité* de leurs échanges, ponctués de grands gestes, n'a laissé aucun doute sur leur brouille chez tous les observateurs présents.

M. Lafleur reproche, en effet, à M. Pons d'avoir persisté dans sa volonté d'inscrire à l'article 40 du projet la nécessité d'une majorité qualifiée des deux tiers pour valider les principales délibérations du futur conseil exécutif du territoire. Le président du RPCR n'accepte pas le compromis auquel le ministre des DOM-TOM est parvenu mardi avec, d'une part, la commission des lois de l'Assemblée nationale qui s'était alignée la semaine dernière sur lui, et d'autre part, l'UDF, qui avait réclamé des concessions en contrepartie de son soutien.

Dans sa version originelle, le projet de M. Pons avait retenu, afin d'assurer la participation de la minorité à la gestion du territoire, d'exiger du conseil exécutif, sous peine de l'arbitrage du délégué du gouvernement, cette majorité qualifiée des deux tiers pour l'établissement du projet de budget du territoire et en douze autres matières : l'organisation des services et établissements publics territoriaux ; l'enseignement dans les établissements relevant de la compétence du territoire ; la réglementation des prix et des tarifs du commerce extérieur ; les tarifs et règles d'assiette et de recouvrement des taxes et services rendus ; les restrictions quantitatives à l'importation ; la fixation du programme annuel d'importations ; la détermination de la nature et des tarifs des prestations de services publics territoriaux et des cessions de matières, matériels et matériaux ; les attributions foncières ; la suspension ou la réduction en cas d'urgence des droits fiscaux ; la nomination du secrétaire général du territoire ; la composition du comité économique et social ; l'agrément des aérodromes privés.

Le RPCR, estimant que cette proposition était de nature à *« bloquer le système »* pour peu que les indépendantistes disposent au conseil de quatre sièges sur dix, avait obtenu que la commission des lois ne retint la nécessité d'une telle majorité qualifiée que dans une seule circonstance : *l'établissement* du *projet* de budget.

L'UDF ayant fait savoir par l'intermédiaire de son porte-parole pour l'outre-mer, M. Jean-Pierre Soisson, député de l'Yonne, qu'elle accordait une importance impérative à la protection des intérêts de la minorité, M. Pons a coupé la poire en deux en proposant avec succès à ses alliés et à la commission des lois un amendement prévoyant finalement le recours à la majorité qualifiée au sein du futur conseil exécutif dans sept cas au lieu de treize : l'établissement du projet de budget ; l'organisation des services et établissements publics territoriaux ; l'enseignement ; les restrictions quantitatives à l'importation ; la fixation du programme annuel d'importation ; l'exécution ou l'exploitation des ouvrages et travaux publics territoriaux ; les attributions foncières. L'UDF avait particulièrement insisté sur ce dernier point, générateur de nombreux conflits dans le passé entre Caldoches et Canaques.

« Un nouvel Haïti »

M. Pons a fait une deuxième concession à l'UDF en donnant à ses porte-parole hors hémicycle l'assurance que les élections régionales dont dépendra l'entrée en vigueur de cette nouvelle réforme ne seront pas organisées avant l'élection présidentielle, sauf bien entendu si le terrain d'entente pouvait être trouvé avec les indépendantistes pour convaincre ceux-ci de « jouer le jeu ».

Après avoir totalement épousé la thèse des « ultras » du courant conservateur, le ministre entend visiblement camper sur une position plus centriste avec le souci d'assurer surtout le maintien du calme sur le territoire pendant la prochaine campagne électorale, en ayant balisé le terrain au cas où la victoire de M. Chirac permettrait, en 1988, de concrétiser son nouveau schéma institutionnel.

Le recul pris ainsi par le ministre des DOM-TOM vis-à-vis du président du RPCR a été facilité indirectement par le procès développé contre l'hégémonie territoriale de ce parti tout au long des débats par les orateurs du Front national, MM. Claude Martinez (Hérault) et Roger Holeindre (Seine-Saint-Denis). Ces deux députés n'ont eu de cesse, d'accord sur ce registre avec les socialistes et les communistes, de dénoncer l'*« affairisme »* répandu dans certains milieux calédoniens et de critiquer *« l'accaparement de l'économie locale par une demi-douzaine de personnes »*.

M. Martinez, en particulier, a vivement encouragé le gouvernement à accroître davantage les pouvoirs du haut commissiare en poste à Nouméa sinon *« la Nouvelle-Calédonie pourrait devenir, à terme,* a-t-il dit, *un autre Haïti et nous ne voudrions pas que, comme Jean-Claude Duvalier, M. Lafleur se retrouve errant entre la Savoie et les Alpes-Maritimes »*...

En vingt-quatre heures, les rôles de deux des principaux acteurs du drame calédonien apparaissaient ainsi, mercredi matin, inversés le *ministre isolé* avait retrouvé une majorité et le maître du jeu local avait soudain perdu de sa superbe

ALAIN ROLLAT.

Un chercheur de l'ORSTOM rappelé en métropole

M. Jean-Marie Kohler, directeur de recherche à l'ORSTOM (institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) en mission en Nouvelle-Calédonie depuis 1977 et en principe jusqu'en décembre 1988, vient d'être prié par le président de l'Office, M. François Doumenge, de prendre ses dispositions pour regagner la métropole avant le fin de l'année, à la suite de l'interruption de son programme de travail.

Cette décision soulève une vive émotion dans les milieux de la recherche scientifique, où les travaux de M. Kohler sur la société mélanésienne — présentés par l'auteur lui-même l'été dernier dans *le Monde diplomatique* — font autorité en France et à l'étranger.

L'intéressé estime en effet être victime d'une *« expulsion arbitraire sur la base d'accusations diffamatoires totalement dénuées de fondement à l'encontre d'une activité dont l'objectivité gêne certains milieux »*.

Dans une lettre adressée le 18 novembre au directeur général de l'ORSTOM, M. Kohler écrit notamment, en demandant l'annulation de cette mesure : *« Je suis profondément scandalisé par la sanction inattendue prise contre moi. Elle a été arrêtée à partir d'accusations fausses d'ordre politique et sous la forme d'un jugement porté sur ma production scientifique par des autorités administratives non compétentes en la matière. »*

Auteur d'une abondante production scientifique sur l'évolution de la société canaque, M. Kohler avait été menacé à différentes reprises depuis son installation en Nouvelle-Calédonie. En mai 1985, son voilier avait *été détruit dans le port* de Nouméa par un attentat à l'explosif.

A. R.



Société

JUSTICE

Après cinq ans d'instruction

Non-lieu pour les policiers impliqués dans la « bavure » de la rue Rossini

Cinq ans après les faits, Mme Canivet-Beuzit, juge d'instruction au tribunal de Paris, a rendu, le 7 octobre, une ordonnance de non-lieu dans l'affaire de la fusillade de la rue Rossini, à Paris (2e). La mesure bénéficie à trois policiers, MM. André Davy, Raymond Legrand et Alain Perrinel, gardiens de la paix de l'Unité mobile de sécurité de nuit (UMSN), qui avaient été inculpés de *« coups et blessures volontaires par agents de la force publique ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. Un quatrième policier inculpé des mêmes chefs, Raymond Stamens, trente-six ans, s'était donné la mort avec son arme de service, le 15 novembre 1984.

L'affaire de la rue Rossini avait suscité une polémique entre plusieurs syndicats de policiers et le ministre de l'intérieur de l'époque, Gaston Defferre, après que les gardiens de la paix en cause eurent ouvert le feu, dans la nuit du 8 au *9 septembre 1982*, contre une voiture qu'ils avaient poursuivie, puis immobilisée. Une jeune fille de dix-sept ans, Céline Carré, avait été tuée et deux jeunes garçons, MM. Thierry Quin et Frédéric Chiringhelli, avaient été grièvement blessés.

Les policiers avaient expliqué que la voiture – qui avait brûlé un feu rouge et qui devait s'avérer être une voiture à l'immatriculation maquillée – avait tenté de les renverser en voulant échapper à leur contrôle. Avant même les premiers résultats de l'enquête, Gaston Defferre avait *« couvert »* les policiers, assurant qu'ils avaient agi en état de légitime défense.

Dans son ordonnance de non-lieu, le juge d'instruction estime qu'il existe des éléments de nature à faire admettre la légitime défense. Aucune des parties civiles n'a fait appel.

G. M.

Les douanes portent plainte contre les frères Chaumet

Le parquet de Paris a demandé, le mardi 24 novembre, l'ouverture d'une information judiciaire pour *« soustraction de marchandises sous douane équivalant à une importation sans déclaration »*, contre MM. Jacques et Pierre Chaumet. Ce dossier a été confié à M. François Chanut, juge d'instruction chargé de l'affaire Chaumet.

Cette information a été ouverte après une plainte de l'administration des douanes selon laquelle les joailliers auraient déposé dans deux banques, en garantie d'emprunts, des bijoux placés sous douane. Les douanes auraient découvert l'été dernier que des bijoux avaient ainsi été déposés dans des locaux de l'Européenne de banque (EB) et de la Banque française du commerce extérieur (BFCS), pour garantir des emprunts d'environ 74 millions de francs.

Ces bijoux, appartenant à des succursales étrangères de la maison Chaumet, n'avaient pas été soumis aux droits de douane puisqu'ils étaient destinés à repartir s'ils n'étaient pas achetés par les clients auxquels ils devaient être présentés. La fraude sur ces bijoux représenterait pour l'administration des douanes un préjudice de 18 millions de francs

D'autre part, M. Pierre Bargue, juge d'instruction à Paris, vient de déclarer irrecevables deux plaintes avec constitution de partie civile déposées par la société Reza-Gem, le joaillier de la place Vendôme, candidat malheureux à la reprise de Chaumet. La société Reza fondait sa plainte sur les articles réprimant l'exercice illégal de la profession de banquier et la complicité de banqueroute.

Le juge d'instruction a déclaré ces demandes irrecevables en s'appuyant notamment sur l'article 211 de la loi du 25 janvier 1985, relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises. Cet article de la nouvelle loi sur les faillites ne permet pas aux créanciers, en ce qui concerne la complicité de banqueroute, de se porter individuellement partie civile devant la juridiction pénale. Il réserve cette possibilité au ministère public, à l'administrateur ou au liquidateur, etc.

La constitution de partie civile pour exercice illégal de la profession de banquier est réservée aux organismes représentatifs de la profession de banquier ainsi qu'au ministère public, s'agissant d'un délit qui ne porte atteinte qu'à l'ordre public, a estimé le juge d'instruction.

9 908 tués en un an

Nouvelle diminution du nombre des morts sur la route

Du mois d'octobre 1986 au mois d'octobre 1987, le nombre de tués est descendu pour la première fois depuis vingt-cinq ans au-dessous de la barre symbolique des 10 000 victimes en un an, exactement 9 908 (– 11,7 %). Le nombre des accidents recule de 8,9 % et celui des blessés de 10 %. Pour le seul mois d'octobre, l'amélioration est encore plus nette puisqu'on a relevé 21 % de tués en moins par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

La peur du gendarme et du juge a donc payé. Le gouvernement touche les dividendes de la politique de renforcement de la répression décidée à l'initiative de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. La plus grande fréquence des sanctions pour absence de port de la ceinture a fait remonter de 5 points, en octobre, le respect de cette obligation. Surtout, la conduite en état d'ivresse a été véritablement pourchassée avec l'assentiment de l'opinion publique : doublement des peines voté par le Parlement en juin, instructions de sévérité données en juillet par le garde des sceaux aux procureurs de la République, équipement d'un tiers des forces de police en éthylomètres et éthylotests. Même l'excès de vitesse connaît un recul.

M. Méhaignerie a précisé, à juste titre, que ces bons résultats devraient être répétés pendant trois ans pour que les routes françaises deviennent aussi sûres que les routes des autres pays industrialisés.

● **Mesures individuelles.** – Sont nommés conseillers d'Etat : MM. Raphaël Hadas-Lebel et Martin Durand-Viel, tous deux maîtres des requêtes. M. Serge Goldberg, ingénieur général des Ponts et chaussées, est nommé président du conseil d'administration de l'établissement public du parc de La Villette.

Pollution chimique

L'incident de Huningue reste inexpliqué

Une enquête a été ouverte à l'usine chimique de Sandoz à Huningue (Haut-Rhin), où s'est produite, lundi 23 novembre, une fuite d'acide chlorhydrique (*le Monde* du 25 novembre), dont on ne connaît pas encore les causes exactes. Selon Sandoz, c'est une réaction chimique, destinée à la production d'un produit intermédiaire pour la fabrication de colorants, qui est à l'origine de l'accident. *« La température normale de 80 degrés en pareille circonstance a subi, pour des raisons encore inconnues, une brusque élévation et a atteint 90 degrés. »* Environ 100 kilogrammes d'acide chlorhydrique se sont brutalement vaporisés et *« des vapeurs de cette substance se sont échappées d'un bâtiment de l'usine »*.

Après quatre jours de colloque à Barcelone

Une trentaine de villes européennes vont s'associer pour développer la prévention de la délinquance

Au terme de quatre jours de débats organisés à Barcelone sous l'égide du Conseil de l'Europe, plusieurs dizaines de villes européennes ont décidé, le 19 novembre, de se réunir en un Forum des collectivités territoriales pour la sécurité urbaine. Cette nouvelle association internationale, qui demandera prochainement le bénéfice du statut d'organisation consultative auprès du Conseil de l'Europe et de l'ONU, se fixe pour objectif de faciliter entre ses membres – villes, provinces ou régions qui développent des programmes de prévention contre l'insécurité urbaine – les échanges permanents sur leurs activités en matière de lutte contre la délinquance.

Dans cette perspective, le Forum envisage notamment la mise en place d'une banque européenne de données sur la criminalité et sur les résultats des programmes de prévention. Enfin, il est prévu de créer un centre universitaire européen qui aura autant une tâche de formation que de recherche sur les politiques criminelles.

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Le nouvel organisme groupe pour le moment une trentaine de villes françaises, espagnoles – le maire de Barcelone, M. Pascall Maragall, présidait la séance inaugurale, – italiennes et portugaises. La Belgique et les Pays-Bas étaient aussi représentés et des contacts ont été pris avec le Royaume-Uni et l'Allemagne. *« L'action du Forum devra se situer dans le domaine du concret »*, a précisé M. Bonnemaison, député socialiste de Seine-Saint-Denis et maire d'Epinay-sur-Seine, en estimant qu'en matière de lutte contre la délinquance, s'il n'y avait pas de remède miracle, il convenait de faire montre de *travail créatif*.

Face à la montée de la délinquance que connaissent toutes les grandes villes, la prévention, dans de nombreux pays, est encore une politique toute neuve et de portée limitée, la réaction première étant plutôt d'augmenter les effectifs de police et d'alourdir les peines de prison.

Durant quatre jours, à Barcelone, huit cents experts, travailleurs sociaux, chercheurs, policiers, juristes et responsables municipaux venus de treize pays ont échangé expériences, réflexions, et polémiquant parfois. L'assiduité des participants est sans doute significative d'une évolution dans la manière de concevoir les réponses à apporter à la montée de la délinquance. La généralisation des politiques de prévention à l'échelle européenne semble, aujourd'hui, donner raison à ceux qui, il y a encore quelques années, isolés sinon dénigrés, proposaient, pour faire face au développement de *l'insécurité urbaine, une* politique plus souple que celle du « tout-répressif ».

Pour autant, ont estimé plusieurs orateurs, les deux politiques doivent se mener de front : *« Pourquoi serions-nous sommés de choisir entre répression et prévention, comme si les deux démarches s'excluaient ? »* a observé M. Bonnemaison, en appelant à *« sortir du face-à-face du tout-préventif et du tout-répressif »*.

Les participants au colloque ont aussi insisté sur la nécessité, lorsqu'on parle de prévention, de définir les décisions et de les faire appliquer à un échelon local de manière à intégrer toutes les données d'une situation souvent complexe. La politique menée doit être suffisamment proche des « cibles » pour que les efforts entrepris n'aboutissent pas au gaspillage, comme il a souvent été constaté. C'est dire que le champ d'application de la politique de prévention doit être de préférence le quartier, voire en certains cas l'immeuble, et non pas des groupes de population plus ou moins bien différenciés en catégories administratives (locataires, contribuables, parents d'élèves, personnes âgées, etc.).

Polices municipales et police nationale

Affronter les problèmes localement amène souvent à empiéter sur les traditionnels territoires des organismes centraux de l'Etat. Si tous les participants au colloque se sont accordés pour souhaiter le développement d'une harmonieuse coopération entre l'échelon central et l'échelon local, plusieurs intervenants ont d'abord constaté des difficultés de coexistence et de coordination, voire des dynamiques de concurrence entre les différents acteurs.

C'est ainsi que la commission chargée d'examiner le rôle de la police a longuement débattu, sans apparemment épuiser le sujet, des avantages d'une police de statut municipal sur ceux de la police nationale lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique de prévention. Une police proche de la population, qui ne dépende pas d'une hiérarchie lointaine, serait, estiment les uns, théoriquement mieux placée pour lutter contre la petite délinquance. Inversement, assurent les autres, une police qui dispose des moyens financiers de l'Etat et du recul pour apprécier les résultats d'une politique globale menée à l'échelle nationale est plus performante pour lutter contre la délinquance. Pour M. Leclerc, directeur de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), la loi actuellement en préparation en France sur les polices municipales devrait consacrer la complémentarité des deux polices. Mais plusieurs de ses collègues de Belgique, d'Espagne ou d'Allemagne, pays où voisinent les services de police municipaux et nationaux, se sont montrés plus réservés quant aux résultats espérés de cette coexistence.

Dans sa déclaration finale, la conférence de Barcelone estime que *« la prévention de la délinquance doit être au premier plan des préoccupations politiques »*. Elle manifeste toutefois un certain scepticisme puisque la déclaration adoptée reconnaît que, à l'inverse des bulletins de victoire que publient parfois les responsables politiques, *« on n'enregistre aucun progrès significatif dans le sens d'une réduction des taux de délinquance »*, l'Etat et les pouvoirs locaux se montrant, pour le moment, incapables de *« traiter efficacement les causes complexes du phénomène »*.

GEORGES MARION.

La sécurité des personnes âgées

Une semaine de « campagne » pour enseigner quelques précautions

La constatation du paradoxe est quotidienne : les personnes âgées ont tendance à exagérer l'ampleur des agressions qui les visent, mais négligent pourtant les quelques règles simples qui pourraient les mettre à l'abri des agresseurs. A partir de cette observation, le ministère de l'intérieur et le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD) lancent une campagne nationale d'information d'une semaine en direction du « troisième âge ».

L'initiative est loin d'être superflue : les plus âgés paient le plus lourdement leur tribut à l'insécurité sous quelque forme qu'elle se manifeste. *« Plus d'un tiers des piétons tués chaque année sont des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans »*, a rappelé M. Robert Pandraud, lundi, à Saint-Quentin (Aisne) en donnant le départ de la campagne. Les statistiques relatives aux vols avec violence commis sur la voie publique, aux vols par usage de fausse qualité ou aux agressions à domicile établissent la même réalité : les personnes âgées – dix millions de personnes de plus de soixante ans aujourd'hui – sont au premier rang des victimes. Dans vingt ans, l'évolution démographique et l'allongement de l'espérance de vie aidant, ces personnes constitueraient 25 % de la population française.

« Le degré de civilisation d'une société se mesure en grande partie à la manière dont elle s'attache à résoudre les difficultés des personnes âgées », a souligné M. Pandraud.

Durant toute la semaine, la police sera donc chargée d'assister les personnes du troisième âge de façon, à leur inculquer quelques réflexes simples susceptibles de les mettre au moins à l'abri des agressions les plus communes.

Une brochure de seize pages tirée à 1 250 000 exemplaires sera distribuée dans les commissariats, pour la circonstance largement ouverts au public, dans les foyers, les clubs et les associations. Un film vidéo de quinze minutes sera aussi montré. En cinq scènes – une agression à la sortie d'un bureau de poste, un vol à l'arraché, un cambriolage, un vol commis par un voleur qui se fait passer pour une assistante sociale et une agression à domicile, – ce film dépeint les risques encourus, mais montre aussi les imprudences commises par les victimes, en faisant apparaître la façon de les éviter.

« La police ne peut pas tout faire toute seule, a encore affirmé le ministre chargé de la sécurité. *Son action n'a de sens que si elle est relayée dans tous les secteurs de la vie quotidienne par d'autres organismes, qu'il s'agisse de la sécurité dans les moyens de transport, de l'accès privilégié des personnes âgées au réseau téléphonique ou à la téléassistance, ou encore des précautions particulières à prendre à l'occasion de retraits d'argent. »* De nombreuses expériences d'assistance conjointes menées entre différents organismes ont été conduites à travers tout le territoire. Elles seront recensées et largement portées à la connaissance de leurs destinataires.

G. M.

(Lire pages 4 et 5 notre enquête que les personnes âgées.)

EN BREF

Suicide manqué

Un handicapé, M. Jean-François Suscillon, quarante et un ans, demeurant à Vif (Isère), a manqué son suicide, mardi 24 novembre. M. Suscillon n'avait pas payé son loyer depuis deux ans et avait reçu la veille la visite d'un huissier.

Après le départ de ses voisins, dans la matinée, il a donc ouvert le gaz, s'est allongé sur son lit en tenant une Vierge de Lourdes dans ses bras, puis a craqué une allumette.

Une violente explosion a alors ébranlé la maison et entièrement détruit cinq appartements. M. Suscillon s'en est sorti avec quelques égratignures. La déflagration n'a fait aucun autre blessé.

● **Suicide aux Baumettes.** – Un détenu à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, Jacques Monnet, vingt-trois ans, s'est donné la mort, en début de semaine, dans sa cellule. Condamné pour vol, le jeune homme avait tenté récemment de s'évader et a profité de l'absence de son compagnon de détention pour mettre fin à ses jours.

● **Garde à vue pour Frédéric Oriach.** – Militant d'ultra-gauche propalestinien impliqué à plusieurs reprises dans des affaires de terrorisme, Frédéric Oriach, trente-quatre ans, a été interpellé, lundi 23 novembre, à Chelun (Ille-et-Vilaine), où il réside provisoirement, par des fonctionnaires du contre-espionnage (DST). La police l'entend, semble-t-il, à propos des contacts qu'il aurait eus avec des ressortissants iraniens.

● **Interpellations en Corse.** – Une quinzaine de personnes, considérées comme proches des milieux nationalistes, ont été interpellées, mardi 24 novembre dans la région d'Ajaccio, par des policiers agissant sur commissions rogatoires de M. Michel Legrand, juge d'instruction à Paris, et de Mme Madeleine Tissot, juge d'instruction à Ajaccio. Huit des quinze personnes interpellées, appartenant pour la plupart au syndicat des travailleurs corses (STC), syndicat nationaliste, ont été placées en garde à vue. Ces interpellations se situeraient dans le cadre des enquêtes menées actuellement sur toute une série d'attentats et de plastiquages commis, ces dernières semaines, dans la région d'Ajaccio.

Selon la télévision britannique

Les essais nucléaires français seraient à l'origine de nombreux cancers en Polynésie

LONDRES
de notre correspondant

La chaîne de télévision commerciale britannique ITV a diffusé, mardi 24 novembre, tard dans la soirée, un documentaire de soixante minutes qui se veut un réquisitoire médical sévère contre les essais nucléaires français dans le Pacifique. Selon ITV, de nombreux Polynésiens sont victimes de cancers provoqués par ces essais et les autorités françaises s'efforcent par tous les moyens d'empêcher la vérité d'éclater.

Il y aurait ainsi une quarantaine de Polynésiens actuellement traités dans la région parisienne, à l'hôpital Gustave-Roussy, de Villejuif, à l'Hôtel-Dieu ou à Necker. Un pasteur protestant originaire de Tahiti, qui les visite régulièrement, parle tristement devant la caméra de la *« souffrance infligée à* [son] *peuple »*. D'autres malades seraient hospitalisés à Marseille ou à Bordeaux. Certains, enfin, seraient soignés à Auckland, en Nouvelle-Zélande.

La thèse des réalisateurs est que les autorités françaises sont parfaitement conscientes de l'ampleur du phénomène (et tiennent même des statistiques précises), mais cherchent à la masquer. Les Polynésiens interviewés, qui sont employés ou ont travaillé à Mururoa, refusent pour la plupart de laisser voir leur visage à découvert. Ils évoquent des accidents graves survenus sur le site en 1979-1980 et parlent d'enfants morts-nés ou de l'apparition de maladies inconnues jusque-là en Polynésie.

Une courte rétrospective historique donne l'occasion de rappeler la visite du général de Gaulle sur l'atoll en 1966. Selon ITV, les spécialistes jugeaient les vents défavorables à un essai (qui avait lieu dans l'atmosphère), mais le général, pressé, voulait voir un tir et obtint satisfaction...

Les arguments médicaux ne vont pas tous dans le même sens. On apprend ainsi qu'il y a moins de cas de cancers pour le nombre d'habitants à Tahiti qu'en Grande-Bretagne, mais beaucoup plus qu'il y a une vingtaine d'années (leur nombre était alors infime), avant les premiers essais.

Les réalisateurs auraient demandé la permission de filmer sur le site de Mururoa lui-même ; les responsables du centre de tirs la leur auraient refusée.

DOMINIQUE DHOMBRES.

[A l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), dépendant du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), on dément formellement la présence, dans des hôpitaux français, de Polynésiens victimes de cancers provoqués par les tests nucléaires de Mururoa. *« Il n'y en a pas »*, affirme M. François Cogné, directeur de l'IPSN, qui voit là de la *« désinformation »*, qui pourrait fort bien viser à déstabiliser un peu plus la position de la France dans le Pacifique-Sud.]

La CEE retarde sa décision sur les normes de radioactivité

BRUXELLES
correspondance

Les ministres des affaires étrangères de la CEE ont renvoyé au 15 décembre leur décision sur l'établissement d'un règlement communautaire à appliquer en cas d'accident nucléaire. Les Douze se sont engagés à maintenir jusqu'à cette date les normes de radioactivité contenue dans les aliments arrêtées en mai 1986 après la catastrophe de Tchernobyl.

En réalité, la situation n'a guère évolué depuis le début du mois (*le Monde* du 19 novembre). L'Allemagne fédérale, soutenue par les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et le Portugal, s'est opposée aux doses admissibles proposées par la Commission européenne jugées trop élevées, donc trop laxistes.

Afin de permettre un futur accord entre les pays membres, la Commission a modifié, mardi 24 novembre, ses propositions. Elle a accru la sévérité d'une partie des normes soumises à la discussion (en particulier pour les boissons), tout en restant pour les autres denrées au-dessus des normes en vigueur depuis mai 1986.

M. S.

(Publicité)

ENFIN ÇA BOUGE !

APPEL POUR LE SOUTIEN A PIERRE JUQUIN

Il est temps de se rassembler pour faire en France une politique sincère et courageuse de rénovation de la société.

Il est temps de faire entendre les désirs, les besoins, les aspirations, les idées que les mouvements des étudiants, des cheminots, des antiracistes, des instituteurs, que tant de femmes et d'hommes ont portés et que la politique établie ignore.

Il est temps de mettre enfin en œuvre des solutions précises, fondées sur une politique de plein emploi et de protection sociale, un projet neuf s'inspirant des grandes valeurs humaines d'égalité, de solidarité, de démocratie, de paix.

La candidature de Pierre Juquin peut contribuer à une dynamique de renouveau. Nous la soutenons.

Un mouvement pluraliste et ouvert se développe en faveur de cette candidature : nous vous appelons à y participer en vous rassemblant dans des comités d'initiative et de soutien.

ALSACE : ACKER Henriette, *(enseign.)* ; COLLONGUES Evelyne, *(conseillère d'éduc.)* ; DELMARLE Dominique, *(psycho.)* ; DEMANGE Daniel, *(enseign.)* ; FICHTER Charles, *(enseign.)* ; FORTE Gérard, *(enseign.)* ; MARTINE Joël, *(synd., enseign.)* ; PFEFFERKORN Roland, *(synd., enseign.)* ; ROTH Pierre, *(travailleur social)* ; VALLER Roselyne, *(prof.)*.

AQUITAINE : ALVAREZ Joseph, *(c. mun.)* ; BAQUERIN Christian, *(c. mun.)* ; BLAISE Claude, *(cadre commercial)* ; BOUDHARI Djamel, *(manœuvre)* ; CASTEL Patrick, *(cheminot)* ; COCHARD Jean-François, *(médecin hospit.)* ; DEMEL Nadine, *(institutrice)* ; DUDOGNON Jacques, *(c. mun.)* ; GARCIA Joël, *(synd. banque)* ; GILLET Jean-Claude, *(synd., formateur IRTS)* ; JUSSEAUME Michel, *(cheminot)* ; LABROILLE Maryse, *(éduc. nat.)* ; LABROILLE Jean-Pierre, *(synd. équipement)* ; LACOUR Guy, *(c. mun.)* ; LE CORRE Hervé, *(éduc. nat.)* ; MACIAS Daniel, *(ouvrier métallurg.)* ; MUNOZ Aline, *(employée municip.)* ; PAILHE Joël, *(éduc. nat.)* ; PERE Bernard, *(agricult.)* ; PETIT Gilbert, *(employé équipem.)* ; PILLET Pascal, *(employé mutualité)* ; REMOUX Michel, *(retraité)* ; RICAUD Joël, *(employé équipem.)* ; ROBIN Pierre, *(enseign.)* ; ROUBERTIE Emile, *(éduc. nat.)* ; SARTOR Denise, *(éduc. nat.)* ; SIOT Denis, *(synd. aff. sociales)* ; SOUBIRAN William, *(cheminot)* ; TOURNIE Jean, *(retraité)*.

AUVERGNE : AUROI Louis, *(synd., mutualiste)* ; ANGLARET Roger, *(adj. au maire Clermont)* ; BREUGNOT Marcel, *(militant associatif)* ; BADRA Danièle, *(synd., enseign.)* ; BADRA Abdhala, *(chercheur)* ; BEAU Michel, *(synd.)* ; BEYNET Jacques, *(c. mun. Pont-du-Château)* ; BLANCHET Gérard, *(synd.)* ; BLANCHET Roland, *(dir. CE Michelin)* ; BUCHETON Dominique, *(EMS Cournon)* ; BUCHETON Alain, *(chercheur)* ; CAPESTAN, *(prof. université)* ; CARRE Jacques, *(prof. université)* ; CLEMENSON Bernard, *(travailleur social)* ; CONTRERAS Emmanuel, *(EMS Issoire)* ; DANTAL Bernard, *(synd. EMS)* ; DECAMP Jean-Luc, *(synd.)* ; DEGOUTTE Jean, *(synd. EMS)* ; DE FROMENT René, *(synd.)* ; DEJEMARD Louis, *(maire de Blanzat)* ; DEYDIER Monique, *(c. municip. Clermont)* ; DELAIRE Lucien, *(enseign.)* ; DOMPNIER Bernard, *(maître de conf. univ.)* ; DANTAL Nicole, *(techn. Michelin)* ; GRANGEON Bernard, *(synd.)* ; KERGOMARD Alain, *(prof. fac.)* ; LADEVIE Jean, *(synd.)* ; LAFFONT Alain, *(médecin)* ; LIMON Jeanine, *(retraitée)* ; LA JONCHERE Jean, *(maire Malintrat)* ; MAITRE Emmanuel, *(enseign.)* ; MARTINEZ Esteban, *(synd.)* ; MASSON André, *(synd.)* ; MONTAGNAC Annick, *(synd. EMS)* ; PEROL Lucette, *(maître de conf. univ.)* ; PERRIER Jean-Jacques, *(ancien synd. Michelin)* ; PERRIER Monique, *(c. municip. Clermont)* ; PEROL Charles, *(ancien directeur IREM)* ; PLOT Alain, *(synd., enseign.)* ; PREVOST Michel, *(bibliothécaire)* ; RAVEYRE André, *(élu St-Julien-Chapteuil)* ; ROUX Jean, *(c. mun. Issoire)* ; ROUVIERE Jacques, *(synd. hôpital)* ; SAUREL Jean-Claude *(tailleur de pierre)* ; SAINT-ANDRE François, *(médecin)* ; SININGE Jean-Louis, *(ouvrier)* ; TAUZIAT Jacqueline, *(maître de conf. univ.)* ; VACHERON Raymond, *(synd.)* ; VASSET Jacqueline, *(maître de conf. univ.)*.

BOURGOGNE : ABECASSIS Pierre, *(médecin)* ; ACHARD Jean-Paul, *(prof.)* ; ANDRE Pierre, *(prof.)* ; ANDRE Yvette, *(prof.)* ; BARBIER Philippe, *(étudiant)* ; BARON Frédéric, *(employé de mairie)* ; BARTHELEMY Jean-Pierre, *(prospect.-placier)* ; BEJEAN Nicole, *(synd.)* ; BENANI Jean-Claude, *(formateur)* ; BERNARDIN Henri, *(retraité)* ; BETTLER Pascal, *(ouvrier, c. mun.)* ; BLAISE Gaby, *(agricult., synd.)* ; BLONDEAU Jean-Michel, *(étudiant)* ; BLONDEAU Michel, *(c. prof.)* ; BOEGLIN Maurice, *(assistant)* ; BOVE Marc, *(surveillant d'externat)* ; BOURIANT Christelle, *(lycéenne)* ; BROCHOT Maurice, *(synd.)* ; BUHL René, *(synd.)* ; BUSSIERE Marie-Louise, *(sans prof.)* ; BRIOT Françoise, *(infirmière)* ; BRIOT Philippe, *(institeur)* ; CAIGNOL Alain, *(c. mun.)* ; CARBONNEL Christine, *(institutrice)* ; CARBONNEL Philippe, *(instituteur)* ; CAMINADE Line ; CAUDRON José, *(publicitaire)* ; CAVAILHES Jean, *(dir. rech. INRA)* ; CHAUDAT Mireille, *(ouvrière prof.)* ; CLEMENCON Fabienne, *(secrétaire)* ; COCHE Josette, *(synd.)* ; COLLARD Marie-Jo., *(sans prof.)* ; COLLARD Yves, *(formateur)* ; CORNU Marc, *(contrôl. impôts)* ; DAVID Michel, *(psycho.)* ; DEBOURDEAU Danielle, *(institutrice)* ; DEBOURDEAU Jean-Pierre, *(synd.)* ; DENIZOT Jean-Claude, *(instituteur)* ; DOTAL Jean-Marie, *(maître-assistant)* ; FARINE Marcel, *(formateur)* ; FLOUZAT Jacky, *(c. mun., Montluçon)* ; FOURNIER Alain, *(synd.)* ; FRANCHET Pascal, *(synd.)* ; GARRIGUES Chantal, *(employée)* ; GEOFFROY Ludovic, *(étudiant)* ; GEOFFROY Robert, *(dir. C.L.O.)* ; GOURDON Eliane, *(prospect. placier)* ; GOUSSAL Michel, *(synd.)* ; GROS Evelyne, *(prof.)* ; GUEHO François, *(retraité)* ; GWENGARD Anne-Marie, *(secrétaire techn.)* ; HACHON Daniel, *(chômeur)* ; HACQUIN Bernard, *(ouvrier prof.)* ; JACQUIN Eliane, *(aide matern.)* ; KLEIN Gilles, *(prospect. placier)* ; LAGNEAU Francis, *(employé SNCF)* ; LAVIALLE Claude, *(orthophoniste)* ; LEFEVRE Michel, *(demand. d'emploi)* ; LESEIGNEUR André, *(formateur)* ; LIX Geneviève, *(secrét.)* ; LIX Pascale, *(employée)* ; LUCAS Alain, *(conseiller d'éduc.)* ; MAILLARD Aline, *(institutrice)* ; MAGUET Raymond, *(synd.)* ; MAGUET Régine, *(contrôl. PTT)* ; MARCHADIER Michel, *(adj. au maire, Garzat)* ; MAS Guy, *(vice-prés. FSGT)* ; MIGLIORINI Karyn, *(lycéenne)* ; MOREY-BAILLY, *(prof. fac.)* ; MONET Jean-Louis, *(synd.)* ; MOULIN Francis, *(dir.)* ; PAQUERIAUD Liliane, *(contrôl. impôts)* ; PELLETIER Jacques, *(formateur)* ; PELLETIER Nebbia, *(éducatrice)* ; PERCET Marie-Louise, *(prof.)* ; PERRIER-CORNET Frédéric, *(chargé d'études)* ; PIERRET Jean-Michel, *(adj. au maire, Quetigny)* ; PUYAUD Jean-Claude, *(inspect. impôts)* ; PIERRE Gérard, *(prof. de fac.)* ; RENAUD Alain, *(instituteur)* ; RENAUD Noëlle, *(institutrice)* ; SAMOYEAU Claude, *(enseign.)* ; SAMOYEAU Dominique, *(institutrice)* ; SAUCOURT Marie, *(enseign.)* ; SCHMITT Bernard, *(prof. de fac.)* ; SCOUFLAIRE Martine, *(enseign.)* ; SCOUFLAIRE Régis, *(éducateur)* ; SIESS Jean-Yves, *(animateur)* ; SIMONIN Jean-Paul, *(enseign.)* ; THIBAUT Sylvie, *(conseill. prof.)* ; THOMAS Jacques, *(enseign.)* ; VACHERON Raymond, *(synd.)* ; VERSET Bernard, *(synd.)* ; WEIL Françoise, *(retraitée)* ; ZABETH Raymond, *(adj. au maire à Malain, boulanger)*.

BRETAGNE : AMINOT Louis, *(élu Brest)* ; ARZIC Georges, *(maire adj. Plougonven)* ; AUBE Pauline, *(retraitée)* ; AUFFRET-ROLLAND Marie-Carmen, *(enseign.)* ; BARTHE Armand, *(documentaliste)* ; BARTHEZ Patrick, *(séc. soc.)* ; BASTARD Louis, *(ER DCAN)* ; BAUDON Olivier, *(SNCF)* ; GEGOC Christian, *(élu Plouzane)* ; BELLEC Catherine ; BERLIVET Henri, *(ER DCAN)* ; BERNARD René, *(prof.)* ; BERVAS Gisèle, *(éducatrice)* ; BOUGARAN Jacqueline, *(ouvrière)* ; BORVON Serge, *(élu Plougastel)* ; BOSSARD Robert, *(SNCF)* ; BOSSEUR Jean-Claude, *(DCAN)* ; CADIOU Hervé, *(prof.)* ; CAM Yves, *(prof.)* ; CHAUVEAU Josiane, *(CHR Brest)* ; COAN Fanch, *(élu Plabennec)* ; COCHENNEC Gilbert, *(éducateur)* ; COLIN Josette ; CORRE Noël, *(CHR Brest)* ; COULOIGNER Christian, *(caréneur)* ; COURTOIS Gisèle ; DAMERON André, *(prof.)* ; DEMANGE Christian, *(PTT)* ; DECHAMPS Jean, *(animateur)* ; DUCHENE Joël, *(DCAN)* ; DANIEL Anne-Marie, *(enseign.)* ; ELOI Robert, *(techn.)* ; FERNANDES Manuel, *(DCAN)* ; FICHAUT André, *(ER EDF)* ; FILY Jean-René, *(séc. soc.)* ; FRIN Georges, *(EDF)* ; FOULON Jacques, *(inspect. PTT)* ; GAC Claude, *(socio.)* ; GARDET Jacques, *(enseign.)* ; GOURMELEN Sylvie, *(aide-soignante)* ; GERAUD Alain, *(cheminot)* ; GUEGEN Marcel, *(enseign.)* ; GUENNOU Monique, *(élue Daoulas)* ; GUERENNEUR Emile, *(élu Guilers)* ; GUYOMARD Henri, *(enseign.)* ; HALL Hervé, *(techn.)* ; HERVE Guisleine, *(psycho.)* ; IBAGNE Didier, *(instituteur, synd.)* ; JAFFRE Nicole, *(c. mun., Concarneau)* ; JEUDY J.-P., *(maire de Carhaix)* ; LAGADEC Yvonne, *(c. mun., Brest)* ; LAFFERIERE Loïc, *(employé de banque, synd.)* ; LE BARBU Jean-Claude, *(enseign.)* ; LE BARBU Nicole, *(manipulatrice radio)* ; LE CAROFF Edouard, *(enseign.)* ; LE COQUIL André, *(enseign.)* ; LE DOUARE Michel, *(techn.)* ; LE FLOHIC Jean, *(enseign.)* ; LEBRAZ Gérard, *(enseign.)* ; LE BEGAT Louis, *(enseign.)* ; LE GALL André, *(enseign.)* ; LE PAGE Mireille, *(enseign.)* ; LE TREOU Catherine, *(éducatrice)* ; LE GAC André, *(c. mun., Plougastel)* ; LESPAGNOL Danielle, *(PTT)* ; MAUBIAN Robert, *(DCAN)* ; MEURICE Gilles, *(c. mun., Landernau)* ; MISSIR Camille, *(enseign.)* ; PEYSSON Pierre, *(enseign., c. mun.)* ; PERENNES Thierry, *(ouvrier, synd.)* ; PINSON Guy, *(enseign.)* ; PAUL Gaby, *(député honor.)* ; PREVOST François, *(cheminot, synd.)* ; QUILFEN Sylviane, *(institutrice)* ; QUEROUE Yvon, *(maire-adjoint, Beuzec)* ; ROPERS Josiane, *(secrét. médicale)* ; ROUMP Monique, *(DCAN)* ; ROLLAND Alain, *(infirmier)* ; ROLLAND Jacques, *(universitaire)* ; SALAUN Jean-Claude, *(instituteur)* ; SICHEZ Claude, *(enseign.)* ; TANGUY Yvon, *(enseign.)* ; THORAVAL Jean-Marie, *(c. mun.)* ; VANNOYE Yvon, *(agent éduc. nat.)* ; VANNOYE Raymonde, *(attach. d'intend.)*.

CENTRE : AUBIN Gisèle, *(assist. matern.)* ; AUBIN Jacques, *(serrurier)* ; AUCHERE Paul, *(enseign., retraité)* ; BAIZE Denis, *(chercheur)* ; BILLON Claude, *(c. mun., Mont-Prés-Chambord)* ; BOUCHARDON Denis, *(instituteur)* ; BIGOT Claude, *(techn.)* ; BAUDE Denis, *(enseign.)* ; BONICEL Michel, *(fonctionn.)* ; BOURGAIN Fred, *(cadre retraité)* ; BOURGOIN Véronique, *(étudiante)* ; BODIN Bruno, *(fonctionn.)* ; BENSIZERARA Saadane, *(respons. mvt antiraciste)* ; BARACHET Raymond, *(retraité)* ; BONICEL Bernadette, *(cadre administr.)* ; CASAS Raymond, *(anc. résistant)* ; CASTELLOTTI Véronique, *(enseign.)* ; CLEMENT Gilles, *(maire adj., Mont-Prés-Chambord)* ; CHAMOUX Philippe, *(employé PTT)* ; COLIN Alain, *(fonctionn.)* ; CHAUDRON Robert, *(enseign., retraité)* ; CLEMENT Marie-Noëlle, *(journaliste agric.)* ; CHABRIAT Guy, *(sous-dir. F.J.T.)* ; DUFOUR Françoise, *(retraité)* ; DOUVENEAU Philippe, *(c. mun., Bourges)* ; DESROCHES Jacques, *(enseign.)* ; DESROCHES Claude, *(enseign.)* ; EMERY Catherine, *(c. mun., Bourges)* ; ELBORY Yves, *(agent techn. EDF)* ; EBERHARDT Lucette, *(c. mun., Bourges)* ; FONDRAS Jean-Claude, *(respons. mvt antiraciste)* ; GENTIS Roger, *(médecin chef)* ; GOMEZ Nathalie, *(infirmière)* ; GOBAUT Patrice, *(techn. agric.)* ; GOURIER Julienne, (employée municip.) ; GOMBERT Yvan, *(fonctionn.)* ; GAUDIN Gérard, *(projectionniste)* ; GOURIER Janine, *(maire de St-Florent-sur-Cher)* ; GRENIER Michel, *(c. mun., Bourges)* ; GAUDIN Jocelyne, *(c. mun., St-Florent-sur-Cher)* ; GALOPIN Jean-Pierre, *(animateur)* ; HAVARD Pascal, *(ingén.)* ; HASSAN Nabil ; JACQUET Alain, *(VRP)* ; JACQUET Solange, *(sans prof.)* ; JACQUET Isabelle, *(laborantine)* ; JACQUET Gérard, *(ouvrier spécialisé)* ; JOUANIN Bernard, *(contremaître)* ; JOUANIN Janine, *(prof.)* ; JAMET Colette, *(retraitée)* ; JEROSME Georges, *(comptable)* ; LIGNEAU Xavier, *(techn. PTT)* ; LELEU Jean, *(anc. déporté)* ; LEMOINE Guy, *(anc. conseill. gén.)* ; LHOMMEDE Michel, *(maire de Mont-près-Chambord, conseill. gén.)* ; LHOMMEDE Thierry, *(prof.)* ; LORGEOU Daniel, *(instituteur)* ; LAUMONIER Charly, *(instituteur)* ; LHOMMEDE Yolande, *(dir. d'école)* ; LOMET Philippe, *(employé)* ; LAURENCEAU Patrick, *(instituteur)* ; LAMIRAUD Jean-Marc, *(fonctionn.)* ; LOPEZ Luis, *(dir. foyer)* ; LEFEVRE Odette, *(retraitée)* ; MAUFAY Jean-Claude, *(employé PTT)* ; MORALES Eric, *(peintre en bâtim.)* ; MOREAU Christine, *(synd., infirmière)* ; MOLINES Jean-Pierre, *(prof.)* ; MOLINES Annie, *(enseign.)* ; MOULIN Annick, *(agent de collectiv.)* ; MOREAU Jean, *(métallurg.)* ; MOREAU Rémy, *(métallurg.)* ; MIRABELLA Pascal, *(boulanger)* ; MAUGUIN Didier, *(adj. au maire, Mont-près-Chambord)* ; MONTOT Micheline, *(prof.)* ; OURY Jean, *(médecin)* ; PETIT Elsa, *(conseill. d'orient.)* ; POUTEAU Michel ; PEYETON Yves, *(étudiant)* ; PERRIN-MARTIN Pierre, *(travaill. social)* ; PILLET Dominique, *(enseign.)* ; REGGUI Marcel, *(enseign., retraité)* ; RIO Claude, *(agent de maîtrise)* ; RIO Germaine, *(retraitée)* ; SEVERIN Alain, *(prothésiste dentaire)* ; SEVERIN Danielle, *(institutrice)* ; SOUDRY Jean, *(agent de maîtrise)* ; STRTAK Jeanine, *(aide soignante)* ; STRTAK Maurice, *(instituteur spécialisé)* ; TOURNEZIOT Jacqueline, *(ouvrière spécialisée, retraitée)* ; TANAYS Pierrette, *(institutrice)* ; TANAYS Jean-Louis, *(principal de collège)* ; TATIN-GOURIER Jean-Jacques, *(prof. fac.)* ; VALEIX Jean-Pierre, *(enseign., synd.)* ; VALTAT Jean, *(retraité)* ; VOINCHET Jacques, *(instituteur)* ; VOINCHET Christine, *(institutrice)* ; VALOIS Daniel, *(pensionné)* ; VALOIS Christine, *(employée de bureau)* ; VERDY Yvette, *(aide-soignante)*.

CHAMPAGNE : BERGER Jacqueline, *(prof., retraitée)* ; BAUCHET Joël, *(synd.)* ; CHAUDRON Odile, *(retraitée)* ; DEPARIS Denis, *(synd., cadre)* ; LACHMAN Sylvie, *(enquêtrice)* ; LAMBERT Joëlle, *(employée)* ; LHOTE Jean-Luc, *(synd.)* ; LACRABERE Danièle, *(animatrice)* ; MAZZONE Vincent, *(gérant)* ; MURIAS Gilles, *(adj. au maire, Witry-lès-Reims)* ; RONDOT Michel, *(cadre)* ; ROBIN Marie-Thérèse, *(conseillère mun.)* ; TRAVELLA Michel, *(cadre, synd.)* ; THYRIAT Maryvonne, *(synd., vendeuse)* ; VARY Gilles, *(synd., prof.)* ; VARY Michèle, *(synd., prof.)*.

FRANCHE-COMTÉ : ALBERT Danielle, *(techn., synd.)* ; BERTRAND Daniel, *(médecin)* ; BERGDOLL Chantal, *(assist. soc.)* ; BORY Gérard, *(ouvrier)* ; BUTZBALH Etienne, *(médecin)* ; BERTRAND Louis, *(retraité)* ; BERTRAND Odile, *(avocate)* ; BAILLY Michèle, *(assist. sociale)* ; BALLARINI Pascale, *(médecin)* ; BALLARINI Jean-Pierre, *(instituteur)* ; BUZBACH Etienne, *(adjoint au maire, Belfort)* ; BLAISON Jean, *(conseill., mun., univ.)* ; BEZMATERNICK André, *(synd.)* ; BARTHOD-MALLAT Michel, *(synd.)* ; BALDAN Gérard, *(enseign.)* ; BESUCHET Martial, *(employé)* ; BOUILLE Alain, *(enseign.)* ; BULTOT Martine, *(médecin)* ; BULTOT Nicolas, *(éducateur)* ; CUSENIER Patricia, *(synd.)* ; CAUCHETEUX Francis, *(ingén.)* ; CHATELET Vladimir, *(informatic., synd.)* ; CARDOT Philippe, *(employé)* ; DEMAINAY Bernard, *(sapeur pompier)* ; DARGAUD Claude, *(employé communal)* ; DARGAUD Ghislaine, *(fonctionn. territ.)* ; DATO Michel, *(employé)* ; DURAND Michel, *(animateur)* ; FINCK Fabienne, *(assist. sociale)* ; FONTAINE Jacques, *(universit.)* ; GITTA Jean-Paul, *(assist. d'élu)* ; GRAPPE René, *(assist. social)* ; GRANDCLEMENT Martine, *(synd.)* ; GAUDILLAT Françoise, *(synd.)* ; GUILHEM Gilbert, *(ingén.)* ; HEGEL Josette, *(enseign.)* ; KHARMOUDI Mustapha, *(animateur)* ; LIEVREMONT Jean-Michel, *(synd.)* ; LHUILLIER André, *(secrét. de mairie)* ; LEROY Patrick, *(employé municipal)* ; LOMBARDI Henri, *(enseign.)* ; LIVROZET Jean-Louis, *(synd.)* ; LAURENT Joëlle, *(institutrice)* ; LAGOUCHE Michel, *(animateur)* ; LAKHDAR Djamel, *(techn.)* ; MOLLIER Gaby, *(synd.)* ; MERCET Claude, *(retraité LIP)* ; MOREL Aimé, *(retraité SNCF)* ; NOIRET Marcel, *(horloger)* ; MOREL Colette, *(synd.)* ; MAMET Gérard, *(conseill. mun., enseign.)* ; MOURAT Jean-Pierre, *(enseign.)* ; MINAZZI Georges, *(conseill. mun.)* ; MARTINEZ Jacqueline, *(techn., synd.)* ; MALASSINE Jean-Michel, *(prof.)* ; MACULLO Raymond, *(monteur)* ; PRAUN Daniel, *(cheminot)* ; PY Bernard, *(synd.)* ; PEDROLETTI Claudine, *(techn.)* ; REGNIER Bernard, *(adj. au maire, Belfort)* ; ROY Raymond, *(synd.)* ; REGAZZONI Rosalie, *(secrétaire)* ; RODIER Sylvie, *(institutrice)* ; RODIER Joël, *(agent d'emploi ASSEDIC)* ; RACINE Dominique, *(instituteur)* ; ROBERT Maurice, *(ouvrier)* ; SIMON Gérard, *(médecin)* ; TASSETTI Michel, *(synd.)* ; TANGUY Rémy, *(photographe)* ; VIENNET Gabriel, *(médecin)* ; VUILLEMOT Claude, *(maire d'Echenan-sur-Mont-Vaudois)* ; VARCHON Louis, *(retraité enseign.)*.

LANGUEDOC-ROUSSILLON : AZEMA Jacky, *(musicien)* ; ARMASSAN Paul, *(professeur technique)* ; ARNEGUY Jeanie, *(prof., militante synd.)* ; BAYAC Edgard,*(maire de St-Jean-de-Valériscle)* ; BARNABÉ Eugène, *(1er adjoint au maire, Aigues-Mortes)* ; BARRE Serge, *(adjoint au maire, Aigues-Mortes)* ; BECAMEL Dominique, *(commerçante)* ; BLAT José, *(militant syndical)* ; BRES Robert, *((conseiller municipal, Montpellier)* ; BURESI Sandrine, *(étudiante)* ; BERTRAND Béatrice, *(comédienne)* ; BOURGNET Zina, *(militante anti-raciste)* ; CAMOULINE Georges, *(retraité)* ; CHAPON Gérard, *(syndicaliste)* ; CHOZE Pierre, *(directeur-adjoint éduc. surv.)* ; COLOMBANI Sodol, *(maire, Aigues-Mortes)* ; CONTAND Pierre, *(professeur, syndicaliste)* ; CABROL Didier, *(syndicaliste)* ; CALUEBA Serge, *(enseignant)* ; DOLESAN Marie-Thérèse, *(syndicaliste)* ; DEYDIER Joël, *(syndicaliste)* ; DELPECH Francis, *(infirmier)* ; FALGON André, *(syndicaliste)* ; FOURNIER Pierre, *(syndicaliste CHR, Nîmes)* ; FIOLE Jean-Louis, *(conseiller municipal, Alès, médecin)* ; FROBERT Alain, *(médecin)* ; FAVIER Carine, *(médecin)* ; FERAND Claude, *(plasticien)* ; GUIRAUD Pierre, *(maire Pézenas, conseiller général)* ; GALAN Jean-Claude, *(1er adjoint Nissan)* ; HOUSSIN Yan (dit Tristan Cabral), *(professeur, poète)* ; HORNUNG Jacques, *(maire Redessan)* ; LEROUX Luc, *(syndicaliste salin)* ; LEAN Jean-Marc, *(syndicaliste EDF)* ; LUPPI Thérèse, *(conseillère municipale, Nîmes)* ; LUPPI André, *(syndicaliste)* ; MARTINEZ Antoine, *(maire Bédarieux, conseiller général)* ; MEUNIER Marie, *(syndicaliste)* ; MARTIN Remy, *(syndicaliste, conseiller municipal)* ; MANCIONE Jean-Claude, *(technicien EDF)* ; MARCHAND Alain, *(directeur UER fac. de lettres)* ; MORELLO André, *(syndicaliste)* ; MARCONOT Jean-Marie, *(CNRS)* ; MEYNADIER Franck, *(maire Le-Pompidou)* ; MARTIN Philippe, *(masseur-kinésithérapeute)* ; PAVEDA Jean, *(maire Lespignan)* ; PASTRE Jean-Pierre, *(agent EDF)* ; POLATO Serge, *(maire adjoint de Matemale)* ; PELVET Jean-François, *(avocat)* ; RENOUX Pierre, *(conseiller municipal, Uzes)* ; ROUARD Maurice, *(syndicaliste)* ; RIVIÈRE Robert, *(journaliste)* ; SEGUY Yannick, *(conseiller municipal, St-Laurent-d'Aigouze)* ; TRIAIRE Robert, *(maire, Saint-Laurent d'Aigouze)* ; TORREILLES Volodia, *(enseignant)* ; TOMAS Vincent, *(maire, Fabrègues)* ; VERNHES Maryse, *(adjointe au maire, Aigues-Mortes)* ; VIGOUROUX Fernand, *(anc. conseiller munic., Nîmes)* ; VISIER Roselyne, *(syndicaliste)* ; VILLEROUX Jean-Michel, *(syndicaliste)* ; VAILS Jean-Pierre, *(enseignant)* ; YAGUE Yves, *(syndicaliste)* ; YAGUE Gabrielle, *(employée EDF)*.

LIMOUSIN : AUXEMERY Pierre, *(maire de Château-Chervix)* ; ALBOUY Jean-Pierre, *(ANPE)* ; AUBERT Jacques, *(directeur centre FPA)* ; BEAUDEMOULIN Pierre, *(maire adjoint, Vigen)* ; BARAT Geneviève, *(agricultrice)* ; BOUAZA Robert, *(résistant, syndicaliste)* ; BLOT Bernard, *(conseiller municipal, Saint-Feyre)* ; BARDY Geneviève, *(militante associative)* ; BOMBAUD Patrick, *(syndicaliste, infirmier)* ; COTTON Hervé, *(employé sécurité sociale)* ; CLEREMBAUX Daniel,*(syndicaliste, travailleur social)* ; CLAVERIE Paule, *(éducatrice)* ; DAGNIAS Alain, *(syndicaliste)* ; DEVAUX Claudette, *(syndicaliste, étudiante)* ; DITLECADET Simone, *(professeur)* ; DOMEC Pierre, *(éducateur spécialisé)* ; GRANDJEAN Max, *(artiste plasticien)* ; GAY Michèle, *(employée)* ; GIRY Madeleine, *(institutrice)* ; GOBEAUX Claude, *(professeur)* ; GUERRY Catherine, *(syndicaliste, travail. social)* ; GUICHARNAUD Vincent, *(étudiant, syndiqué)* ; JUCHEREAU Francis, *(syndicaliste, employé)* ; LAFON Roland, *(syndicaliste)* ; LAGORGE Suzanne, *(inspecteur des impôts)* ; LAINE Joël, *(professeur)* ; LE MORVAN Isabelle, *(institutrice)* ; LE SAUX Paul, *(retraité)* ; LEMENUT Jean, *(maire adjoint de Saint-Denis-des-Murs)* ; MAZEAUFROID Jean, *(peintre, écrivain)* ; MOLINIER Agnès, *(journaliste, syndicaliste)* ; MARTEEL Roland, *(agriculteur)* ; NOUHAUD Christophe, *(syndicaliste, étudiant)* ; PONCHUT Michel, *(cheminot)* ; PATINAUD Michel, *(professeur)* ; SOUFFRON Henri, *(directeur centre FPA)* ; SARTOUT René, *(architecte)* ; SENSE-DOMEC Maryvonne, *(psychiatre)* ; SRIC Denis, *(vétérinaire)* ; SOURY Jean-Pierre, *(ouvrier imprimeur)* ; TREVISIOL Pierre, *(conseiller municipal, St-Léonard-de-Noblat)*.

LORRAINE : AUDIA Constance, *(éducatrice spécialisée)* ; BAUER Claude, *(contremaître textile)* ; BLETTIER James, *(cuisinier)* ; BOLLEY Denis, *(syndicaliste)* ; BERTELLE Marcelle ; BEAUFILS Jean-François, *(chauffeur)* ; CORNELIUS Gérard, *(cadre)* ; CHOLEZ José, *(artisan plâtrier)* ; CHOLEZ Dominique, *(chauffeur-livreur)* ; DALTROFF Michel, *(agent d'exploitation PTT)* ; KREROWICZ Joseph, *(mineur de fer, syndicaliste)* ; LECLERC Christian, *(maire Blénod-les-Pam)* ; LEBLOND Jean-Michel, *(comédien)* ; LAARABA Zheriga, *(attachée administrative)* ; MALYS Anne, *(conseillère municipale, infirmière)* ; MARTIN Frédéric, *(cuisinier))* ; MORELLI Pierre, *(instituteur, syndicaliste)* ; OLMI Jocelyne, *(secrétaire syndicale)* ; PREVOST Nadine, *(directrice MJC)* ; PASQUIER Guy, *(syndicaliste, maire adjoint, Bar-le-Duc)* ; REILAND Alain, *(professeur, élu)* ; RABATEL Thérèse, *(adjointe au maire, professeur)* ; RABATEL Alain, *(professeur, syndicaliste)* ; SECCO Louis, *(syndicaliste, professeur)* ; SALAMONE Vincent, *(chômeur)* ; SZURCZEC Robert, *(contremaître principal EDF)* ; SOMMEN Daniel, *(enseignant)* ; THOMAS Jean-Louis, *(greffier)* ; WILLAUME Christian , *(syndicaliste)* ; WINGLER Jean-François, *(syndicaliste, sidérurgiste)*.

MIDI-PYRÉNÉES : ARMAND Jean-Pierre, *(dir. troupe théâtre)* ; AUMONIER B., *(conseiller municipal, cheminot)* ; BADUEL Armand, *(conseiller municipal)* ; BAQUE Guy, *(conseiller municipal)* ; BARRUE Michel, *(architecte)* ; BERINGUIER Christian, *(enseignant-chercheur)* ; BLONDEL Jean-Pierre, *(enseignant)* ; BODIOU Anne, *(syndicaliste)* ; BOISSIÈRES Guy, *(professeur)* ; BRIANTI Jacques, *(maire adjoint)* ; BOUSSE A., *(conseiller municipal)* ; CARZON Jean-Pierre, *(conseiller municipal)* ; CASIN O., *(maire adjoint)* ; Clergeon H., *x(maire adjoint)* ; CADMUS Josette, *(syndicaliste)* ; CARRO Louis, *(syndicaliste, ouvrier)* ; CASSAGNE Jeanne, *(professeur)* ; CAVAILLÉ Claude, *(conseiller municipal)* ; Père CARDONNEL, *(prêtre)* ; CHAPOULIE Jean-Pierre, *(maire adjoint)* ; CHAUFFOUR Guy et Odile, *(enseignants)* ; DAGUZAN Jean, *(cadre retraité)* ; DAGUZAN Jeanne, *(déportée, résistante)* ; DAMAGGIO Jean-Paul, *(instituteur)* ; DAVID Guy, *(cheminot, occitaniste)* ; DE GALARD Bertrand, *(maire adjoint de Sainte-Marie)* ; DEDIEU Françoise et Jean, *(instituteurs)* ; DEILLER Guy, *(sociologue formation continue)* ; DUPONT Philippe, *(employé PTT)* ; ENTAJAN Gilles, *(buraliste)* ; ESPAGNACQ Jean, *(maire Garde)* ; FARRENY Henri, *(universitaire, maire adjoint)* ; FARRENY marivi, *(employée)* ; FAVIER Carine, *(médecin)* ; FERNANDEZ Raymond, *(maire Orignac)* ; FLORES J.-Michel ; FRAJ Eric, *(professeur)* ; GAMOT Max, *(médecin)* ; GAUBERT André, *(maire)* ; GHIRARDI Michel, *(maire)* ; GINER Balbino, *(artiste-peintre)* ; GIRALT Georges, *(dir. recherche CNRS)* ; GARCIA Benjamin, *(conseiller municipal)* ; GUIRAUD R., *(conseiller municipal)* ; GOMEZ Claude, *(syndicaliste, technicien)* ; GRINFEDER Michel, *(conseiller municipal, psychiatre)* ; GUELFUCCI J.-Pierre, *(universitaire)* ; HUYGHE J.-Marc, *(maire adjoint)* ; JULIA Christian *(cadre administratif)* ; KRUPKA Patrice, *(syndicaliste, enseignant)* ; LACOSTE Alain, *(fonctionnaire)* ; LASSEUBE Patric, *(cheminot, syndicaliste)* ; LLABRES Claude, *(conseiller municipal)* ; LLORET René, *(employé de mairie, syndicaliste)* ; LUMEAU-PRECEPTIS Jacques, *(éducateur, syndicaliste)* ; LABAT A., *(maire Lagarde-Hachan)* ; LAMBERT Simone, *(conseillère municipale)* ; MADAULE Yves, *(vice-président univ., chercheur)* ; MANNONE Antoine, *(magazinier, syndicaliste)* ; MARC Christian, *(réalisateur télévision)* ; MARTINET J.-Luc, *(éducateur spécialisé, syndicaliste)* ; MATTIUSSI Claude, *(professeur)* ; MAUREL Solange, *(cadre)* ; OSCAR Henri, *(technicien, syndicaliste)* ; PEY Serge, *(poète)* ; PIQUEMAL Bernard, *(instituteur en retraite)* ; POLI J., *(conseiller municipal)* ; PROST Roger, *(ex maire-adjoint)* ; RAIMBAULT M.-Odile, *(ouvrière, syndicaliste)* ; ROMMENS Alain, *(électronicien)* ; RUIZ Angèle, *(employée, syndicaliste)* ; SOTO Antoine, *(adjoint au maire)* ; SOULEIL René, *(professeur)* ; SUTRA Dominique, *(enseignante)* ; VERDIER Bertrand, *(ingénieur, conseiller municipal)* ; VIGNOBOUL Jean, *(instituteur retraité)*.

NORD-PAS-DE-CALAIS : ALLAIN J.M., *(sociologue MARPENT)* ; BARROIS J.C., *(syndicaliste Lesieur* ; BATALAN A., *(enseignante Université Lille-III)* ; BOURDON F., *(OP Renault Douai, ancien secrétaire du CE)* ; BOUROTTE R., *(Boulogne 62)* ; BRASSART H., *(militant anti-raciste Lille)* ; BRAULE J., *(conseiller municipal Audruico 62)* ; BRICOU M., *(conseiller municipal Cambrai)* ; BULTER R., *(adjoint au maire Coudekerque-Branche)* ; CAMPHIN J., *(militante anti-raciste Arras 62)* ; CARETTE T., *(association culturelle Croix)* ; CASPAY Y., *(contrôleur aérien Villeneuve-d'Ascq)* ; CAZIN C., *(enseignant Cysoing)* ; CHARPENTIER M., *(enseignant Aire-sur-la-Lys 62)* ; COLIN A., *(adjoint au maire Lille)* ; COLIN A., *(adjoint au maire Mons-en-Barœul)* ; CORDONNIER P., *(conseiller municipal Honnaing, médecin)* ; CORNET C.-M., *(étudiant Lille-III)* ; COUPIN A., *(adjoint au maire Hellemmes)* ; DANCETTE C., *(syndicaliste Lille)* ; DASSONVILLE P., *(syndicaliste banque)* ; DASSONVILLE R., *(parents d'élèves Lille)* ; DALMASSO, *(conseiller municipal Saint-Pol-sur-Mer)* ; DELLACHERIE J.L., *(instituteur Cuincy)* ; DELLACHERIE Y., *(adjoint au maire Cuincy)* ; DELOGE B., *(maire de Haussy)* ; DELVALLE M., *(ancien secrétaire CE Usinor)* ; DEMOULE M., *(syndicaliste Arras 62)* ; DENELE P., *(association Loisirs Lille)* ; DERLENCOURT M., *(syndicaliste Usinor)* ; DESCARGUES M., *(enseignante Villeneuve-d'Ascq)* ; DESIDERI J., *(syndicaliste banque)* ; DESTREBECQ P., *(syndicaliste PTT)* ; DEVEYLDER B., *enseignant Roubaix)* ; DEVOCELLE Ch., *(enseignante Villeneuve-d'Ascq)* ; DORCHIES M., *(maire de Ferrière-la-Grande)* ; DURANT Y., *(technicien, administ. salarié Régie Renault)* ; DUTOUQUET E., *(premier adjoint Somain, président comité libération)* ; ETCHEBARNE R., *(conseiller municipal délégué Lille)* ; FAGHOUL A., *(employée Lille)* ; FLINOIS E., *(conseillère municipale Lewarde)* ; FLORY J., *(instituteur Bouin-Hesdin 62)* ; FAGOO A., *(régionaliste Bailleul)* ; GEORGIAN A., *(artiste)* ; GEST F., *(enseignant Calais (62)* ; HENNEQUIN M., *(technicien Calais 62)* ; LABAERE M., *(syndicaliste, ancien conseil. municipal Halluin)* ; LABBEE F., *(syndicaliste Usinor)* ; LALLOUETTE R., *(syndicaliste Usinor)* ; LANTOINE C., *(conseiller municipal Douai)* ; LASSELIN G., *(conseiller municipal Hellemmes)* ; LAURENT O., *(étudiant Lille)* ; LECOENT A., *(Maubeuge)* ; LEGROUX D., *(conseiller municipal Noyelles-Godault 62)* ; MAGLIULI J.M., *(adjoint au maire Aulnoye-les-Valenciennes)* ; MALAQUIN G., *(adjoint au maire Aulnoye-les-Valenciennes)* ; MANIE P., *(enseignant Roubaix)* ; MARTEL A., *(syndicaliste mairie Lille)* ; MERCIER M., *(syndicaliste PTT)* ; MESSIER G., *(cadre technique Imprimerie nationale Auby)* ; MOITHY J., *(avocat honoraire)* ; MOREL C., *(adjoint au maire, Lille)* ; MORTAL P., *(syndicaliste textile, Roubaix)* ; MOUNIER Y., *(universitaire, Lille-I)* ; NAUDY Ph., *(enseignant, Hellemmes)* ; Nieddu V., *(syndicaliste santé, Lille)* ; OLIVIER M., *(conseiller municipal, Lille)* ; OMAR M., *(professeur, Lille)* ; O'MIEL C., *(coordination étudiante Lille)* ; PIERRARD A., *ancien député, membre du Comité départemental libération)* ; PIRA R., *(syndicaliste bâtiment)* ; PAUCHON G., *(enseignant-syndicaliste, Cambrai)* ; PODEVIN A., *(docker)* ; POLIAUTRE D., *(assistant environnement, Lille)* ; QUINTAL Y., *(enseignant, Lille)*.

BASSE-NORMANDIE : ANCEAUME Gilbert, *(préretraité)* ; ALEGRE René, *(enseignant)* ; ARTOIS Dominique, *(employé)* ; BABIN Guy, *(technicien laboratoire)* ; BENARD Michel, *(agent technique forestier)* ; BARBEIWIEN Alain, *(maître EPS)* ; BENOIST Jean, *(électro-technicien)* ; BOUTEVIN J.-Louis, *(comédien)* ; COULON Christine, *(institutrice)* ; DUVAL Gérard, *(ouvrier forestier)* ; DUVAL Martine, *(animatrice)* ; HUREL Patrick, *(conseiller d'éducation)* ; HUREL Catherine, *(secrétaire de mairie)* ; HADDAD Norbert, *(éducateur spécialisé)* ; HAMON Michel, *(secrétaire de mairie)* ; JOUAUX Maurice, *(instituteur)* ; LEROY Gérard, *(cadre administratif)* ; LAFORGE Yves, *(agent du Trésor)* ; MONTIER Joseph, *(conseiller de gestion)* ; MONTON Agnès, *(conseiller EGF)* ; NOVIOT Dominique, *(conseillère de gestion)* ; PERSEHAYE Gérard, *(outilleur)* ; VAN DEN BEREZ Toni, *(enquêteur)* ; YESELNIK Gérard, *(fonctionnaire)*.

HAUTE-NORMANDIE : BACHELET Janine, *(militante féministe)* ; BOURHIS Didier, *(correcteur)* ; BRAS Gérard, *(enseignant)* ; BRAS Pierrette, *(documentaliste)* ; CAILLOT Alain, *(syndicaliste, Sécurité sociale)* ; COSTARD Alain, *(cheminot)* ; CORNEVILLE Christophe, *(cheminot)* ; DAUVEL J.-Michel, *(cheminot)* ; DERMIEN Francis, *(enseignant-syndicaliste)* ; DENIEUL André, *(enseignant-syndicaliste)* ; DUBREUIL Robert, *(enseignant-syndicaliste)* ; DIEULAFAIT Pierre, *(employé)* ; ERNIS Michèle, *(conseillère municipale St-Etienne-du-Rouvray)* ; ERRAIDI Carole, *(chômeuse)* ; FONDEVILLE Marie-Catherine, *(institutrice)* ; FONDEVILLE José, *(technicien)* ; FOUYER Huguette, *(syndicaliste PTT)* ; FONDVELLA José, *(chimiste)* ; GLUCK Colette, *(enseignante syndicaliste)* ; GRANGER Christian, *(directeur de foyer)* ; GREVERIE Catherine, *(chômeuse)* ; HAYES Jacques, *(cheminot)* ; HELY Annick, *(syndicaliste PTT)* ; HEBERT J.-Paul, *(enseignant)* ; JEANNE Pierre, *(animateur)* ; JULIAN Stéphane, *(instituteur)* ; LAUMONIER J.-Claude, *(syndicaliste, santé)* ; LEBORGNE Jacky, *(syndicaliste, santé)* ; LANGLOIS M.-France, *(syndicaliste, Sécurité sociale)*, LEJEAL Jean-Patrick, *(DDASS)* ; LECLERC Patricia, *(féministe)* ; LECERF Thierry, *(technicien)* ; LALLEMAND Jean, *(infirmier)* ; LEPAGE Chantal, *(adjointe au maire Bolbec)* ; MADEIRA Marijo, *(syndicaliste, santé)* ; MILIZI Yamina, *(syndicaliste, santé)* ; MILIZI Fatima, *(militante associative)* ; MERDAD Hadjej, *(militant associatif)* ; MERLIN Brigitte, *(militante féministe)* ; MOULIN Nicole, *(militante féministe)* ; MIOSSEC Yvon, *(photographe)* ; NAIL J.-Paul, *(professeur)* ; NAITSAADI Ouardia, *(institutrice)* ; NORMANDIN J.-Paul, *(syndicaliste PTT)* ; NESIC Clara, *(lycéenne)* ; NOEL Claude, *(technicien)* ; OLLIER René, *(syndicaliste PTT)* ; PEREZ José, *(cheminot)* ; PIEN Blandine, *(enseignante, syndicaliste)* ; POULIGNEN Christophe, *(syndicaliste)* ; PETITPAS Micheline, *(syndicaliste, enseignante)* ; PLANQUOIS Eric, *(éducateur)* ; QUILLAUD Gérard, *(syndicaliste Shell)* ; REGUER Christiane, *(retraitée)* ; REGUER Paul, *(professeur)* ; ROUILLARD Alex, *(lycéen)* ; RANDANI Sabina, *(TUC)* ; SERRAUDIE Maryse, *(militante féministe)* ; SOURD J.U.-Philippe, *(comptable)* ; TALEB Claude, *(militant associatif)* ; TEYSSIER François, *(syndicaliste Rhône-Poulenc)* ; TRANCHARD François, *(adjoint au maire Bolbec)*, VUE Sylvain, *(adjoint au maire Bolbec)*.

PAYS DE LOIRE : CHAILLEUX Françoise, *(infirmière)* ; CHICHE Claudie, *(institutrice)* ; CHITELMAN Aline, *(syndicaliste impôts)* ; CLABECQ Sylvie, *(institutrice)* ; DECLERCQ Jean-Paul, *(capitaine de marine marchande)* ; DELOUCHE Nicole, *(syndicaliste, employée)* ; GARNIER Bernard, *(syndicaliste, enseignant)* ; GAUTHIER Bernard, *(enseignant syndicaliste)* ; GUEPIN Jean, *(médecin)* ; JORAND Michel, *(ex-maire adjoint de Nantes)* ; JUDAS Francis, *(syndicaliste)* ; LAMBERT Hélène, *(infirmière, syndicaliste)* ; LANDREAU Jeanine, *(infirmière, syndicaliste)* ; LEBOT Joachim, *(conseiller municipal Bouguenais)* ; LEGUEN Danielle, *(psychiatre)* ; LENEVEUX Claude, *(professeur)* ; LEROY Martine, *(militante féministe)* ; LETERTRE Guy, *(syndicaliste)* ; MARCHIVE Ginette, *(médecin syndicaliste)* ; MOISELET Christine, *(employée, syndicaliste)* ; PRADIER Jean-Robert, *(médecin)* ; PRANPART Georges, *(syndicaliste)* ; PRENEAU Françoise, *(employée PTT)* ; PROUTEAU Marie-Hélène, *(enseignante syndicaliste)* ; QUEMAR Claude, *(cheminot)* ; ROUSSELOT Roger, *(syndicaliste)* ; TESSAUX-SPITZER Catherine, *(médecin)* ; THOMASSON Gérard, *(syndicaliste)* ; TOURANCHET Anne, *(médecin)*.

Suite des signataires pour les régions : Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Région parisienne, à paraître demain dans les éditions du Monde daté 27 novembre.

Dimanche 29 novembre 18 h 15

PIERRE JUQUIN

invité du « Grand Jury RTL-*« le Monde* »

Association nationale pour le soutien à
PIERRE JUQUIN

133, rue de Montreuil - 75011 Paris - Tél. : 43-70-71-00

Cette campagne n'a d'autre soutien financier que le vôtre
CCP Pierre Auberger 15 895 97 - D Paris

Enquête

Les personnes âgées

Un nouveau marché pour les médias

UN magazine jusqu'ici diffusé uniquement par abonnements vient d'apparaître à l'étalage des marchands de journaux : *le Temps retrouvé, le mensuel de la retraite*. On ne le trouve pour l'instant qu'à Lyon, Toulouse, Clermont-Ferrand, Montpellier et Nantes. Mais si l'expérience est concluante, il sera bientôt vendu dans toute la France. Simultanément une autre publication spécialisée, *Notre Temps*, lance à 150 000 exemplaires un supplément pour les ruraux du troisième âge, *Aînés Magazine*. Les 26 et 27 novembre se tiendra à Mâcon la première réunion de journalistes européens s'intéressant aux personnes âgées. Ils constateront que, sur le marché des lecteurs et auditeurs de plus de soixante ans, la France a pris plusieurs longueurs d'avance sur ses voisins.

Les publications ont commencé à germer chez nous, fort modestement, sur le terreau des associations, aux alentours de la dernière guerre. Ainsi le vénérable *Courrier des retraités* – 100 000 abonnés – est né en 1936 pour défendre les intérêts des pensionnés de la fonction publique, civils et militaires. Son frère puîné, *l'Echo de l'Union* – 35 000 lecteurs, – a débuté en 1945 comme bulletin de l'Union des vieux travailleurs, fondée à l'époque par une poignée de militants syndicaux de la CGT. Il en a gardé l'allure austère et le ton revendicatif. Ces vétérans ont fait école. Il n'est pas aujourd'hui de syndicat, d'association de gens âgés ou de caisse de retraite qui n'ait sa publication : circulent ainsi, en marge des circuits commerciaux et totalement inconnus des actifs, une cinquantaine de titres. Ils ont poussé particulièrement dans le secteur de la santé. On ne compte pas moins d'une douzaine de revues s'intéressant à tous les aspects du vieillissement.

L'une des plus originales est *le Courrier du corps*, rédigé à Grenoble par quelques bénévoles qui veulent en faire *« le mensuel des retraités qui bougent »*. Ce « courrier »-là a trouvé 10 000 abonnés. D'autres publications, comme celles destinées aux artisans retraités ou aux commerçants retirés des affaires, atteignent tranquillement le million d'exemplaires par mois.

« Notre Temps » ouvre la voie

L'importance de ces tirages ne pouvait manquer de donner des idées aux éditeurs les plus entreprenants. *Le Temps retrouvé*, qui s'aventure aujourd'hui sur le terrain périlleux de la vente au numéro, est l'arrière-petit-fils d'un bulletin de liaison publié il y a six ans par deux caisses de retraite. D'autres caisses ont par la suite rejoint les pionniers. La feuille s'est donc étoffée, a pris des couleurs, accepté la publicité commerciale, modernisé son look, et, forte de ses 230 000 abonnés et d'une rédaction de dix personnes, dont l'âge moyen tourne autour de trente-cinq ans, elle prétend désormais rejoindre le peloton des magazines nationaux.

L'exemple de *Notre Temps*, géant de ce secteur – en fait rêver plus d'un. En 1968, Roger Lavialle, l'un des patrons du groupe catholique Bayard Presse, a l'idée, en discutant avec sa propre mère, de créer un petit mensuel de conseils pratiques pour les vieux. Pendant dix ans, le titre vivote. Constatant qu'il s'adresse à un public marginalisé et sans intérêt pour les publicitaires, la direction du groupe envisagera plusieurs fois d'y renoncer.

Il est vrai que les précédents n'étaient guère encourageants. Parmi les dizaines de magazines lancés aux Etats-Unis à cette époque, beaucoup sont morts au champ d'honneur. En France, l'équipe du *Point*, qui avait tenté de séduire les cadres quinquagénaires avec un magazine intitulé *Atouts*, n'avait pu aller au-delà du deuxième numéro. Quant à *Senior International*, lancé en 1986 par un éditeur parisien de revues techniques, qui voulait être *« le magazine de loisirs pour les jeunes retraités »*, il a fait naufrage après la huitième livraison.

Plus persévérante, l'équipe de *Notre Temps* a fini par gagner. Le concours de certaines caisses de retraite, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, en 1982, des campagnes de mailing en 1983, mais aussi l'amélioration des rubriques et de la présentation, ont été autant de facteurs de réussite. Avec une diffusion approchant le million d'exemplaires, dont 70 % d'abonnements, le titre est devenu le troisième mensuel de la presse française. Sa rubrique à succès s'intitule « Avis de recherche ». Les nostalgiques tentent d'y retrouver leurs amis d'enfance, leurs camarades de régiment, ou leur compagnons de travail. Taux de réussite : 50 %. *Notre Temps* ne manque pas d'ambitions. Outre son supplément pour les ruraux français, il envisage de se risquer sur le marché européen. En Belgique, l'an prochain puis, qui sait, en Espagne, en Italie, ou en Grande-Bretagne ensuite.

Les thés dansants de Radio-Montmartre

Bien entendu, les autres médias ont été tentés à leur tour. Jusqu'ici, seules les radios se sont aventurées sur le marché des « seniors ». Depuis les pentes du Sacré-Cœur, à Paris, Radio-Montmartre lance sur l'Ile-de-France – et, grâce à des relais, sur le Midi-méditerranéen – la voix de ses speakers modèle 1937 et les rengaines d'avant-guerre. Mais avec ses 230 000 auditeurs quotidiens et 500 000 autres personnes moins fidèles, le poste, *« qui sent si bon la France »*, se place au troisième rang des radios parisiennes pour son audience, à la deuxième place des chaînes nationales pour la durée d'écoute (deux heures et demie par jour).

La chanson française est également « l'argument de vente » numéro un de Radio-Bleue, fondée en 1980 par Jacqueline Baudrier et animée aujourd'hui par une équipe de jeunes professionnels. Seul poste national de ce type en Europe, Radio-Bleue a plus que doublé en trois ans le nombre de ses auditeurs (2,3 millions) et réussit à fidéliser 500 000 d'entre eux. Performance méritoire, puisque le poste n'émet qu'en matinée et sur une vingtaine de fréquences différentes.

Qu'ils appartiennent à la presse écrite ou à la presse parlée (la télévision est encore absente du marché), tous les médias du troisième âge ont un problème sémantique. Ils ne savent comment désigner leur clientèle. *« Vieux »* est péjoratif, *« troisième âge »* dépassé, *« anciens »* fleure trop 1914-1918, *« retraités »* semble restrictif, *« personnes âgées »* un peu vague, *« vétérans »* trop... âgé. Même le terme *« senior »*, très à la mode, paraît excessivement sportif. Bref, les linguistes sont appelés à la rescousse. Ils auront bien du mal, car les gens âgés appartiennent – pour la première fois dans l'histoire – à plusieurs générations. Au reste, on s'aperçoit que publications et radios atteignent des cibles beaucoup plus diverses que celle qui est visée. Radio-Bleue, par exemple, compte parmi ses auditeurs 44 % de gens qui sont encore en pleine activité.

Services annexes

Autre difficulté : la clientèle du troisième âge n'intéresse pas les publicitaires. Selon eux, le meilleur moyen de ne pas vendre un produit, c'est dire qu'il est destiné aux anciens. Ceux-ci, hommes ou femmes, détestent qu'on leur tende un miroir ou qu'on les enferme dans un ghetto.

Cette absence de ressources, mais également les demandes exprimées par les personnes âgées, ont incité tous les médias à développer autour de leur titre une foule de services annexes. Radio-Montmartre, par exemple, a ouvert un club qui groupe 40 000 adhérents. Ceux-ci participent à des thés dansants ou à des croisières sur la Seine. Radio-Bleue patronne un championnat de danse rétro et distribue des bourses récompensant les meilleures actions de solidarité entre anciens. *Le Courrier du corps* propose des stages et un service d'information sur minitel.

Dans ce domaine, le champion est encore *Notre Temps*, qui a multiplié les opérations de diversification. Autour du titre porte-drapeau, foisonnent un mensuel confessionnel, *Vermeil*, une vingtaine de publications pour les caisses de retraite, des collections de livres, ainsi qu'un service d'édition de disques et de cassettes. Le mensuel distribue aussi des bourses, organise des fêtes et vend des croisières à ses lecteurs.

Ainsi, les médias du troisième âge sont-ils en train d'occuper intelligemment un terrain laissé en friche par les institutions et le commerce traditionnels. Parce qu'ils dialoguent quotidiennement avec la nouvelle vague des « seniors », ils sont les premiers à avoir jaugé ses besoins et ses ressources. Les plus de soixante ans sont déjà plus de 8 millions, ils détiennent près de la moitié du patrimoine des ménages, disposent de revenus et de temps libre. On ne peut plus les ignorer.

M. A.-R.



PHILIPPE BACHELIER

Un public « branché »

LES états-majors des agences de publicité et des chaînes ont mis un certain temps pour se rendre à l'évidence : les 7,4 millions de Français âgés de plus de soixante-cinq ans constituent une population de « branchés ». Ils passent quelque six heures par jour à l'écoute de la radio ou devant leur poste de télévision.

Une récente enquête de l'institut Médiamétrie permet de mieux cerner les habitudes de ces gros consommateurs d'images et de sons. Première surprise : malgré la faiblesse de leurs revenus, les personnes âgées ne lésinent pas sur l'équipement audiovisuel ; 97,6 % d'entre elles possèdent un téléviseur alors que la moyenne nationale n'est que de 95,6 %. Mais nombreuses sont celles qui disposent de plusieurs récepteurs (15,1 %), d'au moins trois postes de radio (31,4 %) et ont découvert les joies du magnétoscope (5,7 %) ou les services du minitel (5,1 %).

Confortablement équipés, les Français de plus de soixante-cinq ans sont aussi – et de loin – le public le plus assidu des *émissions du petit écran*. *Tout au long de la journée, mais surtout* entre 12 h et 14 h et entre 18 h et 20 h 30. Une consommation d'images qui atteint *quatre heures et demie par jour* alors que la moyenne nationale, pourtant en forte augmentation, ne dépasse pas trois heures et demie.

Grand-parent, métier d'avenir

DIX millions! La France compte aujourd'hui dix millions de grands-parents! Ils ne sont pas tous, rassurons-nous, en charentaises, au coin du feu. Parmi eux, d'incorrigibles battants comme Bernard Tapie et d'adorables adolescentes comme Jane Birkin. Dans cette société où la vieillesse a changé d'âge, une femme sur deux n'est-elle pas grand-mère à cinquante-deux ans? Un homme sur deux n'est-il pas grand-père à cinquante-cinq ans?

Ségolène Royal, chargée de mission pour les affaires sociales à l'Elysée, a eu la bonne idée de partir à la recherche de ces nouveaux « papys-mamys ». Elle leur consacre un livre plein de tendresse, résolument optimiste, qui va à l'encontre de toutes les idées reçues sur la famille en miettes, la guerre des générations et la marginalisation des retraités. Aucun doute pour cette énarque de trente-trois ans : la grand-parentalité est une valeur en hausse, un métier d'avenir.

L'allongement spectaculaire de la durée moyenne de vie a bouleversé le paysage démographique français. Aujourd'hui, 75 % des familles comptent trois générations. Et la moitié des jeunes de vingt ans ont encore deux grands-parents en vie. Ces derniers sont beaucoup moins sur la touche qu'on pourrait le croire : les statistiques démontrent à quel point les contacts sont nombreux entre les trois générations.

Mais cette nouvelle proximité n'est plus synonyme de dépendance. A la fonction d'autorité et de modèle de jadis se substitue une mission plus discrète mais plus décisive des grands-parents. N'ayant pas de responsabilité éducative directe, ils ont les coudées plus franches. Le grand-père, en particulier, incarne parfois la seule image d'autorité aux yeux des enfants. Dans une société mouvante, et surtout quand les couples se déchirent, les « papys » et les « mamys » sont un point de repère stable, sinon une bouée de sauvetage, et des amortisseurs de conflits familiaux. On les adore, on se les arrache.

Ne rêvons pas. Tout n'est pas rose au royaume des grands-parents. Ne serait-ce qu'à cause de cette nouvelle charge qui pèse désormais sur beaucoup d'entre eux : ils doivent s'occuper non seulement de leurs enfants et de leurs petits-enfants mais souvent de leurs propres parents impotents...

Ségolène Royal ne se contente pas de célébrer *« la nouvelle alliance des âges »*. Elle fait une série de propositions. Par exemple, la création d'un statut de grand-parent associé à un service public (écoles, tribunaux etc) et d'une allocation de grand-paternité. Ou encore, la mise en place, d'une association agréée de grands-parents d'adoption. Car il s'agit aujourd'hui de secourir une nouvelle catégorie d'orphelins : ceux à qui *« il manquera toujours quelque chose »*, selon la psychanalyste Françoise Dolto, parce qu'ils n'auront pas connu *« la contre-éducation de leurs grands-parents »*...

ROBERT SOLÉ.

★ *Le Printemps des grands-parents*, Ed. Robert Laffont, 296 pages, 89 F.

A l'asile, faute de mieux

PARMI les pensionnaires des hôpitaux psychiatriques français, on trouve près de 20 % de personnes âgées qui ne présentent pas de troubles justifiant leur présence, ne subissent d'ailleurs aucun traitement, et qui devraient donc se trouver ailleurs. Telle est la conclusion d'un rapport confidentiel établi en août 1985 par trois inspecteurs généraux des affaires sociales. Pendant un an, avec plusieurs équipes de collègues et à la demande du ministre des affaires sociales de l'époque, Mme Georgina Dufoix, ces enquêteurs avaient minutieusement étudié les dossiers de 8 791 « malades mentaux » répartis dans 11 établissements psychiatriques.

Hébergement couvert à 100 %

La mission des inspecteurs généraux était claire. Il s'agissait de vérifier, sur un échantillon représentatif des hôpitaux psychiatriques publics ou privés, que les orientations du IXe Plan, tablant sur une réduction du nombre de lits et des personnels, avaient été suivies d'effet.

Première surprise des enquêteurs : les asiles étaient toujours aussi pleins. Leur taux d'occupation dépassait même 82 %. Explication avancée : craignant pour sa corporation, le personnel hospitalier a freiné l'application du Plan *« par réaction de défense »*. Deuxième constatation : *« Près de la moitié des malades étaient maintenus en hôpital alors que leur état pouvait relever d'autres types de prise en charge dans des structures plus adaptées. »* Dernière observation : parmi ces pensionnaires qualifiés d'« inadéquats », 43 % étaient des gens âgés qui auraient dû se trouver soit chez eux, soit dans des hôpitaux ordinaires, soit encore dans des foyers, des hospices ou des maisons d'accueil.

Pourquoi ces retraités se trouvaient-ils mêlés à des malades mentaux ? Tout simplement parce que les établissements qui devraient les recevoir sont pleins à craquer alors que les hôpitaux psychiatriques, vidés par les traitements ambulatoires, ont de la place à revendre. Avantage pour les familles : l'hébergement des personnes âgées en asile est couvert à 100 % par la Sécurité sociale, alors que la plupart des autres établissements demandent une participation financière. Or le prix de la journée en hôpital psychiatrique coûte à la collectivité 1 000 F par jour et par personne.

Comment sortir de cette situation, à la fois coûteuse et absurde ? Les inspecteurs ont avoué leur embarras. Les asiles ne veulent pas perdre leurs pensionnaires. Les familles, de leur côté, n'apprécient pas du tout qu'on transfère leurs parents dans des maisons qui présentent la facture. En effet, 80 % des pensionnaires « inadéquats » avaient, en 1985, un revenu inférieur à 2 500 francs par mois. Quant aux conseils généraux qui ont aujourd'hui la responsabilité des personnes âgées, ils sont effrayés par les aides à distribuer et par les investissements à engloutir dans de nouveaux foyers.

Transformer les bâtiments

La solution de bon sens consisterait sans doute à transformer certains bâtiments psychiatriques devenus inutiles en maisons de retraite. Mais qui paiera les travaux ? Qui couvrira les frais de fonctionnement et que fera-t-on du personnel psychiatrique ainsi menacé de chômage ? Ces questions n'étant toujours pas réglées, la situation des hôpitaux psychiatriques n'a guère évolué depuis le rapport de 1985. Les mesures que compte leur appliquer Mme Michèle Barzach, ministre de la santé, ne la modifieront guère, en mettant les choses au mieux, avant quelques années. Il y a encore de « beaux jours » pour les 18 000 « anciens » qui végètent dans les asiles...

M. A.-R.

Enquête

dans la société

Vieillir, mais chez soi...

(Suite de la première page.)

« *Si on veut continuer à placer dans une institution tous ceux qui, demain, auront perdu une part de leur autonomie, il faudrait construire chaque année plus de dix mille lits,* disent les experts, *Le maintien à domicile est une nécessité.* »

Les quatre cents personnes qui viennent de participer à un colloque sur ce thème à Toulouse en sont convenues. La Ville rose, qui se targue de montrer la voie dans les technologies du futur, a même voulu innover, dans ce domaine comme dans les autres. Des aides-ménagères, des gériatres, des architectes et des responsables de caisses de retraite s'y sont groupés en associations. Ils ont créé, en marge du colloque, le premier « salon du maintien à domicile ». Une centaine de firmes y ont montré la panoplie de services et de matériels qui peuvent faciliter l'existence quotidienne de ceux qui, malgré leur invalidité, souhaitent passer leurs vieux jours à la maison. Plus de cinq mille visiteurs ont défilé devant les stands, ce qui, pour une « première », est encourageant.

A vrai dire, certains Toulousains étaient loin d'être novices en la matière. Il y a déjà trente ans que Mme Françoise Brault-Noble a fondé un groupement d'aides-ménagères qui, avec cinq cents salariés, est le plus important de France. Ensuite, au fur et à mesure que l'on a mieux cerné les besoins des personnes âgées, les « services » se sont multipliés. Associations et municipalité ont mis en place des équipes de soins à domicile. En 1984, la ville a lancé une expérience de « portage » de repas.

Dans les cuisines d'une résidence troisième âge, on prépare quotidiennement cent cinquante repas, qui sont enfermés dans des barquettes cartonnées, refroidis et distribués par une camionnette frigorifique. Le chauffeur place lui-même sa livraison dans le frigo de son « client », bavarde un instant et repart. « *Je n'ai guère le temps,* dit-il, *mais certains tiennent à m'offrir un café. Si ça ne va pas, je le vois tout de suite et le signale en rentrant de ma tournée.* »

« Si je me sens pas bien... »

Vieillir chez soi malgré ses handicaps est aujourd'hui possible, grâce à de multiples appareillages. Signe des temps : ces dispositifs, qui furent longtemps importés, sont de plus en plus conçus et fabriqués en France. Les firmes ont enfin compris que le troisième âge était un immense marché inexploré. Ainsi, les systèmes de télé-alarme prolifèrent. Les PTT, les municipalités, les associations, les constructeurs de logement, chacun propose le sien.

Entrons, par exemple, chez Mme Pauline Piot, un petit bout de femme de quatre-vingt-quatre ans, qui ne voit aucune raison de quitter sa maison du quartier de la gare, à Toulouse. « *Il y a trois mois,* raconte-t-elle, *j'ai eu quelques syncopes. A présent, ça va mieux, mais j'ai accepté que la ville m'installe cette boîte noire, là, sur le téléphone. Si je ne me sens pas bien, j'appuie sur la poire placée à mon chevet ou sur ce bidule en plastique que je porte autour du cou. Le central m'appelle aussitôt au téléphone. Si je ne réponds pas, il prévient ma voisine, qui a la clé de la maison. Je me sens encore solide et je ne me suis jamais servi de la boîte noire, mais sa présence me rassure.* »

Le service municipal de télé-alarme, installé depuis un an chez cent cinquante vieux Toulousains auxquels on demande 100 F par mois, n'est pas assailli de faux appels. Les anciens n'aiment pas déranger. Pourtant, il a sauvé à coup sûr deux personnes frappées par une crise cardiaque et, accessoirement, permis l'arrestation d'un cambrioleur... La télé-alarme balbutie. Les possibilités de l'intercommunication instantanée entre une personne isolée et un central pourraient être beaucoup mieux exploitées. Le CNRS a commandé une étude sur la question à une équipe toulousaine. Les centrales de demain se chargeront sans doute de prendre aussi des commandes de repas, des demandes de rendez-vous avec le coiffeur, des *listes d'achats* pour livraison à domicile, etc. On sera passé de la télé-vigilance à une télé-assistance générale.



PIERRE MICHAUD

Astuces techniques

L'imagination technique est au service de l'autonomie. On voit désormais des fauteuils roulants capables de monter les escaliers, une baignoire à porte latérale pour ceux qui ne peuvent plus enjamber, des élévateurs individuels, des chaussures à ouverture totale pour ceux *qui ont de la peine à se baisser,* l'étui-pochette discret assurant le confort des incontinents, des enfile-boutons, des assiettes spéciales et des mains courantes pour ceux dont les doigts sont noués par l'arthrose. Ces adjuvants domestiques paraîtront demain d'une grande banalité. Nécessaires, ils ne seront jamais suffisants.

Le maintien à domicile est un système de vie dont un des maillons indispensables est le centre d'hébergement temporaire. Voici celui du quartier Saint-Cyprien, à Toulouse, ouvert depuis une dizaine d'années dans un ancien couvent de religieuses. Vingt-cinq chambres individuelles accueillent ici des grand-mères qui, momentanément, ne peuvent rester à la maison. Celle-ci clandique sur ses cannes anglaises pour aller se poster devant la télévision. « *Je me suis cassé le col du fémur*, explique-t-elle, et *me voilà en convalescence. Habituellement, ce sont mes enfants qui s'occupent de moi. Or ils devaient partir en vacances à cette époque. Alors, ils m'ont déposée ici, et ils me reprendront à leur retour, dans trois semaines. Non, non, je ne m'ennuie pas du tout. Je me suis fait des amies. L'après-midi, il y a des distractions et mon docteur vient me visiter chaque semaine.* »

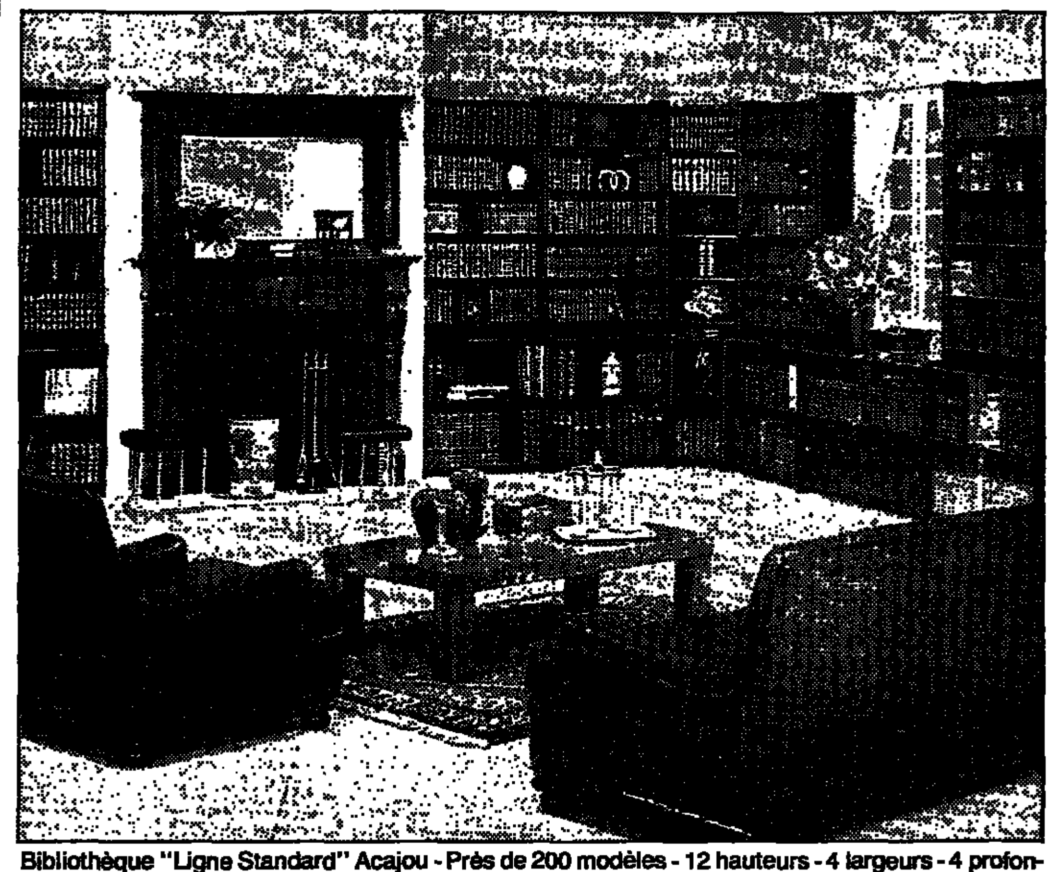
Mais voici que les professionnels de la construction s'y mettent à leur tour. A Toulouse, dans une ruelle proche de l'église Saint-Etienne, au milieu de vieilles maisons de brique rose, *se dresse un petit immeuble* bâti par la société HLM Le Patrimoine. Sur vingt-deux appartements, une dizaine ont été spécialement aménagés pour recevoir des retraités. M. Patrick Vellas, l'architecte, et M. Jacques Raïbault, le promoteur, semblent avoir tout prévu. L'ascenseur et les portes sont aux dimensions d'un fauteuil roulant. Plus de seuil à franchir pour gagner le balcon, mais une rampe. Les prises électriques sont à 60 centimètres du sol, la douche est de plain-pied et les parties *inférieures* de placards sont carrément condamnées. Un appareil de télé-alarme trône sur la table de nuit et l'éclairage est à intensité variable. « *Ces aménagements ne coûtent pas un centime de plus si on les prévoit dès la construction* », affirme M. Raïbault.

Mieux : au rez-de-chaussée, une « maîtresse de maison » se tient à la disposition des locataires dans un appartement collectif offrant un salon de réunion, une cuisine commune et une salle de bains spéciale troisième âge. Deux chambres reçoivent des infirmières stagiaires, qui prennent chaque nuit leur tour de garde. Pour l'ensemble de ces services, le loyer mensuel est de 3 000 francs. La société d'HLM a reçu soixante-quinze demandes pour dix appartements. La doyenne des locataires a quatre-vingt-seize ans, et les retraités du quartier se pressent pour visiter cette demeure bâtie « *pour mieux vieillir* ». « *Désormais, 20 % de mes logements HLM seront sur ce modèle* », indique M. Raïbault.

Avec Patrick Vellas et une équipe de médecins, le PDG du Patrimoine a même aménagé, dans un vieux logement réhabilité du quartier Saint-Cyprien, un « *appartement thérapeutique* » pour dément sénile. Tout est conçu dans le moindre détail – jusqu'à la couleur du papier peint – pour assurer la sécurité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Appui de fenêtre anti-chute, porte à ouverture contrôlée, mains courantes sur les murs, éclairages spéciaux, robinet mélangeur anti-brûlures, etc. Investissement total supplémentaire : 40 000 francs. « *C'est le coût de quarante jours d'hospitalisation* », fait remarquer l'architecte.

L'imagination et les techniques de pointe rendent donc possible le maintien à domicile des « anciens » les plus lourdement handicapés. Pourtant, on rencontre, parmi les pensionnaires des résidences troisième âge de Toulouse, des retraités fort alertes. Charles Dupic, par exemple, un ancien employé de banque aujourd'hui octogénaire, aurait *pu demeurer dans sa villa. Il a préféré* la vendre pour s'installer dans une modeste chambre de la résidence Bonnefoy gérée par les services sociaux de la ville. « *C'est l'isolement et l'ennui qui m'ont chassé de chez moi,* avoue-t-il. *J'ai troqué mon indépendance contre des camarades et des distractions. Et je ne regrette rien.* » Malgré toutes les astuces techniques, la solitude restera sans doute le plus insupportable des handicaps du grand âge.

MARC AMBROISE-RENDU.











Le Monde

EDUCATION

Le boulier japonais au secours du calcul

Un instituteur de la banlieue parisienne s'efforce de convaincre l'Education nationale qu'il existe un moyen simple pour apprendre aux enfants à compter : le soroban.

Une sonnerie stridente, un gros chronomètre mural qui démarre, et c'est la ruée. Les dizaines de concurrents réunis, en août dernier, dans un grand hôtel de Tokyo pour le championnat du monde de calcul se jettent sur leurs instruments de travail : calculatrices électroniques ou bouliers. Ce dernier est largement majoritaire et la salle tout entière cliquette bientôt fiévreusement. Top final. Les as du soroban – le boulier japonais – râflent tous les prix. Le champion dans la catégorie lycéens a réussi, en cinq minutes, cinquante multiplications de deux nombres à six chiffres ou quatre-vingt-six additions de nombres à onze chiffres ! Loin derrière, les fanas de la calculette ne décrochent que les trentième et cinquantième prix.

Cette scène hallucinante, filmée par Serge Viallet, réalisateur à l'agence Sygma-Télévision, illustre l'extrême vitalité du boulier dans toute l'Asie, où il est un instrument familier pour des millions d'élèves. Dans la société de hautes technologies du Japon, cet objet rustique est fabriqué artisanalement et se vend à huit cent mille exemplaires par an. Il se rencontre partout : chez les commerçants, aux guichets des gares et dans les grandes banques, dont le personnel reçoit une formation spécifique au boulier. Il n'est donc nullement réservé à quelques maniaques des chiffres ou acrobates de la multiplication à six chiffres. Un élève japonais interrogé par Serge Viallet explique d'ailleurs avec conviction que la pratique du soroban a développé chez lui la capacité de se concentrer et de mieux écouter les cours et pas seulement ceux de mathématiques...

A des milliers de kilomètres de là, M. Bernard Boudsocq, instituteur à l'école de l'Elan, à Grigny (Essonne), fait la même constatation : *« Le boulier a des vertus apaisantes et favorise chez les élèves une certaine qualité d'écoute. »* Ce maître, spécialiste des enfants en difficulté, n'a rien d'un professeur Tournesol de la pédagogie, ni d'un inconditionnel du Japon, où il n'est d'ailleurs jamais allé. Mais, persuadé de l'efficacité du boulier pour l'apprentissage de la numération, il est en passe de convertir plusieurs de ses collègues. Constatant l'insuccès des pédagogies traditionnelles du calcul pour les enfants en échec, M. Boudsocq a été frappé par la formidable diffusion du boulier à travers l'URSS et l'Asie (1).

Un instrument ancestral

Une première expérimentation avec des élèves d'une grande section de maternelle et de sections d'éducation spécialisées (SES), en 1984-1986, a achevé de le convaincre. *« Le soroban,* explique-t-il, *n'est pas un objet magique qui résoudrait toutes les difficultés des apprentissages mathématiques, mais c'est un instrument simple, peu coûteux, fortement structuré et structurant, motivant les enfants. »* Instrument de calcul ancestral, le boulier serait la méthode la plus vivante et la plus simple pour acquérir les notions élémentaires sur les chiffres et les opérations.

Les méthodes classiques expliquent la numération aux élèves en introduisant des représentations non mathématiques : bûchettes de bois de longueurs différentes représentant unités, dizaines, centaines... jetons de couleurs ou de poids variés. Pas besoin de s'encombrer l'esprit avec un quelconque code des longueurs, des couleurs ou des poids, si l'on utilise le boulier : il figure les chiffres de façon brute. De plus, alors que l'on présente habituellement aux enfants les chiffres comme des entités séparées – « un », puis « deux »... puis « cent »..., au point qu'un instituteur de CE1 peut dire au *mois de février* : *« J'en suis à cent quatre-vingts »* – et que l'on enseigne l'addition et la soustraction comme deux opérations distinctes, le soroban permettrait d'appréhender d'emblée ces notions dans leur globalité. *« Avec le boulier, un enfant est capable de raisonner sur un nombre qu'il ne sait pas désigner »*, observe Mme Josette Huso, institutrice en CP à Grigny et disciple de M. Bernard Boudsocq. Les difficultés de vocabulaire, qui surgissent notamment pour les nombres de « onze » à « seize » – bien moins explicites pour les enfants que « dix-sept » ou « dix-huit » – sont évacués au profit d'une représentation visuelle, aisément mémorisable. Seules les mathématiques subsisteraient et les nombres perdraient ainsi leur caractère abstrait, et statique, pour devenir des objets visibles et mobiles : les boules. Développant une mémoire visuelle, le soroban serait aussi un puissant outil de calcul mental.

A Grigny, des enfants de CM2, débutant en boulier, effectuent en fermant les yeux une suite d'additions et de soustractions simples dictées par leur maître, qui leur demande d'imaginer le déplacement des boules sur le soroban. C'est la méthode utilisée par certains champions de calcul japonais ou coréens, qui n'ont même plus besoin de manipuler les boules pour effectuer des opérations, même complexes, mais se contentent de les imaginer, ce qui leur fait gagner de précieuses secondes. En plein effort de calcul mental, les enfants français lèvent et baissent la tête imperceptiblement, comme s'ils suivaient le mouvement des boules.

Au cours préparatoire, où le boulier occupe deux séances d'un quart d'heure par semaine, les enfants sont très rapidement capables d'inscrire n'importe quel nombre – même cent quatre ou deux mille cinquante qu'ils ont du mal à écrire sous la dictée – sur le boulier géant accroché au tableau, et savent, dès le mois d'octobre, effectuer des suites d'opérations de nombre à un chiffre. A Grigny, au cœur d'une cité très défavorisée, le soroban est particulièrement efficace avec les enfants en difficulté qui font ainsi « du calcul sans le savoir », mais il améliore aussi les performances en calcul de tous les enfants qui ont pu y être initiés.

La première apparition du boulier dans une classe déclenche inévitablement un petit chahut. Qu'un enfant expérimente le « tchac tchac » des boules et, aussitôt, les vingt-cinq sorobans de la classe se transforment en castagnettes ou en crécelles. Mais cette initiation musicale passée, les élèves découvrent la vraie fonction du boulier : machine à calculer mais aussi à « voir » les nombres et les opérations. Machine fragile aussi. Au moindre geste intempestif, au plus léger déplacement du pupitre, les boules glissent et le résultat « disparaît », d'où les vertus apaisantes prêtées par M. Boudsocq au soroban. Plus tard, le boulier simplifiera l'apprentissage des terribles opérations « à retenues » et facilitera la vérification des résultats obtenus. Sur le boulier, toute opération débute par les chiffres de gauche (centaines, milliers...) et non par les unités comme nous en avons l'habitude. Le résultat est donc connu immédiatement dans son ordre de grandeur et le risque d'erreur grossière (mille au lieu de cent), est réduit. Au Japon, le boulier sert d'ailleurs pour vérifier les résultats obtenus... par les calculatrices électroniques.



Le boulier géant dans une classe de Grigny. DANIEL BESSON

L'instrument se révèle pédagogiquement efficace, mais ses origines asiatiques et son image antique et ludique ne favorisent pas sa diffusion dans les écoles. L'impossibilité de généraliser l'usage du boulier dans toutes les classes et son absence dans la vie courante occidentale marquent les limites de l'expérience. L'initiation précoce au soroban permettrait au moins l'acquisition d'une stratégie personnelle de calcul mental.

La pédagogie du boulier ne s'est pas encore imposée dans toutes les classes de Grigny, en dépit de l'enthousiasme de son promoteur. Dans ce type d'école difficile, on a tendance à faire porter tous les efforts sur l'apprentissage de la lecture, et le calcul passe après. Pourtant, grâce à une subvention du centre départemental de documentation pédagogique et aux fonds de la coopérative scolaire, l'établissement a pu acheter une série de bouliers et plusieurs instituteurs affichent déjà leur intérêt pour le nouvel outil. Mais l'éducation nationale se montre méfiante à l'égard d'un objet exotique et peu orthodoxe.

Pour tenter de débloquer la situation, M. Bernard Boudsocq, soutenu par le réalisateur Serge Viallet et Li Ching Tang, leur ami chinois lui aussi fervent du boulier, viennent de fonder une association (2). Ils espèrent attirer l'attention sur les mille vertus du soroban et – pourquoi pas ? – organiser un championnat de France de calcul télévisé, inspiré par la compétition d'orthographe lancée avec succès par Bernard Pivot. Les Français ne feraient ainsi que renouer avec de très anciennes pratiques puisque, selon certains auteurs, les origines du soroban seraient gréco-romaines. Le public semble en tout cas avide d'en savoir plus sur le boulier. L'article de Serge Viallet (3) paru en 1984 dans *le Monde*, qui présentait les performances du soroban, lui a valu près de deux cents lettres de provenance variée : universitaires, instituteurs, responsables économiques et parents d'élèves fâchés avec les mathématiques.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Le boulier chinois, dont les origines remontent au troisième siècle, a été simplifié par les Japonais, voilà une cinquantaine d'années (réduction du nombre de boules par colonne et remodelage des boules pour un usage plus aisé). Le boulier russe, utilisé depuis deux siècles, se distingue avec ses tiges horizontales (et non verticales) et son plus grand nombre de boules.

(2) Association pour le boulier appliqué au calcul et l'utilisation du soroban (ABACUS), 216, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

(3) « La longue mémoire du boulier », dans *le Monde* daté 20-21 mai 1984.

Le Monde
CAMPUS

Les électroniciens s'installent à Marne-la-Vallée

En transférant l'ESIEE, son école d'ingénieurs, dans le centre scientifique Descartes, la chambre de commerce de Paris entend faire pour la haute technologie ce qu'elle a réussi pour la formation des gestionnaires.

« *COMPTE tenu des moyens mis en œuvre, ce ne peut être qu'une réussite. Le contraire serait invraisemblable.* » Formulée par un universitaire, bon connaisseur des écoles d'ingénieurs, la remarque résume bien l'ampleur et les enjeux du déménagement de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique dans le centre Descartes de Marne-la-Vallée. Les moyens dont dispose la nouvelle ESIEE sont, en effet, impressionnants. Le bâtiment futuriste de l'école, que devait inaugurer M. Jacques Chirac mercredi 25 novembre, abrite un potentiel d'enseignement et de recherche et offre aux étudiants des conditions de travail et de vie à faire pâlir de jalousie les plus prestigieuses universités scientifiques françaises.

Les sept cents élèves qui essuient encore les derniers plâtres de la rentrée vont disposer, pendant leurs cinq années de formation, de 30 000 m² de locaux bien conçus, de cent cinquante salles de cours, de 300 m² de « *salles blanches* », ces sanctuaires aseptisés où sont conçus et élaborés les puces et les circuits intégrés. Les équipements scientifiques sont du même calibre. Et malgré sa retenue naturelle, le directeur de l'école, M. Edmond Viviand, fait visiter ses installations avec le plaisir manifeste de celui qui dispose d'un formidable jouet. Pour cet universitaire, lyonnais d'origine, informaticien de formation et qui a fait l'essentiel de sa carrière comme professeur à HEC, puis directeur de l'école commerciale de la chambre de commerce de Paris, l'ESIEE possède là « *un atout fantastique* ».

Quatre gros ordinateurs en réseau, reliés à cent soixante terminaux dotés d'une vingtaine d'imprimantes à laser, une quinzaine de stations de travail pour la conception assistée par ordinateur, un laboratoire de fabrication de circuits intégrés, une salle de caractérisation et de tests, un atelier flexible de production doté de robots SCEMI et Bosch, sans oublier microscope électronique, implanteur ionique et quelques autres babioles. Bref, des équipements à la pointe de la technique, dans les secteurs de l'électronique, de l'automatique, de la micro- ou de l'optoélectronique. A cette débauche de matériel s'ajoutent les installations du campus (restaurant et cité universitaire, bibliothèque, gymnase). Et une équipe d'une centaine d'enseignants-chercheurs à temps plein.

Un pari à long terme

Au total, un investissement de démarrage énorme — 300 millions de francs, dont 25 millions du conseil régional, et un budget de fonctionnement de l'ordre de 100 millions par an. En décidant il y a quatre ans de transférer à Marne-la-Vallée son unique école d'ingénieurs, installée depuis une vingtaine d'années dans les anciens locaux de l'école Breguet (rue Falguière), la chambre de commerce et d'industrie de Paris a manifestement choisi de mettre le paquet sur la formation d'ingénieurs dans des secteurs de pointe. Elle financera 75 % du coût de la formation des élèves, les droits de scolarité (10 000 à 12 000 francs par an) ne représentant que 10 % environ des recettes de l'école. Elle envisage, d'autre part, d'augmenter sensiblement le nombre des élèves, pour le porter à 1100 en 1991 (contre 700 cette année) et pour « sortir » chaque année 150 à 160 diplômés. Soit un quadruplement entre 1980 et le début des années 90.

Pourquoi un tel pari ? Longtemps concentrée sur le haut enseignement commercial, pour le développement duquel elle a beaucoup œuvré (HEC, ISA, ESCP, EAP), la chambre est en train de prendre délibérément le virage de la haute technologie. Son président, M. Philippe Clément, compare volontiers le développement de l'ESIEE, aujourd'hui, à la création il y a vingt-cinq ans du campus HEC de Jouy-en-Josas. Et M. Vulliez, responsable des enseignements, souligne le rôle pilote que la chambre entend jouer pour combler le déficit français dans le domaine de la formation d'ingénieurs électroniciens capables de répondre rapidement aux besoins des entreprises les plus performantes.

Dotée de moyens à la mesure de cette ambition, l'ESIEE va pouvoir cultiver et développer ses spécificités. « *Les entreprises,* estime M. Viviand, *nous demandent toujours de résoudre la quadrature du cercle : former des ingénieurs à la fois généralistes et spécialistes, concepteurs et producteurs. Tout cela dans une durée de cinq ans et en tenant compte de la dérive très rapide des technologies de pointe.* »

La première réponse de l'école consiste à étaler la formation sur cinq années, contrairement à la plupart des écoles d'ingénieurs qui recrutent leurs élèves après deux années de classes préparatoires. Choisis parmi les meilleurs bacheliers C ou D au terme d'un concours très sélectif (160 places cette année pour 1600 candidats), les élèves de l'ESIEE sont cueillis à froid, dès la première année, par l'apprentissage des techniques, mené en parallèle avec les enseignements abstraits des maths ou de la physique. Pour M. Viviand, « *mieux vaut détecter tout de suite ceux qui rejettent les objets et les machines, et favoriser immédiatement la créativité des autres* ». Bref, apporter aux étudiants des concepts fondamentaux, *mais leur donner*, en même temps, l'occasion et la capacité de les appliquer.

Dans cet esprit, l'école a fait une place très importante à l'enseignement par projet et par équipe. Après le tronc commun de trois ans, les élèves choisissent une option (automatique, informatique, microélectronique, traitement du signal ou optoélectronique). La quatrième année alterne les séquences d'enseignement et deux périodes de six semaines à plein temps consacrées à des mini-projets industriels. Enfin la cinquième année est intégralement consacrée à la réalisation d'un projet grandeur nature, résultant *de contrats de recherche passés* entre l'école et des industriels. De petites équipes de deux ou trois élèves prennent en charge un projet, en établissent le cahier des charges et le calendrier et, sous le contrôle d'un enseignant de l'école et de thésards, le conduisent jusqu'à son terme. De la mise au point d'un automate programmable pour Merlin Gerin à celle d'un afficheur à cristaux liquides pour Matra, d'un téléphone sans fil pour Philips à un contrôleur de disques pour Bull, d'un filtre pour IBM à un capteur pour Metravib, cette dernière année constitue bien souvent la première année d'expérience professionnelle pour les élèves.

De l'Europe à Singapour

Cette collaboration école-industrie a été développée de façon systématique, depuis une vingtaine d'années. Outre les contrats industriels qui peuvent aller d'une application ponctuelle à de gros projets de recherche étalés sur plusieurs années, ce partenariat prend des formes multiples : financement par les entreprises d'équipements coûteux, participation de responsables d'entreprises du secteur aux réflexions du comité scientifique, participation de professionnels expérimentés à l'enseignement, etc. L'impératif est clair : « *Etre à l'écoute permanente des entreprises du secteur pour être capables de réagir vite à des besoins nouveaux. Il faut cependant choisir des axes prioritaires, comme l'optoélectronique aujourd'hui,* corrige M. Viviand. *On ne peut pas tout faire.* »

C'est pourquoi, si elle joue à fond la carte de la recherche appliquée, l'ESIEE a su établir des relations régulières avec quelques laboratoires fondamentaux, comme le LAAS de Toulouse, le CETI de Grenoble, les laboratoires du CNET ou des laboratoires étrangers. En association *avec les universités de Paris XI* (Orsay) ou de Paris VI, elle a été reconnue comme centre de formation commun à la microélectronique pour la région Ile-de-France.

Le troisième atout de l'ESIEE est son ouverture internationale. Depuis une huitaine d'années, l'école a ainsi mis en place un programme européen de formation d'ingénieurs électroniciens. Financé par les Communautés européennes, ce système permet à quelques élèves d'effectuer successivement leurs deux dernières années en Grande-Bretagne (université d'Essex) et en Allemagne (université de Karlsruhe) et d'acquérir ainsi une culture scientifique trilingue très recherchée. En outre, plusieurs universités américaines, comme l'Institut de technologie de Los Angeles, accueillent tous les ans sept ou huit élèves de dernière année, qui vont préparer un *master of sciences* outre-Atlantique. Enfin le groupe ESIEE dispose depuis quatre ans d'une tête de pont dans la zone du Pacifique : à la demande des gouvernements français et singapourien, il a en effet créé à Singapour un institut de formation de techniciens supérieurs qui devrait être complété dès l'an prochain par une école d'ingénieurs.

Le groupe ESIEE, qui comprend, outre l'école d'ingénieurs, une Ecole supérieure de technologie électrique (ESTE) formant en cinq semestres des techniciens supérieurs dans les mêmes domaines, et un programme de formation continue, dispose donc d'indéniables atouts. Avec ses équipements sophistiqués, ses locaux d'avant-garde et de puissants parrains, il symbolise la volonté de la chambre de commerce de Paris de développer à l'avenir les formations supérieures d'ingénieurs dans l'électronique, voire, d'ici quelques années, dans d'autres secteurs de pointe.

GÉRARD COURTOIS.

Le coup de maître d'un jeune architecte

IL s'appelle Dominique Perrault, il a trente-cinq ans, et il vient d'achever une des plus spectaculaires réalisations de France. Spectaculaire au sens le plus léger du terme : le plus médiatique, le plus « télévisuel ». Mais spectaculaire aussi au sens le plus raffiné, c'est-à-dire maîtrisé comme une grande œuvre lyrique. Perrault est sorti d'un concours qui, pour se donner une allure de franche convivialité, a invité deux lauréats des *Albums de la jeune architecture*. Le jury ne compte lui-même que deux architectes. Ils parviendront cependant à convaincre les autres membres d'opter, en septembre 1984, pour le projet apparemment le *plus déraisonnable, et l'on* découvrira bientôt qu'il s'agit d'un de nos deux jeunes lauréats.

Perrault n'a alors rien construit : c'est 24000 mètres carrés qui lui tombent sur les épaules, et qui tiendront au final dans une enveloppe de 160 millions de francs HT, soit 4 000 F du mètre carré. L'école devra accueillir 1 100 élèves, et donner la possibilité à nos futurs ingénieurs de vivre quasiment sur place, seul le coucher n'étant officiellement pas assuré.

Les photos, les dessins, montrent trop exclusivement de l'ESIEE un immense plan incliné, découpé au tiers de sa longueur par une vaste échancrure en demi-cercle, et surmonté d'une batterie de « tuyères ». Cette allure futuriste frôle la caricature, elle évoque divers archétypes de la bande dessinée. Et les surnoms n'ont pas manqué, qui font de l'école un vaisseau spatial, une machine à écrire — bizarre descendante d'un monument romain récemment évoqué par *le Ventre de l'architecte* de Peter Greenaway, — voire le clavier d'un ordinateur, ce qui sied beaucoup mieux, d'ailleurs, aux besoins pédagogiques de l'ESIEE.

Sur place, exempté des assassines vues d'avion, le bâtiment inscrit calmement ses 300 mètres de longueur dans un paysage plat, largement boisé, et animé seulement par une autre pièce majeure de l'architecture actuelle, le centre de formation de la compagnie Bull, construit par Bertrand Bonnier.

Le caractère monolithique de l'ESIEE s'oppose assez naturellement au caractère complexe, plus difficile à lire au premier coup d'œil de Bull. Mais, comme Bonnier, et comme tous les architectes des villes nouvelles, Perrault a pu développer son projet sur une table rase, aux contraintes peu nombreuses, où le problème de l'unité et de la continuité urbaines ne se pose évidemment pas.

Les conditions justes du confort

Cette liberté de manœuvre, les architectes en connaissent le prix et les périls. Si proche qu'on soit du RER (cinq minutes à peine pour l'ESIEE), il faut trouver et rassembler toutes les ressources de la vie sociale et urbaine, dans des bâtiments dont la raison d'être est théoriquement plus restreinte : ici une école, là une usine, là « du » logement, etc. Cela conduit nos maîtres d'œuvre à hiérarchiser avec finesse les fonctions, et jusqu'aux nécessités les plus élémentaires, pour adoucir les contraintes, développer le sentiment de liberté, *créer les conditions* justes du confort, mais sans excès, puisque, au contraire des entreprises japonaises, il ne s'agit pas de susbstituer les joies du lieu de travail à l'exiguïté du logement familial...

FRÉDÉRIC EDELMANN.

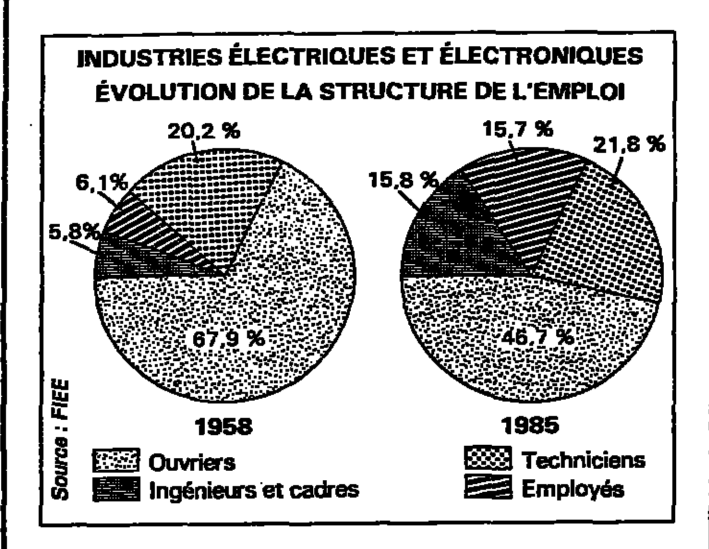
(*Lire la suite page 20.*)

Une architecture du troisième type

Dix branches industrielles

EN 1985, l'ensemble des industries électriques et électroniques employaient, selon la FIEE (Fédération des industries électriques et électroniques), plus de 453 000 personnes, dont 71 480 ingénieurs et cadres, 169 890 employés et 211 760 ouvriers.

Dans cet ensemble, l'électronique proprement dite regroupe dix branches industrielles : condensateurs de puissance, appareils de radiologie et d'électronique médicale, appareils de contrôle, de régulation et de mesure, appareils radio-récepteurs et téléviseurs, matériels télégraphiques, téléphoniques et apparentés, matériel de traitement de l'information, composants électroniques passifs, matériel professionnel électronique et radio-électrique, tubes électroniques et semiconducteurs, matériels électroniques de reproduction.



Elle emploie 252 000 personnes, dont 53 080 ingénieurs et cadres, 108 750 employés et 90 700 ouvriers.

Les industries de l'électronique sont de moins en moins des industries de main-d'œuvre : 21 % d'ingénieurs et cadres, 17,7 % d'administratifs, 16,4 % de techniciens, et des recrutements orientés vers les diplômés.

Toutefois, comme le démontre une minutieuse enquête du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), derrière la façade « high tech », il existe également des poches de sous-qualification et des contrastes très sensibles entre les différentes branches (voir « le Monde-Emploi », du 16 avril 1987).

L'ingénieur de l'an 2000

FAUT-IL former davantage d'ingénieurs électroniciens ? Avec quel profil ? Quelles spécialisations ? Quelles perspectives de carrière ? Toutes ces questions butent sur la difficulté qu'éprouvent les industriels à évaluer à long terme l'ampleur et la nature précise de leurs besoins.

Dans une étude récente réalisée pour le haut comité école-entreprise et non encore publiée, le BIPE (Bureau d'informations et de prévisions économiques) apporte sinon des réponses précises, du moins des pistes pour une réflexion prospective. Si elle englobe l'évolution prévisible de l'ensemble des ingénieurs, cette étude fournit des notations plus précises sur le secteur de l'électronique-informatique.

Entre 1982 et l'an 2000, le BIPE estime que la population des ingénieurs et cadres techniques va passer de 372 000 à 741 000, soit un doublement en moins de vingt ans. Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle qui augmentera le plus vite, au même rythme que les cadres administratifs.

6 300 électroniciens par an

Second constat : le niveau de formation initiale de ces ingénieurs va sensiblement s'élever : 171 000 (soit 45 %) avaient, en 1982, un diplôme de niveau I ou II (diplôme d'ingénieur, 2e ou 3e cycle universitaire) ; ils devraient être 541 000, en l'an 2000, soit 73 % du total prévu à cette date.

Une telle évolution repose sur un flux d'ingénieurs voisin de 15 000 par an, au tournant du vingt et unième siècle. Ce qui, *compte tenu des départs* à la retraite, suppose, chaque année, la formation d'environ 21 000 jeunes ingénieurs, contre 14 000 actuellement.

Quelle part les électroniciens occuperont-ils ? Ils rassemblaient, en 1985, environ 30 % des diplômes d'ingénieurs délivrés. Or du fait, notamment, d'un *« effet de diffusion marqué »* vers les autres branches industrielles, le BIPE estime que *« l'équilibre entre les grandes filières technologiques va continuer à se modifier en faveur de l'électronique »*. Il ajoute : *« Le développemnt continu des produits et des usages de l'électronique laisse prévoir des besoins croissants d'ingénieurs et techniciens spécialisés dans ce domaine. La nécessité d'accroître le nombre d'électroniciens est d'autant plus forte que toute pénurie se répercute en priorité sur les branches d'activités plus anciennes, hors des industries de l'électronique. »*

Si l'on retient le flux annuel d'ingénieurs diplômés envisagé par le BIPE (21 000), le simple maintien de la part de l'électronique dans les grands secteurs de formation d'ingénieurs (30 %) supposerait la formation de 6 300 électroniciens par an, à la fin du siècle. L'hypothèse, plausible, d'un renforcement du rôle de l'électronique d'ici une quinzaine d'années impliquerait une augmentation encore plus importante des flux annuels d'ingénieurs diplômés en électronique.

Le BIPE évoque rapidement les conditions d'une telle croissance : augmentation du nombre des bacheliers scientifiques ; orientation beaucoup plus franche qu'aujourd'hui des jeunes filles vers la profession d'ingénieur ; développement des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ; multiplication des passerelles d'accès aux écoles d'ingénieurs pour les diplômés des premiers cycles universitaires généralistes ou technologiques ; enfin, développement de filières permettant à des techniciens supérieurs, après quelques années de vie professionnelle, d'accéder à une formation d'ingénieur, se déroulant à temps plein ou en alternance.

Ce qui revient à faire sauter tous les verrous qui limitent actuellement la formation d'ingénieurs en France. Vaste programme...

G. C.

DES COMPÉTENCES ADAPTÉES A CHAQUE SECTEUR

SECTEUR D'ACTIVITÉ	COMPÉTENCE INGÉNIEUR	FONCTIONS DOMINANTES	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	
			QUALITATIF	QUANTITATIF (tendance générale)
PRODUCTION ÉLECTRICITÉ ÉLECTRONIQUE → Composants	Spécialistes haut niveau électronique (+ chimie, physique) Esprit de recherche + technique Connaissance CAO et programmation de base	Recherche et développement Etudes Production éventuellement	Spécialisation croissante	↑+++
→ Systèmes (traitement, signal)	Electronique Architecture de systèmes Informatique de type plus généraliste	Bureau d'études R et D Maintenance de haut niveau Technico-commercial	Rapprochement de plus en plus marqué avec informatique. Qualité commerciales accrues	↑+++
INCORPORATION DE SYSTÈMES → Automobile → Jouets → Horlogerie	Electronique (selon le secteur, degré de spécialisation variable) Facultés à travailler avec spécialiste du secteur	Bureau d'études Production		↑++
SSII	Electronique Informatique	Maintenance technico-commercial	Double évolution : Spécialisation Besoin de bons généralistes	↑++

Source : *Electronique Hebdo*, 16 novembre 1987.

Le rush sur l'électronique

Un effort spectaculaire de formation a été fait depuis cinq ans pour combler la pénurie d'électroniciens. Mais faut-il continuer à former des spécialistes en grand nombre, ou plutôt apprendre l'électronique à tout le monde ?

IL y a cinq ans, on était semblait-il au bord de la catastrophe. Au rythme où allaient les choses, c'est tout le secteur des industries de l'électronique et de l'informatique qui risquait de voir son développement buter sur un obstacle insurmontable : la pénurie d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Handicap dramatique dans un secteur de plus en plus sophistiqué, dépendant, plus que tout autre, de ses investissements en matière grise et confronté à une concurrence internationale acharnée.

Les industriels ne s'étaient pourtant pas privés, depuis la fin des années 70, de tirer les sonnettes d'alarme. En 1980, à la demande du GIEL (Groupement des industries électroniques), le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) chiffrait brutalement le décalage entre le flux de sortie des écoles d'ingénieurs et les besoins des entreprises : l'économie française risquait de manquer, entre 1980 et 1985, d'environ 350 à 400 ingénieurs électroniciens diplômés par an.

Deux ans plus tard, en 1982, le rapport de la mission filière électronique, présidée par M. Abel Farnoux, n'était pas moins pessimiste. Le développement de la filière électronique, estimait-il, suppose un vigoureux effort de formation. *« Ce problème est peut-être le principal goulet d'étranglement au développement de la filière. Qu'il s'agisse d'emplois créés ou d'emplois supprimés, la filière bouleverse les métiers et les qualifications. Seul un système de formation à la fois structuré et souple permettra de faire face à ce défi. Le déficit cumulé de formation pourrait avoisiner 400 000 personnes à l'horizon 1986. Une restructuration très profonde du système éducatif est donc indispensable. »*

Chiffres gonflés ? Sans doute. Mais il est indéniable que l'ensemble des industries électriques et électroniques est le secteur industriel qui est le plus gros consommateur d'ingénieurs jeunes et pointus. Les enquêtes de la FIEE (Fédération des industries électriques et électroniques) montrent que 17 % des ingénieurs et cadres du secteur ont moins de trente ans. D'autre part, sur les 38 500 ingénieurs de recherche-développement (le fer de lance des industries de pointe) qui exercent leur activité dans l'ensemble des entreprises françaises, 14 000, soit 36 %, travaillent dans les entreprises de la filière électronique. *« Par rapport à l'effectif total, le pourcentage des personnes affectées à une activité de recherche-développement atteint 11 % dans notre profession,* estime la FIEE. *Ce pourcentage est très largement dépassé dans certaines branches. A titre de comparaison, pour l'ensemble des entreprises françaises ayant une activité de recherche-développement, ce pourcentage n'est que de 5 %. »*

Une remontée spectaculaire

Excessive ou pas, cette dramatisation de la pénurie d'ingénieurs a déclenché une vigoureuse réaction des pouvoirs publics et des responsables de l'enseignement supérieur. Le plan de formation de la filière électronique mis en œuvre à partir de 1982 par le ministère de l'éducation nationale constitue, en effet, une opération de grande envergure. Plutôt que de créer de nouvelles écoles d'électronique, comme le recommandait notamment M. Abel Farnoux, le gouvernement préféra encourager tous les établissements concernés à augmenter rapidement leurs promotions d'étudiants et à créer des filières ou des options « électronique » : STS (sections de techniciens supérieurs) et IUT (instituts universitaires de technologie) pour les techniciens supérieurs au niveau bac + 2 ; universités (au niveau 3e cycle) et écoles pour les ingénieurs ou assimilés au niveau bac + 5.

Le résultat a été pratiquement immédiat. Dès la rentrée d'octobre 1982, le nombre d'élèves admis dans les grandes écoles d'ingénieurs augmentait sensiblement. A partir de 1983, quelques formations d'ingénieurs ont, d'autre part, été créées par transformation de cursus existants dans les universités (Paris-VI, Paris-XIII, Paris-XI, l'IRESTE à Nantes, Grenoble-I, Rennes-I). Au total, pour la cinquantaine de formations d'ingénieurs de l'ensemble de la filière électronique (électronique, électrotechnique et informatique industrielle), le flux annuel d'ingénieurs diplômés est passé de 3 100 en 1982 à 4 300 en 1986, soit une augmentation de près du tiers de la totalité des ingénieurs diplômés chaque année en France (14 000 en 1986).

Dans cette performance d'ensemble, le rôle du ministère de l'éducation nationale a été déterminant. Dans la quarantaine d'écoles ou instituts qui dépendent de lui, la progression du nombre des diplômés a été encore plus rapide. 2 250 diplômes délivrés en 1982, 3 350 en 1986, soit une augmentation de près de 50 %. Il est vrai, comme le souligne M. Jean-Louis Malgrange, qui a piloté la réalisation de ce plan de développement avant de devenir PDG d'une importante filiale de Thomson, que cette politique ambitieuse a bénéficié à la fois de moyens importants et d'une continuité dans l'action *« tout à fait inhabituelle »*.

Entre 1983 et 1986, près de 250 emplois d'enseignants ont été créés dans le secteur de l'électronique, soit une part non négligeable de tous les emplois créés dans l'enseignement supérieur. De même, en pleine période de diminution sévère des emplois d'ATOS (administratifs et techniciens), les formations de la filière électronique ont bénéficié d'une soixantaine de créations de poste.

Il convient d'ajouter à cet effet global plusieurs initiatives qui intéressent également les formations d'ingénieurs. Le plan micro-électronique a permis de créer des ateliers de formation communs aux établissements d'une même région : l'Institut national polytechnique de Grenoble, l'INSA de Toulouse et l'ESIEE à Marne-la-Vallée sont responsables des trois centres lourds existants. D'autre part, le plan productique a permis la constitution de pôles de recherche étroitement liés à des formations d'ingénieurs à Valenciennes, Besançon, Nancy, Lyon, Grenoble, Toulouse et Nantes.

Enfin, de nombreux DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées) et DEA (diplômes d'études approfondies) ont vu le jour, depuis 1983, dans les domaines de l'électronique, de l'automatique, du traitement du signal ou de la micro-électronique. C'est sans doute l'un des secteurs où la collaboration entre les universités et l'industrie a été la plus poussée depuis quelques années. Et la plupart de ces diplômes de 3e cycle très pointus sont de plus en plus appéciés dans les entreprises. Sans que cela soit très spectaculaire ou très visible, les universités ont indéniablement su jouer la carte de l'électronique, en faisant valoir leurs atouts spécifiques, celui de la recherche notamment.

Est-on pour autant, aujourd'hui, sorti de la pénurie ? La vigoureuse accélération des formations d'ingénieurs électroniciens au cours des cinq dernières années suffit-elle à combler les besoins de l'industrie ? Ou faut-il poursuivre, voire accélérer, l'effort ? Les réponses sont parfois contradictoires. Elles découlent en effet d'analyses prospectives aléatoires, de stratégies industrielles incertaines, de scénarios de formation et de gestion des ressources humaines diversifiés.

Un constat minimum fait l'unanimité : la politique volontariste menée depuis quelques années a sérieusement dédramatisé la situation. *« Un des goulets d'étranglement de notre croissance et de notre capacité d'innovation commence à se desserrer grâce à l'effort important accompli depuis quatre ans »*, estimait l'an dernier M. André Mercier, président de la FIEE, avant d'ajouter cependant : *« Cet effet doit être poursuivi et adapté aux besoins. »*

G. C.

(Lire la suite page 20.)

La formation continue

IL y a actuellement plus de 200 000 techniciens supérieurs dans l'industrie française. D'ici à l'an 2000, ils seront 500 000 à 600 000, plus nombreux que les ingénieurs. Pour M. De Belloy, secrétaire général du Comité national pour le développement des grandes écoles, *« on ne peut tout de même pas réfléchir à l'avenir des besoins et formations d'ingénieurs sans s'interroger sur les perspectives de carrière et d'avenir de ces techniciens ».* S'il n'est pas encore très sensible, le problème risque en effet de devenir préoccupant d'ici une quinzaine d'années.

M. Claude Ostier, responsable de la filière « ingénieur par la formation permanente » à l'ESIEE, pose la question de manière très concrète. *« Que peut faire une entreprise d'un bon technicien qui a cinq ans d'expérience et qu'on ne peut pas promouvoir à l'ancienneté, ne serait-ce que parce que ce n'est pas rentable ? »* Théoriquement, la réponse est simple : depuis 1974, les organismes de formation peuvent délivrer un diplôme d'ingénieur au titre de la formation continue. Et l'ESIEE a joué cette carte depuis une dizaine d'années. *« Il est possible,* estime M. Ostier, *de donner un second souffle de formation à bon nombre de techniciens supérieurs, qui ont une maturité, un potentiel formidable et souvent une autre trempe que bien des jeunes diplômés. »*

Cette formation est longue. Elle commence par une année préparatoire de travail personnel en dehors du temps de travail. Au terme de cette année d'observation, qui permet de faire un choix entre les candidats, les techniciens suivent, à l'ESIEE, deux stages longs de cent soixante puis de quatre cent quatre-vingts heures, en alternance avec leur travail dans l'entreprise, Les deux principaux domaines de formation sont la productique et la micro-électronique.

Cependant, si elle paraît de nature à répondre à des besoins de qualification intermédiaire insatisfaits, cette formation n'a recueilli dans les entreprises qu'un faible écho. En 1986, tous secteurs industriels confondus, 144 techniciens ont ainsi été diplômés au titre de la formation continue, soit tout juste 1 % du nombre de diplômes d'ingénieurs délivrés cette année.

Et, avec une dizaine de diplômés par la formation continue, l'ESIEE apparaît dans le peloton de tête des écoles qui essaient de donner leur chance aux techniciens supérieurs. *« Il est vrai,* conclut M. Ostier, *que la vieille tradition du diplôme est très bloquante en France. Et que l'attitude des entreprises en matière de gestion des ressources humaines et d'investissement formation est très frileuse. »*

Le parc technologique de la cité Descartes

A une vingtaine de kilomètres de Paris, au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, voici la cité Descartes. C'est ici, sur ces cent trente hectares dont quatre-vingts boisés, protégés et agrémentés de vastes plans d'eau que s'édifie le principal pôle technique et scientifique de l'Est parisien. La cité Descartes privilégie, d'une part, l'urbanisme et les transports, et, d'autre part, l'informatique et l'électronique.

Elle est donc largement ouverte aux entreprises privées de haute technologie et aux établissements d'enseignement et de formation supérieurs, combinant dans un grand parc technologique la vie professionnelle et la vie étudiante. Ce « voisinage » devrait permettre, selon les responsables de la ville nouvelle, une collaboration économique et scientifique *« particulièrement prometteuse »*.

L'affaire est bien engagée. Le centre national de formation de la compagnie Bull a ouvert ses portes à la fin de l'année 1986. L'ESIEE (Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique) accueille en 1987 ses premiers élèves.

Non loin de là, se dresse un petit bâtiment qui est un symbole dans le cadre du projet de la cité. Il s'agit d'une *« pépinière d'entreprises »* créée par la chambre de commerce de Meaux et qui offre aux jeunes créateurs différents services à des conditions très favorables.

Une « pépinière d'entreprises »

Avec l'unité d'architecture de Paris-VIII installée au bord des champs de maïs transpercés par la voirie naissante, ce sont les pionniers de ce que certains appellent déjà, non sans une imagination fertile, une « Silicon Valley » tracée aux portes de la capitale. D'ici à 1990, s'installeront notamment sur le site de la cité Descartes : l'Ecole nationale des ponts et chaussées, le Centre scientifique et technique du bâtiment, l'Ecole nationale des sciences géographiques, le centre informatique de gestion du ministère de l'urbanisme et dix laboratoires de recherches du CNRS.

Pour « humaniser » ce vaste parc scientifique, un quartier nouveau sera créé dans l'environnement immédiat de la station du RER Noisy-Champs. Quatre cent soixante-dix logements accueilleront familles et étudiants, une quinzaine de commerces seront ouverts à proximité de ces logements et un hôtel deux étoiles permettra l'hébergement des visiteurs. Enfin, outre les équipements scolaires et sociaux qui existent déjà dans les quartiers environnant la ville nouvelle, les résidents de la cité devraient trouver à leur porte un lycée polyvalent, un stade nautique, un centre de loisirs et un plateau d'éducation physique. La liaison entre ces différents pôles sera assurée par un ensemble de chemins et de promenades créés dans les bois aménagés à cet effet. Ce projet est séduisant, mais devra pour sortir des cartons, trouver un financement.

La cité Descartes joue donc à fond la carte de l'accueil. Mais ne risque-t-on pas de construire un ghetto de luxe ? Pour éviter ce piège, les responsables de Marne-la-Vallée ont décidé de « désenclaver » la cité et de l'ouvrir sur l'extérieur, en traçant une grande voie centrale, le long de laquelle a été construit, par exemple, le bâtiment de l'ESIEE, et qui prolongera la voirie imaginée pour la ville nouvelle.

JEAN PERRIN.

Le rush sur l'électronique

(Suite de la page 19.)

Pour M. Didier Sarfaty, du CEFI (Centre d'études sur les formations d'ingénieurss), *« les problèmes ne sont plus ce qu'ils étaient, d'autant que les promotions plus importantes d'élèves ingénieurs ne sont pas encore arrivées sur le marché. On ne peut plus, aujourd'hui, parler de pénurie »*. Quant à M. Malgrange, il est le plus catégorique : *« Le nombre d'électroniciens formés est redevenu compatible avec les besoins. En outre, l'accroissement des diplômés étant cumulatif, le plan filière électronique n'a pas encore produit son plein effet. Les industriels savent bien que le problème quantitatif ne se pose plus. L'effort principal devrait maintenant porter sur les aspects qualitatifs. »*

C'est bien là que le bât blesse. Faut-il continuer à grossir d'année en année le flux de jeunes ingénieurs ou s'engager dans la voie plus nuancée d'une gestion prévisionnelle fine des ressources humaines ?

La plupart des industriels continuent de choisir la première solution. M. Abel Farnoux n'hésite pas à fixer pour 1992 un objectif de formation de 6 000 ingénieurs électroniciens par an. *« C'est ce dont on a besoin pour tenir le coup face à la concurrence américaine et japonaise. »* Pour M. Blin, responsable de la formation à la FIEE, *« le déficit d'ingénieurs persiste et l'on n'a pas encore atteint la zone d'équilibre. Il faut continuer à développer les formations au même rythme pendant les cinq prochaines années »*.

Une dangereuse surenchère

Les industriels, il est vrai, ont toutes les raisons de vouloir maintenir la pression. Ils sont bien placés pour constater au jour le jour les tensions persistantes sur le marché de l'emploi et pour savoir que, entre les grosses entreprises du secteur de l'électronique, *« tous les coups sont permis »*, selon la formule d'un responsable de Thomson, quand on veut embaucher un jeune diplômé sortant d'une école cotée : stages rémunérés, présalaires avant la sortie de l'école, service national effectué dans l'entreprise dans le cadre du VSNA (volontaires du service national actif)...

Une surenchère que confirme sans hésitation les responsables de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) : *« La concurrence sur les jeunes diplômés à potentiel est effrénée. Les élèves des grandes écoles ont jusqu'à dix ou douze offres d'emploi. »* L'une des récentes enquêtes de conjoncture de l'APEC faisait apparaître que 35 % des entreprises électroniques avaient l'intention d'augmenter leurs effectifs cadres lors du premier semestre 1987, contre 16 % qui manifestaient leur volonté de les réduire. La demande, précise cette enquête, est la plus forte sur les jeunes diplômés qui se destinent aux fonctions de recherche-développement.

Face à ces demandes répétées des industriels pour maintenir ou accélérer l'effort de formation, des observateurs chevronnés s'efforcent de calmer le jeu. Ainsi M. Du Belloy, secrétaire général de la Conférence des grandes écoles et du Comité national pour le développement des grandes écoles (CNGE), s'interroge : *« On ne cesse d'affirmer qu'il faut doubler le nombre d'ingénieurs. Mais est-on sûr de cet objectif ? Les entreprises n'ont-elles pas d'autres besoins que des diplômés à bac + 5 ? D'autre part, le doublement du nombre d'ingénieurs suppose deux conditions impératives : une augmentation à long terme de la demande des entreprises et un développement du vivier des bacheliers scientifiques dans lequel nous puisons. Ces deux conditions sont-elles garanties ? »*

Pour tenter d'y voir plus clair, le CNGE a engagé, avec l'appui du ministère de l'enseignement supérieur et l'aide opérationnelle du CEFI, une grande enquête sur les emplois d'ingénieurs.

M. Claude Maury, secrétaire général du CEFI, n'est pas moins nuancé et prudent. *« Chacun sait,* admet-il, *que l'utilisation des*



La « rue » centrale de l'ESIEE

microprocesseurs progresse actuellement à des taux supérieurs à 20 % ; si, heureusement, les besoins en ingénieurs ne croissent pas au même rythme, les conditions sont créées pour une tension durable sur l'ensemble du secteur électronique-informatique. » Mais ce n'est pas une raison pour s'engager dans une fuite en avant. *« Compte tenu des difficultés rencontrées pour approcher la réalité des besoins, il est tentant de reporter son attention sur la demande immédiate, telle qu'elle s'exprime par exemple à travers les petites annonces. »* A ceci près que cette demande est très conjoncturelle et qu'elle renvoie une image sensiblement amplifiée de la réalité, tout simplement parce que, sur un marché de l'emploi tendu, les annonces sont répétées plusieurs fois, afin de pourvoir les postes les plus délicats.

Mais M. Claude Maury formule des réserves plus fondamentales. En premier lieu, l'inertie et le délai de mise en œuvre des formations premières d'ingénieurs n'apportent que des réponses assez lentes à des demandes conjoncturelles. D'autre part, il souligne les limites d'une approche purement quantitative du problème : *« Au niveau des ingénieurs et cadres techniques,* explique-t-il, *il semble que l'attitude la plus courante (nouveaux besoins : nouveaux diplômés) doive être complètement renversée. »*

En effet : *« Le flux des diplômés disponibles sur le marché est largement prédéterminé dans ses grandes masses sur une échelle de temps qui va très largement au-delà de toutes les planifications industrielles. »* Augmenter brusquement le flux des électroniciens conduit inévitablement à pomper dans le potentiel d'ingénieurs de chimie ou de mécanique. Cela n'est-il pas sans risques ?

Et il ajoute : *« C'est sur le plan qualitatif que des efforts peuvent être à court terme le plus utilement faits, avec des effets parfois rapides. »* Selon la formule de M. Pierre Moulier, responsable de la communication et du développement d'une des branches de Thomson, *« il semble qu'on entre aujourd'hui dans une période de stabilisation et de redistribution des cartes »*. Avec des tendances lourdes, qui modifient le rôle de l'ingénieur : le secteur de l'électronique proprement dit intègre de plus en plus d'informatique, mais dans le même temps l'électronique essaime de plus en plus sur les autres secteurs industriels. On va, d'autre part, vers une demande de systèmes de plus en plus sophistiqués, supposant à la fois le maniement de l'outil intelligence artificielle et une bonne expérience de la gestion de projets complexes.

D'autre part, la dépendance de plus en plus sensible de l'électronique vis-à-vis du marché et de l'utilisateur va nécessiter de la part de l'ingénieur davantage de qualités de management et de marketing. Enfin, la mondialisation de l'économie industrielle, notamment dans le secteur de l'électronique, impose une ouverture sur l'étranger encore beaucoup trop faible, selon la plupart des observateurs.

Autant de mutations que les entreprises devraient accompagner et anticiper en faisant un effort constant d'adaptation et de formation continue de leurs ingénieurs expérimentés. Au moins autant qu'en cherchant à recruter à tout prix de jeunes diplômés.

G. C.

Flux annuels d'ingénieurs diplômés en électronique, électrotechnique et informatique industrielle

Type d'école	1982	1983	1984	1985	1986	1986/1982
Ecole d'électronique	1 813	1 906	1 964	2 135	2 355	+ 30 %
Ecole d'ingénieur ayant une filière électronique	562	602	712	758	907	+ 61 %
Ecole d'ingénieur offrant une option électronique en cours de cursus	731	741	843	979	1 052	+ 44 %
Total	3 106	3 249	3 519	3 872	4 314	+ 38,8 %

Chiffres CEFI.

Le coup de maître d'un jeune architecte

(Suite de la page 17.)

L'équilibre est difficile à trouver, comme en témoignent trop de constructions. Mais une constante se dégage désormais presque à tout coup, dès qu'on approche le millier d'occupants : la rue intérieure. Sur ce point, Perrault n'a rien inventé. Mais l'intelligence de son travail, où se mêlent spontanéité et maturité, invention et sobriété, font de la « rue » centrale de l'ESIEE un modèle du genre, pari difficile à tenir sur 300 mètres. Sur le versant est du bâtiment, le plan incliné abrite les amphithéâtres, et les activités de groupe ou communes — bibliothèque, cafétéria, cantine, zones de loisir... La lumière et l'acoustique, maîtrisées au moyen de toiles tendues, ne sont pas la moindre réussite de cette série d'espaces que leur commune soumission au principe de la pente n'a pas empêché d'être merveilleusement variés. Le mobilier, sur lequel l'architecte semble n'avoir eu qu'un contrôle modéré, révèle, par contraste, la qualité des détails de Perrault, de ses surfaces, de ses matières.

A l'ouest, comme amarrés au « vaisseau » incliné, cinq corps de bâtiments (sept dans l'avenir), bien parallélépipédiques, rassemblent salles de cours et de travail en unités d'échelle mesurée, remarquablement éclairées et en contact raisonnable avec les séductions des bois voisins. Inévitablement, on quitte ces unités pour retrouver la rue qui leur donne accès par trois étages de coursives. Une rue ponctuée de surprises, mais dont le vocabulaire formel est resté, très lisse et dépouillé, comme les vrais objets de luxe. Un vocabulaire débarrassé de tous les chichis que les architectes jeunes, ou pris de vertige devant l'ampleur de leur projet, ont tendance à faire proliférer. Inutile de préciser que pour arriver à un tel résultat Perrault a fait usage des matériaux et des techniques les plus avancées. Ainsi l'usage du verre collé, une première en France pour un bâtiment de cette taille, a permis la supression de tous les joints métalliques, et de trouver cette perfection lisse, épurée qu'on croyait définitivement réservée aux constructions américaines.

On aimerait voir à nouveau à l'œuvre Perrault et ses collaborateurs, pour être définitivement sûr que ce coup de maître est davantage qu'un coup d'essai. Mais le succès de l'ESIEE n'empêche pas Dominique Perrault de chercher de nouvelles commandes, de rentrer dans la course infernale des concours. C'est le lot de tous les architectes. En particulier de ceux qui viennent d'obtenir une récompense plus ou moins publique, comme le grand prix national. Les maîtres d'ouvrage les croient à tort occupés. Et c'est là un mauvais lot doublé d'injustice.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Hope and Glory », de John Boorman

Les bonheurs de la guerre

« L'enfant est le père de l'homme »... Une fois encore, on le vérifie. John Boorman, en retrouvant quarante-cinq ans après le petit garçon qu'il fut pendant le blitz de Londres, découvre le metteur en scène qu'il sera. Et son film est le plus tonique, le plus drôle, le plus chaleureux hymne à la vie que la guerre ait inspiré.

JOHN BOORMAN dit très bien les origines de *Hope and Glory*, le pourquoi, le quand, le comment. Jamais il n'avait tant parlé d'un de ses films. Il en parle avec intelligence, sensibilité, presque surpris, semble-t-il, de tout ce que cette autobiographie avouée laisse filtrer de vérités ignorées sur sa propre famille, sur lui-même.

Ce qu'il dit est très bien, ce qu'il filme encore mieux. Partant d'une réalité inavouable, plus inavouable qu'ailleurs dans l'héroïque et vertueuse Angleterre des années blitz, John Boorman donne à sentir, à voir, à comprendre combien la guerre a pu être belle. Pas pour tout le monde, bien sûr, mais pour lui. Pas pour les grands. Pour les petits, lorsqu'ils transformaient les champs de ruines en terrains de jeux.

Le film s'ouvre sur un clin d'œil charmant. Sebastian Rice Edwards, le merveilleux petit garçon qui joue Bill Rohan (c'est-à-dire John Boorman), entend à la radio l'annonce de la déclaration de guerre. Sa mère fond en larmes. Et lui interrompt simplement l'évolution de ses soldats de plomb. Un détail : les figurines représentent le roi Arthur et l'enchanteur Merlin, futurs héros d'*Excalibur*...

S'il fallait donner une sœur à Bill, on la trouverait à l'évidence dans *la Nuit de San Lorenzo* des frères Taviani, où une petite fille, solide et rêveuse, traverse aussi à cloche-pied la tragédie. Mais curieusement ce sont d'autres références qui déjà s'accrochent à *Hope and Glory* comme d'encombrantes guirlandes, d'autres autoportraits dus à de géniaux égotistes, le Fellini d'*Amarcord*, ou le Woody Allen de *Radio Days*. Boorman, pourtant, a suivi une tout autre voie. Il n'a pas regardé son passé du haut de son présent, du haut de son talent. Il a réussi le miracle de s'affranchir de l'adulte qu'il est devenu pour retrouver l'enfant qu'il fut.

Ainsi tout est vu non pas *à travers* les yeux de Bill, mais *par* les yeux de Bill avec des couleurs saturées des perspectives étranges, des sentiments violents, c'est ce qui donne au film son poids de tendresse et d'irrespect, de franchise et d'euphorie.



Quel bonheur de shooter dans les décombres et de ramasser des shrapnels comme d'autres ramassent des châtaignes ! Quel bonheur de réciter sa table de multiplication avec un masque à gaz sur le nez (scène d'une irrésistible et lugubre drôlerie) ! Quel bonheur de voir un gros dirigeable fou s'égarer au-dessus du quartier, et les vaillants vieillards de la défense passive le tirer comme un faisan ! Et quel bonheur encore lorsque le pilote blond de la Luftwaffe a sauté en parachute dans le champ de choux-fleurs... Il y a les copains, la bande qui squatte les ruines, il y a même une fille dont la maison a été bombardée, et sa mère était dedans...

Les adultes, pendant ce temps, font ce qu'ils peuvent. Fragiles et agités, se cognent comme des insectes aux événements. La grande sœur, Dawn, dessine des bas sur ses jambes nues et se fait faire un bébé par un Canadien. Papa est un peu soldat, mais ne se bat pas, et rentre à la maison, en hiver, mort de froid. Maman (exquise Sarah Miles) soupire beaucoup et aime peut-être Mac en secret...

Au retour d'un pique-nique entre les barbelés, Bill aura tout de même un vrai chagrin. Leur home de briques rouges a entièrement brûlé. Ce n'est pas un sinistre noble, un banal incendie domestique. Et ses chers soldats de plomb ont fondu. Cela vaut bien quelques larmes... Mais bientôt, tout va à nouveau pour le mieux. On se réfugie chez grand-père, au bord de la Tamise. Et les images se parent de toutes les transparences, de toutes les légèretés de la félicité. On joue au cricket, les tantes caquètent alentour. Il faut hélas un jour rentrer à l'école. Chic ! Elle est en cendre. « Merci Hitler ! », crie Bill. Il exulte. Plus jamais le monde ne sera aussi parfait.

On a alors envie de crier « Vive Boorman ! » De le remercier d'avoir renoncé ici à la richesse démonstrative de certaines de ses œuvres précédentes, *la Forêt d'émeraude* notamment, pour nous communiquer avec tant d'intensité, d'humour et de justesse sa jubilatoire mélancolie, son insolente nostalgie.

DANIELE HEYMANN.

Un entretien avec le réalisateur

« Le cinéma vous rend votre regard d'enfant »



Sebastian Rice Edwards

La guerre à sept ans, cela ne s'oublie pas, même si l'on n'est que le spectateur du désastre. Est-ce la raison pour laquelle il y a tant de violence dans les films de John Boorman ?

« JE me suis souvent posé la question et je n'ai jamais su très bien comment y répondre. Pourtant, en voyant *Hope and Glory* d'un seul tenant, en simple spectateur, je me suis rendu compte que l'enfant que j'étais, à cet âge crucial de six à neuf ans, a vécu dans un univers de violence et de destruction. Je pense avoir eu dès lors tendance à traiter la violence comme un spectacle. Une maison qui avait explosé la veille, quelque part dans votre rue, une fois que les adultes avaient fait ce qu'ils avaient à faire, devenait le plus formidable terrain de jeu.

– Le film est entièrement vu au travers du regard d'un enfant.

– Et la première question qui se pose quand on tente ce type d'aventure est celle-ci : « *Comment un enfant voit-il le monde ?* » Généralement très clair, très défini, très aigu, paré de couleurs très vives, d'une texture très contrastée. Mais je suis depuis longtemps convaincu que le cinéma a le pouvoir de vous rendre votre regard d'enfant. Faire un film consiste à essayer de montrer au public quelque chose de familier avec une totale fraîcheur de point de vue.

» Tout mon travail, au-delà même du strict problème de la photographie – position de caméra, palette de couleurs, – a consisté à obtenir des acteurs une performance toujours un ton au-dessus. Aux yeux d'un enfant, le comportement des adultes paraît toujours un peu exagéré. Ils parlent toujours trop fort, et l'enfant que j'étais était constamment embarrassé par le comportement de tous les membres de sa famille.

– Comment avez-vous découvert l'acteur qui incarne Billy, c'est-à-dire John Boorman enfant ?

– Je cherchais un enfant timide et introverti. Un observateur. Le type d'enfant, bien entendu, qui n'a aucune envie de se retrouver devant une caméra. J'ai failli ne pas faire le film précisément parce que je ne parvenais pas à le trouver.

» Et puis après avoir vu plus de mille enfants, il s'est révélé, naturellement, que la solution avait toujours été sous notre nez : Sebastian est dans la même classe que Nick Taylor (le petit chef de gang), ils sont même amis intimes.

» De plus – miracle ! – sa mère était une femme absolument charmante, ce qui est essentiel, car vous engagez aussi la mère. Sebastian ne voulait pas en entendre parler, j'ai eu du mal à le convaincre, malgré l'appui de ses parents qui estimaient que ça l'aiderait à sortir de sa coquille. Ce qui a d'ailleurs été le cas

– Vous avez grandi dans un univers presque exclusivement féminin.

– Oui. D'ailleurs Sammi Davis ressemble à ma sœur aînée de manière hallucinante. Elle a le même physique, la même espèce de force vitale étonnante qu'elle ne saisit pas encore très bien, ce qui – comme ce fut le cas pour ma sœur – la met toujours dans des situations insensées. Pendant la guerre, ma sœur s'était mise à parler l'anglais avec un accent plus commun, un vocabulaire un peu plus prolétaire que le reste de la famille. C'était parfaitement délibéré. Une forme de rébellion. Sa révolte.

– De l'introduction subreptice du socialisme dans un environnement aristocratiquement grand bourgeois ?

– Exactement. Elle s'accrochait souvent avec mon père sur le plan politique. Elle se disait socialiste et, à l'âge de douze ans, se proclamait même marxiste. *(Il rit.)*

» Quant au quatuor de choc que constituaient ma mère et ses sœurs... Elles avaient... un son bien particulier, que j'ai essayé de rendre fidèlement dans le film. Elles émettaient constamment des « Ouh » et des « Aaah » et des « Hummmm », toute une série d'onomatopées qui orchestraient et ponctuaient les conversations... J'évitais autant que possible de me trouver sur leur chemin. quand elles étaient ensemble, leur comportement - en général mais particulièrement à mon égard - était terrifiant.

– Embarras qui se lit très clairement sur le visage de Sebastian quand il est étouffé, « mamouré » par une armée de sœur, de tantes, de grand-mères...

– L'odeur des femmes, si forte quand elles vous pressaient sur leur sein !... Quand vous, un petit garçon, on vous tient pour asexué, vous n'êtes pas considéré comme appartenant au sexe opposé. J'ai donc pu observer la manière dont les femmes se comportent quand les hommes sont absents - c'est une vision d'horreur ! *(Il rit.)*

– Vous semblez avoir eu beaucoup plus d'affection, de respect et d'admiration pour votre mère que pour votre père.

– En dehors d'une permission çà et là, il était toujours absent. Mais mon père était... assez rigolo. C'était une sorte d'enfant, un adolescent attardé - et je crois que le film le montre. Il n'est jamais véritablement devenu un adulte. La raison en tenait probablement à ma mère. C'est vrai, j'étais plus proche de ma mère. Des femmes de la famille en général.

– Pourquoi avoir mis tant de temps pour vous résoudre enfin à raconter cette histoire ?

– J'y pensais depuis des années. Il y a douze ou quinze ans, quand mon fils a eu six ans, soit l'âge que j'avais au début de la guerre, j'ai songé à faire, pour la télévision, un film sur ma famille, qui aurait été un mélange de documentaire et d'épisodes reconstitués. J'ai commencé à y travailler mais je me suis heurté à une dure réalité : trop de membres de ma famille supportent mal d'être dirigés ! *(Il rit.)* J'ai donc mis le projet de côté. Après avoir passé une longue période de ma vie à préparer et à tourner *la Forêt d'émeraude*, j'ai pensé le moment venu à reprendre *Hope and Glory*.

» C'était une sorte de cadeau que je voulais faire à ma mère, et je tenais à le lui faire de son vivant. Elle a aujourd'hui quatre-vingt-six ans, bon pied bon œil (c'est le moins qu'on puisse dire), mais je pensais que si je partais faire un autre film avant celui-ci...

John Boorman âgé de six mois

– Comment votre mère a-t-elle réagi en présence des deux hommes de sa vie : « votre père » et son meilleur ami, « Mac », qu'elle faillit épouser ?

– David Hayman ressemble étonnamment à mon père. Au point que, à certains moments, j'avais du mal à le diriger... Sa personnalité est différente, l'effort qu'il a eu à fournir fut d'autant plus grand – et sa réussite d'autant plus méritoire. Le premier jour, ma mère a regardé David Hayman et a lancé (ce qui m'a profondément démoralisé) : « *Non, non, George était bien plus beau.* » Pauvre David ! A la première répétition ! Il était effondré ! Derek O'Connor ne ressemble pas du tout à Mac. Mais quand ma mère l'a rencontré, elle est devenue... toute rose.

– Votre mère a-t-elle vu le film ?

– Oui.

– Et... ?

– Elle m'a glorieusement laissé tomber. A la sortie de la première de gala à Londres, nous nous sommes retrouvés devant une batterie de caméras de télévision, les reporters lui ont demandé ce qu'elle pensait du film, elle a répondu : « *Nice.* (Sympathique). *Mais, personnellement, je préfère un bon polar.* » *(Rires.)* Thank you, mother ! »

Propos recueillis par
HENRI BEHAR.

Yougoslavie et URSS

Effervescence intellectuelle à Belgrade

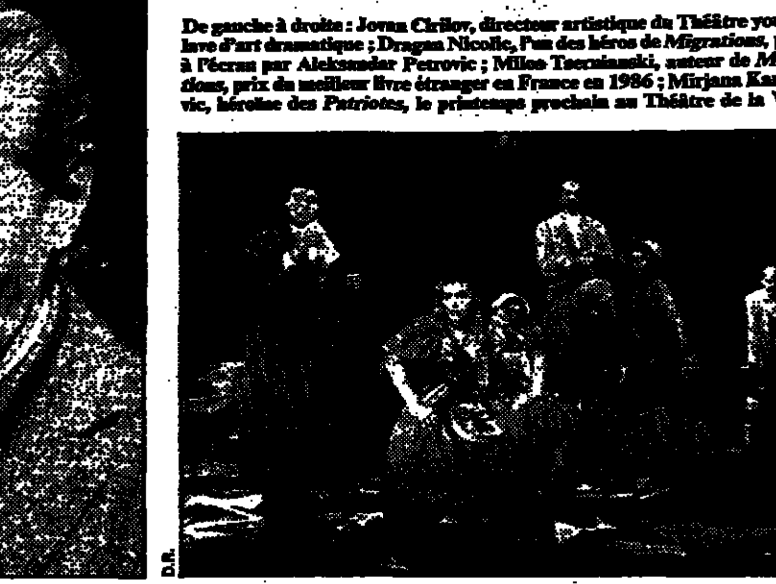
La France en hausse sur le marché des idées

Jeanne Moreau, Tilly, la Comédie-Française à l'affiche, à Belgrade, à l'invitation du centre culturel français. Migrations, *le best-seller de Milos Tsemianski, porté à l'écran et coproduit par la France.* Les Patriotes, *meilleure pièce yougoslave de 1987, bientôt au Théâtre de la Ville : les échanges culturels franco-yougoslaves, sur fond de crise économique et politique, sont au plus haut.*









De gauche à droite : Jovan Cirilov, directeur artistique du Théâtre yougoslave d'art dramatique ; Dragan Nicolic, l'un des héros de *Migrations*, porté à l'écran par Aleksandar Petrovic ; Milos Tsernianski, auteur de *Migrations*, prix du meilleur livre étranger en France en 1986 ; Mirjana Karanovic, héroïne des *Patriotes*, le printemps prochain au Théâtre de la Ville.

ELLES sont là, comme souvent le dimanche, cinq femmes déjeunant entre elles dans une péniche amarrée sur une rive de la Save. Ce qui les lie ? Toutes les cinq sont Serbes, habitent plutôt les beaux quartiers de Belgrade et fréquentent la même chorale. Comme chaque semaine, elles ont laissé tomber leur mari, c'est une coutume en Serbie, pour être ensemble et parler d'elles. Et pour chanter aussi.

Comme dans tous les restaurants de Yougoslavie, un petit orchestre passe de table en table, et elles cinq, qui ont forgé leur voix à la société musicale de Schumadia, se tailleront le plus joli des succès en exaltant les secrets du chant tzigane.

Ce jour-là n'est pas tout à fait comme les autres. Ces petits airs mélancoliques, ferments de liberté, d'amour, prennent une couleur plus vive qu'à l'accoutumée. La veille, le 14 novembre, le premier ministre yougoslave, M. Branko Mikulic, a présenté dans la nuit à l'Assemblée nationale un nouveau plan d'austérité : gel des budgets publics, gel des salaires et blocage des prix précédé d'une forte hausse des produits de première nécessité, en raison d'une inflation qui frise les 175 % depuis le 1er janvier.

Sale temps sur les rives du Danube, temps de crise, de conflits, de résurgence des vieux démons d'une Yougoslavie orpheline de son chef et dont de nombreux dirigeants ont trempé dans le plus grand scandale de l'histoire de la Fédération, la faillite de l'exemplaire Agrokomerc, combinat agro-alimentaire. Cette faillite a non seulement ruiné plusieurs banques et de multiples carrières politiques, mais aussi une ou deux idées fortes comme celle de l'autogestion.

Au cœur de la tourmente, observateurs privilégiés, les intellectuels s'en donneraient à cœur joie s'ils avaient le cœur à cela. Préférant la réflexion à l'agitation, ils s'interrogent tout haut dans la presse, dans leurs livres, dans leur cinéma et dans leur théâtre. Tandis que le pays, et tout son peuple avec lui, emprunte à grande vitesse la voie de la paupérisation et du repli qu'elle suppose, le « marché des idées » est peut-être à son plus haut historique.

A Belgrade, on a eu beau limoger quelques patrons de journaux ou revues qui prenaient, à l'occasion des « affaires », trop de liberté avec le dogme, rien n'y fait. Le pouvoir est trop faible pour exercer fermement la censure, et les citadins font la queue devant les kiosques, affamés de nouvelles. L'un des plus grands exilés de ce siècle, le romancier Milos Tsernianski, auteur du best-seller européen qu'est devenu *Migrations*, qui a tout le long de son œuvre essayé de dessiner les contours d'une terre promise pour les siens, presque antinomique de la Yougoslavie d'aujourd'hui, fait fureur : son livre a été réédité, adapté pour la scène du Théâtre yougoslave d'art dramatique de Belgrade par le metteur en scène Vida Ognjenovic, et le cinéaste Aleksandar Petrovic *(J'ai même vu des Tziganes heureux)* s'en est emparé et tourne ces jours-ci un long métrage de deux heures coproduit par la France, doublé d'une série télévisée de six heures retraçant la quête de villageois serbes partis, au milieu du dix-huitième siècle, en Russie à la recherche d'une nouvelle patrie.

Les bars et les restaurants, et particulièrement ceux des théâtres de la capitale, sont devenus les laboratoires où l'on confectionne à la bière, au whisky et à la cigarette, toute la nuit, ces précipités d'idées nouvelles qui pourraient contribuer à sortir le pays de la mouise. Dans l'un d'eux, celui du Théâtre d'art dramatique, tout un petit monde s'agite autour de Jovan Cirilov, directeur artistique d'une des plus prestigieuses institutions culturelles du pays. Cet ancien conseiller du Festival mondial du théâtre de Nancy est le seul professionnel que nous rencontrerons à posséder une carte du parti. Quinquagénaire au sourire charmeur, il confie dans un français miraculeusement fleuri : *« Le parti m'a fait la cour quand j'avais dix-huit ans. Je ne savais rien. Mais j'y suis resté. Aujourd'hui, je sers de paravent à tous ceux-là »* et il balaie de la main une assistance nombreuse où se côtoie une certaine jeunesse dorée mais aussi des metteurs en scène, des écrivains, des dramaturges et des comédiens.

Tous ont appris, très vite, qu'un journaliste français était là et s'intéressait au théâtre yougoslave. *« Pour la première fois depuis douze ans, et encore, il y a douze ans, c'était un reporter de* l'Humanité... », dira l'un deux. Tous connaissent très bien l'actualité de la scène française et s'étonnent, s'inquiètent du peu de réciprocité de l'intérêt des professionnels français.

La presse française est la source principale de leur information. Mais plusieurs spectacles ont été présentés à Belgrade ou bien au BITEF, le plus grand Festival international de théâtre yougoslave, qui a lieu tous les ans, au mois de septembre, depuis 1973. Et, chaque mois, les artistes se ruent sur *Théâtre en Europe*, auquel sont abonnées les principales bibliothèques de la ville.

Le centre culturel français de Belgrade est aussi pour eux le moyen de connaître nos activités. Nommé directeur il y a un an, Bruno Loyant, qui a un peu plus de trente ans, a décidé de renforcer encore ce rôle de « vitrine » : *« Au-delà de notre vocation traditionnelle*, explique-t-il dans son bureau qui surplombe l'artère principale du centre de Belgrade, la rue Smaj-Jovina, *comme la tenue de notre bibliothèque de 15 000 volumes, j'ai multiplié par deux le nombre des magazines disponibles au centre et élargi leurs centres d'intérêt au cinéma, à la photo et aux arts plastiques. Ces revues, très chères ici dans le contexte de la crise, connaissent un grand succès. J'ai introduit les projections vidéo qui permettent à cent personnes d'assister, huit fois par semaine, à la projection de films français récents. C'est très important pour les professionnels et le grand public car la Yougoslavie achète très peu de longs métrages français aussi bien pour les circuits traditionnels que pour la télévision en raison de leur coût élevé. Les distributeurs français préfèrent laisser tomber le marché yougoslave plutôt que de casser leurs prix, ce que font les Américains sans arrière-pensée.*

» J'ai aussi mis en place l'organisation de manifestations culturelles autour de productions de qualité et en bannissant le patronage. Pour plus de cohérence et pour éviter le saupoudrage, j'ai préféré insister chaque année sur une discipline. En 1986, ce fut la danse contemporaine, événement à Belgrade : Dominique Bagouet, Dominique Assay, Elisabeth Petit, Caroline Marcadet pour la première fois ici, avec leur compagnie. Cette année, l'accent est mis sur le théâtre. Neuf spectacles seront présentés en un an, depuis Alexandre le Grand, *par le Théâtre de la Balance jusqu'aux* Trompettes de la mort, *de Tilly, par la Salamandre en passant par* le Récit de la servante Zerline, *avec Jeanne Moreau dans la mise en scène de Klaus Michael Grüber. C'est une sorte d'opération coup de poing, menée avec les trois autres centres culturels français de Yougoslavie, pour montrer aux Yougoslaves qu'il existe en France autre chose que la trilogie bien connue des Vitez-Chéreau-Planchon. »*

Pour mener à bien son travail, Bruno Loyant s'appuie sur les douze personnes qui l'entourent au centre, sur un budget de plus d'un million de francs, dont 20 % seulement sont consacrés à l'action culturelle, et, bien sûr, sur des partenaires locaux. Mais la crise économique et la législation locale créent une situation délicate : pas de sponsors, censure pour les films, annonce préalable pour les spectacles et interdiction de produire des artistes locaux ou de coproduire avec des institutions de la ville. Avec l'aide de l'Association française d'action artistique et du Fonds d'intervention culturelle du ministère des affaires étrangères, avec celle du Centre national des arts plastiques pour les expositions et, surtout, grâce à la compréhension de nombreux artistes qui acceptent de baisser le prix de leurs cachets, Bruno Loyant parvient tout de même à ses fins.

« Les Français n'imaginent pas, dit-il, *à quel point on les attend ici ni comment ils seront reçus. Ils découvrent à tout coup une fascination pour la France, une sorte d'enthousiasme des milieux culturels. Quand ils acceptent de se déplacer, comme Jean-Jacques Beineix, que j'ai invité pour qu'il présente* 37,2 le matin, *les journaux et la télévision se les arrachent, et ils créent des liens solides, irremplaçables avec de nombreux artistes. »*

Bruno Loyant ne désespère pas de parvenir à inviter des metteurs en scène ou des chorégraphes afin qu'ils animent des ateliers à Belgrade, au sein d'une des nombreuses institutions yougoslaves. Le théâtre est, en effet, essentiellement institutionnel. Pour la saison 1986-1987, l'annuaire officiel recensait, selon Milos Lazin, ex-directeur artistique de l'Atelier 212 (théâtre d'avant-garde de Belgrade), aujourd'hui professeur à l'Institut du théâtre, *« cinquante-trois théâtres professionnels de répertoire avec une troupe permanente de vingt comédiens en moyenne et de quarante techniciens, vingt-trois théâtres pour enfants dont trois créent aussi des spectacles pour adultes, et neuf institutions diverses produisant des spectacles dramatiques. Ils vivent à 90 % des subventions de l'Etat, les recettes propres étant faibles en raison du prix des places dont les plus chères sont vendues 2 500 dinars soit 12 francs au cours de la mi-novembre. L'Etat subventionne aussi sept troupes indépendantes »*.

Les professionnels du théâtre ont tous étudié dans l'une des six facultés d'art dramatique du pays. Toutes forment en quatre années les acteurs, les metteurs en scène de théâtre et de cinéma et les techniciens ; trois d'entre elles dispensent aussi un enseignement de la dramaturgie et du scénario. *« Chaque année, la faculté de Belgrade forme huit à douze comédiens, trois à cinq metteurs en scène de théâtre et de cinéma et une dizaine de dramaturges, scénaristes, conseillers artistiques ou conseillers de production*, estime Milos Lazin. *Cela nous permet de former de bonnes équipes pour diriger les théâtres de Belgrade, ce qui n'est pas toujours le cas en province, où certaines institutions sont encore dirigées par des hommes politiques, dignitaires du parti.*

» Pourtant, le problème majeur n'est pas celui des équipes mais celui de l'argent. Le théâtre yougoslave est très pauvre et nos décors le sont souvent aussi. A l'Atelier 212, nous présentons en ce moment quatorze spectacles en alternance dont six ou sept dans un cadre noir. Si les places ne sont pas chères en francs, elles sont très chères pour les Yougoslaves : une soirée à deux, avec la brochure du spectacle, deux jus de fruits et deux tickets d'autobus, représente environ 10 % d'un salaire moyen. Heureusement, la folie actuelle fait vivre l'art. Le manque d'argent, la crise morale et politique, créent des possibilités créatives qui explosent en ce moment. Notre seule chance viendra des contacts, des rencontres avec l'étranger. Sinon, le système yougoslave actuel et l'ignorance envers notre travail risquent d'entraîner la disparition de pans entiers de notre culture commune. »

Si Bruno Loyant et sa programmation courageuse ont déjà créé une brèche dans cette ignorance, la venue au printemps prochain à Paris d'un spectacle du Théâtre yougoslave d'art dramatique devrait accélérer le mouvement. Le centre culturel yougoslave de Paris a loué pour une seule soirée le Théâtre de la Ville afin d'y présenter *les Patriotes*, pièce écrite en 1853 par Jovan Sterija Popovic et jouée actuellement à Belgrade avec un grand succès dans la mise en scène de Dejan Mijac. Si la forme de ce spectacle est loin d'être parfaite, son interprétation est, elle, satisfaisante, et le public retrouvera avec plaisir une des stars yougoslaves, Mirjana Karanovic, la femme de *Papa est en voyage d'affaires*, le film d'Emir Kusturica primé à Cannes.

Cette histoire d'un groupe de Serbes sous la botte austro-hongroise, cherchant désespérément un saint auquel se vouer, est, selon son metteur en scène, *« une comédie de caractère. Mais l'actualité yougoslave nous permet de la lire comme une comédie sur la pratique politique. Les « patriotes » sont semblables, quelles que soient les périodes historiques ; et l'identification de l'individu avec l'idéologie est une constante. Pour chacun d'entre nous, le problème majeur est celui de l'identité individuelle. De la même façon, le problème majeur de la Yougoslavie aujourd'hui est celui de son identité nationale »*.

OLIVIER SCHMITT.

dées

à l'heure de l'ouverture

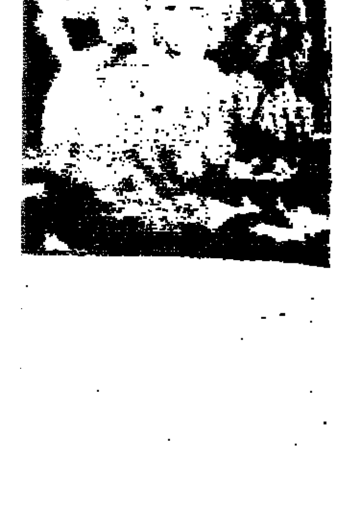
Le retour de Menuhin à Moscou et à Leningrad

« Il faut les aider »

Il avait comparé, en pleine réunion au Kremlin, les « bureaucrates mesquins » aux « gauleiter nazis ». Voici donc seize ans que Menuhin n'avait plus remis les pieds en Union soviétique. Mais la « perestroïka » touche aussi la musique.

LA méthode de resquille est celle des tourniquets du RER. On se plaque contre le dos d'un possesseur de billet, et on se fait transparent devant le préposé. Mais les miliciens moscovites ne sont pas nés de la dernière ondée. Ils se déploient sur deux lignes, l'une au coude à coude, l'autre plus clairsemée à l'arrière, de façon à cueillir les fraudeurs quand ils se croient en sécurité et à les repousser, hurlant de rage et gesticulant, sur le pavé.

L'avant-veille, ces mêmes miliciens avaient été balayés. Une répétition venait tout juste de débuter. Publique ? Privée ? La foule s'était massée à tout hasard contre les portes vitrées. Mais il ne serait pas dit que le retour de Menuhin en Union soviétique serait terni par une dispersion musclée. *« Qu'on les laisse entrer » :* le mot n'eut même pas le temps de circuler. Ce fut Eisenstein, Potemkine, le grand escalier.



Pas une toux, ce soir, pas un râclement de semelle sur les gradins bondés de la salle Tchaïkovski. Le *Deuxième Concerto* de Bartok lance ses premiers pizzicati feutrés. Une jeune femme, près d'un petit garçon fasciné, pleure doucement derrière ses lunettes et s'essuie les joues d'un geste régulier. Ses larmes — celles que l'on verse en apprenant le rétablissement d'un être aimé — continuent de couler pendant les trois mouvements du *Concerto* de Beethoven. Puis la jeune femme sort trois œillets rouges d'un journal, les porte à bout de bras entre les rangs, tout au long de la travée centrale, se hausse sur la pointe des pieds pour les tendre enfin au violoniste. Rien qui évoque ici le fol enthousiasme des idolâtres, ces roses jetées du troisième balcon au pied de cantatrices pâmées. L'hommage des œillets, coutume à laquelle quatre jours en compagnie de Menuhin vont nous habituer, est une façon douce et pudique de se signer.

Ce concert sera, de loin, le plus émouvant auquel il nous sera donné d'assister : n'y ont été conviés que des étudiants et des musiciens venus découvrir, ou retrouver pour les plus âgés, un violoniste dont le nom n'a plus été officiellement prononcé depuis seize ans dans leur pays, ni les disques, bien évidemment, distribués. Or on est prêt à jurer que Menuhin a été aimé ce soir-là non comme un symbole, non comme le signe que tout, en URSS, est en train de changer. Mais bel et bien pour ce qu'il est : pour sa façon de jouer.

Un jeu qui vient du cœur, qui veut et sait encore donner le bonheur et la paix, qui dans Bach (extrait de la *Troisième Partita*) ou Bartok *(Concerto, Première Sonate avec piano)* fait s'épanouir, peut-être mieux qu'un jeu plus parfait, des instants d'extase, d'éternité. Imperfection de la matière, victoire pourtant évidente de la pensée. *« A Paris, Vienne ou Berlin, le public aurait peut-être sifflé »*, nous disait un confrère étranger. Il est facile, en effet, ne serait-ce que pour montrer qu'« on s'y connaît » de sourire à des accrocs techniques dont Menuhin est à l'évidence le premier conscient, le premier mortifié. Sautes de l'archet, legatos problématiques, justesse parfois approximative. L'ancien petit prodige, même à son sommet (1), n'a il est vrai jamais possédé une virtuosité comparable à celle d'un Kreisler ou d'un Heifetz.



Né à New-York en 1916, dans une famille de juifs russes émigrés — sa mère n'a pas oublié, à quatre-vingt-quatorze ans, sa langue maternelle, — Menuhin n'a pas seulement fait le voyage pour retrouver ses racines et réaliser un de ces « coups médiatiques » dont le marché du disque et la mondiovision musicale ont actuellement le secret. Il est venu rencontrer — il s'en est expliqué — un public *« proche de lui par la sentimentalité »*, assez *« patient »* pour supporter ses tempos lents (et parfois, il l'avoue, excessivement étirés), plus sensible à l'*« idée »* qu'à la superficialité : un public *« capable d'amour »* dit-il, en amoureux de l'humanité. *« L'Union soviétique est en train de changer. Le pire n'est pas conjuré. Mais on a moins peur. Il fallait venir, il fallait les aider. »*

Et ce n'est pas un seul concert, une seule répétition publique, qu'il a donnés aux Soviétiques : de Moscou à Leningrad, du 5 au 24 novembre, toute une tournée, deux concerts avec orchestre, trois concertos par concert, un récital avec piano dans chaque ville, de trois à cinq « bis » à la fin de chaque soirée, trois heures de *« master class »* devant une armée compacte de très jeunes violonistes survoltés, entrée libre à toutes les répétitions, les réceptions officielles de rigueur, sans oublier le dur face-à-face avec le violon dans la solitude des hôtels : en tout, douze heures de travail par jour et debout, ponctuées de « petites phrases » faites pour être répétées : *« Les Soviétiques, qui ont de bien mauvais pianos, devraient se fournir chez les Chinois, qui en ont d'excellents. »* Ou, après une démonstration bouddhique — sa spécialité — de souplesse du buste, des épaules, des doigts et de l'archet (2), devant des professeurs de conservatoire médusés, cette constatation à double détente : *« La technique violonistique échappe heureusement au secret industriel et au secret militaire. »*

Suivie minute par minute pour Erato-Films, la firme de Frédéric Sichler et de Daniel Toscan du Plantier, par une équipe vidéo de la SFP, cette tournée fera l'objet de trois émissions documentaires de cinquante-deux minutes, déjà achetées par des chaînes étrangères et par TF1 pour la France ; les concerts pourront éventuellement être exploités par la suite, sous forme de « produits finis », sur vidéo-disques et vidéo-cassettes. Le concepteur, violoniste à ses heures, auteur de célèbres émissions sur Glenn Gould et de reportages rares sur quelques grands artistes soviétiques, négociateur et passionné, celui sans lequel rien n'aurait abouti, est Bruno Monsaingeon, attelé depuis six ans à la réalisation de ce projet, fou de bonheur d'y être enfin arrivé.

Si la venue de Menuhin n'était pas souhaitée par l'URSS d'avant Gorbatchev, c'est que le violoniste américano-anglais, alors qu'il dirigeait à Moscou une session du Conseil international de la musique, branche spécialisée de l'UNESCO, s'était dit *« dans l'obligation de déclarer ce que d'autres, dans une position moins confortable, ne pouvaient exprimer »*.

Lisant son allocution en russe, afin d'éviter les traductions expurgées, il avait dénoncé *« la ridicule prétention de ceux qui, par orgueil ou volonté de domination, veulent proclamer la supériorité d'un groupement humain, d'un système ou d'un symbole sur les autres. »* Ajoutant que cette attitude *« n'avait pas sa place dans notre siècle »*, Menuhin avait enfin déclaré que *« gauleiters nazis, bureaucrates mesquins et armées d'occupation »* constituaient, à égalité, *« une forme d'humanité dégradée et honteuse »*.

« De 1981 à 1984, aucune de mes démarches pour faire revenir Menuhin n'a abouti, raconte Bruno Monsaingeon. *J'ai eu un espoir à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de David Oïstrakh. J'ai reçu un visa pour venir en discuter. J'ai comparu devant le vice-ministre de la culture de l'époque et quinze autre personnes. « Menuhin, qui c'est ? », m'ont-ils demandé. J'ai rappelé qu'il était venu jouer avant la guerre, qu'il avait fait dans les années 60, avec sa sœur Hephzibah, une vaste tournée en Union soviétique.*

« Il nous faut, à ce sujet, consulter la classe ouvrière, m'a-t-il été répondu. J'ai rédigé un nouveau projet. Grand silence. Puis la réponse m'est arrivée par l'ambassade à Paris : « Notre public n'a pas exprimé le désir d'entendre M. Menuhin. »

Mais l'ère Gorbatchev étant arrivée, la machine a été relancée. La suite, c'est M. Kasinin, vice-ministre de la culture nouvellement nommé, qui a tenu à nous la raconter.

« Je suis allé aux Etats-Unis l'an dernier pour inaugurer une exposition de peintres soviétiques, puis au Festival d'Edimbourg, à l'occasion d'une tournée du Bolchoï. Mon bras droit, Serge Chourikov, m'accompagnait. Pendant un concert, il remarque une tête qu'il connaît. « Ce ne serait pas Menuhin ? » Il ne s'était pas trompé. On lui a dit qu'on l'aimait beaucoup et qu'on désirait le voir chez nous. La suite n'a pas été difficile à organiser. L'essentiel est que le dialogue s'instaure avec l'étranger. Nous avons énormément de jeunes artistes remarquables qui n'ont jamais voyagé. Transmettez, s'il vous plaît, nos vœux à leur sujet : que tous les pays se décident bien vite à les inviter. »

JEAN PIMENTEL/KIPA

Alors, un ultime flash-back, si vous le permettez. Le concert aux œillets de la Salle Tchaïkovski venait de se terminer. La jeune femme à lunettes pleurait toujours, en tendant à l'aveuglette son programme à signer. Tirés à hue et à dia par les demandeurs d'autographes, un cameraman et un perchman de la SFP captaient les adieux radieux de Menuhin, coincé dans une limousine entre les fourrures de sa femme Diana, des journalistes qu'on avait poussés là et un violon *« à ne pas piétiner s'il vous plaît »*. Ancienne danseuse chez Massine et Balanchine, Diana, qui s'est cassé le pied, levait à angle droit une jambe parfaite *« pour se soulager »*.

Au dîner, Igor et Valery Oïstrakh, fils et petit-fils de David, leur violon à leur côté, commentaient la réplique qu'ils venaient de donner à Menuhin dans le *Concerto pour trois violons* de Bach. En milieu de table, le chef Guennadi Rojdestvenski, patron d'un orchestre nouvellement constitué, prêté à Menuhin pour sa tournée, recevait entre deux toasts les compliments mérités de la vedette de la soirée : *« Jamais cors et bassons ne m'ont aussi bien accompagné dans Beethoven. »*

La main calleuse du violoniste serrait les doigts de Victoria Postnikova, femme de Rojdestvenski, pianiste prodigieuse par sa puissance et ses nuances au clavier, Richter au féminin que l'Union soviétique a longtemps tenue cachée (l'émission que Monsaingeon lui a consacrée est passée sur Antenne 2 un 4 août à 23 heures).

Pour donner d'autres récitals avec Postnikova, Menuhin ferait tous les voyages à Moscou qu'on lui demanderait. A son sujet, il a même évoqué *(« ma seconde sœur »)* le souvenir d'Hephzibah. Mais, comme disait M. Kasinin, les artistes soviétiques ne vont plus cesser de voyager. Alors, on n'a pas fini d'entendre parler du duo Menuhin-Postnikova en tournée.

ANNE REY.

(1) Pathé Marconi a réédité l'an dernier un coffret de trois disques, et trois albums isolés, témoignages merveilleux de la meilleure période de l'interprète (1929-1939) (*le Monde* daté du 26 avril 1986).

(2) Yehudi Menuhin a consigné les principes de son enseignement dans un ouvrage récemment traduit en français : la *Leçon du maître* (Ed. Buchet-Chastel). Certains de ces textes théoriques et pratiques ont été réunis et traduits par Bruno Monsaingeon *(Variations sans thème)* et dans un ouvrage à paraître, toujours chez Buchet-Chastel : *L'Art, un espoir pour l'humanité* (traduit de l'allemand par Sylvie Escat-Montreynaud).

Mais le rayonnement de l'interprète s'exerce également sur les non-violonistes : le jeune pianiste français Jean-Marc Luisada, qui a étudié pendant son adolescence à la Menuhin School, près de Wimbledon, dans le Surrey, joue le 30 novembre, sous la direction de Menuhin à Trieste, le *Troisième Concerto* de Beethoven avec l'Orchestre de chambre de Pologne. Le même Luisada, espoir déjà confirmé du piano français, donne sous le patronage des pianos Yamaha, le 2 décembre, son premier grand récital parisien au Théâtre des Champs-Elysées (Chopin : Mazurkas, Scherzos ; Hurakabe ; Fauré : deux nocturnes ; Schumann : *Davidbundlertänze)*.

ORBUSIE

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.

LUCIO FONTANA. Rétrospective. Musées. (3e étage). Jusqu'au 11 janvier.

REBUS-OBJET ou Quand les choses se prennent pour des mots, de M.-H. De Larminat. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 décembre.

CENSURES. De la Bible aux Larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2e étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

FAIRE LA VILLE EN SUÈDE. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 30 novembre.

MÉMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Jusqu'au 18 janvier.

PIERRE DUBREUIL. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

TÉLÉMATIQUE ET CRÉATION « Programme Mosaïk ». Jusqu'au 14 décembre.

L'UNIVERS D'HERGÉ. Jusqu'au 7 décembre.

IMMIGRATION D'EN FRANCE. Galerie du Forum. Jusqu'au 4 janvier.

Musées

FRAGONARD. Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 28 F ; le samedi : 20 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h.

TRÉSORS DES PRINCES CELTES. Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 31 janvier 1988.

MAC 2000/ART 87. Peintures. Grand Palais. Voir ci-dessus (42-56-45-07). Nocturnes le 27 jusqu'à 22 h. Jusqu'au 27 novembre.

54e SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS. Biennale de la création contemporaine. Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : avenue Winston-Churchill. du 26 novembre au 20 décembre.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier : **Expositions-dossiers (1913) : Le Théâtre des Champs-Elysées, Eugène Boudin. Dessins inédits. Bonnard, photographe. Costumes d'Emmanuel Frémiet pour Jeanne d'Arc, opéra de Mermet : Puvis de Chavannes « le Ballon et le Pigeon ».** Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. **SOLEIL ET OMBRES. L'art portugais du XIXe siècle.** Jusqu'au 3 janvier. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Du 10 octobre au 3 janvier. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

PICASSO DESSINATEUR. Musée Picasso. Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). De 9 h 15 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier.

LE JARDIN DES PORCELAINES. Musée Guimet. 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 15 février.

REGALIA. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les « Honneurs de Charlemagne ». Le Louvre (42-60-39-26). Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 11 janvier.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES PEINTURES 1983-1986. Musée du Louvre, Pavillon de Flore (entrée provisoire sur le quai des Tuileries, face au Pont-Royal) (42-60-39-26). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 heures. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Du 28 novembre au 25 avril.

LA COLLECTION D'ALBERT P. DE MIRIMONDE. Le Louvre (voir ci-dessus). Du 28 novembre au 25 avril.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION SAINT-MORYS. Au cabinet des dessins. Le Louvre (voir ci-dessus). Du 28 novembre au 15 février.

JOUVET, DULLIN, BATY, PITOEFF : LE CARTEL. Bibliothèque nationale. Galerie Mansart. 58, rue de Richelieu. Tous les jours de 12 h à 18 h jusqu'au 31 janvier.

SCULPTEURS DE RÊVES - L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.

DONATION DUHEM. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30.

LA MODE AU MUSÉE. Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Jusqu'au 10 janvier.

ILSE BING-PARIS 1931-1952. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Du 30 novembre au 31 janvier.

WAGONS-LITS A L'AFFICHE. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 18 janvier.

L'AFFICHE DE LIBRAIRIE AU XIXe SIÈCLE. Musée de la publicité (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

LE JOUET DE BOIS. De tous les temps, de tous les pays. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 14 février.

ARNE JACOBSEN. Architecte et designer danois 1902-1971. Musée des Arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 10 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 18 novembre au 31 janvier.

LA TABLE D'UN ROI. L'orfèvrerie du XVIIIe siècle à la cour de Danemark. Musée des Arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h., le dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'Industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

ROUALDES. Cité des Sciences et de l'Industrie (voir ci-dessus) Jusqu'au 26 décembre.

ARCHÉOLOGIE DU LIVRE MÉDIÉVAL. Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully. Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 janvier.

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES. Nouvelles acquisitions. Quérir, choisir. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 12 F ; le samedi : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

L'ART DE LA RELIURE (XVIe-XVIIIe siècle). Conservatoire national des arts et métiers. 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ESPACE FRANÇAIS. Vision et Aménagement. XVIe, début XIXe siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

ALGÉRIE, EXPRESSIONS MULTIPLES. Jusqu'au 4 janvier 1988.

RENZO PIANO. Projets et architectures. Chapelle de la Sorbonne. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 17 décembre.

MARIO MERZ. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 décembre.

GRANDVILLE. Dessins originaux. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 janvier.

LE MAROC DE DELACROIX. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (45-62-29-34). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 février.

ARCHITECTURES POSTALES : 1887-1987. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot. Place du Trocadéro. Jusqu'au 3 janvier.

THÉATRE ET LITTÉRATURE EN CHINE. Musée Kwok On. 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Du lundi au vendredi, de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

LE SYMBOLISME-LE RÉALISME. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

RAFAEL BORDALO PINHEIRO et la société de son temps. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-83). Jusqu'au 22 décembre.

CLAUDE GOULET. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf le lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 13 décembre.

FORMES SUÉDOISES SUR TEXTILE. Tissus imprimés 1952-1987. Centre culturel suédois, 11, rue de Payenne (42-71-82-20). De lundi à vendredi, de 12 h à 18 h ; Samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au au 31 décembre.

MAX REGER. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 décembre.

JAN BEUTENER. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

TRÉSORS DU MUSÉE INTERNATIONAL D'HORLOGERIE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-87-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 3 avril.

LES JEUNES ILLUSTRATEURS JAPONAIS. Hall du CNAP, 27, avenue de l'Opéra. Sauf samedi et dimanche, de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 11 décembre.

ACQUISITIONS RÉCENTES DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN. ACCROCHAGE 1. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer. Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 20 décembre.

UTRILLO, VALADON, UTTER. Trianon de Bagatelle. Bois de Boulogne, route de Sèvres. Tous les jours de 11 h à 17 h. Jusqu'au 3 janvier.

CHEFS-D'ŒUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 23 avril.

HARRY O. MEERSON. Transcendances et transparences. Espace photographique de Paris, 4-8, Grande-Galerie (entrée : Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf) (42-86-87-89).

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. Maison de la poésie (42-36-27-53). 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

FRANÇOIS STAHLY et PARVINE CURIE. Fondation Mona Bismarck, 34, Avenue de New-York. Sauf dimanche, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 12 décembre.

Galeries

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre.

SOUVENIRS DE MARBRE. Galerie E. Koutoulakis, 4, rue de l'Echelle (42-60-65-63). Jusqu'au 31 décembre.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie Daniel Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie d'art Saint-Honoré. 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre.

HABITER 50-60. Galerie Praz/Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60. Jusqu'au 16 janvier.

PEINTURE POUR LA CÉRÉMONIE DU THÉ. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges. Jusqu'au 16 janvier.

PIERRE ALECHINSKY. Trente et un frontispices originaux pour tête-bêche de Gérard Macé. JAN VOSS. JACQUES MONORY. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 9 janvier.

CLAUDE ET FRANÇOIS-XAVIER LALANNE, HELMUT NEWTON. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Du 28 novembre au 31 décembre.

THOMAS RUFF, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quicampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 6 janvier.

BAZAINE. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15).

CHRISTIAN BERARD. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 12 décembre.

BITRAN. Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 12 décembre.

FRANÇOIS BOISROND. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 28 novembre.

CHARLOTTE CALMIS. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (42-61-20-63). Jusqu'au 25 décembre.

CHASSE-POT. Œuvres de 1971 à 1987. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussman, (45-63-52-00). Terres cuites et dessins récents. Galerie Messine-Thomas Le Guillou, 1, avenue de Messine (45-62-25-04). Jusqu'au 12 décembre.

CHASTEL. Galerie Callu Mérite, 17, rue des Beaux-Arts (46-33-04-18). Jusqu'au 20 décembre.

LEONARDO CREMONINI. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 novembre.

DEGOTTEX. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 10 janvier.

JEAN DEYROLLE. Galerie Talarte, 13, rue Mazarine (42-25-90-85). Jusqu'au 5 décembre.

DILASSER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 19 décembre.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 novembre.

PHILIPPE FAVIER. Parisiana. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Du 28 novembre au 19 décembre.

ALAIN FLEISCHER. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 5 décembre.

HENRI GOETZ. Galerie Aittouares, 10, rue de la Grange-Batelière (45-23-41-13). Jusqu'au 19 décembre.

LOIC LE GROUMELLEC. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Du 28 novembre au 30 décembre.

JEAN-MARIE HAESSLE. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Du 19 novembre au 19 décembre.

HANS HARTUNG. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 19 décembre ; Œuvre gravé. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 12 décembre.

ALFRED HRDLICKA. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (43-54-66-75). Jusqu'au 28 novembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 novembre.

CHRISTIAN JACCARD. Galerie Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 9 janvier.

KNOBLAUCH. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-34-07). Jusqu'au 24 décembre.

LAGNEAU. Temples-cabanes. Galerie du Roi de Sicile, 20, rue du Roi de Sicile (40-27-07-27). Jusqu'au 16 janvier.

LAMSWEERDE. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 2 janvier.

LAPICQUE. Mythologie marine. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

MAXIMILIEN LUCE. Epoque néo-impressionniste. Galerie H. Odermatt, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 30 janvier.

PIERRE MABILLE. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 9 janvier.

LOIC MADEC. Galerie Lucie Weill-Seligmann, 6, rue Bonaparte (43-54-71-95). Jusqu'au 5 décembre.

RAFAEL MAHDAVI. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 19 décembre.

MAURICE MAILLARD. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 5 décembre.

MARIKA MAKELA. Galerie Antoine Candau, 15-17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 5 décembre.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins, 1931-1963. Jusqu'au 31 décembre. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). **L'Œuvre sculpté.** Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 9 janvier.

ALBERT MERZ. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au, 9 janvier.

MICHAUX. Galerie Di Meo. 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 novembre.

MOSSET. Galerie L'aire du Verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 24 décembre.

DANIEL PANDINI. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie. Jusqu'au 28 novembre.

RAINER PFNUR. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (45-05-08-46). Jusqu'au 20 décembre.

FRANÇOIS PRISER. Galerie Balm, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 5 décembre.

JEAN PROUVÉ. Galerie Down Town, 33, rue de Seine (46-33-82-41). Jusqu'au 23 décembre.

GASTON-LOUIS ROUX. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 5 décembre.

JEAN-BAPTISTE SECHERET. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 décembre.

BRAM VAN VELDE. Maeght Editeur, 36, avenue Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 10 janvier.

ZOÉ. Comptoir de la Photographie. Cour du Bel-Air, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 5 décembre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les cent chaises. 1887-1987. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 31 janvier ; **Juan Gris et les Dimanches de Boulogne.** Musée municipal, 64, rue de la Saussière (46-84-77-39). Jusqu'au 9 janvier.

CORBEIL-ESSONNES. Jean Degottex. Centre d'Art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 18 décembre.

CRÉTEIL. Parcours. Rétrospective de J.-P. Lebouf'eh. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

LA DÉFENSE. Art d'Asie. La Galerie. Esplanade de la Défense (43-26-14-70). Jusqu'au 17 janvier.

FRESNES. Antoine de Bary. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Jusqu'au 24 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Philippe Favier. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (46-42-33-76). Jusqu'au 24 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. R. Monnier, J. Noël, N. Hershel, J. Degottex. Centre d'art contemporain. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 6 décembre.

JOUY-EN-JOSAS. Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Pereire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

LA VARENNE. Raymond Hains. Musée. Villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). Jusqu'au 24 décembre.

LEVALLOIS-PERRET. Anastasia Drummen. Galerie d'Art Maurice-Gabriel François, 83, rue Paul-Vaillant-Couturier. Jusqu'au 11 décembre.

MEAUX. Erika Magdalinski. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (64-34-84-45). Jusqu'au 24 décembre.

MEUDON. Gloria Friedman. Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Jusqu'au 24 décembre.

MELUN. Antoine Perpere. Musée de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (64-39-17-91). Jusqu'au 24 décembre.

MONTROUGE. Trente ans d'éditions Adrien Maeght (1957-1987). Galerie A. Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 30 janvier.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-67-73). Jusqu'au 14 février 1988.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Graufesenque, un village de potiers gallo-romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 14 décembre. **Denis Laget.** Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-OUEN. Jean-Michel Alberola. Musée parc Albert-Mézières, 12, rue Albert-Dhalenne (42-54-65-79). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Michel Verjux. Salle des Pas-Perdus, dans la gare (30-50-82-21). Jusqu'au 24 décembre.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Daniel Pontoreau. Ferme de Coulevrain. Bourg de Savigny (64-41-75-15). Jusqu'au 24 décembre.

VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique La. Musée municipal Alphonse-Georges-Poulain (32-21-28-09). Jusqu'au 10 janvier.

En province

ARRAS. Raoul Ubac, 1932-1985. Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-72-30-12). Du 28 novembre au 24 janvier.

BORDEAUX. D'autres XIXe siècles. Musée des Beaux-Arts. Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal (56-90-91-60). Jusqu'au 11 janvier.

DIJON. Dan Graham. Jusqu'au 5 décembre. Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin (80-30-75-23).

DOUAI. Sculptures de Roseline Granet. Galerie Félix Labisse. Jusqu'au 20 décembre.

CALAIS. Les cultes funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 3 janvier.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Raoul Dufy. Hôtel Donadeï de Campredon. Jusqu'au 13 mars.

MACON. Jean-Michel Alberola. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 18 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chefs-d'œuvre néo-impressionnistes. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 février.

MARSEILLE. Peindre dans la lumière de la Méditerranée. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 20 décembre ; **Le trésor de la Garonne.** Musée d'histoire, centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 30 janvier.

METZ. Tony Langen. Faux mouvement, 3 bis, rue Sainte-Marie (87-37-38-29). Jusqu'au 10 décembre.

MULHOUSE. La manufacture Haussmann entre 1775 et 1830. Musée de l'impression sur étoffes, 3, rue des Bonnes-Gens (89-45-51-20). Jusqu'au 17 avril.

NANCY. Henry Laurens (1885-1954). Autour d'une acquisition : la Grande Femme au miroir, 1929 (sculptures, dessins, gravures). Jusqu'au 15 décembre ; **DESIGN AU DANEMARK 1950-1987.** Musée des beaux-arts, place Stanislas (83-37-65-01). Jusqu'au 21 décembre.

NANTES. Giulio Paolini. De l'atelier à l'exposition. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). 15 décembre ; **François Morellet. Installations lumineuses.** Salon d'angle de la Direction régionale des Affaires culturelles, angle rue Richebourg/rue Stanislas-Baudry. Jusqu'au 8 janvier.

NICE. Didier Vermeiren. Centre national d'art contemporain. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 décembre.

NIMES. Collection du Musée d'art contemporain. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 30 janvier.

QUIMPER. Trois aspects des collections du Musée d'art contemporain de Groningen. Chapelle de la tour d'Auvergne. Jusqu'au 20 décembre.

LA ROCHE-SUR-YON. Barbara et Michael Leisgen : œuvres photographiques... Musée, rue Georges-Clemenceau (51-05-54-23). Du 28 novembre au 31 janvier.

LA ROCHELLE. Le Théâtre de Christian Boltanski. Maison de la culture (46-41-37-79). Jusqu'au 3 janvier.

ROCHECHOUART. Raoul Hausmann à Ibiza ; David Tremlett. Musée départemental d'art contemporain. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 décembre.

SAINT-PRIEST. De la photo comme peinture. Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo-Argence, place F.-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 24 janvier.

SAINT-QUENTIN. Autour du Psautier de la reine Ingeburge. Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue A.-Lécuyer (23-64-06-66). Jusqu'au 14 décembre.

Claudio Parmiggiani. Teatro della memoria. Musée d'art moderne, Ancienne Douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 20 décembre.

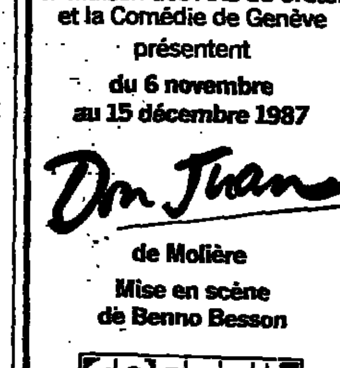
TOULOUSE. Miro, sculptures. Musée d'art moderne. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 15 décembre ; **Le portrait toulousain de 1550 à 1800.** Jusqu'au 7 janvier ; **Des pharaons à nos jours. Les bâtisseurs de Karnak.** Jusqu'au 29 novembre. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07).

TOURS. Victor Laloux, architecte. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 6 décembre.

TROYES. Grande rétrospective Charles-Dufresne. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 24 janvier.









THEATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES PETITS PAS. Bouffes du Nord (42-39-34-50), 20 h 30 (26).

MACBETH. LE SOMMEIL. Centre Mandapa (45-89-01-60), 20 h 30 (26).

LES BUVEUSES DE PLUIE. Saint-Denis. Théâtre G.-Philipe (42-43-17-17), 18 h 30.

LA BONNE ANNA. Théâtre Michel (42-65-35-02), 18 h 30 et 21 h 30 (28).

PLEURE PAS GILBERT. Palais des Glaces (46-07-49-93), 19 h (1er).

PAVA KATHAKALI. Marionnettes de l'Inde. Maison des cultures du monde (45-44-72-30). Du 1er au 6 décembre. 14 h 30 et 20 h 30 (1er).

NOUS SOMMES SI JEUNES NOUS NE POUVONS PAS ATTENDRE. Suresnes. Emballage Théâtre (45-06-13-10), 21 h (1er).

LE TRIOMPHE DE L'AMOUR. TEP (43-64-80-80), 20 h 30 (1er).

JONATAN LE MAT. Neuilly. L'Athlétic (46-24-03-83), 20 h 30 (1er).

HOMMAGE A LOUIS JOUVET. Théâtre du Rond-Point (42-56-60-70), 20 h 30 (1er).

HERMAN VAN VEEN. La Cigale (42-23-38-00), 20 h 30 (1er).

Hors Paris

JUVISY-SUR-ORGE. Les Amours perdues, par le Théâtre de l'Eclipse (69-21-60-34). Du 1er au 19 décembre, à 21 h.

ROUEN. DARNÉTAL. L'Hymne, par l'Ephéméride Théâtre Compagnie (32-59-41-85). Du 26 au 29 novembre, à 20 h 30.

LILLE. Les Rois mages. Théâtre Sébastopol (20-57-15-47). Du 28 novembre au 19 décembre, à 14 h 30.

Les salles à Paris

ANTOINE-SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Taupe : 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARCANE (43-38-19-70). Le Vœu : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. jeu.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Le Miracle de Théophile : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Une chambre sur la Dordogne : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière), sam. 17 h et 21 h.

ASTELLE THÉATRE (42-38-35-53). L'Ours et Mais n'te promène donc pas toute nue : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

ATELIER (46-06-49-24). Capitaine Bada : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Fragment de Théâtre I- Fragment de Théâtre II : 18 h 30 (Jeu., ven.). Salle Louis Jouvet. Elvire Jouvet 40 : 18 h 30. Rel. dim., lun. Les Acteurs de bonne foi et la Méprise : 21 h (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 16 h.

BATACLAN (47-00-30-12). Zouc : 20 h 45. Rel. dim., lun.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Ecole contraire : 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Iphigénie : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. jeu.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15). Le Temps, le fou : 21 h. Rel. dim., lun.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. La Vénus à la fourrure et Les Pragmatistes : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Les Pragmatistes : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

CIRQUE D'HIVER (47-00-10-07). On achève bien les chevaux : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Galerie. Barouf à Chioggia : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). La Resserre. Bérénice : 15 h et 20 h 30. Rel. dim., lun.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Les Dindons de la farce tranquille : 21 h, sam. 19 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou la Dissipation : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. La Poudre aux yeux, Monsieur de Pourceaugnac : 14 h, sam. (série 2) 14 h, dim. 14 h. Monsieur de Pourceaugnac, la Poudre aux yeux : 14 h, sam. (série 2) 14 h, dim. 14 h. Turcaret : 20 h 30 (Ven.).

CONFLUENCES (SALLE HENRI LANGLOIS) (43-87-71-05). Jean Vilar, la bataille de Chaillot : 20 h 30 (Ven., sam.), jeu. 18 h, dim. (dernière) 15 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Trop cher payé : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

EDGAR (43-20-85-11). Les Péripatéticiens : 20 h 30. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Epoque épique : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). Le Petit Bruit des perles de bois : 20 h 15, dim. 14 h 45. Rel. dim. soir, lun., mar. La Tragédie des treize vaisseaux : 22 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

ESPACE PIERRE CARDIN (42-66-17-81). The Normal Heart : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Le Chef-d'œuvre sans queue ni tête : 18 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. La Légende de Mélusine : 21 h, dim. 17 h. Rel. lun.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim., lun.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). L'Eloignement : 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir., lun.

GALERIE 55 (43-26-63-51). Bo Trayal : 21 h. Rel. dim., lun.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). La petite chatte est morte : 19 h, sam. 15 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant de Noël (A Christmas Carol) : 18 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Le Lutin aux rubans : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Madame Sans-Gêne : 15 h 30, sam. 15 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. lun., mar.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-48-74-28). Le Traducteur cleptomane ou la disparition : 20 h 45, dim. 17 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Lettre d'une inconnue : 21 h 30. Rel. dim.

JARDIN D'HIVER-THÉATRE OUVERT (42-62-59-49). Conversations conjugales : 18 h 30 et 21 h. Rel. dim., lun.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Inventaires : 19 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Bivouac (Festival d'automne à Paris) : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Première Jeunesse : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Rel. dim. Carmen Cru : 22 h. Rel. dim.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). L'Etonnante Famille Bronté : 21 h, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Contes bariolés, suivi du Chant du cygne : 20 h. Rel. dim. Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Rel. dim. Un riche, trois pauvres : 21 h 15. Rel. dim.

LYCÉE FÉNELON (46-07-91-51). La Visita (spectacle en italien) : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Bal des monstres : 22 h. Rel. dim., lun.

MARIGNY (42-56-04-41). Kean : 20 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44). Gouttes dans l'océan : 22 h. Rel. dim., lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Double Mixte : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). C'était hier : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

NICOLAITE DE CHAILLOT (45-54-84-59). Le Festin de Balthazar : 20 h 30. Rel. dim., lun.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 20 h 30, sam. 15 h 30, 21 h 30 et 18 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30, dim. 14 h. Rel. dim. soir, lun.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Le Pyromane : 18 h (Ven.), dim. (dernière) 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Léopold le bien-aimé : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Petite salle. Loto pay : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). L'Affaire du courrier de Lyon : 14 h, dim. 14 h, sam. 15 h et 20 h 30, dim. 18 h 30. Rel. jeu., lun.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Variations sur le canard : 19 h (Jeu., ven., sam. dernière). Reine mère : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Ma chère Rose : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Crimes du cœur : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Un jardin en désordre : 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ROSEAU-THÉATRE (ANCIEN THÉATRE DE L'EPICERIE) (42-71-30-20). Le Puceau d'Orléans : 20 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Les Seins de Lola : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Jango Edwards : 20 h 30. Rel. dim., lun.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Le Baiser de la femme-araignée : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01). La Faim : 20 h 45, jeu. soirée suivie d'un concert classique 20 h 45.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Les Juges du ciel : 20 h 45, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit des rois : 20 h 30 (Ven., sam.), dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65). Le Scorpion : 20 h 30 (Jeu.).

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). La Chasse au corbeau : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Quel Petit Vélo ? : 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer. L'Honneur de Rodrigue ou l'Histoire du Cid : 14 h 30, jeu., ven., mar. 14 h 30, jeu., mar. 10 h, sam. 15 h et 18 h. Grand Théâtre. Le Soulier de satin : 20 h, dim. (en continuité) 13 h. Théâtre Gémier. Une lune pour les déshérités : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Bouffes africaines pour Tarzan malade : 18 h 30 (Jeu., ven. dernière). Le Détournement d'avion le plus fou de l'année : 22 h 15. Rel. dim., lun.

TOURTOUR (48-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Rel. dim., lun. Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. Rel. dim., lun.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Quatuor Violons dingues : 19 h. Sylvie Joly : 21 h. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

VERTIGO (42-25-03-19). La Fleur à la bouche : 20 h 30 (Jeu., ven. dernière).

ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) DAUMESNIL (43-44-07-90). Zingaro : 20 h 30. Rel. jeu., dim., lun.

Région parisienne

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. Maison de poupée : 20 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. Lequel est fou de nous deux ? (Festival d'automne à Paris) : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Si, de Babus, si loin : 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CERGY (THÉATRE DES ARTS) (30-32-79-00). Petite salle. Eloge de la pornographie (Festival théâtral du Val-d'Oise) : 18 h 30, dim. (dernière) 16 h.

CLICHY (THÉATRE DE L'ARC) (42-70-03-18). L'Aide-mémoire : 21 h. Rel. dim., lun.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (48-99-18-88). Grande salle. Dom Juan ou le festin de Pierre : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, jeu., lun.

GENNEVILLIERS (THÉATRE DE GENNEVILLIERS) (47-93-26-30). Une belle journée d'août 1913 : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

IVRY (THÉATRE D'IVRY) (46-72-37-43). L'Eclipse de la balle : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (42-21-18-81). Scènes d'un roi Lear (travaux d'acteurs) : 20 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun. Grande salle. Pionniers à Ingolstadt (Festival d'automne à Paris) : 21 h 30 (Jeu., ven., lun., mar.). Salle polyvalente. Dans la solitude des champs de coton (travaux d'acteurs) : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière), sam. 17 h et 21 h.

SAINT-CYR (CENTRE ELSA TRIOLET) (30-45-11-10). le Nouvel Appartement : 21 h.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (ROND-POINT LIBERTÉ) (48-89-99-10). Naître ou naître pas (troisième marathon du rire) : 21 h, dim. (dernière) 17 h.

SCEAUX (ORANGERIE DE SCEAUX) (42-74-22-77). Le Rêve de d'Alembert : 20 h 45, dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun.

STAINS (ESPACE PAUL ELUARD) (48-21-61-05). La Question : 21 h, dim. 15 h 30.

VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN ROLLAND) (47-26-15-02). Colloque sur l'aménagement d'une région du Nord Rencontres du théâtre en Val-de-Marne : 20 h 30.

VILLEPARISIS (CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT) (64-27-94-99). Bulle ou la voix de l'océan : 14 h 30, dim. 15 h.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) ■ 20 h 30, 19 h sam., 20 h 30 dim. : Devos existe, je l'ai rencontré. Rel. lun. ; ■ 22 h 15 : Fou comme Fourcade. Rel. dim. ; ■ 18 h 30, 20 h 30 lun., 18 h 30 dim. : Cosmos ou l'inaccessible étoile. Rel. sam. ; 22 h 30 dim. : Banc d'essai des jeunes. ■ 23 h 30, 22 h 15 dim. : Halte au cul ! Rel. mer.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) Salle I ■ 20 h 15. : Areuh = MC2. Rel. dim. ; Salle I ■ 21 h 30 : Guitry, quatre pièces en un acte. Rel. dim., ■ 22 h 30 : Crise de foi. Rel.- Dim. ; Salle II ■ 20 h 15 : Les Sacrés Monstres. Rel. dim., mer. (except) ; Salle II ■ 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes. Rel. dim., mer. (except) ; Salle II ■ 22 h 30 : Mais que fait la police ? Rel. dim., mer. (except).

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) ■ 20 h 15, 23 h 45 sam. (sur réservation uniquement) : Tiens voilà deux boudins (dernières). Rel. dim. ; ■ 21 h 30 : Mangeuses d'hommes. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : Orties de secours (dernières). Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), ■ 21 h : Des filles pour un sale Grec. Rel. dim. lun.

EDGAR III (43-20-85-11), ■ 20 h 15 : Le Cabaret des chasseurs en exil. Rel. dim. ; ■ 21 h 30 : Le Chromosome chatouilleux. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : C'est plus show à deux. Rel. dim.

DANSE

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Poumi Lescaut : jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., (dernière) ; « le Regard de l'arbre ». 70 F, TR : 55 F.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12), Compagnie Elinor Ambash : jusqu'au 29 novembre. 20 h 30 : mer., jeu., ven., sam. 18 h 30 : jeu., ven., sam. 16 h : dim. (dernière) ; 65 F, 50 F et 45 F.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42), Argentine Nucleodanza : jusqu'au 29 novembre, 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. 17 h : dim. (dernière). La danse devient un éclat de rire grâce à trois femmes habitées par l'humour, la dérision... et le tango. 80 F. TR : 60 F Fnac + Crous.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-04), Ballet du théâtre Kirov de Leningrad : jusqu'au 10 janvier, 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 15 h : jeu., ven., dim., le Corsaire, chor. de M. Petipa : mer., jeu., ven. ; « le Lac des cygnes », chor. de L. Ivanov et M. Petipa : mer., jeu., ven., dim. ; « les Ombres » (3e acte de La Bayadère : chor. de M. Petipa, et « Potemkine », chor. de O. Vinogradov : mar. 300 F, 220 F, 160 F et 100 F. Fnac + agences.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Compagnie Angelin Preljocaj : jusqu'au 28 novembre. 20 h 45 mer., ven., sam. (dernière) ; « Hallali Romee », chor. de A. Preljocaj, mus. de M. Decoust, de 52 F à 150 F. Compagnie Joseph Nadj : jusqu'au 28 novembre, 18 h 30 ven., sam. (dernière), « Canard pékinois », 52 F. Monnier-Duroure : jusqu'au 5 décembre, 20 h 45 mar. (première), « Mort de rire », chor. de M. Monnier et J.-F. Duroure, de 52 F à 150 F.



CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Dynamite (1929), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; Madame Satan (1930, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Double Impasse (1986, v.o.), de Robin Spry, 21 h 15.

JEUDI

The Squaw Man (1931, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; le Signe de la croix (1932, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Ernie (1967, v.o.), de Don Owen, 21 h 15.

VENDREDI

La Loi du lynch (1933, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; Four Frightened People (1933-1934, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Sur la route (1970, v.o.), de Donald Shebib, 21 h 20.

SAMEDI

Cléopâtre (1934, v.o.), de Cécil B. de Mille, 15 h ; la Fête à Henriette (1952), de Julien Duvivier, 17 h 15 ; les Croisades (1935, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Crimes of the future (1970, v.o.), de David Cronenberg, 21 h 30.

DIMANCHE

Une aventure de Buffalo Bill (1936, v.o.s.t.f.), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Sidi-Brahim (1939), de Marc Didier, 17 h 15 ; les Flibustiers (1937, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Parlez-nous d'amour (1976), de Jean-Claude Lord, 21 h 15.

LUNDI

La Lumière (1987), de Souleymane Cissé, 21 h.

MARDI

Pacific Express (1339, v.o.s.t.f.), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; les Tuniques écarlates (1940, v.o.s.t.f.), de Cecil Blount de Mille, 19 h ; la Tendresse ordinaire (1972), de Jacques Leduc, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

L'Empreinte du passé (1925), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; China Girl (1987, v.o.s.t.f.), de Abel Ferrara, 19 h.

JEUDI

Le Batelier de la Volga (1926), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Meurtre par décret (1978, v.o.s.t.f.), de Bob Clark, 17 h 15 ; Un enfant du pays (1987, v.o.s.t.f.), de Jerrold Freedman, 19 h 15.

VENDREDI

Le Roi des rois (1926), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Playing away (1986, v.o.), de Horace Ove, 19 h.

SAMEDI

Les Damnés du cœur (1928), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Dynamite (1929), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; Anges des faubourgs (1987, v.o.s.t.f.), de Carlos Reichenbach, 19 h 30 ; Swan Song (1986, v.o.s.t.f.), de Zhang Zeming, 21 h 30.

DIMANCHE

Madame Satan (1930, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; The Squaw Man (1931, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; Histoire d'Orokia (1987, v.o.s.t.f.), de Jacques Openeim et Sou Jacob, 19 h 15 ; La vie est belle (1987, v.o.s.t.f.), de Benoît Lamy et Ngangura Mweze, 21 h 15.

LUNDI

Le Signe de la croix (1932, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; la Loi du lynch (1933, v.o.), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; Desebagato ou le Dernier Salaire (1987, v.o.s.t.f.), de Emmanuel K. Sanon, 19 h.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à Pierre Braunberger ; Ballade de Paris (1954), de Marcel Gibaud, 14 h 30 ; le Bestiaire d'amour (1953), de Gérard Calderon, 14 h 30 ; Procès de pin'up girls (1950), de Marcel Gibaud, 17 h 30 ; les Dégourdis de la onzième (1937), de Christian-Jaque, 17 h 30 ; la Vengeance d'une orpheline russe (1965), de Françoise Lepeuve et Monique Lepeuve, 20 h 30 ; le Ruisseau (1938), de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara, 20 h 30.

JEUDI

Hommage à Pierre Braunberger ; Calligraphie japonaise (1961), de Pierre Alechinsky, 14 h 30 ; les Trois Couronnes du matelot (1982), de Raoul Ruiz, 14 h 30 ; l'Armoire (1969), de Jean-Pierre Moulin, 17 h 30 ; Tire-au-flanc (1933), d'Henri Wulschleger, 17 h 30 ; Rien que les heures (1960), d'Alberto Cavalcanti, 20 h 30 ; En rade (1927), d'Alberto Cavalcanti, 20 h 30.

VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger ; les Marines (1957), de François Reichenbach, 14 h 30 ; la Dénonciation (1961), de Jacques Doniol-Valcroze, 14 h 30 ; Libre de ne pas l'être (1969), de Jean-Pierre Lajournade, 17 h 30 ; Petit à petit (1970), de Jean Rouch, 17 h 30 ; Auto-portrait (1963), de Gérard Patris, 20 h 30 ; l'Amant de Lady Chatterley (1955), de Marc Allégret, 20 h 30.

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger ; Mario Prassinos (1968), de Lucien Clergue, 14 h 30 ; l'Affaire du courrier de Lyon (1937), de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara, 14 h 30 ; la P'tite Lili (1928), d'Alberto Cavalcanti, 17 h 30 ; Fantômas (1932), de Paul Fejos, 17 h 30 ; le Coup du berger (1956), de Jacques Rivette, 20 h 30 ; Vivre sa vie (1962), de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger ; On demande grand-père gentil (1982), de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; le Trésor des Pieds Nickelés (1949), de Marcel Aboulker, 14 h 30 ; Records 37 (1937), de Jean Tarride et Jacques Brunius, 17 h 30 ; Fantômas : le mort qui tue (1913), de Louis Feuillade, 17 h 30 ; l'Etoile de mer (1928), de Man Ray, 20 h 30 ; le Docteur Mabuse (1922), de Fritz Lang, 20 h 30.

LUNDI

Hommage à Pierre Braunberger ; les Quatre Jambes (1931), de Marc Allégret, 14 h 30 ; La route est belle (1929), de Robert Florey, 14 h 30 ; le Chant du Styrène (1958), d'Alain Resnais, 17 h 30 ; Ma nuit chez Maud (1969), d'Eric Rohmer, 17 h 30 ; Un coup pour rien (1970), de Jean-Louis Comolli, 20 h 30 ; Gibier de potence (1951), de Roger Richebé, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

BARFLY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE BAYOU (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA BONNE (**) (It.) : Maxévilles, 9e (47-70-72-86).

COLÈRE EN LOUISIANE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

LE CRI DU HIBOU (Fr.-It.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOUSE II (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

MISSION (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NADINE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

NOCE EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES NOUVEAUX TRICHEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE SICILIEN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SUPERMAN IV (A., v.f.) : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LES VRAIS DURS NE DANSENT PAS (*) (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES FILMS NOUVEAUX

ACCROCHE-CŒUR. Film français de Chantal Picault : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

APOLOGY. Film américain de Robert Bierman, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LE DERNIER EMPEREUR. Film anglo-italien de Bernardo Bertolucci, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-00-47) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LES FORCES DU MAL (*). Film américain de Guy Magar, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOLLYWOOD SHUFFLE. Film américain de Robert Townsend, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

HOPE AND GLORY. Film britannique de John Boorman, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAXIMUM OVERDRIVE. Film américain de Stephen King, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

NUIT DOCILE. Film français de Guy Gilles : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TAMPOPO. Film japonais de Juzo Itami, v.o. : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA VEILLÉE. Film espagnol de J.M. Martin Sarmiento, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86).

Les grandes reprises

ALIENS LE RETOUR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BAMBI (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BARBARIANS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

ET TOUT LE MONDE RIAIT... (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HANTISE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

INVASION U.S.A. (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LETTRE D'UNE INCONNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA LUNA (*) (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

MÉDÉE (It.-All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

MON PETIT POUSSIN CHÉRI (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

PLATOON (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA POISON (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE ROMAN DE MILDRED PIERCE (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE SILENCE DE LA MER (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

TERREUR A L'HOPITAL CENTRAL (**) (Can., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA TRAGÉDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

Les festivals

ALBERTO MORAVIA (v.o.), Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05). Les Indifférents, ven. 18 h, sam. 16 h ; le Mépris, ven. 22 h, sam. 18 h ; le Conformiste, sam. 20 h, dim. 21 h ; Agostino, sam. 14 h et 22 h ; les Indifférents, dim. 17 h en avant-première suivi d'un débat en présence d'Alberto Moravia.

CHARLES CHAPLIN, Studio 43, 9e (47-70-63-40). La Ruée vers l'or, dim. 14 h ; le Cirque, mer. 16 h ; les Temps modernes, mer. 14 h ; le Kid, dim. 16 h ; les Lumières de la ville, dim. 16 h ; le Dictateur, mer. 16 h.

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, République Cinémas, 11e (48-05-51-33). La Métamorphose du client, E = Mc 2 fines, Cage vide cherche oiseau rocker, Attitudes et Tel père, tel fils, Une bavure ordinaire, Scopitones des années soixante, le Poème, jeu. à 20 h 30 t.u. : 24 F.

DEUXIÈME FESTIVAL CINÉ-CHINE, Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65). La Terre jaune, mer. 16 h ; Shaolin Nord et Sud, mer., lun. 18 h ; l'Auberge du printemps, jeu. 16 h, ven. 18 h ; Nuit glacée, jeu. 18 h, mar. 18 h ; le Talisman, ven. 16 h ; Souvenirs du vieux Pékin, sam. 16 h ; le Retour des grues, dim. 16 h ; la Maison de thé, dim. 18 h ; la Jeune Fille Xiao Xiao, mar. 16 h ; le Tireur de pousse-pousse, lun. 16 h, sam. 18 h.

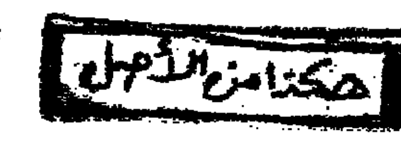
ERIC ROHMER, République Cinémas, 11e (48-05-51-33). Pauline à la plage, jeu. 14 h ; Perceval le Gallois, mer. 17 h 30 ; les Nuits de la pleine lune, dim. 16 h ; le Signe du lion, mar. 12 h 20 ; le Beau Mariage, lun. 20 h.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). La Marquise d'O, ven. 18 h ; les Nuits de la pleine lune, mer. 20 h ; Pauline à la plage, dim. 15 h 40 ; le Beau Mariage, sam. 20 h ; Perceval le Gallois, lun. 14 h ; la Femme de l'aviateur, lun. 20 h.

FEMMES FATALES (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Pandora, séances mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Rue chaude, séances jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme et le Pantin, séances ven. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; les Tueurs, séances sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Chatte sur un toit brûlant, séances dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Assurance sur la mort, séances lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Belle de Moscou, séances mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

FEMMES FATALES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Agent X 27, séances mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Lady Eve, séances jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le facteur sonne toujours deux fois, séances ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Salomé, séances sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Inquiétante Dame en noir, séances dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Ninotchka, séances lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Eve, séances mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

FESTIVAL D'AUTOMNE, LES CAHIERS DU CINÉMA (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40). Le Manuscrit trouvé à Saragosse, mer., lun. à 20 h, mar. 20 h 30 ; les Codes, mer. 22 h 15 ; l'Ecrivain, jeu. 20 h ; l'Art d'être aimé, jeu. 22 h 15 ; la Poupée, ven. 20 h 30 ; la Clepsydre, sam. 20 h, dim., lun. 22 h 15 ; Une histoire banale, sam. 22 h 15 ; Journal intime, dim. 20 h (rétrospective W. Has) ; I do not know what it is I am like, Robin des voix, suivi de Robin Texto jeu. 22 h ; Jean-Paul Kaufmann, paris, jeu. 22 h ; Dutch Moves, ven. 22 h ; l'Image, ven. 22 h ; Soft and hard, sam. 22 h ; Lettre à Jean-Luc Godard, sam. 22 h ; Letters home, dim. 22 h ; Art of memory, lun. 22 h ; What you mean me ?, lun. 22 h ; le Living vivant, lun. 22 h ; Max Headroom, mar. 22 h ; Hotel Tapes, mar. 22 h. t.u. pour les films vidéo : 22 F.



CINEMA

HOMMAGE A ANDREI KONCHALOVSKY (v.o.), Ep de Bois, 5e (43-37-57-47) : Runawaytrain, séances mer. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; le Premier Maître, séances jeu. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 film 10 mn après ; Oncle Vania, séance ven., mar. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; Maria's Lovers, séances sam. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; Sibériade, séances dim à 17 h, 20 h 30 ; le Nid des gentilshommes, séances lun. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après.

HOMMAGE A NIKITA MIKHALKOV (v.o.), *Les Trois Luxembourg*, 6e (46-33-97-77). La Parentèle, ven., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Partition inachevée pour piano mécanique, mer., sam., film à 14 h, 16, 18 h, 20 h, 22 h ; Quelques jours de la vie d'Oblomov, jeu., dim., film à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Esclave de l'amour, lun., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cinq Soirées, mar., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

JEAN-LUC GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Masculin-Féminin, mar. 16 h ; Je vous salue Marie, lun. 12 h ; Deux ou trois choses que je sais d'elle, jeu. 14 h.

LA PASSION TOUT COURT, NUIT DU COURT MÉTRAGE, *Le Grand Edgar*, 1e (43-20-90-09). Rentrée des classes, l'Parti des choses, Roméos et Jupettes, Paparazzi, Blue jeans, Bois ton café, il va être froid, Ça tourne mal, Monks, le Jour des fous, L'Ère du verseau, Twix, Outremer, Fer à repasser, T.V. Buster, Colloque de chiens, La Mémoire Strangulation blues, Nuit de Chine, on ne se dit pas tout entre époux, Classico, en présence de Jacques Rozier, Alain Bergala, des réalisateurs et réalisatrices.

LES NUITS AMÉRICAINES (v.o.), Raneigh, 16e (42-88-64-44). Smithereens ven., lun. 18 h 30, sam. 22 h 30 ; Dead of an Angel, ven. 22 h 30, dim. 16 h 30 ; Native son, jeu. 18 h 30 et 22 h 30 ; Hard Choyce, sam. 16 h 30, dim 18 h 30 et 22 h 30 ; Beirut the last home movie, lun. 22 h 30.

LES QUATRIÈMES NUITS DU DESSIN ANIMÉ, *Escurial*, 13e (47-07-28-04). Les Aventures des Pieds nickelés, ven. 0 h 30. Pl. : 65 F. suivi de : Le tandis doit être vaincu, le Circuit de l'alcool, Anatole fait du camping, Animoses, Steinberg, le Journal de Léonard, le Petit Chaperon bleu blanc rouge, Sinémassacre, la Corrida, Ubu, Les oiseaux sont des cons, le Sourire de Léonard de Vinci, Roméo, Anatole à la tour de Nesle, les Escargots, Sélection de films publicitaires, Films-annonces, Sélection des meilleures bandes-annonces.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action *Rive Gauche*, 5e (43-29-44-40). Noblesse oblige, mer., dim. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Whisky à gogo, jeu. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; De l'or en barres, ven. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Tueurs de dames, sam., mar. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; l'Homme au complet blanc, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LEUR PREMIER FILM, Panthéon, 5e (43-54-15-04). Les Maîtres fous, séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30, film 5 mn après, suivi de : les Marines, Une histoire d'eau, L'amour existe, le Chant du Styrène, Une partie de campagne, festival de courts et moyens métrages.

LUIS BUNUEL (v.o.), République *Cinémas*, 11e (48-05-51-33). Nazarin, mar. 14 h ; Un chien andalou, sam. 16 h ; Los Olvidados, sam. 16 h ; El, dim. 10 h 30.

MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie, je me sens rajeunir, ven., *séances à 14 h 10*, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Les hommes préfèrent les blondes, lun., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Sept ans de réflexion, sam., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Comment épouser un millionnaire, mar., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Bus Stop, jeu., séances à 13 h 55, 15 h 55, 17 h 55, 19 h 55, film 10 mn après ; le Milliardaire, mer., dim., séances à 13 h 40, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, film 10 mn après.

MARLÈNE DIETRICH (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Morocco, mer., jeu., ven., mar. 16 h 30 ; l'Impératrice rouge, mer., ven., dim., mar. 20 h ; Angel, mer., jeu., ven., mar. 18 h 15.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20). Monty Python, la vie de Brian, mer., ven., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45, film 10 mn après ; Jabberwocky, jeu., dim., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45, film 10 mn après ; Monty Python, sacré *Graal*, sam., lun., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45, film 10 mn après ; Monty Python, le sens de la vie, mar., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, 21 h 55, film 10 mn après.

NUIT MICHEL DRACH, *Gaumont Alésia*, 14e (43-27-84-50). Il est génial Papy, le Pull-over rouge, Élise ou la vraie vie, ven. à 20 h 30 en présence de Guy Bedos et Michel Drach. Pl. : 80 F.

RÉTROSPECTIVE NANNI MORETTI (v.o.), 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Rêves d'or, mer., sam., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ecce bombo, jeu., lun., *film à 14 h, 16 h*, 18 h, 20 h, 22 h ; Je suis un autarcique, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Bianca, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La messe est finie, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

SEMAINE DU CINÉMA DE L'IMMIGRATION (v.o.), *Utopia Champollion*, 5e (43-26-84-65). Un coupable, mer. 20 h ; En plein cœur, Ali au pays des mirages, jeu. 17 h 45 ; la Cellule, Black Mic Mac, jeu. 20 h ; Prends 10 000 balles et casse-toi, jeu. 22 h ; la Poupée qui tousse, A contre-jour, ven. 17 h 45 ; Ring, Miss Mona, ven. 20 h avec un film surprise à 22 h ; Peut-être la mer, Bâton Rouge, sam. 17 h 45 ; la Vago, la Vieille *Quimboiseuse et le Majordome*, sam. 20 h ; l'Enfant des étoiles, sam. 22 h ; l'Agression, Tête de Turc, dim. 17 h 45 ; la Harka, The waste land, dim. 20 h ; les Sacrifiés, dim. 22 h ; D'une terre l'autre, le Droit d'aimer, Petite histoire d'œufs, Mains de femmes, Buon giorno della Francia, Il était une *fois* Beyrouth, Karim ben Abdallah, la Mosquée de Kairouan, Trois garçons sur la route, Esquisse d'une famille, D'après Maria, lun. à partir de 17 h 45 ; Poésie en images : condamné, la Traversée, mar. 17 h 45 ; Du Mokrane, Miriana, mar. 20 h ; Un amour à Paris, mar. 22 h.

Les séances spéciales

LES ABYSSES (Fr.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) mer., jeu., ven., lun., mar. 12 h.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., jeu., ven., dim. 19 h 45, sam. 20 h, lun., mar. 18 h.

L'AMOUR A LA VILLE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., sam. à 12 h.

ANNE TRISTER (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 17 h.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun. 22 h, jeu. 14 h, sam. 22 h 45.

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., sam. à 12 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., sam., lun., mar. à 14 h 30, dim. à 11 h 45.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr., v.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) mer. 10 h Pl. : 15 F. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h 30, sam. 13 h 45.

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 20 h 10.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam. 22 h.

BEYOND THERAPY (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 14 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, dim. 22 h 15, mar. 18 h 15.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., ven., dim. 22 h 20.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 05 film 5 mn après ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., lun. 21 h.

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) mer. 10 h 15 (T.R.), 13 h 10, sam., dim. 13 h 10.

CASABLANCA (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. film à 12 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. 18 h 05.

LE CHANT DES SIRÈNES (Can., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) film t.l.j. à 20 h 10.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 30, dim. 21 h.

CHRONOS (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 19 h, 20 h, 21 h.

CLAUDINE A L'ÉCOLE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., dim. 14 h, 20 h, jeu., ven., lun., mar. 20 h.

COMÉDIE ! (Fr.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 14 h et 20 h 15.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. film à 18 h 40 + sam. 0 h 10.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. film à 16 h 40, *20 h 20 + sam. 0 h 10.*

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : *Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) mer., ven. *14 h, sam. 17 h 15*, dim. 13 h 45.

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., jeu., ven., sam., *dim.*, mar. à *10 h*, 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h.

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85)* mer., sam., lun. 15 h 50.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : *Denfert, 14e (43-21-41-01)* mer., dim. 22 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Denfert, *14e (43-21-41-01) mer. 15 h 40.*

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h, sam. 15 h, 17 h 15, dim. 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h, lun., mar. 15 h.

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 10 h (T.U. : 15 F.) et 13 h 45, sam., dim. 15 h 30.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, sam. 15 h 30.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 15 h 30 et 20 h.

FUCKING FERNAND (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 13 h.

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. 13 h 45.

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h 40, sam., mar. 21 h 40.

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h 30, sam. 17 h.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 13 h 50.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 13 h 30, 22 h + sam. 0 h 15.

LILY MARLEEN (All., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 18 h.

LOLITA (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) t.l.j. à 22 h 15.

LOULOU (All., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven., dim. 20 h.

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Fr.-A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, dim. 13 h 45.

MANON DES SOURCES (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 16 h.

MATAGI LE VIEUX CHASSEUR D'OURS (Jap., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (*Brit., v.o.*) : *Studio Galande*, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 15 h 50 film 5 mn après.

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 22 h 15.

MIRIANA (Youg., v.o.) : *Cluny Palace, 5e* (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun. à 12 h.

MISSION (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 17 h 35.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. *séances à* 11 h 50 film 5 mn après.

LA NUIT DE LA GLISSE : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30, dim. à 16 h. Pl. : 90 F., dim. : 70 F. réservations au 43.36.83.97.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 15 h 40, 22 h 15 + sam. 0 h 30 ; Studio *Galande*, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 17 h 45 film *5 mn* après.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h, jeu., ven. 22 h 30, sam. 19 h 15 et 0 h 30, lun., mar. 20 h 45.

LA PIVOINE ROUGE (Jap., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h et 21 h.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : *Accatone (ex Studio Cujas)*, 5e (46-33-86-86) mer., dim., mar. 14 h 30.

PLATOON (*) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 13 h 20 et 20 h 10.

4 AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) t.l.j. film à 22 h.

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hong Kong, v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., ven., sam., lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LE RAYON VERT (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, lun. 17 h.

LE RECORD (All.-Suis., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun., mar. à 12 h.

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. *18 h*.

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) mer. à 10 h *T.U. 15 F.*

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) *film* t.l.j. à 14 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 30, jeu. 14 h, lun. 22 h 20.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. *séances* à 22 h 30 + ven., sam., séances à 0 h 20 film 5 mn après.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 45.

TOP GUN (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) mer., lun., mar. 16 h, jeu., ven. 17 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h 45.

UBU ET LA GRANDE GIDOUILLE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu., ven., dim., lun., mar. à 18 h.

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) film t.l.j. à 22 h ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. film à 12 h.

LA VIEILLE QUIMBOISEUSE ET LE MAJORDOME (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu., sam., dim., lun. à 18 h 30.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., mar. 12 h, jeu., sam., lun. 20 h.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 10 h (T.U. : 15 F.), dim. 13 h 45.

LES VRAIS DURS NE DANSENT PAS (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 14 h 40 et 22 h 10.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim. 14 h.

MUSIQUE

Les concerts

ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), lun. 20 h 30 : *Fiamma Izzo* d'Amico (soprano) et L. Maggiera (pia.). Œuvres de Bellini, Verdi, Mascani, Turina, Massenet, Bizet, Cilea et Puccini. 120 F et 170 F.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (45-04-12-15), lun. 20 h 30 : Moscou. S. Greenwald (soprano), A. Galperin (vl.), C. Isan (cello), M. Makarenko (balalaïka), A. Purchat et D. Abramovitz (pia.). *Œuvres de Tchaïkovski*, Chostakovitch, Moussorgski et Glinka (les Musiciens amoureux). 160 F, 140 F.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (42-23-55-28), mer. 21 h : Ensemble instrumental Alexandre Stajic, avec chœur. Haendel *le Messie*. 120 F et 90 F.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (43-96-48-48), ven., 20 h 30 : Ensemble d'instruments anciens, dir. par M. Amoric, avec A. Zaepffel (haute contre). Œuvres de Bayer, Buxtehude, B. Gabrieli, Caurroy et Schütz (dixième Festival d'art sacré). 75 F, 60 F, 50 F.

ÉGLISE SAINT-JEAN (45-77-60-64), ven. 21 h : Labyrinthe Noctis, quatuor vocal contemporain, dir. par J.-A. Deutsch. *Écho parlant*, de et par L. Brisard (voix), B. Leane (voix), N. Remy (voix), A. Gesnys (voix). 60 F.

ÉGLISE SAINT-MERRI, lun. 20 h 30 : M. Pares-Reims (soprano), H. Schaer (mezzo), P. Jeffes (ténor), L. Peintre (baryton), A. Villette (vl.), P.-H. Xuereb (alto), H. Mackenzie (cello), P. Moragues (clar.), F. Tillard et J. Cohen (pia.). Concert Brahms au profit d'Amnesty International (groupe 06). 100 F, 60 F. FNAC.

FIAP (45-89-89-15), sam. 22 h : Bratsch. Musique des Balkans (les Droits de l'homme en Yougoslavie : Amnesty International). 50 F.

GOETHE-INSTITUT (47-23-61-21), lun. 19 h : Siegfried Palm, Saschko Gawriloff et Bruno Canino (cello, vl. et pia.). Œuvres de Max Reger. Entrée libre.

Mar. 19 h : Greg Schutz et Thomas Hitzlberger (deux pianos). Œuvres de Max Reger. Entrée libre.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16), mar. 18 h 30 : Concert lecture. Ralph Markham et Kenneth Broadway (pia.). Histoire d'une création, œuvres de Savouret, Stravinski, Pank et Louis. Entrée libre.

Mar. 20 h 30 : quatuor de Cleveland. Intégrale Beethoven. Entrée libre.

Sam. 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Dir. par G. Navarro, avec R. Orozco (pia.). Œuvres de Rossini, Rachmaninov et Tchaïkovski. 80 F.

PALAIS OMNISPORTS PARIS-BERCY (43-46-12-21), ven., sam., 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. par Lorin Maazel, avec W. Fernandez (soprano), F. Wilson (mezzo-soprano), G. Lakes (ténor), P. Plishka (basse), le chœur de l'orchestre de Paris dir. par A. Oldham. Œuvre de Beethoven, *Neuvième Symphonie*. 250 F, 235 F, 220 F, 160 F et 100 F. FNAC + agences.

RADIO-3, AUDITORIUM (45-25-96-19), sam. 20 h 30 : Orchestre et Chœur Res Facta, dir. par M.-Cl. Chevallier, avec A. Aubin (contre-ténor), L. Florentin (soprano) et C. Estourelle (soprano). Œuvre de Glück, *Orfeo et Euridice*. 120 F, 90 F et 60 F. FNAC + agences.

LE REGARD DU CYGNE (43-58-55-93), jeu. 20 h 30 : J.-P. Farré, E. Erlendsdottir et H. Kartunen (comédien, piano et cello). *La Faim*, de K. Hamsun, œuvres de Schumann, Grieg, Sibelius et Lindberg. 140 F.

Ven. 20 h 30 : J. Grice (pia.), œuvres de Debussy et Turina. N. Alvarez (chant.), Ph. Coutelen (vl.), Gi Torma (pia.) et F. Touchard (clar.), œuvres de Espla. Nim Culnell et de Pablo, A. Prévost (guit.), œuvres de Mompou. 80 F, 60 F.

Sam. *20 h 30 : C. Mayer, L. de Dampierre* (chant, pia.), œuvres de Montsalvage. G. Ibanez (pia.), œuvres de Albeniz. G. Linale (cello), G. Ibanez (pia.), œuvres de Ravel, Turnan, Falla et Borodine. R. Daugareil (vl.) et G. Moutier (pia.), œuvres de Granados-Kreisler, Falla, Sarasate. R. Daugareil et Ph. Coutelen (vl.), A. Toussaint (alto) et J.-Ph. Audin (cello), œuvres de Turina. 80 F, 60 F.

Dim. 17 h : R. Marzo (pia.), œuvres de Soler et de Falla. J.-Ph. Audin (cello), œuvres de Hafter, Cassado, Glazounov, Vierne, Falla et Casals. C. Marin (guit.), œuvres de Sor, Llobet, Segovia. F. Paul *et C. Le Bris (harpes)*, œuvres de Cabezon, Granados et Albeniz. 80 F, 60 F.

Dim. 20 h 30 : A. Nomidou (pia.), œuvres de Granados, Albeniz, Soler et Gottschalk, G. Knox (alto), œuvres de Reutter. R. Garcia-Fons (ctb.), œuvres de Rabbath et Garcia-Fons. Y. Hernandez (soprano) et J. Grice (pia.), œuvres de Granados et Obradors, Y. Hernandez (soprano) et C. Le Bris (harpe), œuvres de Falla. De 60 F à 80 F.

Lundi 20 h 30 : A. Tarot (pia.), œuvres de Ravel et Granados. M. Martinez (vl.). A. Tarot (pia.), œuvres de Sarasate et Collet. R. Andia et C. Fayence (guit.), œuvres de Garcia-Lorca et Boccherini. *G.* Fallour et *S.* Pollelo (pia. à quatre mains), œuvres de Rodrigo, Satie, Falla, Samazeuilh et Ravel. 80 F et 60 F.

SALLE GAVEAU (45-63-20-30), jeudi 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. par M. Piquemal, avec B. Poindefert. *Hommage* à Nadia Boulanger. De 80 F à 135 F.

Mar. 21 h : Christian Petrescu, piano. Hommage à Ravel. De 80 F à 135 F.

Ven. 17 h : Concours Long-Thibaud, à 23 h, finale. 40 F (la séance).

SALLE PLEYEL (45-63-88-73), sam. 18 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, salle Chopin, avec L. Causse, H. Yang (vl.), S. Soufflard, J. Strasburger (altos) et M. Stilz (cello). Œuvres de Mozart et Brahms. 75 F.

Mar. 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. par W. Doerner, avec S. Bishop Kovacevich (pia.). Œuvres de Haydn, Beethoven et Schermann. De 40 F à 160 F.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37), jeu. 20 h 30. Teresa Berganza (soprano) et la Sinfonia Varsovia, dir. par a. Zedda. Œuvres de Haendel et Rossini. De 40 F à 380 F.

Sam. 14 h 30 et 20 heures : Concours Long-Thibaud, avec l'orchestre de l'Île-de-France (finales). 100 F, 80 F, 70 F et 35 F.

Lun. 20 h 30 : Gala concours Long-Thibaud, avec l'Orchestre national d'Île-de-France et les lauréats. 35 F à 210 F.

Mer. 20 h 30 : Orchestre de chambre de Pologne, dir. par Y. Egorov (soliste). Œuvres de Mozart.

Mar. 20 h 30 : Jessye Norman (soprano), avec G. Parsons. Œuvres de Haydn, Mahler, Poulenc, Berg, Poulenc et Strauss. De 40 F à 330 F.

THÉÂTRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80). Dim. 11 h : Orchestre de chambre de Vienne, dir. par Ph. Entremont (pia.). Œuvres de *Mozart* et Haydn. 70 F.

Lun. 20 h 30 : Orchestre de chambre de Vienne, dir. par *Ph. Entremont* (pia.). Œuvres de Mozart et Haydn. 120 F.

MALAKOFF, THÉÂTRE 71 (46-55-43-45). Sam. *20 h 30 : Quatuor à cordes* Ami Flamer, avec D. Levaillant (pia.) et B. Vinson (voix). *Le Dernier Pèlerinage*, de Franz Liszt. 70 F et 45 F.

NEUILLY-SUR-SEINE (47-47-86-84). Mar. 20 h30 : Jean-Pierre Wallez et Gérard Calvi (violon et piano). Œuvres de Bach à Gershwin. De 60 F à 80 F.

SCEAUX, LES GÉMEAUX (46-60-05-64). Sam. 20 h 45 : Brigitte Engerer au piano. Œuvres de Chopin, Rachmaninov et Ravel. 80 F, 65 F et 50 F.

VERSAILLES, THÉÂTRE MONTANSIER (39-50-71-18). Jeu. 14 h 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. par B. Wahl, avec D. Sapin (htb). *Œuvres de Leclair, Vivaldi et Cimarosa.* 35 F, 28 F et 18 F.

Les opéras

OPÉRA DE PARIS, PALAIS GARNIER (47-42-53-71) Norma, jusqu'au 11 décembre, 19 h 30 mer., ven., lun., tragédie lyrique en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani, dir. mus. de M. Valdes, mise en scène de *P.-L. Pizzi*, de 40 F à 550 F.

Macbeth : jusqu'au 13 décembre, 19 h 30 jeu., sam., 20 h 30 mar. (tenue de soirée). Opéra en quatre actes de G. Verdi, livret de F. Maria Pave d'après la tragédie de W. Shakespeare, dir., mus. de M. Schoenwandt, mise en scène de A. Vitez.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Porgy and Bess : jusqu'au 13 décembre. 20 h mer., jeu., ven., sam. mar., 14 h 30 sam., dim., opéra en deux actes, mus. de G. Gershwin, livret de D. Heyward, chor. de M. Robinson, mise en scène de J. O'Brien, chef d'orchestre : C. Nance. 357 F, 281 F, 205 F, 160 F et 71 F.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39), le Pont des soupirs : 15 h 30 mer., dim. 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'ensemble orchestral d'Antenne 2 dir. par *J. Burdekin* ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., *mar.*) 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), Eric Salcedo, à partir de mar., jusqu'au 6 décembre, 23 h, mar. ; Roses violentes, 20 h, mer., jeu., ven., sam. ; Sally Station, 23 h, lun.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), Roger Guérin Big Band, 21 h 30, dim., lun.

LA CIGALE (42-23-38-00) : *Bad* (Big Audio-Dynamite), 19 h 30, dim. ; Affaire Louis Trio, 20 h, sam.

OLYMPIA (42-61-82-25) : *Tom Waits*, à partir de lun., jusqu'au 2 décembre, 20 h, lun., mar.

ZÉNITH (42-08-60-00) : France Gall, jusqu'au 4 déc. (prolongation), 21 h, mer., jeu., ven., sam. ; 16 h, dim.

LE BILBOQUET (45-48-81-84) : Rodha Scott, à partir de lun., jusqu'au 2 janvier 1988 ; 22 h 45, lun., mar. ; Greg Hunter, 22 h 45, dim., jazz américain ; Jean-Pierre Deberbat, 22 h 45, mer., jeu., ven., sam.

DUNOIS (45-84-72-00) : Davad ; au même programme : 20 h 30, jeu : Addelhai Bennani (sax.), David Gail (bat.) ; les Hirondelles du faubourg, 20 h 30, jeu. ; Paul Davies Quartet, 20 h 30, ven. ; Sortie de garage (ex-Warhead), 19 h, dim.

JAZZ-CLUB LIONEL HAMPTON (47-58-12-30) : The McFadden Brothers, jusqu'au 5 décembre, 22 h, mer., jeu., ven., *sam.*, lun., mar. ; Claude Bolling Big Band, 12 h, dim.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44) : *Carrie Smith, à partir de mar., jusqu'au* 5 décembre, 22 h 30, mar. ; Joe Pass, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16) : Trio Cordacor + Misterbird, 20 h 30, jeu.

LE MONTANA (45-48-93-08) : René Urtreger en trio, 22 h 30, mar. ; Michel Sardaby en trio, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam.

MUSÉE D'ART MODERNE (Petit Auditorium) (entrée libre) : Jean-Marc Padovani, 20 h 30, jeu.

NEW MORNING (45-23-51-41) : Siboney, 21 h 30, sam. ; Paris-Réunion, 21 h 30., lun., « Homage to Kenny Clarke » ; Sarah Petronio + Maurice Vander Quartet, 21 h 30, mer., jeu. ; Bebemaal, 21 h 30, ven., soirée sénégalise.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) : Herb Ellis, 23 h ; Orphéon Célesta, 20 h 30, mer., jeu., ven., sam.

SUNSET (42-61-46-60) : Quartet Jean-Philippe Bordier, 23 h, lun., mar. ; Michel Perez, 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim. (guit.), Dominique di Piazza (basse), Robert Persi (piano).

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) : Osvaldo Piro Quintet ; Bal tango.

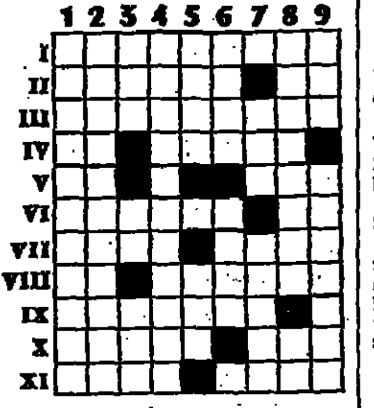
Le music-hall

CASINO DE PARIS (42-85-30-31) Serge Lama. (Jusqu'au 31 décembre). 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h dim. ; 17 h 30. Relâche lun., mar.

DEJAZET-TLP (42-74-20-50) Gilles Vigneault : jusqu'au 28 novembre ; 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Xavier Lacouture, 20 h 30 lun. Georges Moustaki à partir de mar., jusqu'au 20 décembre, 20 h 30, mar.

OLYMPIA (42-61-82-25) Michel Boujenah : jusqu'au 29 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., 17 h dim.

SENTIER DES HALLES (45-08-96-91) *Fabienne Pralon.*



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 25 novembre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invité : Philippe Noiret. Avec Guy Marchand, Karen Cheryl, Samantha Fox, Frédéric François, Jean-Louis Murat, Gino Vannelli, Gérard Lenorman, Beagle Music LDT, Saki. **22.40 Magazine : Pirates.** De Bernard Bouthier. Invité du mois : Léon Zitrone. *Interviews détournées, caméra invisible, pièges et gags.* **23.50 Journal. 0.00 La Bourse. 0.05 Permission de minuit.** De Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 Magazine : La marche du siècle. De Jean-Marie Cavada. Sur le thème « Femmes, la quarantaine, incertain âge ». **22.15 Magazine : Ah ! ces drôles de dames.** Présenté par Chantal Gallia, Charlotte Julian et Sabine Paturel. Au sommaire : Didier Kaminka ; Alain Bernardin, créateur du Crazy Horse Saloon ; Just Jaeckin ; Michael Lienherr, imitateur ; Théâtre : *la Menteuse*, au Petit Marigny ; Espoir et café-théâtre ; Jenna de Rosnay ; Hier humour : Robert Hirsch ; La leçon de look ; La revue de presse de la fouine ; Numéro visuel. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Histoires courtes.** Le hasard mène le jeu, de Pierre Chenal ; *Solitaire à micro ouvert*, de Julius-Amédé Laou.

FR 3

20.35 Théâtre : les Acteurs de bonne foi. Comédie en un acte de Marivaux, mise en scène de Jean-Luc Boutté. Avec Dominique Rozan, Denise Gence, Richard Berry, Bérangère Dautun, Dominique Costanza, Alain Feydeau. *Le théâtre dans le théâtre, la vérité des cœurs à travers le mensonge.* **21.25 Documentaire : Les vingt ans de l'Orchestre de Paris.** Anniversaire célébré le 14 novembre à la salle Pleyel (1re partie). Ouverture de *Léonore III*, de Beethoven, et *Concerto pour deux pianos en mi bémol majeur*, de Mozart. **22.15 Journal. 22.40 Magazine : Océaniques.** Le voyageur italien : Bernardo Bertolucci, de Fernand Moskowicz. **23.35 Musiques, musique.** La vallée d'Oberman, de Listz, par Pascale Roge, piano.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Mask ■■ Film américain de Peter Bogdanovitch (1984). Avec Cher, Sam Elliott, Eric Stolz, Estelle Getty, Richard Dysart, Laura Dern. **22.55 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Carmen** ■■■ Film franco-italien de Francesco Rosi (1983). Avec Julia Migenes-Johnson, Placido Domingo, Ruggero Raimondi, Faith Esham. **1.25 Téléfilm : La dernière cavale.** De Jerrold Freedman, avec Robert Mitchum, W. Brimley, K. York.

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission de Stéphane Collaro. Avec les Platters, Spagna, Jean-Pierre Kalfon, Karen Chéryl, Barry White. **21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque.** Comédie de l'assassin. **23.25 Série : Le renard.** On ne prend pas les morts en chasse. **0.25 Série : Maigret.** Maigret et le marchand de vin. **1.55 Feuilleton : Le temps des copains.**

M 6

20.30 Série : Les passions de Céline. Proposé par Pierre Grimblat, réalisée par Josée Dayan. Avec Cécile Paoli, François Marthouret (1er épisode). **21.00 Série : Falcon Crest.** Le tourbillon. ▶ **21.50 Magazine : Libre et change.** Emission de Michel Polac. Pour évoquer l'« âme russe », Michel Polac, dans cette nouvelle émission, présente la biographie de Pietro Citati sur Tolstoï *« génie obsédé par la contradiction de son pouvoir et de son impuissance »* (*le Monde* du 22 mai) et reçoit Marina Vlady pour *Vladimir ou le Vol arrêté*, récit plein d'émotion de dix ans de vie partagée avec l'acteur et chanteur soviétique Vladimir Vissotski, mort en 1980. Il sera aussi question d'une autre Marina, celle du *Trentième amour de Marina*, de Vladimir Sorokine : *« Un texte qui semble faire la preuve par 69 que l'humour comme l'érotisme ne peuvent être le fruit que de grandes cultures décadentes »* (*le Monde* du 16 octobre). **23.05 Journal. 23.15 Météo. 23.20 Série : Mash.** Reviens, Henry, reviens. **23.50 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.35 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Le Congo aux Antilles. Rencontres d'écrivains. **21.30 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 22.40 Nuits magnétiques.** Les nuits de Moscou (2e partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.15 Concert. Hommage à René Cassin. Adagio pour cordes, de Lekeu ; Cantate de la paix, de Weiner ; Les nuits d'été, de Berlioz, par l'Orchestre de la Radio-Télévision-Luxembourg, dir. Pierre Cao. **21.30 Concert** (donné le 14 novembre salle Pleyel) : Léonore III, ouverture en ut majeur, de Beethoven ; Concerto pour deux pianos et orchestre nº 10 en mi bémol majeur K 365, par l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboïm (diffusé en simultané sur *FR 3*) ; à 22.15, Symphonie fantastique, op. 14 de Berlioz. **23.07 Jazz club.** *En direct du Petit Opportun, le guitariste Herb Ellis* avec Pierre Boussaguet, contrebasse et Al Levitt, batterie.

Jeudi 26 novembre

TF 1

18.00 Série : Mannix. 19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal et Météo. 20.28 Tapis vert. 20.30 Téléfilm : La baleine blanche. De Jean Kerchbron, d'après le roman de Jacques Lanzmann. Avec Jacques Fabbri, Yan Debray, Dany Saval, Bernard Alane (1re partie). ▶ **22.20 Magazine : Reportages.** De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Le cœur d'un autre, reportage de Radio-Canada. *Des journalistes ont suivi deux greffes du cœur du début à la fin. Un document très remarqué à la récente rencontre des télévisions francophones à Montréal.* **23.40 Journal. 23.55 La Bourse. 23.58 Permission de minuit.**

A 2

13.45 Série : Les rues de San-Francisco. Feu dans la ville. **14.35 Magazine : Domicile A 2.** De Liliane Bordoni, présenté par Marc Besson. Avec Murielle Dacq. **15.00 Flash d'informations. 15.05 Magazine : Domicile A 2** (suite). **16.40 Flash d'informations. 16.45 Feuilleton : Rue Carnot. 17.15 Récré A2.** Mimi Cracra ; Bogus ; Barbapapa ; Lire, lire, lire ; Le sourire du dragon. **17.50 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Spécial Michel Sardou. **18.15 Série : Ma sorcière bien-aimée.** Une étrange enseigne. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy.** A corde et à cris. **20.00 Journal. 20.25 INC.** Minitel consommateurs. **20.30 Cinéma : Qu'est-ce qui fait courir David ?** ■■ Film français d'Elie Chouraqui (1981). Avec Francis Huster, Nicole Garcia, Charles Aznavour, André Dussolier, Michel Jonasz.
22.10 Magazine : Edition spéciale. D'Alain Wieder et François Debré, présenté par Bernard Rapp. Au sommaire : Les enfants de novembre. Les principaux acteurs des manifestations estudiantines de 1986 tireront les leçons de ces événements. **23.15 Informations : 24 h sur l'A 2. 23.25 Basket.** Coupe d'Europe : Salonique-Orthez.

FR 3

17.35 Dessin animé : Belle et Sébastien. La grande muraille. **18.00 Dessin animé : Mister T.** L'ovni mystérieux. **18.30 Feuilleton : Studio folies.** A malins, malins et demi (4e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.07 à 19.30, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie.** L'oreille. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC.** Minitel consommateurs. **20.35 Cinéma : Poltergeist.** ■ *Film américain de Tobe Hopper* (1982). Avec Craig T. Nelson, Jobeth Williams, Heather O'Rourke, Béatrice Straight. **22.35 Dessin animé.** Tex Avery. **22.40 Journal.** ▶ **23.05 Magazine Océaniques** Les gens d'Europe. Partie de pêche, de Paul Watson. *Portrait de quatre jeunes hommes de l'Angleterre conservatrice de Margareth Thatcher.* **23.45 Musiques, musique.** Density 21'5, de Varèse, par Katly Chastain, flûte.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Les frères Pétard. □ Film français d'Hervé Palud (1986). Avec Gérard Lanvin, Jacques Villeret, Josiane Balasko, Valérie Mairesse, Michel Galabru. **15.35 Cinéma : Le roi David.** ■ Film américain de Bruce Beresford (1985). Avec Richard Gere, Edward Woodward, Alice Krige, Denis Quilley, Cherie Lungh. **17.25 Cabou cadin. 17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies.** Avec Michel Galabru. **18.25 Dessin animé : Le piaf. 18.26 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **18.55 Starquizz.** Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Roger Coggio, Marie Myriam, Laurent Fignon. **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et les Nuls. **20.30 Cinéma : Mauvais sang.** ■ Film français de Léos Carax (1986). Avec Denis Lavant, Juliette Binoche, Michel Piccoli, Hans Meyer, Julie Delpy. **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Krull.** □ Film anglais de Peter Yates (1983). Avec Ken Marshall, Lysette Anthony, Freddie Jones, Francesca Annis, Alun Armstrong. **0.35 Cinéma : Histoire d'O numéro 2.** □ Film français d'Eric Rochat (1984). Avec Sandra Wey, Manuel de Blas, Rosa Valenty, Christian Cid, Carole James. **2.15 Série : Les épées de feu.**

LA 5

18.10 Série : Riptide. Meurtre au féminin. **19.00 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Le chasseur de chez Maxim.** □ Film français de Claude Vital (1976). Avec Michel Galabru, Jean Lefèbvre, Daniel Ceccaldi, Francis Perrin, Claude Gensac. **22.00 Série : Capitaine Furillo.** Les rats n'aiment pas la musique. **22.55 Série : Lou Grant.** Le goût de vivre. **23.50 Série : Max la menace** (rediff.). **0.15 Série : Les chevaliers du ciel. 0.45 Feuilleton : Le temps des copains. 1.10 Les cinq dernières minutes.** Techniques douces (rediff.).

M 6

18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. Laura Ingalls Wilder (1re partie). **19.05 Série : Cher oncle Bill.** Affaire de cœur. **19.30 Série : Daktari.** La tarentule. **20.24 Six minutes d'informations. 20.35 Série : Les têtes brûlées.** Le Gibraltar du Pacifique. **21.20 Cinéma : La chair de l'orchidée.** ■■ Film français de Patrice Chéreau (1974). Avec Charlotte Rampling, Bruno Cremer, Edwige Feuillère, Simone Signoret, Hugues Quester. Une jeune femme a été enfermée dans un asile psychiatrique par sa tante, qui veut s'emparer de sa fortune. Elle s'échappe, est recueillie par éleveur de chevaux qui va s'attirer pas mal d'ennuis. Etrange adaptation d'un roman de James Hadley Chase, dont l'héroïne est victime de son hérédité. *Un univers de pluie et de cauchemar, des décors inquiétants.* **23.20 Magazine : M6 aime.** Sommaire : Autour de Patrice Chéreau ; *Du côté de l'Afrique* : Souleymanne Cissé ; Sissoko, réalisateur ; Sankara au Festival de Ouagadougou. **23.50 Journal. 0.00 Météo. 0.05 Magazine : Club 6. 0.50 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouvelles : Les avatars de Martin, de Marcel Aymé. 5. La traversée de Paris. **21.30 Profils perdus.** Jean Ballard. **22.40 Nuits magnétiques.** Les nuits de Moscou (3e partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 novembre 1987 au Grand Auditorium) : Suite tchèque en ré majeur op. 39, de Dvorak ; Concerto pour piano et orchestre en ut dièse mineur op. 30, de Rimski-Korsakov ; Symphonie nº 2 en ut mineur op. 17, de Tchaikovski, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Sergiu Commissiona. **23.07 Club de la musique contemporaine.** Autour de la clarinette. Œuvres de Fenelon, Komives, Grisey, Berio, Mozart. **0.30 Mélodies.** Schumann, *Moussorgski, Mahler, Loewe, Schubert.*

Audience TV du 24 novembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48.7	Santa Barbara 18.1	Actual. région. 11.6	Actual. région. 4.0	Nulle part 3.0	Porte magique 5.5	Oncle Bill 6.5
19 h 45	58.3	Roue fortune 22.1	Maguy 14.6	Actual. région. 3.5	Nulle part 3.5	Boulev. Bouvard 9.5	Daktari 3.0
20 h 16	64.8	Journal 24.1	Journal 18.1	La classe 9.5	Nulle part 6.5	Journal 2.0	Daktari 4.5
20 h 56	74.4	3 hom. à abat. 22.6	Rouge baiser 20.6	Holocauste 9.0	Flic de B. Hills 7.5	Amer. col. 13.6	Le gendarme 4.5
22 h 08	76.4	3 hom. à abat. 24.1	Rouge baiser 20.1	Holocauste 11.1	Flic de B. Hills 7.6	Amer. col. 13.1	Malt. et valets 4.5
22 h 44	40.2	Clé d'or 12.6	Clé-jeux 13.6	Journal 3.5	Frères Pétard 2.0	Spencer 8.0	Malt. et valets 1.5

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4622

(Grille de 11 lignes, I à XI, et 9 colonnes, 1 à 9.)

HORIZONTALEMENT

I. *Un homme à qui il faut souvent adresser des rappels.* – II. Mettre de l'eau dans son vin. Tête de Turc. – III. Qualifie un art vraiment consommé. – IV. Ne se déplace pas sans mal. Bien joué. – V. Règles. Portait les armes. – VI. Niche dans les champs de blé. Point de départ. – VII. Relie la graine au fruit. Bon à détacher. – VIII. En Mélanésie. Nom d'un chien. – IX. Qui n'auront donc aucune suite. – X. Magasin où l'on trouve des bagages. Ouvrage régulateur. – XI. Eut son père à charge. Déesse.

VERTICALEMENT

1. N'effectue son travail que petit à petit. – 2. Peut être assimilé à un « sous-marin ». – 3. Où il n'y a rien à prendre. Brin de persil. Qui n'a donc pas circulé. – 4. Fait rougir un « blanc ». – 5. Autrefois, servait de monnaie d'échange. Rendue en expirant. – 6. En Asie. Maison d'Italie. – 7. Mot indiquant que le service est terminé. Qui n'ont pas besoin de compter. – 8. Est très utile dans le vestibule. Entre trois et quatre. – 9. D'un auxiliaire. Donnerais de la force.

Solution du problème nº 4621

Horizontalement

I. Molosse. – II. Anerie. Na ! – III. Ravi. Léar. – IV. Agrès. S.T.O. – V. Trenet. – VI. Hestia. Si. – VII. Os. Edenté. – VIII. Fuel. – IX. Isar. Eta. – X. Eon. Savon. – XI. Nus. Isère.

Verticalement

1. Marathonien. – 2. Onagres. Sou. – 3. Lèvres. Fans. – 4. Orienteur. – 5. Si. Séide. Si. – 6. Sel. Taël. As. – 7. Es. Eve. – 8. Nat. Stator. – 9. Parodie. Ane.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 25 novembre 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 17 septembre 1987 fixant le montant des charges financières afférent aux compétences transférées aux régions et aux départements en matière de fonctionnement des établissements scolaires du second degré.

DES LISTES

● Des étudiants de l'université de technologie de Compiègne ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1985 et 1986.

EN BREF

● **A l'occasion du dixième anniversaire du Centre des 7 Mares.** – Une rencontre œcuménique aura lieu le dimanche 6 décembre à Elancourt, avec le Pasteur Michel Freychet et le Père Damien Sicard, ainsi que des représentants des autres centres œcuméniques de France.

★ Renseignements : Centre œcuménique des 7 Mares, place de la Foi, 78990 Elancourt. Tél. : 30-51-21-94.

● **Prix du statisticien d'expression française.** – M. Habib El Malki, professeur d'économie à l'université Mohamed V de Rabat a reçu des mains de M. Jacques Méraud, inspecteur général de l'INSEE, membre du Conseil économique et social, la médaille du Prix du statisticien d'expression française décerné par la Société de statistique de Paris et de France. Le professeur El Malki, qui vient de donner une série de conférences sur l'endettement au Collège de France (la dernière aura lieu le jeudi 26 novembre à 17 heures), est l'auteur de nombreux ouvrages sur le développement et l'économie marocaine.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 25 novembre à 0 h TU et le jeudi 26 novembre à 24 h TU.

La situation météorologique ne s'améliorera que très lentement au cours des quarante-huit heures à venir.

La France, toujours soumise à une vaste dépression, connaîtra un temps gris et froid avec quelques chutes de pluie ou de neige à basse altitude.

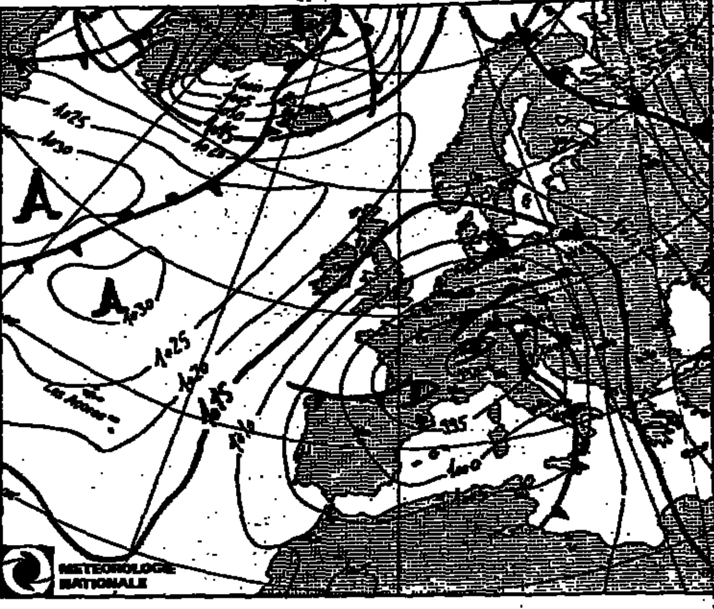
Jeudi : temps gris et froid. Quelques flocons à basse altitude.

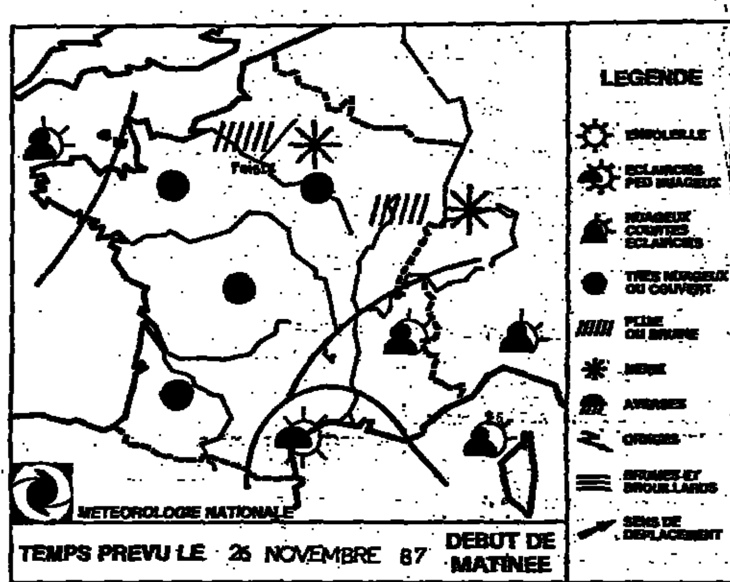
Sur la quasi-totalité de la France, le temps s'annonce médiocre : un ciel bas et gris, quelques ondées passagères et de la neige à basse altitude. Dans l'après-midi, une légère amélioration se fera sentir, notamment en Bretagne, en Basse-Normandie sur le Roussillon où nuages et éclaircies se partageront le ciel.

Les températures minimales seront comprises entre 0 et 2 degrés sur la majeure partie du pays. Elles pourront descendre jusqu'à – 4 degrés sur le Massif Central et l'Ile-de-France. En revanche, elles avoisineront 4 degrés sur le littoral.

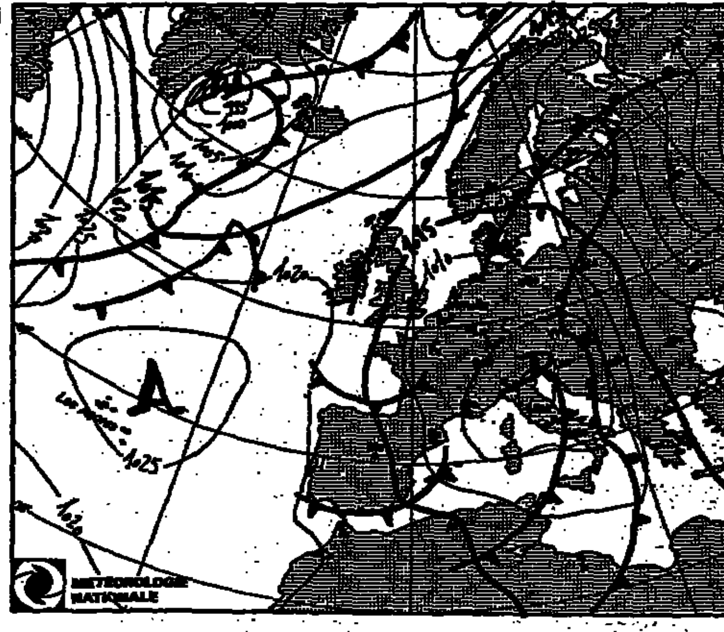
Les températures maximales ne dépasseront pas 2 à 4 degrés de l'Alsace à l'Ile-de-France, au Massif Central et à Rhône-Alpes. Elles atteindront 5 à 7 degrés du Nord à la Bretagne, à l'Aquitaine et au Midi-Pyrénées, 10 à 12 degrés sur le littoral méditerranéen et le Finistère.

SITUATION LE 25 NOVEMBRE 1987 A 0 HEURE TU





PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



TEMPÉRATURES maxima – minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-11 à 6 heures TU et le 25-11-1987 à 6 heures TU — le 25-11-1987

FRANCE	max	min	temps	ÉTRANGER	max	min	temps	ÉTRANGER	max	min	temps
AJACCIO	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ALGER	[illegible]	[illegible]	[illegible]	LOS ANGELES	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BIARRITZ	[illegible]	[illegible]	[illegible]	AMSTERDAM	[illegible]	[illegible]	[illegible]	LUXEMBOURG	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BORDEAUX	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ATHÈNES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MADRID	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BOURGES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	BANGKOK	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MARRAKECH	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BREST	[illegible]	[illegible]	[illegible]	BARCELONE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MEXICO	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CAEN	[illegible]	[illegible]	[illegible]	BELGRADE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MILAN	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHERBOURG	[illegible]	[illegible]	[illegible]	BERLIN	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MONTRÉAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LIMOGES	3	0	P	BRUXELLES	6	2	P	PALMA-DE-MAJ.	13	6	N
LYON	5	3	N	LE CAIRE	22	11	D	PÉKIN	4	2	P
MARSEILLE-MAR.	11	2	N	COPENHAGUE	5	3	*	RIO-DE-JANEIRO	25	19	C
NANCY	4	0	*	DAKAR	28	23	D	ROME	19	11	P
NANTES	9	6	C	DELHI	30	15	B	SINGAPOUR	33	24	C
NICE	13	6	N	DJERBA	23	12	N	STOCKHOLM	3	– 3	N
PARIS-MONTS.	8	2	P	GENÈVE	5	3	P	SYDNEY	23	23	D
PAU	7	4	P	HONGKONG	25	22	N	TOKYO	18	9	C
PERPIGNAN	11	4	C	ISTANBUL	18	11	D	TUNIS	21	8	D
RENNES	9	6	N	JÉRUSALEM	22	8	D	VARSOVIE	2	1	N
ST-ÉTIENNE	5	1	C	LISBONNE	12	7	A	VENISE	15	9	P
STRASBOURG	4	1	*	LONDRES	9	6	C	VIENNE	7	6	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— Le vicomte Jean de LA MOTTE de BROONS de VAUVERT
et la vicomtesse, née Roswitha Erbalöh,
ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Saïk.

Paris, le 13 novembre 1987.

Décès

— Mme Alain Chipon,
Alain-Paul et Didier,
ses fils,
M. et Mme Gilbert le Bouëdec,
M. et Mme Michel Caoudal,
ses sœurs, beaux-frères et belle-sœur,
M. et Mme Jean-Guy Collignon
et leurs enfants,
Guillaume et Antoine le Bouëdec,
M. et Mme Georges Hedon
et leurs enfants,
Philippe Caoudal,
M. et Mme Rolland Louboutin,
ses filleuls, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain CHIPON,
conseiller-maître honoraire
à la Cour des comptes,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 20 novembre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Joseph, 145, avenue Jean-Jaurès, Clamart.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, avenue du Docteur-Calmette,
92140 Clamart.

— Les familles Dang Ngoc Chan,
Et Marcel
font part du décès de

M. Georges DANG NGOC CHAN,

survenu le 5 novembre 1987, à l'âge de cinquante et un ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 27 novembre à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Réunion entrée principale, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e.

— Mme Alice Dova,
Evelyne et Jean-Pierre Landau,
Françoise et Michel Dova,
Catherine Dova,
François et Margaux Boivin,
Mme Robert Dova,
Mme Robert Darras,
M. André Dova,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges DOVA,

survenu dans sa soixante-huitième année le 13 novembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu le 16 novembre au Landreau (Loire-Atlantique).

— LA R∴ L∴ Martinovics
a la douleur de faire part du passage à l'O∴ E∴ de son Ven∴ d'Hon∴

Michel KEMENY.

Son incinération aura lieu le 27 novembre 1987, au cimetière du Père-Lachaise à 13 h 15.

Gem∴ Gem∴ Gem∴ mais Esp∴

— Mme Guy de Bernard de Feyssal,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Longnon-Nattier,
M. et Mme Guy Longnon,
M. Jean-Loup Longnon,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean LONGNON,
née Marie-Louise Castelin.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 25 novembre, à 10 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Paris.

52, bd Saint-Germain,
75005 Paris.
15, square Sidi-Brahim,
13005 Marseille.

— Adia Rousseau-Mazé
a la douleur de faire part du décès de son père

Alexandre MAZÉ,

survenu à quatre-vingt-quinze ans.

Une brève cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le jeudi 26 novembre 1987, à 15 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien, où l'on se réunira devant l'entrée principale 23, rue Marx-Dormoy, à Bagneux.

Le 6 décembre 1987, à 10 h 30, au cours du culte dominical en l'église réformée d'Auteuil, 53, rue Erlanger, 75016 Paris, la communauté chrétienne accueillera et entourera la famille et les amis de

Alexandre MAZÉ.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8-10, rue René-Bazin,
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Georgette Farhi,
Et sa famille,
très touchées des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de

Israël Gaston FARHI,

présentent ici leurs sincères remerciements.

Ils informent que les prières du mois seront dites le dimanche 29 novembre 1987, à 15 h 30, en la synagogue de Sarcelles.

74, avenue Paul-Valéry,
95200 Sarcelles.

— Besançon. Tours. La Barre. Paris.

Mme Louistisserand,
née Madeleine Minjoz,
M. et Mme Jean-Pierre Louistisserand
et leur fille Anne,
M. Hary Couteperoumal et Mme,
née Dominique Louistisserand,
et leurs fils Cédric et Thomas,
M. Jacques Montil et Mme,
née Michèle Louistisserand,
et leur fils Grégory,
remercient
M. le sénateur et maire ainsi que le conseil municipal de Besançon, les personnalités, les associations, les amis, la population bisontine et toutes les personnes qui se sont associées à l'hommage rendu à

Jean MINJOZ

et qui ont manifesté leur sympathie à sa famille.

Anniversaires

— Le 26 novembre 1982.

Jacques BOUISSOU,
journaliste

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

— *Que demeure le souvenir de*

Marcel GALLIOT,

25 novembre 1984.

— **Isabelle GALINIE,**
née Isabelle Edelmann,

a quitté, il y a onze ans, ceux qui l'aimaient, ceux qu'elle aimait.

Pensez aujourd'hui à elle.

Messes anniversaires

— Une messe anniversaire sera célébrée à la mémoire de

M. Roger BELLION,

le lundi 30 novembre, à 19 heures, en l'église Saint-Justin à Levallois-Perret.

— Pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la mort de

Louis MASSIGNON,

ses amis se retrouveront à la messe célébrée le mardi 1er décembre 1987, en l'église Saint-Augustin, Paris-8e, à 19 heures, et à la réunion qui suivra, organisées par les Fraternités Foucauld, le jour de l'anniversaire de la mort du Père Charles de Foucauld.

Communications diverses

— *La vente annuelle de livres dédicacés* de l'Association des écrivains de langue française a lieu dans les salons de l'Académie diplomatique internationale, 4 *bis*, avenue Hoche, Paris-8e, le mercredi 25 novembre, jusqu'à 20 heures.

— A la mémoire du docteur Emile Cohen (Constantine 1924-Paris 1987), une fondation a été constituée en vue de récompenser chaque année un projet, une œuvre d'art, un travail universitaire, allant dans le sens du rapprochement judéo-arabe. Cet objectif se situe au-delà de toute considération politique ou nationaliste : il vise à aider, dans la plus grande indépendance, à la rencontre de ces grandes cultures dont le dialogue a déjà été si beau. Le comité d'honneur de la Fondation Emile-Cohen est composé de MM. Jean Bottéro, Habib Boularès, Edmond Amran El Maleh, Juan Goytisolo, Amine Maalouf, Albert Memmi et Pierre Vidal-Naquet. Toutes les propositions seront étudiées ; les adresser à : Fondation Emile-Cohen, 10, avenue Jean-Jacques-Rousseau, 78600 Maisons-Laffitte, France.

Dons : chèques bancaires ou postaux à l'ordre de : Fondation Emile-Cohen.

Soutenances de thèses

— Université Bordeaux-III, le jeudi 26 novembre, à 14 heures, amphithéâtre Jean-Borde, Maison des sciences de l'homme, domaine universitaire, à Talence, M. Jacques Dubreuilh : « Synthèse paléogéographique et structurale des formations fluviales tertiaires du nord du bassin d'Aquitaine, passage aux formations palustres, lacustres et marines ».

— Université René-Descartes (Paris-V), le vendredi 27 novembre, à 10 heures, salle Louis-Liard, M. Bernard Valade : « Critique des sciences et théorie de l'histoire dans l'œuvre de Pareto. Recherches sur les fondements et les développements de la sociologie générale de Vilfredo Pareto ».

— Université Paris-X-Nanterre, le vendredi 27 novembre, à 14 heures, salle des Actes (bât. F), M. Falih Mahdi : « Les fondements et les mécanismes de l'Etat en Islam : le cas de l'Irak jusqu'à la fin du IV-XIe siècle ».

— Université Paris-II, le vendredi 27 novembre, à 16 heures, appartement Decanal, M. Mohamed Ali Mahdavi Sabet : « Essai sur la notion de lien de causalité en droit pénal français ».

Défense

Au Sénat

M. Giraud s'engage à réduire avec précaution les effectifs militaires en 1988

Le Sénat, après avoir examiné, le mardi 24 novembre, le budget de la culture, a adopté dans la nuit les crédits de la défense.

Le moins que l'on puisse en dire est que l'évocation des « affaires » mettant en cause des sociétés d'armement et des hommes politiques aura été discrète pendant l'examen des crédits de la défense. M. **Jean Francou** (Un. centr., Bouches-du-Rhône) et M. **Modeste Legouez** (RI, Eure), tous deux rapporteurs de la commission des finances, ont bien mentionné la nécessité de ne pas porter atteinte au « moral » des armées. Mais seule l'allusion de M. **Jean-Luc Becart** (PCF, Pas-de-Calais) aura été plus ciblée : tout en affirmant que ses *amis ne se complaisent pas dans* l'étalage de scandales, il a réclamé un débat sur les modalités et la nature des ventes d'armes.

Le deuxième volet de cette discussion aurait pu être : quel sera le rôle de la défense dans le débat du printemps 1988 ? Sur ce terrain, M. **Jean Lecanuet** (Un. centr., Seine-Maritime) a été le seul à s'avancer... sans masque. Le président de la commission des affaires étrangères et de la défense a, en effet, conclu son intervention en estimant que, en raison de l'offensive diplomatique soviétique, l'enjeu militaire ne pourrait être absent de la campagne présidentielle. Pour lui, *« le cinquième président de la Ve République devra affronter et franchir une nouvelle étape dans l'Europe pour le salut de la nation ; dès lors, le meilleur des présidents pour la France de 1988 à 1995 sera le plus européen des Français »*. Il a évoqué, la période où gaullistes et centristes étaient divisés : malgré les mises en garde de ses amis, qui en appelaient à l'union de l'Europe, la France avait préféré, a-t-il dit, *« la tradition nationaliste et hexagonale, qui prétendait assurer seule l'indépendance du pays et sa défense tous azimuts. [...] A cette époque*, a-t-il ajouté, *le fait de se déclarer Européen et atlantiste rendait son auteur suspect d'appartenir au « parti de l'étranger »*.

M. **Yvon Bourges** (RPR, Ille-et-Vilaine) a tout à fait compris l'allusion à l'*incident*, qui avait valu à M. Lecanuet d'être taxé d'appartenance à ce fameux parti de l'étranger. L'ancien ministre de la défense a donc voulu relancer le caillou jeté ainsi dans le jardin RPR en affirmant que la politique de défense, *suivie depuis le début de la Ve République* a été marquée, non pas par un nationalisme étroit, mais par le refus d'une dépendance de la France et la volonté de faire en sorte que l'Europe puisse un jour disposer de la capacité nucléaire.

« Pénurie » dans l'armée de l'air

Quant aux crédits eux-mêmes pour 1988, que les communistes ont tenté en vain de réduire par le biais d'amendements, ils ont été votés par la seule majorité, les socialistes s'abstenant. La majorité s'est félicitée que ce budget permette d'assurer l'application de la loi de programmation. Sa principale inquiétude touche aux effectifs, avec la suppression de mille deux cents postes de militaires de carrière.

Si cette réduction peut se justifier, par exemple, par l'informatisation de certaines tâches, elle ne peut devenir une constante, observe M. **Legouez** ; car les effectifs de l'armée de terre ont atteint *« un plancher »* surenchérit M. **Jacques Chaumont** (RPR, Sarthe). Son collègue, également rapporteur de la commission des affaires étrangères et de la défense, M. **Albert Voilquin** (RI, Vosges), assure que dans certains secteurs de l'armée de l'air, la « pénurie » se fait déjà sentir. Les personnels de la marine ne sont pas mieux lotis, affirme ensuite M. **Max Lejeune** (Gauche dém., Somme).

Quant à M. **Philippe Madrelle** (PS, Gironde), il fait siens tous ces soucis. De son côté, M. **André Giraud**, ministre de la défense, s'est voulu rassurant, en promettant que les suppressions d'emplois militaires seront opérées « avec précaution » et que des adaptations demeureront possibles en cours d'exercice.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Selon deux rapporteurs parlementaires

Le service militaire est de moins en moins universel

Deux rapporteurs parlementaires de la majorité viennent de mettre en garde le ministre de la défense sur l'inégalité croissante des jeunes Français devant le service national. *Pour M. Modeste Legouez, sénateur* (RI) de l'Eure, *« l'universalité du service, affirmée par la loi, s'atténue d'année en année »*. Pour M. Yves Guéna, député (RPR) de la Dordogne, *« l'accentuation du caractère sélectif du service militaire met en cause le principe d'égalité des citoyens devant la loi »*.

Citant des statistiques de la commission locale d'aptitude qui déclare *« apte au service »* le jeune appelé recensé, puis sélectionné, M. Legouez constate que le nombre des exemptés (pour raisons médico-psychologiques) est passé de 68 000 en 1981 à 92 000 en 1985. Le nombre des dispensés (pour raisons sociales ou professionnelles), en revanche, est relativement stable depuis des années (moins de 20 000 par an). Cependant, le rapporteur sénatorial observe que, pour 1986, le nombre des dispensés a été en légère augmentation (environ 21 350), tandis que celui des exemptés a diminué sensiblement (moins de 80 000).

De son côté, M. Guéna voit l'origine des inégalités — qu'il déplore dans son rapport — dans l'écart enregistré entre, d'une part, la ressource démographique (420 000 à 440 000 conscrits) et, de l'autre, les besoins des armées (de l'ordre de 250 000 appelés chaque année). *« Cet écart*, écrit le député RPR, *met en cause le principe d'égalité devant les obligations militaires qui, dans la tradition française, légitime l'idée de conscription et fonde son acceptation par les citoyens. Ne faudrait-il pas, dès lors, réfléchir à un autre système de recrutement ? »*

Précisément, à propos de cette différence, de plus en plus grande, entre la ressource démographique et les besoins militaires, M. Legouez rapporte les estimations de l'INSEE sur les bilans « naissances » à venir. Aujourd'hui, la situation se caractérise par un certain équilibre de la ressource, qui explique la relative stabilité de l'âge d'appel sous les drapeaux (vingt ans et trois mois).

Mais, pour les années à venir, on constate une diminution (413 000 jeunes garçons en 1988), qui sera suivie d'une légère remontée jusqu'en 1992 (444 600), année à partir de laquelle la ressource va progressivement s'effondrer (378 700 jeunes garçons en 1995).

« Le principe réaffirmé par la loi, selon lequel la conscription doit continuer à former la base du recrutement des armées, implique le retour à l'universalité de fait du service national », écrit le sénateur de l'Eure.

L'objection de conscience mieux acceptée

M. Legouez donne, d'autre part, des précisions intéressantes sur l'objection de conscience en France. Le statut de l'objection de conscience est désormais accordé par le ministère de la défense aux jeunes gens qui lui en font la demande motivée, sans transiter, comme auparavant, par une commission juridictionnelle spéciale.

En vingt ans, de 1966 à 1986, selon le rapporteur, les demandes déposées ont été multipliées par plus de cinquante, passant de 59 à 2 990. Les demandes retenues ont été multipliées, dans le même temps, par soixante-cinq, passant de 42 en 1966 à 2 737 vingt ans après. Ce qui dénote une relative libéralisation de la procédure même si les objecteurs de conscience estiment que l'interdiction de faire de la publicité autour du statut limite les demandes.

La durée du service des objecteurs de conscience, constate M. Legouez, a été maintenue à deux ans (au lieu d'un an pour le service militaire), mais leur ministère de tutelle est maintenant celui des affaires sociales, qui peut les mettre à la disposition de nombreuses administrations pour accomplir des tâches à caractère social. La grande majorité sert aux affaires sociales et à l'emploi.

ÉCHECS



CHAMPIONNAT DU MONDE
SÉVILLE
1987

Karpov gagne la seizième partie

Avant le « sprint » final

Comme prévu, Kasparov ne s'est pas sorti de la désastreuse position dans laquelle Karpov l'avait mis à l'ajournement de la seizième partie. Ou plutôt, il s'en est sorti sportivement en abandonnant, le mardi 24novembre, en fin de matinée, sans reprendre le jeu. Son coup sous enveloppe (41.Df2) était, à lui seul, un aveu d'impuissance.

Voici donc Karpov revenu à égalité (8-8) à *l'orée du dernier tiers du match.* A ce même stade, il était, en 1985, mené d'un point pour perdre finalement par 13 à 11. En 1986, il avait trois points de retard et s'était incliné par 12,5 à 11,5. Doit-on conclure que, côte à côte cette fois avec Kasparov, Karpov est en passe de reconquérir son titre ? La prudence s'impose.

On le sait, le match nul ne sert à rien à Karpov. Il lui faut donc, dans les huit parties restantes, gagner encore une fois, ce dont il est certes capable, mais aussi ne pas perdre. Kasparov a bien les moyens de gagner, lui aussi, une partie, d'autant qu'il s'est toujours montré un redoutable finisseur.

Début du « sprint » final, le mercredi 25novembre, avec la dix-septième partie.

B. de C.

RELIGIONS

● **La Mosquée de Paris ouvre ses portes aux sans-abri.** — A partir du mardi 1er décembre, la Mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite (5e arrondissement), ouvrira ses portes aux sans-abri, jusqu'à la fin du mois de mars. Sa capacité d'accueil est de soixante-dix places. Les sans-abri, hommes ou femmes, pourront y dormir et prendre des repas.

● **Le pape nomme un évêque en Lettonie.** — Pour la première fois depuis 1982, le pape a obtenu l'accord des autorités soviétiques pour nommer un évêque en Lettonie ; il s'agit de Mgr Vilhelm Nukss, quarante-neuf ans, qui a été nommé, le mardi 24 novembre, auxiliaire du cardinal Julijans Vaïvods, quatre-vingt-douze ans, administrateur apostolique de Riga, primat de Lettonie. Cette nomination est considérée à Rome comme un signe de détente de la part de Moscou.

PHILOSOPHIE

Un hommage à François Chatelet

Le collège international de philosophie organise, vendredi 27 et samedi 28 novembre, deux journées de conférences en hommage au philosophe François Chatelet, mort le 26 décembre 1985.

La journée du 27 sera plus particulièrement consacrée à des communications sur François Chatelet et sa philosophie, avec, notamment, des interventions de : René Scherer, « Un philosophe critique des institutions », Mohamed Harbi, « Châtelet et le problème colonial », Edgar Morin, « La bonification de François Châtelet », Marc Ferro, « François Châtelet, un prophète », Pierre-Jean Labarrière, « Le lecteur de Hegel », Olivier Revault d'Allonnes, « Souvenirs égoïstes ». Avec la participation de Jean-Toussaint Desanti. En soirée, de 18 h 30 à 21 heures, une « table ronde » aura lieu sur « François Chatelet et la fondation du collège international de philosophie », avec notamment : Jacques Derrida, Jean-François Lyotard, Elisabeth de Fontenay, Jean-Claude Milner et Jacques Roubaud.

Le 28, de 9 heures à 10 h 30, Francis Girod animera une séance sur « François Chatelet et les arts », avec notamment : Anne Andreu, Florence Delay, Brigitte Fossey, Françoise Sagan, Claude Simon, Roland Topor, Michel Tournier et Yannis Xenakis. A partir de 10 h 30, une « table ronde », animée par Jean-Pierre Elkabbach, débattra sur le thème « François Chatelet, un philosophe dans la cité », avec, parmi les invités, José Artur, Pierre Bouteiller, Jean Daniel, Roger-Pol Droit, Pierre Dumayet, Jean Lacouture, Gilles Lapouge, Jacques Meunier, Maurice Nadeau et Hubert Reeves. L'après-midi, la première séance, animée par Xavier Delcourt, réunira autour de « François Châtelet, enseignant » : Jeannette Colombel, Christian Descamps, Guy Hocquenghem, René Scherer et Loreto Vargas. Ces rencontres se termineront par des interventions sur « la crise de la raison selon François Châtelet », avec la participation de *Gilles Deleuze*.

★ Ces journées se dérouleront au 1, rue Descartes, site de la Montagne-Sainte-Geneviève, 75005 Paris. Pour tous renseignements : 46-34-37-78.



Communication

Aux journées de l'IDATE

La CNCL et ses modèles étrangers

Placées sous le thème des « réseaux privés », les neuvièmes journées internationales de l'Institut pour le développement de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE) ont permis, du 18 au 20 novembre à Montpellier, aux acteurs de la prochaine déréglementation des télécommunications de préciser leurs positions. La montée d'une concurrence privée face aux opérateurs publics met en lumière le rôle des instances de régulation. A l'heure où l'existence même de la jeune CNCL est contestée par certains, la comparaison avec ses homologues étrangères, esquissée lors d'une table ronde à Montpellier, n'en présente que plus d'intérêt.

Des trois institutions comparables, car elles couvrent à la fois l'audiovisuel et les télécommunications (1), la plus vieille et la plus puissante est sans conteste la Federal Communications Commission (FCC) basée à Washington. Assistés d'une horde d'avocats et d'ingénieurs, ses cinq membres, dont le président a voix prépondérante, ont la haute main sur toutes les fréquences du pays. Tout comme leurs homologues canadiens du Conseil pour la radiodiffusion et les télécommunications du Canada (CRTC), ils délivrent des licences valables cinq ans (et renouvelables, sauf en cas de manquement aux engagements souscrits) tant aux opérateurs de télévision ou de radio qu'aux compagnies de télécommunication. La CNCL se distingue en ce domaine puisqu'elle peut accorder des autorisations allant jusqu'à une durée de douze ans (TF1, la 5 et M6 ont par exemple des autorisations de dix ans).

Une différence qui a son poids, car la FCC, par exemple, qui a le droit d'infliger des amendes pour faire respecter ses décisions, estime que leur montant (20000 dollars au maximum) est finalement peu dissuasif au regard des enjeux financiers du secteur. Comme le note Albert Halprin, ancien chef du bureau des *common carriers* (ou compagnies de téléphone) de la FCC : *« Notre arme véritable est le retrait de la licence, ou plutôt la menace de son retrait, facilitée par une durée courte ».* Une épée de Damoclès qui explique la présence à Washington de bureaux représentant aussi bien les entreprises du secteur que les consommateurs, et entretenant des contacts réguliers avec la FCC. Une industrie du *« lobbying »* dont le poids approche le milliard de dollars, sans commune mesure avec le budget de son institution centrale.

Autre différence importante entre les trois autorités : l'étendue des missions. La FCC ne se préoccupe guère du contenu des programmes et la déréglementation chère à M. Ronald Reagan l'a poussée à se dépouiller de ses dernières prérogatives dans ce domaine. La commission américaine se contente de veiller au maintien d'une concurrence équitable entre les différents médias, une tâche qui fait l'objet d'ajustements incessants. En revanche, le CRTC et la CNCL consacrent une bonne partie de leurs activités à faire respecter des quotas d'œuvres nationales dans la programmation des chaînes. Il est vrai que le Canada comme la France cherchent à protéger leurs industries de programmes de la forte concurrence américaine.

La situation est plus complexe en Grande-Bretagne. Le service public de l'audiovisuel y a son propre organe de contrôle intégré, le Board of Governors. Les chaînes privées se soumettent aux décisions de l'Independent Broadcasting Authority (IBA), alors que les réseaux câblés dépendent de la Cable Authority. Enfin, l'OFTEL régule le marché des télécommunications, en veillant particulièrement à une compétition régulière entre l'énorme British Telecom et Mercury, la petite société privée née du libéralisme thatchérien.

Quelles leçons tirer de la confrontation, au moment où le sort de cette CNCL à peine adolescente est déjà suspendu à des échéances électorales ? D'abord, que tout pouvoir de régulation s'installe par la durée, au fil d'une jurisprudence accumulée. Ensuite, que ce pouvoir passe au premier chef par l'information, qui dépend elle-même d'une capacité technique et financière importante, particulièrement dans le cas des télécommunications.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

(1) La Commission nationale de la communication et des libertés doit autoriser les réseaux de télécommunications dès le vote d'une loi organisant la concurrence dans ce secteur.

	France	Etats-Unis	Canada
Nom	CNCL	FCC	CRTC
Date de création	1986	1934	1968
Budget annuel (MF)	156	540	110
Personnel	185 (223 à terme)	1800	400
Nombre de membres	13	5	9 (+ 10 à temps partiel)
Durée de leur mandat	9 ans	7 ans	7 ans (5 ans)
Désignation	Présidences de la République, du Sénat, de l'Assemblée nationale, 2 chacune. Cour des comptes, Cour de cassation, Conseil d'Etat : Académie française : 1 chacun ; 3 membres cooptés par les 10.	Présidence des USA (*et confirmation par le Sénat*).	Conseil des *ministres*.

Afin de poursuivre sa diversification dans l'écrit

M. Jean-François Kahn veut doubler le capital de « l'Evénement du jeudi »

Deux mille à trois mille actionnaires de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi* sont attendus, le dimanche 29 novembre, au palais de la Mutualité à Paris, pour une assemblée générale extraordinaire. M. Jean-François Kahn, directeur de *l'Evénement*, leur proposera de voter une augmentation de capital de l'ordre de 20 millions de francs.

Si cette proposition est acceptée, le capital actuel de l'hebdomadaire — 20 millions de francs répartis en quarante-trois mille actions possédées par dix-neuf mille personnes — s'en trouverait doublé. Il restera à procéder à une nouvelle demande de dossier à la Commission des opérations de Bourse afin de lancer ensuite un appel public à l'épargne comme l'hebdomadaire l'avait fait en février 1984, quelques mois avant sa création. M. Jean-François Kahn estime *« la période actuelle opportune »* pour doubler un capital qui devrait *« servir à des opérations de diversification dans la presse écrite ».*

L'Evénement du jeudi a le vent en poupe. Selon les indications des NMPP, il a vendu entre 40 000 et 50 000 exemplaires à Paris en septembre-octobre. Une diffusion qui confirme les bons résultats de l'été, avant lequel l'hebdomadaire n'avait jamais dépassé 32 000 exemplaires à Paris. Quant a la diversification que veut accentuer le directeur de l'hebdomadaire, elle a déjà commencé : une nouvelle formule du mensuel *Paroles et Musique*, dont *l'Evénement* détient 50 %, a été lancée et une maquette modernisée du mensuel *Sciences et Techniques*, racheté en septembre au groupe Expansion, est en préparation pour janvier 1988. Le journal prendra alors le titre de *Sciences et Technologies*.

Y.-M. L.

Les difficultés de Cannon

La SEC met en lumière des irrégularités financières

La société Cannon, l'un des plus importants producteurs cinématographique indépendants d'Hollywood, a de gros ennuis avec la Securities and Exchange Commission (SEC), qui reproche à MM. Yoram Globus et Menahem Golan, les deux dirigeants du groupe, d'avoir levé entre 1983 et 1986 400 millions de dollars en actions et obligations en donnant des informations financières falsifiées. La SEC accuse les responsables de Cannon d'avoir *« falsifié matériellement les revenus et les coûts, sous-amorti le coût des films, incorrectement enregistré les résultats bruts et diffusé des rapports financiers trompeurs ».* Cannon avait accepté, avant même l'injonction de la SEC, de suivre ses recommandations en offrant ses comptes à trois audits indépendants. Mais le rapport de l'autorité boursière risque aujourd'hui de provoquer la colère de certains actionnaires. Le holding luxembourgeois Interpart, qui détient, depuis juin, 50 % du capital Cannon, devait prendre le contrôle total du groupe. Mais il semble qu'il ait quelques problèmes depuis le krach boursier. Renta, filiale d'Interpart, qui devait racheter le parc immobilier de Cannon (salles de cinéma en Italie et en Grande-Bretagne), a provisoirement suspendu l'opération.

Inquiétudes à « Lyon-Libération »

LYON
de notre correspondant

« Il n'est pas question de mettre la clef sous le paillasson ! » Cette réflexion d'un journaliste de *Lyon-Libération* fait au moins l'unanimité au sein de la petite équipe du dernier-né — le 8 septembre 1986 — des quotidiens lyonnais. Pour le reste, l'équipe paraît hésiter entre deux stratégies. Et vivre en attendant suspendue aux décisions « parisiennes » sur l'équilibre général du groupe. Jusqu'à présent, la filiale lyonnaise n'a pas été trahie par le conseil de surveillance de la maison mère. Mais le « découvert » de trésorerie prévu dans le budget 1987 est sur le point d'être dépassé et atteindrait, selon les sources et les références comptables, de 6,5 à 9 millions de francs.

M. René-Pierre Boullu, directeur de la publication, a proposé une politique de développement dont la création, à moindre frais techniques, de pages « localisées » sur quelques unes des grandes villes de la région

De plus, l'ouverture du capital à une « société de lecteurs » est en cours. M. René-Pierre Boullu, qui a mis son mandat dans la balance, n'envisage pas une *« sortie par le bas »* de l'expérience. L'autre hypothèse est moins ambitieuse. Elle consisterait en un dégraissement substantiel des effectifs et en une restriction de pagination autonome de *Lyon-Libé* par rapport au titre parisien. Cette position ne paraît pas majoritaire au sein de l'équipe lyonnaise. Mais *Lyon-Libé* reste à l'évidence sous la menace de réactions parisiennes.

C. R.

Sports

AUTOMOBILISME

La Peugeot 405 Turbo 16 se fera les griffes dans le Paris-Alger-Dakar

Après deux titres de champion du monde des rallyes avec la 205 Turbo 16, puis une saison de transition imposée par l'exclusion des voitures du groupe B de ces épreuves, Peugeot a présenté, le mardi 24 novembre, son programme de compétition 1988, qui sera principalement consacré aux rallyes-raids. Dès le prochain Paris-Alger-Dakar, la firme sochalienne lancera aux côtés de la 205 Grand raid, victorieuse en 1987 et confiée au Finlandais Juha Kankkunen, deux 405 Turbo 16 pilotées par le Finlandais Ari Vatanen et par le Français Henri Pescarolo.

Dix jours et près de 3000 kilomètres d'essais intensifs avec Ari Vatanen à la mi-novembre au Niger, entre Agadès et l'arbre du Ténéré, ont rassuré Jean Todt, le directeur de Peugeot-Talbot-Sport : la 405 Turbo 16, dernière-née des « lionnes », peut être à son tour lâchée dans le désert.

Pour parcourir les pistes africaines, la 405 Turbo 16 disposera, il est vrai, du moteur développant 400 chevaux de la 205 Grand Raid dont la cylindrée a été augmentée de 1780 à 1905 centimètres cubes. Elle devrait même être mieux adaptée à la spécificité du terrain des rallyes-raids avec un couple porté de 38 à 50 mkg pour une plus grande souplesse du moteur, son aérodynamisme plus poussé permettant une économie de carburant de 5 % à 10 % et son meilleur équilibre lors des sauts où la 205 Grand raid avait tendance à « piquer du nez ».

De plus, les 405 Turbo 16, comme les 205 Grand Raid, bénéficieront de deux innovations : une injection électronique Marelli-Solex, qui devrait améliorer le fonctionnement du moteur, surtout à bas régime, et le système MTM mis au point par Michelin pour contrôler la pression de chaque pneu en course et déceler plus tôt les crevaisons.

La dernière-née des « lionnes » ne bénéficiera pourtant pas d'un régime de faveur par rapport à sa devancière. *« La synergie entre la 205 de série et la turbo 16 de compétition avait si bien marché que nous avons voulu refaire la même chose avec la 405,* explique Jean Todt. *Mais nous tenons à continuer à courir avec la 205, qui est encore en pleine jeunesse et qui occupe une place prépondérante dans nos ventes. »*

Le choix des pilotes n'a donc pas été fait pour favoriser un modèle par rapport à l'autre mais plutôt pour tenir compte du court délai dont ils disposent pour préparer le Paris-Alger-Dakar. Ainsi les deux 405 Turbo 16 seront confiées au Finlandais Ari Vatanen, qui a effectué tous les essais, et à Henri Pescarolo, qui remplace ponctuellement le Kényan Shektar Mehta, accidenté au dernier Rallye des pharaons. Pour son retour au sein de l'écurie française, le Finlandais Juha Kankkunen, en passe de s'assurer un deuxième titre mondial des pilotes au Rallye de Grande-Bretagne sur la Lancia Delta 4WD, retrouvera la 205 avec laquelle il avait obtenu son premier sacre en 1986.

Soixante assistants

Les trois « lionnes » ne seront pas lâchées sans assistance dans le désert. Une 205 Grand Raid pilotée par Alain Ambrosino, champion d'Afrique des rallyes, accompagné du mécanicien Alain Guémennec, assurera les interventions rapides avec deux Peugeot P4. Sept camions Mercedes (quatre 4 × 4 et trois 6 × 6), placés sous la responsabilité de Georges Groine, assureront le transport de pièces. Aux neuf mécaniciens de piste s'ajouteront dix-huit autres, transportés en avion. L'équipe Peugeot sera composée de soixante personnes.

Disposant *a priori* des voitures les plus performantes et de l'assistance la mieux organisée, les trois équipages Peugeot partiront favoris du dixième Paris-Alger-Dakar. D'autant plus que Jean Todt, très anxieux pour sa première expérience l'an dernier, est désormais rassuré sur la qualité du carburant fourni par la compagnie algérienne Naftal, de même qu'il a obtenu auprès de René Metge et de Gilbert Sabine des assurances sur une plus grande rigueur sportive du rallye.

Le programme compétition de Peugeot sera complété en 1988 par les Rallyes de l'Atlas (Maroc en mai) et des pharaons (Egypte en octobre) et la course de côte de Pikes-Peak (Etats-Unis en juillet). La participation au Rallye de Tunisie (avril) et à la Baja 1000 espagnole *n'est pas encore décidée.*

Le premier trimestre 1988 sera aussi mis à profit par Peugeot-Talbot-Sport pour étudier et chiffrer une éventuelle participation au nouveau championnat du monde des voitures de production (modèles construits à vingt-cinq mille exemplaires par an au minimum, avec une grande liberté d'évolution pour le châssis et le moteur) lancé en 1989 et jugé *« séduisant »* par Jean Todt. Si une décision favorable était prise au cours du deuxième trimestre de 1988, la firme sochalienne serait peut-être amenée à concevoir un moteur atmosphérique de 3,5 litres, également utilisé par les Formule 1. *« Nous pourrions en faire profiter des écuries privées,* dit le directeur de Peugeot-Talbot-Sport. *Mais cela ne changerait pas notre décision de ne pas participer à la Formule 1 à moyen terme. »*

GÉRARD ALBOUY.

● **VOLLEY-BALL : tournoi olympique de Séoul.** — Le tirage au sort du tournoi olympique des Jeux de Séoul a été plutôt favorable pour l'équipe de France qui rencontrera, dans sa poule, les Etats-Unis, l'Argentine, le Japon, le représentant africain qui n'est pas encore connu, et un des deux pays désignés après les prochains tournois de qualification de Florence et d'Amsterdam. Pour se qualifier pour les demi-finales olympiques, les Français devront terminer à l'une des deux premières places de leur poule.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE COURTAGE

recherche pour sa filiale au Benelux

Account executives (H./F.)

- Expérience de la vente.
- Connaissances dans le domaine financier.
- Mobilité.
- Disponibilité dans les semaines à venir.
- Une deuxième langue (anglais, allemand, néerlandais) serait un plus.

Rémunération élevée liée aux résultats.
Perspectives de carrière.

Envoyer c.v. à :
AMARCO TRADING LIMITED
162, boulevard E.-Jacqmain,
B-1210 Bruxelles.

---

urgent
organisation humanitaire

recherche

son chef de mission en Ethiopie

POSTE A RESPONSABILITÉS :
- Coordination d'une équipe de dix techniciens expatriés,
- Gestion et négociation de projets.
- Contrat de deux ans statut de volontaire.
- Anglais courant.
- Première expérience de travail dans le tiers-monde indispensable.
- Disponibilité immédiate.
- Indemnité mensuelle forfaitaire, Assurance sociale prise en charge sur place.

Envoyer CV + lettre + photo à : AICF
34, avenue Reille, 75014 Paris,

ANNONCES DE PLACES VACANTES

Le CHUV, centre hospitalier universitaire vaudois, situé à Lausanne (Suisse), au bord du lac Léman, est un hôpital de 1 200 lits disposant d'un grand bloc opératoire pluridisciplinaire.

Pour compléter ses équipes d'infirmières, il cherche plusieurs

INFIRMIÈRES DE SALLE D'OPÉRATION D.E.

Si vous êtes :
- En possession d'un diplôme d'infirmière en soins généraux ;
- Désireuse d'élargir votre champ d'activité ;
- Attirée par la nouveauté ;
- Dynamique et dotée d'un bon sens de l'initiative ;
- Disponible pour une année ;
- Agée de moins de 30 ans (autorisation de séjour).

Si vous avez :
- Quelques années d'expérience dans trois ou quatre spécialités chirurgicales.

Veuillez écrire à :
Mme Edna Chevalley, Coordination des soins infirmiers,
Mont-Paisible 16,
CHUV,
CH-1011 LAUSANNE
en joignant : une lettre de motivation, un c.v. détaillé, copies de diplômes et certificats d'employeurs.
Délai de postulation : 30-11-87 au plus tard.
Des entretiens de candidature seront organisés en France ; vous serez renseignée individuellement.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Satellite Communications for people on the move

International employment opportunities at our HQ in LONDON

INMARSAT is a name you know. Widely acclaimed as leader in providing high-quality satellite communications services for the world's shipping and offshore industries, with over 6000 ship-earth stations installed, we are currently developing satellite services for aviation. And now we're planning to enter a further new field of business, in pursuit of our goal of universally available mobile satellite communications.

Market-led and commercially aware, we are developing land mobile services which use compact receiver-transmitters to provide data communications for long distance truck fleets, buses and railways, as well as personal communications such as paging. We are also looking into the possibility of land mobile voice communications.

With so much development work in progress, Marketing and Engineering professionals who join our international headquarters in London now will make a real impact on the evolution of global mobile communications.

If you want to be part of these exciting new developments, apply now for the following new appointments to be based in London.

GROUP LEADER
Land-Mobile Services

To lead INMARSAT's business activities in this important new area, you'll need a solid communications engineering background, ideally in mobile radio, plus proven business acumen in a commercial arena. Backed up by a strong team of satellite experts, your role will be to ensure that all the engineering, marketing, financial and legal aspects come together successfully and on time.

MARKET DEVELOPMENT
Land-Mobile Services

Develop and promote, on a global basis, land-mobile service concepts to telecommunications organizations, manufacturers and potential new user groups. You'll need good marketing skills and a good knowledge of existing and planned radio apd satellite systems.

COMMUNICATIONS ENGINEER
Land-Mobile Services

With experience in transmission systems and network switching and signalling, you will develop the overall system design and specifications for a satellite network supporting low-cost telephony terminals. Knowledge of CCITT or CCIR helpful.

DATACOMS ENGINEER
Remote Data Collection

Developing satellite applications in such areas as the collection of position and other data from vehicles requires an experienced datacoms engineer with innovative flair.

DATACOMS ENGINEER
Land-Mobile Services

Ideally with a transmission engineering background, you'll develop the system design for an international satellite paging service.

TEST AND DEMONSTRATION ENGINEER

To support the design, construction and testing of demonstration hardware for new services, and the installation of interface hardware in coast earth stations, you'll need extensive experience in the design and construction of prototype radio transmission equipment using analogue and digital techniques.

Given the necessary skills and business level command of English, you could enjoy an excellent TAX-PAID salary and benefits package, including relocation to and from London, interest-free house loan, family travel home every 2 years, 30 days' holidays and education costs for children.

To apply, please write with full career details to the Personnel Manager, INMARSAT,
40 Melton Street, London NW1 2EQ, England.
Telephone +441-387 9089.
Telex 297201 INMSAT G.

INMARSAT



Vous qui souhaitez:
- intégrer une équipe gagnante, jeune et motivante;
- et participer à la révolution électronique des 10 prochaines années.

Le spécialiste européen des circuits intégrés spécifiques (ASIC)

recherche des

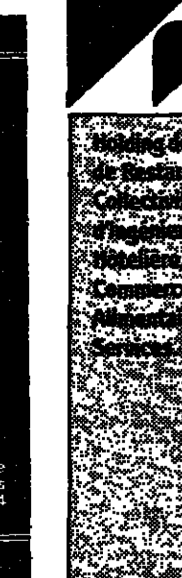
Ingénieurs de ventes

- Vous êtes diplômé(e) avec 3 à 5 ans d'expérience de ventes auprès de grands-comptes.
- Vous possédez l'anglais.
- Vous souhaitez valoriser vos compétences au sein d'une société dynamique de taille humaine en pleine expansion.

Venez rejoindre MIETEC, le centre micro-électronique du groupe ALCATEL, le N°2 mondial des télécommunications.
Adressez-nous votre dossier (cv et prétentions)







Holding de Sociétés de Restauration de Collectivités, d'Ingénierie Hôtelière, de Commerce Alimentaire et de Services.

SHRM

recherche pour sa filiale située en **ANGOLA**, un

DIRECTEUR

capable de maîtriser les aspects opérationnels commerciaux, financiers et humains d'une société en pleine expansion dans un environnement difficile.

Il devra, en particulier, être capable de négocier avec les administrations locales au plus haut niveau.
Formation souhaitée : HEC, ESSEC ou équivalent.
Anglais courant exigé + bonne connaissance du portugais.

L'expérience à un poste équivalent en Amérique Latine ou en Afrique sera un atout majeur.

Les candidats devront être mariés.
Age minimum 35 ans.
Résidence : LUANDA.
Logement et véhicule de fonction fournis.
Statut d'expatrié.

Les dossiers de candidature complets (C.V. + photo + copie des diplômes et certificats de travail) devront parvenir sous la référence C 201 à
S.H.R.M. - Direction du Personnel
115, rue de l'Évêché - 13002 MARSEILLE.

Pierre Lichau





MOTOROLA

L'INNOVATION ELECTRONIQUE AU SERVICE DE L'AUTOMOBILE

Nous sommes une entreprise internationale d'électronique. Nos activités d'études-développement impliquent un bon savoir faire technique et beaucoup de créativité de la part de nos ingénieurs. Avec ses centres de développement européens, notre division »Electronique automobile et industrielle« est vraiment située dans un secteur d'avenir. A la pointe de l'électronique moteur, nous concevons des produits tels que des systèmes d'allumage électronique, de contrôle moteur, des commandes électroniques diverses et des capteurs. Nous offrons à nos collaborateurs des carrières d'envergure internationale qui leur permettent de mettre à profit leurs propres idées et de réaliser leurs ambitions.

Notre centre d'Etude d'électronique automobile situé à Francfort étant en pleine expansion, nous recherchons:

DES INGENIEURS DIPLOMES

en électronique, électrotechnique et mécanique

INGENIEUR DE PROJET

Assistance technique de la clientèle

Spécialités: électronique moteur (essence et diesel), électronique chassis, électronique d'instrumentation, et capteurs. Une bonne connaissance mécanique est souhaitée.

Il assurera le lien entre les clients et l'équipe de développement des produits. A partir des souhaits des clients, il sera chargé d'élaborer les projets de développement des produits et de trouver des solutions aux problèmes techniques de notre clientèle. En plus de sa compétence technique, cette personne devra aimer les contacts et posséder une grande aptitude à la communication.

INGENIEUR DE DEVELOPPEMENT MATERIEL/LOGICIEL

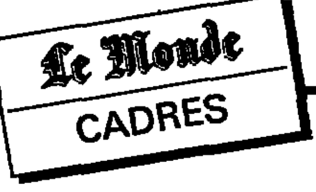
Dans le domaine du matériel, il sera chargé du développement d'appareils électroniques de contrôle, essentiellement à partir des spécifications des clients. Il assumera de façon pratiquement autonome la responsabilité du développement des prototypes.

L'ingénieur chargé du logiciel travaillera en étroite collaboration avec les ingénieurs chargés du matériel, pour l'implantation de logiciels dans des modules électroniques. Il devra avoir 2 à 3 années d'expérience dans le domaine de l'informatique, de préférence avec une orientation automobile ou autres systèmes temps réel.

En raison de l'étroite collaboration avec nos installations situées en Grande-Bretagne et en France, et nos centres de développement aux Etats-Unis, une très bonne connaissance de l'anglais est indispensable pour tous ces postes. La connaissance de l'allemand serait appréciée.

D'autre part, nous attendons de nos collaborateurs un goût prononcé pour les contacts et une grande compétence technique. Nous vous proposons des postes évolutifs et formateurs. Vous disposerez des moyens nécessaires pour vous permettre d'assurer à terme la fonction de responsable de projet. Vous bénéficierez d'une formation intensive en Europe ou aux Etats Unis, d'un salaire motivant, et de nombreux avantages sociaux. Adressez votre dossier de candidature complet à notre service du personnel, à l'attention de Monsieur Klaus-Jürgen Goll.

Motorola GmbH, Geschäftsbereich Kfz- und Industrie-Elektronik
Lyoner Straße 11, 6000 Frankfurt/Main 71, RFA, tel. 19.49.69.66 40 80



THÉATRE DE CHATILLON

recherche
SA/SON RELATION PUBLIQUE

Téléphoner de 9 h à 12 h
au : 46-57-22-11.

Ecole Saint-Gabriel

recherche

PROFESSEUR

– Titulaire d'une maîtrise de gestion pour suppléance, du 31-11-87 au 23-1-88.

TÉL. : 46-57-61-22.

Mission locale INS
prof. jeunes, PROVINCE
recherche

COORDONNATEUR(TRICE)

Niv. III ou II,
exp. formation prof.
– Gestion adminis., financière et humaine.
– Connaissance vie associative indispensable.
– Disponible rapidement.
Envoyer cv. s/nº 8 197
LE MONDE PUBLICITÉ,
7, rue Monttessuy, PARIS-7e
avant le 30 novembre 1987.

URGENCE INFORMATIQUE EUROPE

Nous gagnons chaque jour des parts de marché en faisant connaître notre démarche qualitative multi-services dans notre domaine

L'INGENIERIE INFORMATIQUE

Nous recherchons pour la **REGION CENTRE** un (e)

INGENIEUR COMMERCIAL (H/F)

Basé (e) à **ORLEANS**, il (elle) aura pour mission de développer nos interventions en clientèle sur la région.

Ce poste nécessite un haut niveau de formation et une expérience professionnelle commerciale de plus de 2 ans.

Adresser candidature à
URGENCE INFORMATIQUE EUROPE
354, Fg Bannier - 45400 Fleury les Aubrais avec lettre manuscrite, CV et prétentions s/réf. IC 25 11

ORGANISME DE FORMATION
(Paris-15e)
recherche

ENSEIGNANTS DE LOGICIELS INFORMATIQUES

MS/DOS : D Base III, Wordstar 2000, Multiplan. Macintosh : Word, Excel, Page Maker, 4e Dimension, Ready ; Set ; Go. Téléphoner à G. Donche au : 40-60-05-01 de 14 h à 16 h.

GROUPE DE PRESSE

recherche

DOCUMENTALISTE

(H. ou F.)

Bonne connaiss. des problèmes économiques indispensable.

Habitué(e) au dépouillement des journaux.

Pratique de l'anglais et de l'allemand souhaitable.

Envoyer C.V. + photo
sous nº 8196,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 22 ans, libéré O.M. possédant

DUT TRANSPORT-LOGISTIQUES

+ BAC G2
cherche emploi
Jean-Claude DECLERCQ
37, rue Gabrielle-Josserand,
93500 PANTIN.
Tél. : 48-45-14-82.

Femme 38 ans, formation administrative et juridique, exp. gestion du personnel, cherche poste à Paris ou proximité. Tél. : 47-27-43-21.

Représentant 29 ans exp. des GMS, GM, MP depuis 7 ans. Introduit de divers secteurs : disques, papeterie, ménage, jardinage, camping.
Etudierait toutes propositions sur département 06-83.
Ecrire sous nº 8 195 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

INFORMATICIEN GÉNÉRALISTE haut niveau, 17 ans d'études diagnostic, conception, réalisation, mise en route, formation, aimerait apporter son concours à SSII ou centre de format. en audit., conseil et/ou éducation.
Ecrire sous nº 8 141 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

L'AGENDA

Bijoux

TOUS LES BIJOUX ANCIENS et rares. Bagues romantiques

– 20 % ESCOMPTE

ACHAT OR
GILLET, 19, rue d'Arcole, 75004 Paris. T. 43-54-00-83.
Cité Guide Gault Millau.

Stages

Homme 32 ans
cherche stage en entreprise dans le cadre d'une formation d'adjoint contrôleur de gestion. M. P. GROC 16, rue Archereau, 75019 Paris. T. 42-09-18-22.

Vacances

Tourisme

Loisirs

A louer HAUTE-SAVOIE
aux CARROZ-D'ARACHES
250 km de pistes
Skis tous niveaux.

STUDIO tout cft pour 4 pers. Libre du 20 au 27/12/87, du 4-1 au 14-2-88, du 7-3 au 4-5-88. Loc. à la sem. 1 000/1 700 F, suivant la période.
Tél. : 43-04-62-41.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

LES HALLES/STE-OPPORTUNE bel imm. ravalé, surfaces à rénover : 40-60 ou 160 m² en duplex 16 à 17 000 F le m², 46-44-98-07 . 42-60-04-28.

4e arrdt

QUAI DES CÉLESTINS, haut de gamme, VUE s/Seine, 4/5 p., cuis., 3 bns, 156 m², park. 4.300.000 F. 43-35-18-36.

5e arrdt

RER PORT-ROYAL, vaste 4 p. 150 m² environ, 1er ét. asc., immeuble ancien standing. 3 900 000 F. T. 45-35-14-40.

ST-MARCEL, p.d.t., 2 p., entrée, cuis., bns, w.c., calme, 36 m². 595.000. 43-35-18-36.

6e arrdt

25, RUE DAUPHINE

PRÈS SEINE, PONT-NEUF
Dernier ét., p.-à-terre, 42 m² env., cuis. sép., bains, séjour, balcon + petite chambre.
TERRASSE EN DUPLEX
1 160 000 F. VISITE JEUDI DE 13 H 30 A 17 H.

Sèvres-Babylone. Part. vd stud. éq. BEAU et fonct. (1) 45-49-16-15 (16) 99-69-12-50.

VANNEAU STANDING
2e ét., 100 m², superbe séjour, chbre + une petite pièce, excellent état, parking.
François FAURE, 45-67-95-17.

PRÈS SEINE 2/3 P.
Bel imm, rue et cour.
Prix 1.350.000 F.
François FAURE, 45-67-95-17.

SÉLECTION DOLÉAC
RUE DES CANETTES, studio, charme, poutres, 22 m², imm. anc. rénové, 5e ét., sans asc., cuis., s. bns. 450.000 F. 42-33-12-29.

7e arrdt

RUE ROUSSELET
BEAU STUDIO, SOLEIL
2 fenêtres, 490 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17.

AV. DE SÉGUR, 2 P. 65 m², beau vol., calme. 1.600.000. LEGI - 43-26-73-14.

DUROC, pierre de t., ét. élevé, 7 p., tt cft, 218 m², balc., 3 services, calme, soleil, box possible. Tél. : 43-35-18-36.

8e arrdt

BON POUR INVESTISSEMENTS

Studios s/av. Champs-Elysées, de 35 à 45 m². TRAVAUX A PRÉV. TÉL. : 47-20-10-72.

BERRI CHAMPS-ÉLYSÉES

Idéal pied-à-terre, 72 m², s/jard. + park. 2.780.000 F. TÉL. : 47-20-10-72.

9e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC

CITÉ ROUGEMONT

Appt 100 m², imm. 1930, p. de t., 2e ét., sans asc., liv. 3 ch., cuis. équip., s. bns, chem. marbre, très clair, park., cave. Profession lib. autorisée. 2.200.000 F. 42-33-12-29.

11e arrdt

FBD ST-ANTOINE (PRÈS)

125 et 140 m² (terrasses) à aménager. 42-72-40-19.

12e arrdt

SUPERBE LOFT 140 m²

Mº NATION, calme, TRÈS GD LIV. 60 m², 2 chbres, parf. ét. 2.500.000. LEGI, 45-46-28-25.

13e arrdt

DUPLEIX - 5 PIÈCES

Standing 120 m² refait neuf + 45 m² terrasses, parking.
Px 2 350 000 F.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

GLACIÈRE, pierre de t., 5e asc., 3 p., entrée, cuis., bains, w.c. séparé, balc., parking. 1.330.000 F. 43-35-18-36.

GLACIÈRE, récent, ét. élevé, liv. 2 chbres, entrée, belle cuis., bains, w.c., park. 1.100.000 F. Tél. : 43-35-18-36.

14e arrdt

ALÉSIA 2 P. TRAVAUX S/JDIN. CALME. 530 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17.

MONTPARNASSE, IMM. RÉCENT, STUDIO, 6e ét., balc., soleil. 425.000 F. François FAURE, 45-67-95-17.

15e arrdt

Mº PASTEUR

Imm. récent, tt. cft, 5e étage. liv., s. à manger, 2 chbres, cuis., office, 2 bns, 2 wc, dres, 115 m² + balc. parking dble. T. mat. 45-44-21-87.

16e arrdt

POINCARRÉ LONGCHAMP

2 P. 75 m², parking, balcon. 2.280.000 F. 47-20-10-72.

EXCEPTIONNEL

Idéal, pied-à-terre, 2 P., 40 m², 78 m² terrasse, parking. 2.200.000 F. 47-20-10-72.

17e arrdt

RUE LEMERCIER
3 p. cuis., s. de bains, w.-c., 780 000 F. 48-78-75-90.

CALME – VERDURE

VILLA DES TERNES

double living, 1 chbre, 2 salles de bains, balcon, parking, imm. récent, double exposition, 3 700 000 F – Exclusivité 43-59-60-70, 42-78-88-56.

SQUARE BATIGNOLLES

(Près) 2 PIÈCES, cuisine, w.c., s. de bains, asc. 685.000 F.

MGN - 43-87-71-55.

18e arrdt

3 P. CFT, 278 000 F

Mº Barbès 42-52-01-82.

28 m² CFT, 215 000 F

immeuble 1930.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

PTE CLIGNANCOURT

Studio, cuis., s.d.b., w.c. + terr. 13 m², soleil. 175.000 F.

MGN - 43-87-71-55.

78-Yvelines

SÉLECTION DOLÉAC
PARC ROCQUENCOURT
Luxueux 125 m² + 40 m² terrasse, stand. 1er ét., sup. décorat., dble liv., 2 ch., tt cft + park. privé + tennis + pisc. 2.550.000 F. 42-33-12-29.

92 Hauts-de-Seine

92 BOULOGNE, RUE DE L'EST, appt 3 p., tt cft, de imm. p. de t., près du bois, 950 000 F. T. 30-57-28-28.

SÉLECTION DOLÉAC
VANVES 10 min Mº appt 80 m² + terrasse 8 m², liv. 30 m² + 2 chbres tt cft, parkg + cave, 4e ét., asc., imm. 1967 prestations impeccables, clair, calme, prix 1 150 000 F. 42-33-12-29.

SÉLECTION DOLÉAC
LEVALLOIS-PERRET
RUE PDT-WILSON, appt 50 m², liv., 1 ch., cuis. équip., s. bns, imm. 1982, 9e ét., asc., loggia couverte + box, cave. 1.200.000 F. 42-33-12-29.

94 Val-de-Marne

VITRY-SUR-SEINE
duplex de caractère dans immeuble ancien + 200 m² + cave 20 m², 4/5 pièces, 4e étage refait entièrement il y a 9 ans, vue, dble exposition + jdin 300 m² et locaux 150 m² en copropriété (à 4). Tous commerce et 3 écoles à moins de 200 m, 200 m RER, 12 min du quartier Latin, 800 000 F, 46-07-07-71 (après 21 h).

Province

VALLAURIS 06, bel appt 4 p. + cuis. équipée, s. de bains, loggia, cave, parkg, 78 m², r.-de-ch., résid., calme, 480 000 F. 73-64-15-24.

BOURG-ST-MAURICE

AU CŒUR DES ALPES ET DES J.O. 4 h 30 de Paris en TGV fin 88, le charme d'un gros village de montagne, au centre des grandes stations : Val-d'Isère, Les Arcs, Tignes, La Plagne, La Rosière, liaison directe avec Les Arcs.

Sur programme reste à vendre

STUDIOS & DUPLEX A PARTIR DE 255 000 F

Crédit possible par la SOVAC 5 % à la réservation.
BUR. VTE 45, av. GEORGE-V
47-20-10-72. 47-20-35-86.

Etranger

A vendre et à louer appts et villas zone Costa-del-Sol Oriental, Terrasol, calle La Cruz, 46. Nerja (Malaga) Espagne. 19-34-52-521550, 521538.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

ACHÈTE AU COMPTANT

Stud., 2, 3 p. même à rénover. 42-52-01-82.

STÉ ANDRÉ EICHER

14, RUE DE MARIGNAN 75008

TÉL. : 43-59-99-69

pour sa clientèle de qualité recherchons d'urgence : appartements bon standing et spécialement de 5 à 7 p., même avec trav. Expertise gratuite.

CABINET D'ORMESSON

Rech. pour clientèle APPARTS standing, Paris, Boulogne, Neuilly, maison Ouest Paris. Tél. : 42-93-20-36.

locations non meublées offres

Paris

LA MOTTE-PICQUET rue du Laos dans bel imm. anc. avec asc., 5e ét., TRÈS BEAU DUPLEX 8 000 F + 2 000 F charges. 2e ét. GD STUDIO cft 3 000 + 700 F charges. Tél. matin SEGECO 45-22-69-92.

Mº PASTEUR (125 m²)

4 p., cuis., s. bns, w.-c., stdg, 8 500 + ch., 43-87-71-55.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE

Location – Vente – Gestion
5, rue Bayard, 75008 PARIS.
Rech. APPTS vides ou meublés pour sa clientèle, loyer garanti,

42-89-12-52.

Région parisienne

RÉSIDENCE CITY

recherche pour PDG Sociétés multinationales, Banques, Ambassades, APPTS DE TRÈS GD STDG. Vides ou meublés et MAISONS OUEST PARIS.

TÉL. : 45-27-12-19.

Cherche à louer 3 ou 4 pièces, ligne RER B de Cité Universitaire à Orsay. Tél. : 45-88-90-57.

locations meublées offres

Paris

Bel appartement meublé 5 pièces, disponible de suite. Tél. : (16) 75-25-50-18.

Province

CANNES T2 SUD
grand stdg, 2 pièces maxi., déc., mai, juin, 93-47-90-50.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE

Recherche pour BANQUES, SOCIÉTÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES studios, 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-06.

Cple fonctionnaires en congé de formation ch. studio dans Paris et/ou proche banlieue pour 8 mois. Max. 2.000 F (caution parents). Tél. : 43-35-22-63 après 18 h.

Région parisienne

Couple fonctionnaire en congé de formation ch. studio dans Paris et/ou proche banlieue pour 8 mois, max. 2 000 F (caution parents). Tél. : 43-35-22-63, après 18 heures.

hôtels particuliers

VALLÉE DE L'EURE
très bonnes liaisons PARIS nationale 12, SNCF.
HOTEL PARTICULIER XIXe dans un cadre romantique 240 m² habit. S/3 niveaux 9 p., cuis., s. de bains, cab. de toil., 2 w.-c., parc clos de murs, prox. plan d'eau d'ECLUZELLES, belles dépend., 1 050 000 F.

M.G.N. (37) 51-44-34

FACE ÉGLISE
NOGENT-LE-ROI 28210.

pavillons

MAUREPAS ligne Montparnasse, résidence Les Louveries, lux. pav. gd. liv. 50 m² avec chem. + 5 ch., 3 bains, cuis. installée, gar. 2 voit., jrdin 1 300 m², prix exceptionnel 1 350 000 F (facilité). MONAL 30-50-28-15.

ÉPERNON

Pav. récent s/500 m² pelouse, cuis. équipée, séj., 4 chbres, s. de bains, w.-c., sous-sol total, garage. prix 580 000 F.

IMMO 106
(37) 83-73-73

33, rue Madeleine, ÉPERNON.

fermettes

A vendre à CRÉPAINVILLE, 6 km de Châteaudun, fermette rénovée sur 3 300 m², cuisine aménagée, salon avec cheminée, véranda, cellier, grenier aménagé avec salle de jeux, 2 chambres, atelier, grange fermée, jardin d'agrément, verger, potager. Prix : 650 000 F. Tél. 64-21-26-32 à partir de 18 heures M. Chenevat.

propriétés

89 YONNE - GRANDCHAMP
région TOUCY, vue imprenable sur vallée de l'OUANNE. Cadre magnifique sur 10 000 m² paysagés, jolie maison moderne, entrée, w.-c., 2 s. de bains, cuis. équipée, s. à manger, salon, cheminé, 4 chambres. Dépendances aménagées, salle de bains, w.-c., cuisine, séjour, garage. Prix intéressant 590 000 F à débattre.
Tél. : 16 (1) 69-21-99-72.

MONTPELLIER, VILLA
PARC, TENNIS, PISCINE
1 700 000 F.
TÉL. : 67-59-72-37.

ÉPERNON

6 KM GARE D'ÉPERNON
constr. de classe en pierre de Berchères, s/1 300 m² clos, fruitiers, pelouses, etc., entrée, cuis. équipée 15 m², séj. 30 m², cheminée, poutres, 5 chbres, 2 s. de bains, sauna, garage, sous-sol total.
IL FAUT VOIR !
PRIX : 1 350 000 F.

IMMO 106 (37) 83-73-73

A l'entrée d'Epernon
33, rue de la Madeleine.

bureaux

Locations

DOMICILIATION 8e
BURX TELEX/SECRÉT., TÉL.

AGECO - 42-94-95-28.

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + bureaux neufs
Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Elysées 47-23-55-47.
Nation 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL – RC – RM
Constitutions de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

43-55-17-50.

DOMICILIATIONS

BURX. CONSTITUTIONS STÉS
permanence téléphonique.
INITIATIVE 2000, 42-60-91-63.

DOMICILIATION DEP. 90 F/MS
PARIS-1er, 8e, 9e, 12e ou 15e.
CONSTITUT. SARL 1 500 F/HT.
INTER DOM - 43-40-31-45.

locaux commerciaux

Ventes

3 KM PORTE DE VINCENNES
1 plateau 800 m² très clair, toutes utilisations. Tél. le matin (1) 69-20-35-27.

fonds de commerce

Achats

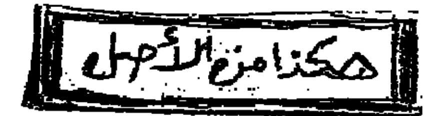
CABINET DOLÉAC

Rech. pour sa clientèle de qualité s/PARIS, FONDS DE COMMERCE divers expertise GRATUITE, RÉALISATION RAPIDE. Tél. : 42-33-12-29.

Ventes

SÉLECTION DOLÉAC
LES HALLES salon de coiffure LOOK des HALLES, loy. 19 600 F ttes taxes comp./trim. s/2 niv. 150 m² + cave, 30 places, matériel impeccable, possibilité tous commerces. 2 100 000 F. 42-33-12-29.

SÉLECTION DOLÉAC
Mº LES HALLES emplac. nº 1, gros passage, cession bail, 2 niveaux 190 m² + appt 90 m². poss. tous commerces sauf restaurant, loyer 65 000/trimestre, 2 200 000 42-33-12-29.



Epargne et placements

LES ravages causés sur les places financières internationales par le cyclone d'octobre sont incomparables. Des dizaines de milliards de dollars sont partis en fumée, plusieurs centaines de milliards si l'on raisonne en termes de capitalisation. A côté, les ruines laissées au début du dix-huitième siècle rue Quimcampoix par le « système » de crédit et de spéculation échafaudé par John Law, n'étaient qu'aimables divertissements. Sans doute le grand krach de 1929 apparaîtra bien « ringard » aussi quand tous les bilans du désastre auront été dressés. A chaque époque son fléau, dont l'ampleur se mesure à l'aune des besoins financiers du moment.

Comme à chaque grand séisme, quelque chose s'est brisé dans le mécanisme du placement. Chat échaudé craint l'eau froide. Attiré rue Vivienne par les reflets chatoyants du profit facile, l'épargne a perdu confiance. Elle n'a pas encore massivement reflué, mais le risque demeure si la situation venait à s'aggraver. La grande question, qui se pose aujourd'hui, est de savoir quelles rives elle pourrait maintenant gagner.

Les placements-diamants ont fait long feu. Tout aussi improductif, l'or a cessé de briller, et ses mines, atteintes par « le mal d'apartheid », éveillent de sérieux soupçons. Les wagons de chemin de fer, les forêts... ? Tout cela est passé de mode. Bref, en dehors des œuvres d'art réservées à la clientèle des milliardaires en voie de disparition, les vrais refuges se font rares. Singulièrement, c'est le retour à la case départ.

Qu'on le veuille ou non, la Bourse reste, et de loin, malgré les aléas, le dernier endroit où les capitaux collectés peuvent encore venir s'investir. On n'a rien inventé d'autre. La défiance n'y fera rien. Pour une bonne raison : les temps ont changé et le sens de l'épargne, lui-même, s'est modifié. Le but n'est plus seulement de faire fructifier l'argent économisé pour acquérir la maison convoitée ou un quelconque bien de consommation. Partout se développe une nouvelle tendance à la constitution d'un patrimoine en vue de faire face aux besoins du troisième âge. En France, avec les défaillances de la Sécurité sociale, la prise de conscience devient collective. Le dernier sondage effectué, après la tourmente boursière, par la SOFRES et le Centre économique sur l'épargne en atteste. Près d'un Français sur quatre (23 % exactement des personnes interrogées) est décidé à ouvrir un plan d'épargne-retraite (PER) dans les prochaines années, dont le lancement aura lieu le 1er janvier prochain. Le plus surprenant dans cette enquête est que 30 % des employés et 29 % des ouvriers interrogés se sont prononcés pour cette formule, qui n'apparaît plus seulement comme un gadget pour salarié aisé.

Quels qu'en soient la forme ou le dépositaire (fonds communs, SICAV, assurance-vie, banques, entreprises, Ecureuil...), l'épargne, comme les capitaux en quête de placement, se résoud difficilement à rester liquide. A l'image des hommes, l'argent ne peut se passer de ses semblables. Invariablement, il retrouvera le chemin des marchés financiers et de la rue Vivienne. Reste seulement à savoir quand.

ANDRÉ DESSOT.

Sommaire

SICAV: l'heure de vérité

FACE à la tourmente dans laquelle sont plongées les places financières mondiales depuis maintenant plus d'un mois, les OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) affrontent leur véritable heure de vérité. Comme l'a affirmé récemment M. Jean-François Vert, PDG de Worms Gestion : *« Dans le monde de la gestion collective, l'heure du bilan a sonné. Les gestionnaires performants se reconnaissent surtout dans les périodes tourmentées, car il est beaucoup plus important et plus difficile de ne pas perdre beaucoup d'argent quand tout va mal que d'en gagner en quantité dans l'euphorie. »*

Et la tornade qui s'est abattue sur les Bourses mondiales apporte parfois un cruel verdict à ce véritable « baptême du feu » pour de nombreux gérants de SICAV, rendus de moins en moins circonspects au fur et à mesure de l'envol de ces mêmes places financières. Comme l'indique toujours Jean-François Vert, *« les dernières semaines marquent la ruine pour un long moment de la spéculation »* et sonnent sans doute le glas des gérants qui ont quelque peu négligé les évaluations de risques pour se laisser gagner par l'euphorie générale. Et plus dure fut la chute... Les dégâts sont ainsi considérables, surtout pour les Sicav actions, les plus vulnérables. Pourtant, dans la débâcle, un certain nombre de fonds ont réussi, jusqu'à présent, à tirer leur épingle du jeu dans des conditions relativement honorables.

Cette performance tient, pour une bonne part, à la réglementation qui oblige les SICAV à posséder 30 % d'obligations ou de liquidités dans leur portefeuille. Cette règle tant critiquée, dans la mesure où, pendant les périodes fastes, elle limitait les gains, a, cette fois, parfaitement joué son rôle d'amortisseur. En outre, beaucoup de gestionnaires, afin de pouvoir répondre à d'éventuels retraits massifs, ont augmenté dans de fortes proprortions, dès le début de la tempête, la part des liquidités dans leurs portefeuilles. Enfin, la présence d'un fort pourcentage d'obligations souvent très supérieur aux 30 % obligatoires a nettement contribué à la résistance de certaines SICAV. Par ailleurs, conscients de jouer leur image à cette occasion, bon nombre de gérants se sont sentis sur le grill et ont tenté de manœuvrer au mieux. Certains établissements n'auraient, de plus, pas hésité à procéder à quelques remplacements à chaud, pour l'exemple...

On peut distinguer rapidement et grossièrement deux catégories de gestionnaires : ceux qui avaient anticipé l'approche de turbulences et les autres...

La tactique la plus efficace des premiers a consisté avant tout à se réfugier sur les liquidités et donc à alléger leurs portefeuilles d'actions pour se porter vers des placements monétaires. C'est le cas, en particulier, de la SICAV de Paribas Paramérique ou des SICAV obligataires des Banques populaires.

Cependant, comme on l'avoue avec honnêteté dans une grande banque française « un gérant qui avait avant le krach 30 % de liquidités, c'est un génie ! ».

Un rapide regard sur le palmarès établi par Paribas au 6 novembre prouve que sur cent cinquante-sept SICAV actions huit seulement sont parvenus (coupons intégrés) à conserver un gain sur le début de l'année, soixante-dix-sept ont cédé moins de 10 % et soixante-treize entre 10 % et 20 %. Grande perdante, France Investissement a chuté de 21,03 %. A l'inverse, les SICAV obligataires ont plutôt bien tiré leur épingle du jeu. Cent dix-huit sur cent quarante-neuf restent ainsi en positif sur l'ensemble de l'année, et cela bien entendu après réintégration des coupons. Ce n'est toutefois pas suffisant. On attend en effet des SICAV davantage qu'une performance comparable à celle de la Caisse d'Epargne, il faut tout de même une rémunération au risque encouru. Or trente-neuf SICAV seulement sur un total de trois cent cinq (obligataires et actions), soit 12,8 % présentent des résultats supérieurs aux 4,5 % du livret A.

Dans la catégorie actions, c'est une véritable hécatombe avec sur cent cinquante-sept fonds, cinq au-dessus des fatidiques 4,5 %.

Les « Monory » et CEA à la dérive

Bien évidemment, les performances des SICAV sont étroitement liées à leur spécialisation, aux marchés sur lesquelles elles opèrent et aux stratégies de placement adoptées. Ainsi, les SICAV Monory et CEA (Comptes d'épargne en actions) ont subi de plein fouet le recul du marché parisien. Il faut dire que leur marge de manœuvre est des plus étroites dans la mesure où il leur est fait obligation de posséder 60 % au moins de leurs actifs en actions françaises (qui s'ajoutent aux 30 % d'obligations). Comme *le montrent les statistiques* de Technique de gestion financière (TGF), l'encours des SICAV Monory-CEA a diminué sur le seul mois d'octobre dernier de 19,2 milliards de francs à 99,3 milliards, soit un recul de plus de 16 %. La plus performante de ces dernières, Agepargne (Assurances générales de Paris), est en trente-cinquième place et n'a perdu que 4,62 % depuis le début de l'année. Mais c'est une exception puisque sur les trente-neuf Sicav actions Monory-CEA, vingt-deux ont baissé de plus de 10 % depuis le début de l'année, dont neuf de plus de 15 %.

En revanche, les meilleures performances auront été réalisées par des SICAV dites spécialisées. A commencer par Aurecic, Acti Mines d'or, Techno-Gan, Laffitte Tokyo et Selection Pacifique dont les dénominations indiquent nettement les placements de prédilection. Viennent ensuite trois spécialisées à 50 % de valeurs françaises au moins, à savoir Haussmann Europe, Monceau France Asie et Paramérique SICAV.

ÉRIC THAU.

(Lire la suite page 36.)

PER : la retraite en actions

Qui paiera nos retraites ? Les difficultés croissantes des régimes de retraite *« par répartition »* ne sont un secret pour personne et renvoient au vieillissement de la population : le rapport retraités sur actifs occupés devrait atteindre 45 % en 2020 ; il était de 27 % en 1975. Le plan d'épargne en vue de la retraite (PER) a donc été créé (par la loi du 17 juin 1987) *« pour développer une épargne longue dans la perspective de la retraite »*. L'objectif est aussi d'orienter cette épargne vers des produits financiers. Ce qui ne manque pas d'être ambitieux dans la période actuelle.

Pour assurer le succès de cette opération, le PER est accompagné de « cadeaux » fiscaux : notamment une imposition différée des versements jusqu'à leur retrait. La possibilité de déduire du revenu imposable ce qui entre dans le PER en fait donc l'héritier du CEA (compte d'épargne en action de la loi Delors du 3 janvier 1983) qui prend fin, justement, le 31 décembre 1987, et des 5 000 F Monory.

D'inspiration américaine – les IRA (Investment Retirement Accounts) – et belge – épargne-pension, – le PER est loin d'apparaître comme le produit miracle. Surtout, il supporte mal la comparaison avec les traditionnels contrats d'assurance-vie : il ne reste paradoxalement compétitif que pour des ménages à fort taux marginal d'imposition (fort quotient familial)... et pas pour les classes moyennes, pourtant la cible de la Rue de Rivoli qui a établi des plafonds de versement relativement bas pour décourager les hauts revenus. De plus, le système de pénalisation et de bonification progressives à partir de soixante ans ne donne l'avantage au PER que si l'on ne cherche pas à récupérer ses fonds avant soixante-cinq ans ou soixante-sept ans. Bref, les intermédiaires financiers s'accordent sur un point : il faudra étudier la situation de chacun cas par cas et déconseiller le PER à certains contribuables. Mais le « trouble » des banquiers, comme des assureurs, vient aussi de la complexité des mécanismes PER, et donc de sa coûteuse gestion. *« Le PER est encore plus complexe que le CEA »*, disent-ils. Et c'est une référence.

COMMENT fonctionne le plan d'épargne en vue de la retraite (1) ? L'ensemble des réseaux financiers sont habilités à ouvrir un PER : banques et établissements de crédits, poste, agents de change, compagnies et mutuelles d'assurances, toutes les institutions de retraite et prévoyance complémentaires... Ne sont autorisés que des versements en numéraire, et l'on choisit leur utilisation : actions, obligations, bons du trésor, SICAV ou FCP (fonds communs de placement), contrats d'assurance vie...

Aucun dépôt minimum n'est exigé à l'entrée, ni de versement minimum par an. Par contre, le total des sommes versées chaque année est plafonné à 6 000 F pour une personne seule et 12 000 F pour un couple marié, auxquels s'ajoutent 3 000 F avec au moins trois enfants à charge ; ces montants, valables pour 1988, évolueront de la même manière que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu de l'année précédente.

Il y a également deux contraintes de gestion : les sommes investies en valeurs mobilières et titres de créances négociables doivent comprendre au moins 75 % de ces titres émis par l'Etat, une collectivité publique ou des sociétés françaises. Pour être éligibles au PER, chaque SICAV ou FCP doit individuellement respecter cette règle. D'autre part, le montant des liquidités dans le PER ne peut dépasser 15 %, pour obliger au réemploi des coupons et dividendes. Ces deux ratios de 75 % et 15 % sont calculés quatre fois par an en fin de trimestre.

Le régime fiscal du PER répond à un triple principe : *« Ce qui y entre est déduit du revenu imposable. Ce qui y est fructifie en franchise d'impôt. Ce qui en sort est imposé selon le régime des pensions* [soumission au barème de l'impôt sur le revenu], *assorti de bonifications ou de pénalisations. »* En sortie de PER, les contribuables peuvent choisir un versement en capital ou une rente.

Des règles particulières s'appliquent aux *contrats d'assurance* vie. Si le contrat comporte une contre-assurance, 95 % de la prime sera déductible. S'il contient une garantie décès spécifique (qui ne doit pas excéder quatre fois la garantie vie), pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1988, 85 % de la prime sera déductible ; sinon, la proportion varie de 45 % à 95 %, selon l'âge à la souscription, l'âge à l'échéance du contrat et le montant de la garantie décès (seize possibilités).

De plus, il n'est pas possible de cumuler les avantages fiscaux du PER et ceux de l'assurance-vie, contrairement à ce qu'ont vainement tenté d'obtenir les compagnies d'assurances : si un contribuable veut bénéficier de la réduction d'impôt de 25 % liée à un contrat d'assurance-vie hors PER, le montant des primes donnant droit à cet avantage (4 000 F plus 1 000 F par enfant à charge) diminue d'autant le plafond des versements déductibles au titre du PER. Par contre, la taxe de 5,15 % ne sera pas applicable pour les contrats d'assurance-vie intégrés dans un PER. L'intégration d'une assurance-vie au PER est définitive.

Tel PER, tel fisc

La fiscalité des retraits est basée sur cinq tranches d'âge, cinq durées de plan, quatre taux de crédit d'impôt et quatre taux de prélèvement libératoire. Un jeu de mécano conçu pour inciter les titulaires de PER à attendre le plus longtemps possible avant de profiter de leur épargne : à commencer par une pénalité de 10 % ou 5 % prélevée en cas de retrait avant soixante ans ; de plus, si vous versez la somme A et que l'année suivante vous versez la somme B, puis que vous décidez, la même année, de retirez C, les abattements de 10 % et 20 % ne s'appliqueront qu'à C – (A + B). Après soixante ans, la possibilité de bénéficier d'un prélèvement libératoire – de 36 % à 26 % – ou de crédits d'impôts est plus alléchante après soixante-sept ans. Toujours pour inciter à un effort d'épargne le plus long possible, ces bonifications dépendent également de la durée du plan. Voilà pourquoi il peut être valablement conseillé d'ouvrir un PER dès le 1er janvier 1988... même si on n'envisage pas de mettre de l'argent de côté pour sa retraite avant longtemps. Mieux vaut ne pas avoir de besoin d'argent imprévu, car le premier retrait détermine le régime fiscal de tous les autres !

Rien n'empêche d'utiliser le PER pour une grosse dépense, un grand voyage ou une petite voiture ; pour les sorties en capital supérieures à 100 000 F, la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu est atténuée par le système du « quotient » : le calcul du taux marginal d'imposition ne tient compte que du cinquième du supplément de revenu !

« La carotte fiscale est brillante, mais elle est moins savoureuse qu'il n'y paraît... compte tenu de la fiscalité prévue en sortie de PER », confie un spécialiste ayant participé aux négociations avec le Trésor.

Beaucoup d'intermédiaires financiers ne cachent pas qu'ils hésiteront à conseiller le PER au détriment d'une *« bonne assurance-vie »*. Surtout pour les contribuables dans des tranches d'imposition *inférieures à 40 %*. Des simulations à partir d'*« hypothèses moyennes »* sont loin d'être favorables au PER. C'est le cas notamment de celles produites par Cortal, filiale de la Compagnie bancaire : imaginez qu'un couple avec deux enfants réalise le même effort d'épargne sur un PER ou pour un contrat d'assurance-vie, un effort constant de quarante-cinq à soixante-cinq ans (qui correspond à des versement de 8 000 F par an sur un PER).

FRANÇOIS KOCH.

(Lire la suite page 39.)

(1) Deux serveurs télématiques proposent une simulation du PER : le *3615 INC* (Institut national de la consommation) et le *3615 PER* (une société informatique privée), parrainé par le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation.



Lendemains de krach

Le « big-bang » rend sourd

QUAND un homme vous parle de son expérience, c'est souvent des erreurs qu'il a commises. Nous sommes devenus très loquaces...

N'exagérons pas toutefois, *Faillite magazine, la Récession, l'Ancien Economiste,* ne sont pas les nouvelles revues en vente dans nos kiosques. La récente baisse des marchés financiers, même perçue comme une débâcle, apparaît comme salutaire après cinq années de hausse ininterrompue. Cependant, la soudaineté et la violence de cette crise boursière produiront des effets importants sur ce qu'on a appelé improprement le « big-bang français ».

Si de nombreux intervenants ont été choqués — beaucoup plus qu'au sens « fabiusien » du terme — par les événements récents, autant s'interrogent sur les conséquences à tirer de la nouvelle situation. Jusqu'alors, les gouvernements de gauche et de droite avaient su magistralement orienter l'épargne des Français vers les circuits financiers productifs : création de marchés et instruments financiers nouveaux, incitations fiscales développées, accélération de la modernisation de la Bourse, etc.

Comme tous les trains lancés à grande vitesse, chacun y consommait son confort avec avidité. C'était oublier que chaque drogue nouvelle en appelle une autre, plus puissante, la dernière importée d'Amérique, le *krack.* Comment se sevrer de *doses fulgurantes appelées* MATIF — en période de baisse des taux, — de second marché quand l'argent prolifère, de marchés continus continuellement à la hausse, d'options négociables supposées telles et autres jouets tous accrédités à faire croire à nos clients que nous étions des génies. A présent, pouvoirs publics, établissements financiers, intermédiaires, doivent réfléchir à l'approche future de leurs marchés et de leurs clients.

1) *Les pouvoirs publics :*

Grâce à leur action, les marchés ont pu se développer puissamment, amenant les Français — terriens à deux générations — à s'intéresser de plus près à leur économie et à consacrer une grande partie de leur épargne à l'investissement à risque. S'il est facile de dire aujourd'hui que la modernisation est allée trop vite, il est plus aisé d'affirmer qu'elle doit être harmonisée.

Devait-on laisser des trésoreries d'entreprises acheter massivement des actions de sociétés nouvellement introduites au SM (1) — rien à voir avec le sado-masochisme — pour les revendre avec profit dès que ces *dernières eussent trouvé un prix* d'équilibre ? Non, il faut réserver aux particuliers l'introduction de sociétés au second marché.

Doit-on à tout prix empêcher Londres de négocier les blocs les plus importants d'Elf ou de Lafarge, alors que l'internationalisation des marchés ne signifie pas forcément un renoncement des activités nationales, elles, parfaitement maîtrisées ?

Doit-on créer sans cesse des instruments financiers à la mode *dont beaucoup sont des « pets »* qui sentent bon ? Pourquoi, par exemple, des options sur MATIF, spéculation supplémentaire et inutile ? Si l'on veut éviter que les marchés financiers se développent comme un cancer, isolons la bêtise avant qu'elle ne fasse comme ailleurs des métastases (2).

2) Les banques et les agents de change :

Ces intervenants viennent d'inventer un nouveau régime matrimonial : la communauté réduite aux chéquiers... Associés volontairement dans ce paragraphe, parce que, à l'exception de rares célibataires endurcis, les banques et les agents de change ne seront plus dissociables, 1992 oblige.

Pour eux, la folle échappée des Bourses mondiales depuis 1982 a complètement révolutionné leurs activités. Les banques ont avalé de l'argent comme un réservoir de voiture fait son métier — SICAV, FCP (3), actions, obligations, tous contribuaient à faire avancer le portefeuille de leurs clients. Chaque employé d'agence était reconverti en récoltant d'argent frais.

Finis maintenant les FCP fourre-clients. Achète-t-on les appartements-témoins ? La révolution à conquérir sera celle de la compétence. Un client, ce n'est pas seulement la somme des capitaux qu'il représente, c'est aussi une personne qui souhaite être écoutée, comprise, conseillée, dirigée. Les banques auront à consacrer, beaucoup plus que par le passé, leur énergie à former des femmes et des hommes *pédagogues* capables de fidéliser une clientèle davantage soucieuse de l'évolution de son patrimoine boursier. Il faudra des gestionnaires autonomes délivrés de la contrainte de prendre leurs ordres au siège, des gérants courageux qui, à l'instar de quatre de leurs aînés, n'appelleront pas leur mère à la première difficulté rencontrée (4). Les Français continueront de se passionner pour la Bourse et ses mécanismes, mais ils réclameront davantage des interlocuteurs professionnels.

Ces derniers ne manquent pas au sein des charges d'agents de change devenues des entreprises modernes capables de faire face aux nouveaux métiers de la Bourse. La disparition du monopole permettra aux charges associées une diversification tous azimuts de leur activité. Pour celles, moins tentées par l'international, l'implantation dans les métropoles régionales semble la voie la plus judicieuse. Paris *n'est pas la France et la province* est un marché considérable à conquérir. Toutes les activités de *back-office* connaîtront également un essor important et parallèlement créeront de nouveaux emplois.

3) Les compagnies d'assurance :

Actrices essentielles de la collecte de l'épargne, la désinflation et la tenue plus incertaine des marchés entraîneront des révisions stratégiques déchirantes pour la plupart d'entre elles.

Comment peut-on encore justifier des chargements prohibitifs — plus de 13 % — sur des contrats d'assurance-vie dont les valeurs de rachat ou de réduction sont confiscatoires ? A moyen terme, la poussée du consumérisme, la transparence des produits, la concurrence acharnée que se livrent les institutionnels, feront disparaître les réseaux de vendeurs salariés essentiellement rémunérés à la commission. Seuls des professionnels du patrimoine et de la communication, disposant également de produits de court terme, resteront des interlocuteurs priviligiés pour leurs clients.

4) Les clients :

Il leur sera de plus en plus difficile de gérer isolément leur actif. Face à la complexité des marchés, à la cotation en continu des actions, leurs défenses s'amenuisent. La Bourse est un marché de professionnels, la hausse fulgurante de tous les titres inscrits à la cote leur avait fait oublier cette évidence. Avec les privatisées — produits d'appel, — de nouveaux besoins sont apparus. Leur appétit pour la connaissance des mécanismes de l'économie ne s'estompera pas malgré les pertes récemment subies. Marcel Pagnol discernait trois catégories de gens :

— Les bavards, ce sont ceux qui parlent des autres ;

— Les ennuyeux, ce sont ceux qui parlent d'eux ;

— Les intelligents, ce sont ceux qui parlent de vous.

Il est temps, pour nos professionnels, de devenir intelligents...

ERIC HELBRONNER.
gérant de portefeuilles indépendant.

(1) Second marché.

(2) Aux Etats-Unis, le déclenchement automatique par ordinateurs d'ordres de programmes d'achat ou de vente d'actions.

(3) Fonds communs de placement.

(4) Les quatre banquiers démissionnaires appelés par *l'Expansion* à gérer un portefeuille fictif de 1 million de francs.

Le succès

L'âge d'or

A la fin de l'année, les Sociétés civiles de placement immobilier auront attiré 8 milliards de francs d'épargne nouvelle contre 5 milliards en 1986 et seulement 1,9 milliard en 1985...

Le succès dépasse toutes les prévisions et toutes les espérances des professionnels. Et il est certain que la formule de la pierre-papier n'aura pas attendu la crise boursière du mois d'octobre pour connaître un développement considérable. De 80 à la fin de l'année 1984, elles sont passées à 107 fin 1986 et pour les neuf premiers *mois* de l'année 1987, il s'en est créé 15...

Le succès des SCPI porte néanmoins en lui-même les germes d'une crise. L'épargne collectée est utilisée à l'achat de bureaux, surfaces commerciales, entrepôts ou logements. L'objet même des SCPI les oblige à investir. L'abondance de leurs moyens les conduit à acheter de plus en plus souvent « en blanc », c'est-à-dire sans aucune garantie de location, et à des prix excessifs. Les SCPI contribuent ainsi à entretenir une demande de bureaux artificielle qui encourage les poinoteurs à construire davantage.

« Le cycle est toujours le même », fait remarquer Louis Pelloux, président d'un groupe de SCPI du même nom. *« Et si les collecteurs d'épargne ne ralentissent pas le rythme actuel des souscriptions, on va tout droit à une crise de type 1974... Il y avait alors 1,5 million de mètres carrés de bureaux vides sur Paris région parisienne. »*

Les prémices de la crise sont-elles déjà là ? Toujours est-il que sur les Champs-Elysées, l'un des quartiers les plus chers de Paris, il y a quelques belles pancartes « A louer » pour des surfaces considérables : 10 000 mètres carrés de bureaux...

Le succès des SCPI tient en deux formules : d'abord la copropriété sans les soucis de gestion. Avec l'argent collecté, des immeubles sont achetés et loués, mais les impayés, le contentieux, les assemblées générales, toutes contraintes pesantes pour l'investisseur en direct, sont assumés par une société de gérance qui prélève sa dîme au passage.

Deuxième avantage : la stabilité. Les SCPI ne connaissent pas les crises boursières, et pour cause : elles ne sont pas cotées. Leur prix plus ou moins arbitrairement fixé par la société de gérance est censé refléter leur valeur d'actif...

Les SCPI constituent des sociétés fermées : elles sont ouvertes à tous lors d'augmentations de capital, qui entraînent création de parts nouvelles. Lorsque le plafond est atteint, la négociation de parts ne peut se faire que sur un marché de gré à gré et à condition qu'il y ait un vendeur et un acheteur de chaque côté. Les prix ne s'ajustent pas...

Beaucoup de SCPI revalorisent peu, soi-disant par prudence mais aussi parce que des revalorisations excessives diminuent d'autant les rendements servis qui eux ne sont pas élastiques : les loyers encaissés évoluent peu...

Immeubles de haut rapport

Contrepartie de cette absence de cotation de marché, les SCPI se négocient sur un marché fermé organisé le plus souvent à l'initiative de la société de gérance. Il n'y a pas aujourd'hui de problème de liquidités parce que le marché est acheteur. Mais le jour où les demandes de ventes seront plus abondantes que celles d'achats... il ne sera peut-être pas aussi facile de vendre sur-le-champ.

Une des conséquences du développement et du succès des SCPI reste certainement leur diversification. De la SCPI classique, monoproduit des *années 70, créée pour favoriser* l'accès à l'immobilier d'entreprise, sont nées plusieurs catégo-

des SCPI

de la pierre-papier

ries : soit à l'occasion de lois fiscales justifiant un traitement différent, soit en raison d'un concept d'épargne original.

Les SCPI classiques, investies en bureaux, surfaces commerciales et entrepôts. Elles sont les plus nombreuses et constituent la famille la plus large. Derrière leur appellation de SCPI classique se cachent de grandes différences : certaines sont investies exclusivement en bureaux (Ecureuil Pierre, par exemple), d'autres en locaux commerciaux et murs de boutiques (Cifocoma, Buroboutic, Sélectinvest), d'autres, enfin, en locaux industriels (Sélectinvest 3 et 4. Crédit mutuel Pierre 1). Enfin, le choix de Paris ou de la province est important : les prix ne sont guère comparables, les perspectives de plus-values non plus.

Les choix des gestionnaires résultent d'un compromis entre deux critères : le rendement annuel et la revalorisation des parts. Les SCPI, qui s'engagent à donner de bons rendements tous les trimestres, sont obligées d'acheter des immeubles de haut rapport.

Ce n'est pas à Paris que de tels investissements se trouvent, ce n'est pas non plus dans l'immobilier de bureau. Conclusion : s'il y a rendement il ne peut y avoir d'investissements dans Paris intra-muros. Ainsi Sélectinvest offre un rendement annuel supérieur à 10 %, parce qu'elle a une majorité de locaux industriels (87 %) en province et région parisienne (96 %) loués fort chers mais de faible valeur d'actif (le taux de revalorisation des parts correspondant aux plus-values sur immeubles n'est que de 2,50 % pour les deux dernières années !)

Ce type de SCPI n'offre pas une protection du capital investi sur le long terme, puisqu'il privilègie le rendement immédiat au détriment de la plus-value. Exactement à l'inverse, Worms Pierre 2 privilégie les bureaux dans Paris-ville. Les achats sont toujours coûteux et les loyers modestes. Les rendements servis aux associés sont très faibles (5,85 % en 1986). Mais le patrimoine de la SCPI s'enrichit de plus-values confortables : plus de 15 % de revalorisation de la part au cours des deux dernières années.

Les SCPI classiques se sont légèrement diversifiées avec l'apparition d'une SCPI d'hôtels (Laffitte Pierre de l'Européenne de banque) une autre de résidences de tourisme (Logi-Pierre 3 du CIC), un troisième type investi en immobilier loisir (Tourisme Investissement Pierre de la Société générale). Mais ce ne sont là que des cas isolés et marginaux.

Un marché confidentiel : les Malraux

De même que les SCPI dites de la loi Malraux qui bénéficient d'avantages considérables (report d'éventuels déficits fonciers sur le revenu imposable, déductions du revenu imposable sous certaines conditions) et dont l'objet consiste a acheter des immeubles anciens pour les rénover. Le marché est trop confidentiel pour avoir entraîné un réel développement de tous ces types de SCPI. Il n'existe d'ailleurs que deux SCPI Malraux.

En revanche la loi Méhaignerie, qui offre un sensible avantage fiscal à l'achat de logements d'habitation à vocation locative, a généré d'importantes créations de SCPI. Et là le marché est important. Pour faire bénéficier leurs associés de l'avantage fiscal lié à la loi Méhaignerie, elles s'engagent donc à investir dans l'achat de logements neufs qu'elles louent à des taux très inférieurs à ceux des bureaux. De l'ordre de 3 à 4 % contre 7 à 8 %. Au point que la rentabilité à long terme de cette formule, même assortie de son avantage fiscal, n'est pas démontrée... Pourtant le succès est là.

Tous les grands groupes bancaires créent leur SCPI Méhaignerie : après Unidomi du Crédit agricole, Fructi Habitat des Banques populaires, Genehabitat de la Société générale, Natio Habitation de la BNP et Slivimo Habitation du Crédit lyonnais, c'est au tour du Crédit du Nord d'annoncer Norpierre. La force de frappe de tels réseaux va inévitablement créer des appels d'épargne importants.

Mais, dans l'attente d'investissements, les SCPI placent leurs capitaux collectés soit sur des comptes à termes rémunérés, soit en SICAV de trésorerie. Ce qui explique que les revenus perçus de SCPI soient de nature différente. Les loyers sont des revenus fonciers qui, dans le cas spécial de la loi Méhaignerie, bénéficient d'un abattement fiscal exceptionnel de 35 % (au lieu de 15 % pour les revenus fonciers classiques). Les revenus monétaires sont réintégrables à l'impôt sur le revenu et peuvent acquitter un prélèvement libératoire de 47 %.

Dans la pratique, bon nombre de SCPI ne laissent pas le choix à leurs associés et appliquent d'office les 47 %. De plus, il semblerait que certaines imprudences aient été commises dans les placements de trésorerie des SCPI nouvellement constituées. Des spéculations hasardeuses sur le Matif auraient entraîné des pertes importantes. La rumeur n'est pas confirmée. Mais si tel était le cas, les rendements à venir en prendront un sérieux coup...

Chez les professionnels, l'optimisme est aujourd'hui mesuré. D'un côté, il y a l'intérêt porté à la pierre par beaucoup d'investisseurs, de l'autre, il y a un marché qui va devenir pléthorique sous peu.. Les SCPI auront alors, inévitablement, des surfaces immobilières vides, difficiles à louer. Les rendements diminueront. Il n'est plus un professionnel pour le nier aujourd'hui : les SCPI ont vécu leurs meilleures années.

PHILIPPE ETRILLARD.

Les SICAV actions et obligations

L'heure de vérité

(Suite de la page 33.)

Mais il s'agit de véritables cas particuliers de spécialisées placées sur des marchés (les placements liés à l'or, les Bourses d'Extrême-Orient) qui ont plutôt bien résisté à la tourmente.

La grande majorité des catégories de SICAV ont été atteintes directement par la crise boursière. C'est le cas des SICAV internationalement diversifiées dont toujours, selon les statistiques de TGF, l'encours au mois d'octobre a diminué de 14,2 milliards de francs à 88,2 milliards (– 13,8 %). Ainsi, contrairement à *ce qu'on aurait pu croire*, ces fonds diversifiés, totalement libres d'investir où ils le souhaitent et sur les produits de leur choix – même s'ils doivent toujours respecter la règle des 30 % d'obligations, – n'en ont pas pour autant réalisé les meilleures performances. Parmi le classement des SICAV actions, la première SICAV de ce type ne se trouve qu'en douzième position (Stratégie internationale).

Même la « pierre »

Pour ce qui est des diversifiées françaises (au moins 50 % de valeurs françaises), la baisse de leur encours de 5,2 milliards de francs au mois d'octobre (– 19,6 %) est encore plus nette même si trois fonds : Gestion Associations, Objectif Convertible et Axa Investissement limitent les dégâts en cédant moins de 3 % depuis le 1er janvier. Sur les quarante-quatre SICAV diversifiées françaises, les différences de performances sont éloquentes. Dix perdent moins de 5 %, seize moins de 10 % mais dix-huit plus de 10 %, cinq plus de 15 % et une plus de 20 %.

Les fonds spécialisés dans l'immobilier ont aussi fortement souffert, d'une part, parce qu'ils sont en très grande majorité à forte connotation française, et, d'autre part, très sensibles aux évolutions des taux. Les SICOMI, qui représentent une partie importante des investissements des SICAV immobilières et réalisent des opérations de crédit-bail sont en effet par essence des « valeurs-taux ». Dans ces conditions, peut étonnant que la première des immobilières (Sélection immobilière) se retrouve en quarante-cinquième position avec un recul de 5,85 % depuis le début de l'année. Mais plus significatif : sur un total de quatorze SICAV immobilières, onze ont perdu plus de 10 % depuis janvier.

Les *situations les plus inquiétantes* sont néanmoins celles des SICAV spécialisées dans des créneaux technologiques étroits ou sur des marchés de petite taille qui ont subi le choc sans pouvoir réellement le parer. L'exemple le plus caricatural d'une telle situation est celui des fonds spécialisés sur le second marché. La débâcle et la fuite qui caractérisent ce marché porté il y a quelque temps encore par la spéculation et une certaine mode aboutissent à une véritable chute libre des valeurs liquidatives des SICAV. A commencer par, ironie du sort, celle de Sélection Rhône-Alpes, la *société d'investissement du CCF*, championne toutes catégories de la gestion collective en 1986 aux côtés de Gestion.

Sélective No 1, la spécialiste second marché de la banque Indosuez, est à – 19,06 % depuis le début de l'année (au 6 novembre) et a cédé en deux semaines près de 20 points. Dans le même temps, elle a régressé dans le classement Paribas de la cent dix-neuvième à la cent cinquante-quatrième place. Pour Saint-Honoré PME avec – 7,77 % (Compagnie financière), Uni-Régions – 9,18 % (Crédit agricole) et à un moindre niveau Sélection Avenir – 12,34 % (CCF), la situation est un peu moins catastrophique. Mais l'hémorragie n'est peut-être pas terminée, car la panique perceptible ces derniers jours chez de nombreux petits porteurs aboutit à un flot d'ordres de ventes de parts de SICAV qui obligent les gérants à trouver des liquidités et à alimenter la baisse du marché, une véritable spirale infernale.

En outre, le mode de fonctionnement du second marché interdit toute cotation quand les écarts dans un sens ou dans l'autre dépassent les 6 %. Dans ces conditions, un gérant peut tenter de vendre des titres pendant des jours et des jours sans moyen, d'une part, de stopper la panique et, d'autre part, de retirer des liquidités.

La revanche des SICAV obligations

Pour ce qui est des SICAV obligations, si elles ont tiré leur épingle du jeu correctement avec toujours, au 6 novembre, cent dix-huit fonds en progrès depuis le début de l'année sur un total de cent quarante-neuf SICAV (dans le classement Paribas), leurs performances sont cependant sans commune mesure avec celles (brillantes) enregistrées lors des dernières années. Ainsi, de 1982 à 1986, la baisse généralisée des taux avait permis de réaliser des gains moyens de 13,9 % en 1985 et de 16,24 % en 1986 (moyennes non pondérées par actif). Niveau que l'on considérait parfois comme acquis.

A nouveau, les différences de gestion et les prises de risques plus ou moins importantes transparaissent dans les classements. Les déboires enregistrés sur le MATIF en sont une preuve. Lorsque les perspectives d'évolution des taux d'intérêt sont assez claires, on conçoit aisément que quelques gestionnaires s'aventurent sur le terrain de la spéculation. Mais certains gérants ont cru trop longtemps au mouvement de baisse des taux et n'ont pu arbitrer à temps, il était déjà trop tard.

Pour repérer les gérants qui se sont fourvoyés, il suffit de prendre les palmarès des SICAV obligataires ou des SICAV court terme et de regarder en bas de la liste, elles y sont toutes. On peut résumer la situation de la majorité des SICAV obligations comme le fait un gérant : « *Pas de grosses déconvenues, pas de grosses plus-values.* » Deux sociétés spécialisées sur les obligations de première catégorie sont en tête du classement. Il s'agit de Obliprime et de Xi Long terme. Suivent une SICAV 50 % française, Horus, et deux fonds à vocation exclusivement française, MATIP et GH-MATIF. Dans ce secteur, la première des SICAV en obligations *internationales à plus de 50 %*, Natio-Inter se trouve en quatorzième place avec un gain de 6,25 %.

A la lecture de ce palmarès et après plus d'un mois d'une crise particulièrement violente dont personne n'avait pu prévoir la soudaineté et la brutalité, les performances de l'ensemble des SICAV semblent parfois honorables, voire inespérées, mais aussi, dans d'autres cas, assez désastreuses. Même si elles ont dans leur majorité réussi à limiter les dégâts par rapport aux indices boursiers, le bilan est lourd. Alors aujourd'hui peut-on encore placer son épargne dans les SICAV ? Pour Jean-François Vert : « *La période actuelle est finalement et paradoxalement très favorable à la gestion collective puisque de nombreux épargnants échaudés par les difficultés d'une gestion individuelle dans une période tourmentée ont besoin de la sécurité d'une prise en charge professionnelle.* » Au-delà de cet optimisme un peu forcé, la prudence s'impose.

C'est le moment ou jamais avant de franchir le pas de demander à votre gestionnaire la composition exacte de son *portefeuille et son dernier rapport de* gestion trimestriel. S'il a traversé ces dernières semaines sans trop d'encombres, c'est un bon gage pour l'avenir. Pour finir, un petit conseil, les compagnies d'assurances tirent régulièrement et depuis quelques années bien mieux leur épingle du jeu que les banques. Une seule raison, la souplesse de leur gestion qui, en particulier, leur permet de travailler avec l'ensemble des banques de la place et en outre leur évite de *prendre obligatoirement des titres* maison.

ÉRIC THAU.

SICAV SPÉCIALISÉES

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Amrécic	CIC	+ 13,08	1	+ 22,26	89
Acti mines d'or	B. Louis Dreyfus	+ 8,63	2	+ 18,38	101
Techno-GAN (*)	GAN	+ 6,12	3	–	–
Sélection Pacifique	CCF	+ 5,53	4	–	–
Laffitte Tokyo	Européenne de banque	+ 5,53	5	+ 29,50	58
Panaméricque Sicav (*)	Paribas	+ 3,06	6	–	–
Monceau France-Asie	Crédit chimique	+ 2,75	7	+ 30,08	54
Haussmann Europe	B. Worms	+ 1,90	8	+ 33,42	41
Soleil Levant	Rothschild et associés banque	– 0,16	9	–	–
Laffitte Japon		– 0,20	10	+ 33,16	42
Gestion Unijapon	Indosuez-CIC	– 0,49	11	–	–
Japacic	BUE	– 1,80	15	+ 45,65	13
Energia	GAN	– 1,93	16	+ 16,77	104
Corail	BGP	– 3,06	21	–	–
Extrême-Orient Sicav (*)	Paribas	– 3,44	25	–	–
America Valor	Crédit du Nord	– 3,86	30	+ 2,98	121
Gestion Orient (Orient gestion)	B. Indosuez	– 4,50	34	–	–
Méditerranée	Axa	– 5,33	40	+ 46,33	11
Nippon-GAN (*)	GAN	– 5,53	43	–	–
Saint-Honoré Pacifique	Compagnie financière	– 5,86	46	–	–
Saint-Honoré Technologies	Compagnie financière	– 6,35	50	–	–
France-Japon Investissement	Charge-Marseille	– 7,10	57	+ 24,42	78
Cortexa Sicav	Paribas	– 7,23	59	–	–
Laffitte Amérique	Européenne de banque	– 7,33	61	–	–
Aurore	BGP	– 7,36	62	–	–
Gestion Amérique	B. Indosuez	– 7,53	63	–	–
Saint-Honoré Bio-alimentaire	Compagnie financière	– 7,98	70	–	–
Saint-Honoré Conservation	Compagnie financière	– 8,37	72	–	–
Sélection technologies	CCF	– 8,68	74	–	–
Uni-Régions	Crédit agricole	– 9,18	79	–	–
Jupiter	BGP	– 9,43	84	–	–
Technocic	CIC	– 10,42	92	–	–
Eurodyn	Crédit agricole	– 11,25	96	–	–
Pareurope	Paribas	– 11,38	98	+ 22,92	83
Sélection Europe	CCF	– 11,61	101	+ 29,20	59
Eurêka	BGP	– 11,64	102	+ 2,58	122
Elan USA (*)	Rotschild et Associés banque	– 12,21	110	–	–
Sélection Avenir	Associés CCF	– 12,64	115	–	–
Slivafrance	Crédit Lyonnais	– 13,25	124	–	–
PRI Comptant (*)	BMP	– 13,82	130	–	–
Amplitude (*)	Caisse des dépôts	– 15,25	139	–	–
Nouveau Monde (*)	BGP	– 16,37	144	–	–

(*) Crées en 1987.
Source : Paribas.

SICAV DIVERSIFIÉES FRANÇAISES

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Gestion Associations	Paribas	– 2,56	18	+ 20,15	96
Objectif convertible	Lazard Frères	– 2,71	19	–	–
Axa Invest. (*)	Axa banque	– 2,92	20	–	–
Soleil Invest.	GAN-BIF	– 3,61	26	+ 12,51	116
UAP Invest.	UAP	– 3,86	29	–	–
Victoire	Gpe Victoire	– 4,25	31	+ 38,09	29
Orbival	Cardif-Cie bancaire	– 4,46	32	+ 36,55	33
Épargne valeur	BNP-Crédit du Nord	– 4,47	33	+ 21,60	93
Livret portefeuille	Caisse d'épargne	– 4,67	36	+ 22,53	85
Paribas Patrimoine (ex SOFINGEST)	Paribas	– 4,79	37	+ 15,82	106
SNI	CIC-Suez	– 4,99	38	+ 17,64	102
SFI	Caisse des dépôts-charge Ferri-Germe	– 5,04	39	+ 26,63	68
Action Invest.	GIS	– 3,40	41	–	–
Obligations convert.	B. Paribas-Crédit du Nord	+ 5,46	42	+ 27,31	64
SLIVAM	Crédit lyonnais	– 6,40	51	+ 24,79	75
Victoire valeurs	Gpe Victoire	– 6,50	52	+ 39,93	23
SI-Est	AGP	– 6,74	54	+ 12,93	115
Prévinter	BIMP	– 7,08	56	–	–
Mondiale Invest.	La Mondiale	– 7,24	60	+ 19,34	98
Objectif consomm.	Lazard Frères	– 7,61	64	–	–
Euro Croissance	BUE	– 7,73	65	+ 24,74	76
Eagle Invest.	Eagle Star Vie	– 7,85	67	+ 16,35	105
Unigestion	B. Vernes et Commerciale de Paris	– 7,92	68	+ 24,26	79
Planinter	B. populaires	– 7,97	69	–	–
Fructi-Valor	B. populaires	– 8	71	+ 24,04	80
BTP valeurs	B. BTP	– 9,04	78	+ 22,50	86
Épargne unie	Crédit agricole	– 9,34	81	+ 26,87	66
Provence Internat.	Hottinguer et Cie	– 9,37	83	+ 32,27	43
Ofimaction (*)	Oficalmo	– 10,05	86	–	–
Drouot Invest.	Drouot-Société générale	– 10,13	87	+ 25,15	70
Sélection Croissance	Crédit du Nord	– 10,41	91	–	–
Argonautes	BPGF	– 10,86	94	+ 29,15	60
Rivoli (*) Situations spéciales	B. Demachy	– 11,37	97	–	–
Essor		– 11,44	99	+ 19,70	97
Croissance prestige	Épargne de France	– 11,51	100	–	–
AGF valeurs	AGF	– 11,68	103	–	–
Finarval	Ch. Courcoux-Bouvet	– 11,81	106	+ 26,65	67
Sélection mobilière (divers)	B. Indosuez	– 12,47	112	+ 22,32	87
AGF actions	AGF	– 12,56	114	+ 29,01	62
Financière privée	BUE	– 12,84	119	+ 24,89	74
Placements institut.	B. Neuflize-Schlumberger-Mallet	– 13,03	123	+ 21,77	92
Columbia	BGP	– 13,29	125	+ 15,71	108
Actions sélectionnées	UAP	– 13,58	128	–	–
Indosuez valeurs	Indosuez	– 13,98	131	+ 23,24	82
Finacroissance	Finagest	+ 14,50	132	–	–
Gestion mobilière	B. Neuflize-Schlumberger-Mallet Schlumberger	– 16,37	145	+ 21,94	91
Septentrion Croissance	B. populaires	+ 17,14	148	–	–
Sélection Rhône-Alpes	CCF	– 19,06	154	+ 63,57	1
Haussmann France (*)	B. Worms	– 19,80	155	–	–
Astrolabe (*)	B. financière parisienne	– 19,92	156	–	–
France Invest.	Palmel-Marmont	– 21,03	157	–	–

SICAV OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET DIVERSIFIÉES (50 % INTERNATIONALES)

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Axa Europe (D)	Axa Banque	+ 7,57	8	–	–
Lombard obligation (D)	Groupe Victoire	+ 6,82	11	+ 26,64	6
Lombard sécurité (D)	Groupe Victoire	+ 6,51	12	+ 22,70	14
Natio.-Inter (I)	BNP	+ 6,25	14	+ 22,20	16
Oblilion (D)	Crédit lyonnais	+ 5,36	25	+ 13,39	80
Optirente (D)	BIMP	+ 4,96	29	+ 19,53	24
France-Allemagne obligations (*) (D)	Deutschebank	+ 4,95	30	–	–
Jade (D)	Banque de gestion privée	+ 4,88	31	+ 24,32	9
Options et rendement (*) (D)	B. Transatlantique	+ 4,39	36	–	–
Nord-Sud développement (D)	Caisse des dépôts	+ 4,12	39	+ 15,46	57
Interoblig. (D)	Société générale	+ 3,89	44	+ 17,31	38
Euromonnaies (D)	Paribas Al Saudi	+ 3,83	46	+ 7,27	111
Altefi (D)	UAP	+ 3,62	50	+ 13,21	85
Trans-plus (D)	Assurances du groupe de pays (AGP)	+ 3,03	63	+ 15,24	61
Ecucic (D)	CIC	+ 2,88	70	+ 12,14	98
Epargne-Obligations (I)	BNP	+ 1,95	89	+ 13,31	83
Laffitte rendement (D)	Européenne de banque	+ 1,23	104	+ 16,91	46
Drouot sécurité (D)	Groupe Drouot	+ 0,67	112	+ 23,33	12
Multi-obligations (D)	Banque Indosuez	+ 0,03	118	+ 9,55	109
Univers Obligations (D)	Crédit agricole	– 1,30	127	+ 30,12	2

Source : Paribas.
(D) : diversifiée (50 % obligations françaises).
(I) : internationales à plus de 50 %.
(*) Créées en 1987.

Qu'est-ce qu'une SICAV ?

– Une société d'investissement à capital variable (SICAV) est un portefeuille collectif diversifié, composé essentiellement de valeurs mobilières (actions françaises ou étrangères, obligations françaises ou étrangères) et de disponibilités dans une moindre proportion (bons du Trésor, liquidités).

– La SICAV permet à des particuliers d'accéder à la Bourse sans se préoccuper quotidiennement de la gestion de leurs fonds et sans avoir à engager des sommes importantes.

– Le capital d'une SICAV est dit « variable » car le nombre de souscripteurs de parts peut augmenter ou diminuer « au jour le jour ». Une part de SICAV est donc une action de ce fonds dont la valeur se détermine quotidiennement en fonction des cours de Bourse des titres qui composent la SICAV.

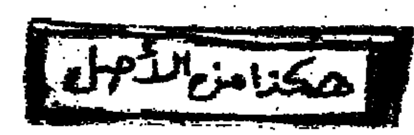
– Le souscripteur peut vendre à tout moment. Le prix d'achat, établi tous les jours, est supérieur de 4,5 % à 5 % au prix de vente, dit « prix de rachat », en raison de la commission qui rémunère les intermédiaires.

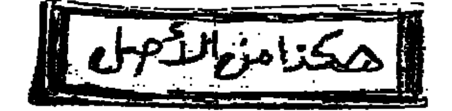
– Les SICAV sont émises et gérées par les banques, les agents de change, les compagnies d'assurances, les établissements financiers, les caisses d'épargne, etc.

– Pour éviter de trop fortes secousses, des règles précises commandent la composition des SICAV et en diversifient les risques. Les SICAV doivent ainsi détenir au moins 30 % de leurs *actifs en liquidités ou en obligations françaises*. Par ailleurs, les SICAV ne peuvent détenir plus de 5 % du capital d'une société. Enfin, il se pourrait que dans la prochaine loi de finances, la part obligatoire d'obligations soit diminuée.

– D'un point de vue fiscal, les propriétaires de parts de SICAV sont à peu de chose près dans la même situation que s'ils possédaient et géraient directement les titres. Les dividendes *d'actions et les revenus d'obligations* qui composent le fonds sont imposés normalement. Les associés ont donc droit à l'avoir fiscal au prorata de leur part. Ils peuvent bénéficier du prélèvement libératoire et de l'abattement sur les revenus de valeurs mobilières. Les plus-values résultant de la vente des parts de SICAV sont taxées à 16 % au-delà du plafond. En revanche, les plus-values dégagées par la gestion de la SICAV ne sont pas imposables.

E. Th.





EPARGNE ET PLACEMENTS

SICAV MONORY-CEA

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Obliprime (*)	Citibank	+ 17,07	1	–	–
XI Longterme (*)	Capital Système Investissement	+ 15,53	2	–	–
Horus (*)	B. Demachy	+ 12,42	3	–	–
Matip (*)	BIP	+ 9,14	4	–	–
GH Matif (*)	Ch. Goy Hauvette	+ 9,09	5	–	–
Placement premier (*)	Société marseillaise de crédit	+ 8,97	6	–	–
Avenir Alizés (*)	BF Crédit mutuel	+ 7,62	7	–	–
Objectif rendem. (*)	Lazard Frères	+ 7,55	9	–	–
Morgan Net	B. Morgan	+ 6,45	13	+ 13,87	77
UNI MT	B. Vernes et commerciale de Paris	+ 6,22	15	–	–
FRUCTI CAPI	Banques populaires	+ 6,16	16	+ 15,30	59
SICOBLI	B. Paribas	+ 5,88	18	+ 12,99	88
Expansion obligation	Midland Bank	+ 5,81	19	+ 15,89	52
BFT Valor 2 (*)	BFT	+ 5,61	20	–	–
Morgan première catégorie	B. Morgan	+ 5,51	21	+ 17,06	42
Hammeson Epargne	B. Worms	+ 5,42	24	+ 14,54	68
BTP rendement	BBTP	+ 5,34	26	+ 15,89	53
FINORD trimestriel	Crédit du Nord	+ 5,18	27	+ 14,75	64
Unipremière	B. Vernes et commerciale de Paris	+ 5,07	28	+ 15,40	58
Obligestion (*)	B. Hervet	+ 4,88	31	–	–
Oblicic régions (*)	CIC	+ 4,85	32	–	–
Croissance Mercure	Epargne de France	+ 4,79	33	+ 28,82	3
Oblipar	Paribas	+ 4,73	34	+ 14,36	70
CERES	BGP	+ 4,49	35	+ 12,96	89
Epargne revenu	Crédit du Nord	+ 4,36	38	+ 14,00	75
Barclays prem. cat. (*)	Barclays Bank	+ 4,23	38	–	–
Gestion première (*)	Ch. Fauchier-Magnan	+ 4,07	40	–	–
Fructi-Ecu (*)	Banques populaires	+ 3,94	41	–	–
George-V obligation	Compagnie européenne de placement	+ 3,94	42	+ 18,05	32
Obligations garanties (*)	BGP	+ 3,94	43	–	–
RENTACIC	CIC	+ 3,83	45	+ 16,27	49
FINORD valorisation	Crédit du Nord	+ 3,79	48	+ 13,20	86
FINORD institutions	Crédit du Nord	+ 3,65	49	+ 15,28	60

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Stratégie internat.	D. Demachy	– 0,50	12	+ 49,44	4
Crédinter	CIC-Sucy	– 0,90	13	+ 22,31	88
Placements Privatisations (*)	B. Neuflize Schlumberger-Mallet	– 2,54	17	–	–
Épargne-Inter	BNP	– 3,09	22	+ 13,75	114
Slivinter	Crédit lyonnais	– 3,18	23	+ 21,87	94
Épargne Croissance	BNP	– 3,19	24	+ 14,73	110
Natio. patrimoine	BNP	– 3,63	27	+ 20,96	95
OFIMA valeurs	Ofivalmo	– 3,72	28	+ 24,44	77
Sogevar	Société générale	– 5,83	44	+ 14,22	112
Soginter	Société générale	– 6,16	48	+ 17,03	103
Paribas opportunités (*)	B. Paribas	– 7,15	58	–	–
Saint-Honoré PME	Compagnie financière	– 7,77	66	+ 43,25	15
Valorem	B. populaires	– 8,82	75	+ 25,03	72
Laffitte Expansion	Européenne de banque	– 8,85	76	+ 19,04	99
Croissance finance (*)	Épargne de France	– 12,56	113	–	–
SIG	Paluel-Marmont	– 12,73	117	+ 14,50	111
Via invest.	Via Banque	– 4,79	135	+ 47,16	10
Horizon	Caisses d'épargne	– 5,24	138	+ 27,02	65
Le portefeuille diversifié (*)	SCS Noveilletas	– 18,79	153	–	–

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Sogépargne	Assurances du groupe de Paris	– 4,62	35	+ 33,52	40
Francic régions	CIC	– 6,06	47	+ 37,97	30
France GAN (*)	GAN	– 6,30	49	–	–
Candival	Cardif-Cie bancaire	– 6,64	53	+ 51,74	2
AGF 5000	AGF	– 9	77	+ 48,88	6
AAA (Actions agro-alimentaire)	Banques populaires	– 9,34	82	+ 35,85	35
Uni-Hoche	B. Vernes commerciale de Paris	– 9,77	85	+ 38,72	28
Epargne-Industrie	Crédit mutuel	– 10,77	93	+ 43,89	14
Optimavalor	Crédit du Nord	– 11,09	95	+ 34,79	38
Uni-France	Crédit agricole	– 11,79	105	+ 39,69	24
Drouot-France	Drouot	– 11,84	107	+ 40,93	18
Placement A (*)	Société marseillaise de crédit	– 11,94	108	–	–
Actions-France	UAP	– 12,26	111	+ 39,30	26
France-Entreprises	B. Neuflize-Schlumberger-Mallet	– 12,80	118	+ 43,18	16
Marianne	BGP	– 12,94	121	+ 39,23	27
Sicav 5000	Crédit lyonnais	– 13,03	122	+ 37,47	32
Francic	CIC	– 14,55	133	+ 37,97	30
Sélection valeurs françaises	CCF	– 14,87	137	+ 45,66	12
Natio. valeurs	BNP	– 15,32	140	+ 31,05	47
EFI-Valeurs	Caisse centrale du Crédit coopératif	– 15,41	141	–	–
Inter Valeurs Industrie	Groupe Sagittaire	– 15,65	143	+ 30,89	49
Fructifrance	Banques populaires	– 16,67	146	+ 42,23	17
Gestion Sélection France	B. Indosuez	– 16,86	147	+ 40,43	20
Province Investis.	Paribas	– 17,41	149	+ 47,50	9
Paribas-France (*)	Paribas	– 17,75	150	–	–
Laffitte-France	Européenne de banque	– 18,30	152	+ 31,88	44

(*) Créés en 1987. Source : Paribas.

SICAV IMMOBILIÈRES

NOMS	ÉTABLISSEMENTS	Perf. du 1-1-87 au 6-11 en %	Class. 1987	Perf. en 1986 en %	Class. 1986
Sélection immob.*	CCF	– 5,85	45	–	–
Aedificandi	UAP	– 6,96	55	+ 25,11	71
Natio-Immobilier*	BNP	– 9,31	80	–	–
Foncier invest.	B. Populaires	+ Paribas	88	+ 31,33	45
		– 10,19			
Pierre invest.	Paluel-Marmont	– 10,30	89	+ 24,94	73
IMSI	Indosuez	– 10,30	90	+ 30,23	54
SICAVIMMO	Indosuez	– 12,71	116	+ 30,35	51
UNISIC	B. Vernes et commerciale de Paris	– 12,84	180	+ 24,02	81
Croissance immob.	Épargne de France	– 13,32	126	+ 37,77	31
Convertimmo	Société générale	– 13,35	127	+ 29,13	61
AGfimo	AGF	– 13,71	129	+ 30,99	48
Unifoncière	Crédit agricole	– 14,57	134	+ 35	36
Laffitte immobilière*	Européenne de Banque	– 15,49	142	–	–
Foncival	BRED	– 11,72	104	+ 31,10	46

(*) Créées en 1987. Sources : Paribas.

Les SICAV court terme

Une mutation douloureuse

POUR les SICAV court terme, dites « de trésorerie », dont l'encours, en un an, est passé de 325 milliards de francs à 430 milliards de francs, *selon les statistiques de TGF, la* mutation douloureuse amorcée à l'automne 1986 s'est poursuivie : adieu les progressions mirobolantes (plus de 20 % sur un an) dues à une baisse des taux et à une hausse des cours des obligations ininterrompue depuis 1982.

La remontée rapide des taux depuis un an, et la baisse des cours des obligations correspondante, a provoqué deux phénomènes. Le premier, une diminution générale du niveau des rémunérations, d'abord par la disparition des plus-values résultant de la hausse des cours, ensuite par le ripage massif des dépôts vers les SICAV dites « monétaires », c'est-à-dire détenant en permanence plus de 75 % de leurs actifs en valeurs monétaires : réméré (prises en pension temporaire d'obligations), bons du Trésor, *billets* de trésorerie, certificats de dépôts, créances hypothécaires, bons des institutions financières spécialisées (IFS).

Les valeurs monétaires sont sûres, c'est-à-dire exemptes de risques de dépréciation de leur *valeur en capital, mais elles ne* procurent aucun gain en capital et, surtout, n'offrent qu'une rémunération proche de celle du marché monétaire et interbancaire, soit un peu plus de 7 % actuellement. Comme l'indique le tableau ci-joint, les SICAV monétaires, sur les dix premiers mois de l'année, ne donnent que 6 % à 7 % de rendement, dans une fourchette assez resserrée.

La fête est bien finie

Il n'en est pas de même pour les SICAV « sensibles » où les écarts sont importants, suivant leur composition (plus ou moins d'obligations à taux fixe dont les cours ont baissé) et l'habileté de leurs gestionnaires. Des 7,79 %, sur dix mois, de Mobilprime de la CGM (groupe Indosuez) aux – 11,76 % d'Entrinvest de la Banque de l'Entreprise, la fourchette est large, le rendement *moyen se situant aux environs* de 4,35 %, celui des SICAV « régulières » (mixtes) tournant autour de 5,50 %, toujours sur dix mois.

Décidément, la fête est bien finie pour les SICAV de trésorerie. Pour l'année qui vient, il est possible que les performances des SICAV sensibles s'améliorent si les taux à long terme se stabilisent ou même baissent. L'année 1987 ne pouvait leur être plus défavorable.

FRANÇOIS RENARD.

RÉGULIÈRES

Class. 1987	Noms	Etablissements fondateurs	Variations en % jan.-oct. 1987
1	Publicourt	Paribas	+ 7,66
2	CAC court terme	CSAC	+ 6,92
3	Epargne Associations	Paribas	+ 6,85
4	Gestion monétaire	Indosuez	+ 6,58
5	Midland CT	Midland Bank	+ 6,52
6	Première oblig.	CDC	+ 6,50
7	Ouest oblig.	CIC	+ 6,45
8	Estoblig	CIC	+ 6,45
9	Valorindex	Crédit chimique	+ 6,39
10	Unisécurité	Vernes	+ 6,39
11	Lafayette CT	Ch. Bacot Allain Farra	+ 6,38
12	Natio Sécurité	BNP	+ 6,38
13	Midland Placement	Midland Bank	+ 6,33
14	Placement CT	Marseillaise de crédit	+ 6,30
15	Finord CT	Crédit du Nord	+ 6,21
16	Uni Associations	CNCA	+ 6,15
17	Valorg	CCBP	+ 6,15
18	Univar	CNCA	+ 6,13
19	Objectif Première	Lazard	+ 6,13
20	Paribas Epargne	Paribas	+ 6,09
21	Rivoli Obligation	Demachy et associés	+ 6,06
22	Fracti Associations	CCBP	+ 6,05
23	Fractivar	CCBP	+ 5,95
24	Franterme	Paribas	+ 5,91
25	Industrie française CT	BIF-GAN	+ 5,89
26	Camira	Ch. Michel Puget	+ 5,88
27	Ageplacement	AGP	+ 5,87
28	Morgan Valorisation	Morgan	+ 5,86
29	Sécuri-Taux	Paribas	+ 5,74
30	Natio Placements	BNP	+ 5,67
31	Uni Cash	Vernes	+ 5,60
32	Statère	BGP-SIB	+ 5,33
33	Clairval	Cardif-Cie Bancaire	+ 5,16
34	Monecic	CIC	+ 4,99
35	Richelieu Sécurité	Ch. Fauchier Magnan	+ 4,69
36	Sélection J.	CCF	+ 4,47
37	Barclays Invest.	Barclays	+ 4,46
38	Agéplus	AGP	+ 4,37
39	Etoile Obligations	Bq franco-allemande	+ 4,14
40	Pyramides Placements	BICM	+ 4,07
41	Provence Lorraine	Hottinger	+ 3,54
42	Oblig. Hénin	La Hénin	+ 3,30
43	Sesterces	BGP-SIB	+ 2,90
44	Saint-Honoré Rendement	Cie Financière	+ 1,68
45	Placement Rendement	NSM	+ 1,39
46	Phénix Placement	AGF	+ 0,72

MONÉTAIRES

Class. 1987	Noms	Etablissements fondateurs	Variations en % jan.-oct. 1987
1	BFT Sécurité	BFT	+ 7,15
2	France Assurances	Stern	+ 6,92
3	Occidentale Réalisable	CIC	+ 6,86
4	Monégestion	Ch. Fauchier Magnan	+ 6,82
5	Finagarantie	Finagest	+ 6,77
6	Finasécurité	Finagest	+ 6,77
7	Mobiterme	CGM	+ 6,76
8	Morgan CT	Morgan	+ 6,75
9	Finance Société	Dumenil Lebié	+ 6,72
10	Marché CT	BAFIP	+ 6,70
11	Fonsicav	CDC	+ 6,68
12	Epargne J	CCCM	+ 6,67
13	Lion CT	Crédit lyonnais	+ 6,64
14	Barclays Sécurité	Barclays	+ 6,64
15	Placement J	Marseillaise de crédit	+ 6,61
16	Sélection Institutions	CCF	+ 6,59
17	Elan court terme	Rothschild et associés	+ 6,56
18	Monévalor	Société générale	+ 6,56
19	Trésoricic	CIC	+ 6,55
20	Placement CT première	NSM	+ 6,53
21	Entreval SICAV	Bq. de l'entreprise	+ 6,52
22	Meyerbeer Sécurité	Grindlays Bank	+ 6,51
23	Objectif Sécurité	Lazard	+ 6,49
24	Monélaffitte	Européenne de Bq.	+ 6,47
25	Placements Sécurité	NSM	+ 6,45
26	Valunion	BUE	+ 6,42
27	Mobival	CGM	+ 6,38
28	Gestion Sécuricourt	Indosuez	+ 6,38
29	Maxi plus Sécurité	BCCM	+ 6,37
30	George V CT	Vernes	+ 6,37
31	Gestion 365	BFCM	+ 6,36
32	Sécurita	Demachy et associés	+ 6,36
33	BTP Monéplus	BTP	+ 6,35
34	Pyramides court	BICM	+ 6,32
35	Priv'Associations	BIMP	+ 6,30
36	Eficoop SICAV	BFCC	+ 6,30
37	Etoile Sécurité	Bq Franco-allemande	+ 6,30
38	Fracti-Court	CCBP	+ 6,29
39	Sécuricic	CIC	+ 6,27
40	Investissement CT	BAFIP	+ 6,26
41	Haussmann CT	UAP-Worms	+ 6,23
42	Déméter	BPGF	+ 6,20
43	Spécial Fonds	CDC, Paribas	+ 6,18
44	Valréal	Paribas, CCBP, CDC	+ 6,16
45	Marché intérêt PLCT	BIP	+ 6,16
46	Multival	BFACM	+ 6,16
47	Provence Lorraine CT	Hottinger	+ 6,13
48	Laffitte Placements	Européenne de Bq.	+ 6,12
49	Mone J.	CNCA	+ 6,12
50	Acti Valorisation	Dreyfus	+ 6,09
51	SICAV Associations	CCBP, CDC	+ 6,04
52	Finord Sécurité	Crédit du Nord	+ 6,04
53	Septentrion CT	CCBP	+ 6
54	Gestion Oblicourt	Indosuez	+ 5,97
55	Obli Sud	CIC	+ 5,92
56	Francourt	CCF	+ 5,89
57	Saint Honoré Réal.	Cie Financière	+ 5,85

SENSIBLES

Class. 1987	Noms	Etablissements fondateurs	Variations en % jan.-oct. 1987
1	Mobiprime	CGM	+ 7,79
2	Midland Première	Midland Bank	+ 7,78
3	Mobiplus	CGM	+ 7,36
4	Sélection L Prime	CCF	+ 6,77
5	Uni MT	Vernes	+ 6,73
6	BRED Institutions	CCBP	+ 6,52
7	Finunion	BUE	+ 6,18
8	Capital Plus	Groupe Paluel Marmont	+ 6,11
9	Unipremière CT	Vernes	+ 5,79
10	Ofima Liquid	Ofivalmo	+ 5,78
11	Foncier Rendement	CFF	+ 5,68
12	BTP Associations	BBTP	+ 5,63
13	Finord Placement	Crédit du Nord	+ 5,51
14	Associa Première	Société générale	+ 5,33
15	Sud Gestion	CIC	+ 5,24
16	Sélection CT	CCF	+ 5,23
17	France Valorisation	Stern	+ 5,13
18	Gestion Obliterme	Indosuez	+ 5,05
19	PRI CT	BIMP	+ 4,99
20	Lion Associations	Crédit lyonnais	+ 4,90
21	Saint-Honoré Association	Cie financière	+ 4,87
22	Eparcourt SICAV	CDC	+ 4,80
23	Natio Epargne	BNP	+ 4,79
24	Epareblig	BAFIP	+ 4,79
25	Gestilion	Crédit lyonnais	+ 4,63
26	BFT Valor Une	BFT	+ 4,62
27	Gestion net	Indosuez	+ 4,61
28	Sogevalor	Société générale	+ 4,54
29	Associc	CIC	+ 4,49
30	Natio Associations	BNP	+ 4,45
31	BRED Associations	CCBP	+ 4,39
32	Vauban	CCBP	+ 4,30
33	Multi Associations	BFACM	+ 3,80
34	Investissement Oblig.	BAFIP	+ 3,75
35	Investissement net	BAFIP	+ 3,42
36	Gestunion	BUE	+ 3,39
37	Laffitte CT	Européenne de Bq.	+ 3,32
38	Gestion Evolution	Indosuez	+ 3,08
39	Trésorval CT	Robert Lefebre	+ 3,05
40	BAII Gestion	BAII	+ 2,43
41	Pyramides	BICM	+ 2,06
42	Maxi Plus CT	BCCM	+ 1,77
43	Acti CT	Dreyfus	+ 1,71
44	Novépargne	Finagest	+ 1,66
45	Haussmann Associations	UAP-Worms	+ 1,52
46	Haussmann Oblicroissance	UAP-Worms	+ 1,50
47	Finance Première	Ch. Nonailhetas	+ 1,28
48	Placements Valorisation	NSM	+ 0,65
49	Ofima CT	Ofivalmo	+ 0,06
50	Monceau Index	Crédit chimique	– 2,71
51	Entrinvest SICAV	Bq. de l'entreprise	–11,76

Source : TGF Paribas.

Assurance-vie

Le goût de la sécurité

AVEC la chute de la Bourse, l'assurance-vie pourrait retrouver les yeux de Chimène pour les aficionados du palais Brongniart. Ces derniers avaient cru, au cours des cinq dernières années, que la corbeille, à l'instar du Loto, c'était facile, pas cher et que cela pouvait rapporter gros. Mais la douche qui vient de s'abattre sur l'ensemble des places financières risque tous de les refroidir. Du petit porteur, magnétisé un temps par les titres des privatisées, au spéculateur invétéré, en passant par l'« investisseur en groupe », qui utilise les véhicules collectifs de type SICAV ou fonds communs de placement (FCP).

« Garde-fous contre les variations boursières, le contrat d'assurance-vie peut jouer le rôle d'un fonds de garantie. Il permet en contrepartie, à celui qui le désire, de procéder par ailleurs à des investissements plus risqués », estime Mme Louise Berenger, d'Axiva. Tel l'animal à sang froid, le contrat d'assurance-vie s'adapte en effet à toutes les intempéries financières. Produit à long terme par excellence, puisque sa finalité principale est la constitution d'un complément de retraite, il affiche, imperturbable, pendant six, quinze, voire vingt années, des performances réelles variant entre 8 % et 15 % environ. De leur côté, les placements directs en Bourse, qu'ils s'effectuent *individuellement ou collectivement*, sont plus inconstants.

Comme le souligne le directeur des investissements d'une grande compagnie d'assurances : *« Notre gestion est adaptée à notre horizon qui est de moyen ou de long terme. Nous gérons donc nos actifs de façon contracyclique. Contrairement à une SICAV, qui a tendance à vendre quand les cours baissent et à acheter quand les cours montent, nous préférons vendre quand le « trend » est à la hausse et acheter quand les cours sont attractifs. Nous sommes ainsi mieux armés en cas de choc. »* La plupart des compagnies confient avoir pris une grande partie de leurs plus-values sur actions à la fin de 1986 ou au plus tard au premier trimestre 1987, donc avant le krach. En faveur d'un redéploiement vers les obligations et l'immobilier.

Mais le contrat d'assurance-vie jouit d'autres vertus. Dont l'intérêt se révèle d'autant mieux en période de dépression boursière. Tout d'abord, un rendement minimal légal garanti qui s'élève aujourd'hui à 4,5 %. Seules les cinq premières SICAV du palmarès de Paribas offraient au 6 novembre une telle progression. Ensuite, une participation à hauteur au moins de 85 % des bénéfices réalisés. Enfin, le principe de capitalisation, *qui sous-tend* le fonctionnement du contrat d'assurance-vie, garantit à l'assuré au moins l'intégrité de son capital. Celui-ci produit des intérêts, qui sont eux-mêmes capitalisés, et ce, pendant six, dix ou vingt ans. Même en cas de forte inflation, seul le rendement en pâtirait. Non l'actif.

Durée et stabilité

Reconnu au plan comptable, le caractère long terme d'un contrat d'assurance-vie est surtout couronné par le dispositif fiscal qui le réglemente. A moins de six ans d'épargne, point de salut. Sinon les privilèges sont consistants : une réduction d'impôts représentant 25 % de l'épargne investie, mais limitée à 4 000 francs par ménage plus 1 000 francs par enfant à charge ; exonération de l'impôt sur les plus-values et des droits de succession. A l'opposé, la réglementation des SICAV privilégie le court terme, c'est-à-dire les possibilités pour l'actionnaire d'entrer et de sortir à tout moment. Les dividendes des actions et les revenus des obligations sont imposées normalement. Les plus-values dégagées par la gestion de la SICAV ne sont pas imposables. Quelles que soient les allées et venues pratiquées par le gestionnaire, les ventes de titres possédés par les SICAV n'entrent pas dans le calcul des cessions annuelles du particulier qui détient des parts. Risque et disponibilité de l'épargne pour les SICAV et l'investissement en valeurs mobilières en général ; durée et stabilité de l'épargne pour les contrats d'assurance-vie.

Le premier couple avait séduit plus d'un Français. Car le risque ne s'évaluait encore qu'à l'aune d'un manque à gagner. Aujourd'hui, la donne a évolué. Conséquence, le second couple – durée et stabilité, qui riment avec sécurité – *redevient prioritaire*. Un reflux des valeurs mobilières est déjà sensible. Les caisses d'épargne prévoient pour cette année une augmentation des placements sur leur SICAV nettement plus lente que l'année dernière : 3,5 milliards de francs environ en 1987, contre 8 milliards de francs en 1986. Même propension pour l'épargne salariale collectée par les entreprises dans le cadre de la participation et de l'intéressement.

La méfiance s'installe même à l'égard de certaines catégories de contrats d'assurance-vie. Ceux exprimés en unités de compte et assis sur des parts de SICAV subissent par définition, plus que les autres contrats, les à-coups boursiers. Depuis quatre ans, ces derniers ont naturellement pulvérisé les records. Entre 1982 et 1986, certains ont enregistré des plus-values dépassant les 100 %, quand un contrat classique référencé sur les fonds de la société n'atteignait que 40 % environ. Ceux assis sur la totalité des actifs de la compagnie sont, en effet, moins sujets aux tourmentes financières. Leurs rendements seront non seulement conditionnés par les performances des actions et des obligations, *mais aussi par* celles du patrimoine immobilier et des prêts consentis à l'économie.

Un véritable Eldorado ?

Certains distributeurs d'assurance-vie ont d'ailleurs décidé d'adapter leur stratégie au nouveau paysage boursier. La Banque Indosuez, par exemple, s'apprêtait, en collaboration avec La Hénin-Vie, à lancer un contrat d'assurance-vie exprimé en unités de compte et adossé à un panel de cinq SICAV. *« Compte tenu des événements financiers récents, l'exercice peut se révéler risqué »*, commente M. Patrick de Fayet, chargé de la création de produits pour la clientèle privée chez Indosuez.

Conséquence : une seconde option sera offerte à l'épargnant. Qui pourra alors adosser son contrat à une société civile immobilière. Celle-ci, en raison de son caractère patrimonial, est moins sensible aux aléas de la cote. L'assuré pourra choisir son adossement et changer en cours d'épargne. *« Si l'immeuble est bien situé et de bonne qualité, le contrat bénéficiera de la valorisation du bien et de la capitalisation des loyers »*, précise M. de Fayet.

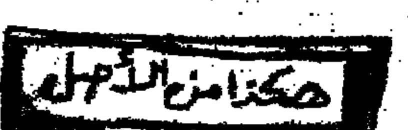
Ainsi l'appel de la Bourse ne serait-il qu'un chant de sirène tout juste bon à attirer les épargnants de l'autre côté du miroir aux alouettes ? Alors que l'assurance-vie, moins aguichante mais plus sûre, serait le pays du véritable Eldorado ? Les choses, comme toujours, ne sont pas aussi simples.

Le long terme, en effet, réconcilie les deux produits. Pour cela, l'actionnaire doit conserver ses titres ou ses parts (de SICAV ou de FCP) suffisamment longtemps pour ne pas pâtir des périodes dépressives de hausse des taux ou de ralentissement économique. Pour amoindrir les effets de cycle, l'épargne de l'actionnaire doit être aussi stable que celle de l'assuré. Mais, contrairement à ce dernier, l'actionnaire doit accepter par moment une rémunération en chute libre. Ne pas perdre son sang-froid est la règle d'or pour que son placement réussisse.

Une analyse du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) fait bien apparaître les performances erratiques des actions cotées, et donc le risque d'un tel investissement à court ou à moyen terme. Ainsi, de 1950 à 1960, le taux de rendement réel des actions cotées a atteint 16 % en moyenne annuelle ; de 1960 à 1970 et de 1970 à 1980, le score était proche de zéro ; de 1975 à 1980 et de 1978 à 1983, la performance s'est élevée à 8 %. Pour la période 1983-1986, les rendements s'échelonnent entre 25 % pour les SICAV-actions françaises et 37 % pour les actions françaises. En revanche, à long terme, sur une période allant de 1950 à 1980, le taux de rendement réel des actions cotées est comparable à celui des contrats d'assurance-vie : 5 % environ l'an.

Encore faut-il que l'actionnaire qui a privilégié l'investissement en valeurs mobilières pour sa disponibilité n'ait pas de besoins inopportuns qui le forceraient à vendre ses titres au mauvais moment. C'est-à-dire en période de cycle dépressif. Cette éventualité octroie aux contrats d'assurance-vie (outre leurs avantages fiscaux si l'épargne est bloquée au moins six années) tous leurs attraits : eux seuls permettent véritablement une sécurité de revenus. Les deux produits se caractérisent donc plus par leur complémentarité que par leur antagonisme.

RUTH MILO.



PER : la retraite en actions

(Suite de la page 33.)

Par hypothèse, le taux de capitalisation est de 2 % ; le taux d'imposition sur les plus-values de 16 % ; il n'est pas tenu compte des frais de gestion.

Cette étude compare chaque année, entre 45 ans et 68 ans, les montants d'épargne disponibles après impôts (en francs constants) dans le cas d'une sortie totale en capital. Ce calcul est effectué pour cinq taux marginaux d'imposition : 19,2 %, 28,8 %, 38,4 %, 43,2 % et 53,9 % (pour trois parts un TMI de 19,2 % correspond à un revenu imposable annuel compris entre 97380 F et 125190 F, et un TMI de 53,9 % à un revenu imposable annuel compris entre 594990 F et 676830 F).

Deux conclusions d'imposent. Premièrement, avec des TMI de 28,8 % et 38,4 %, il faut patienter jusqu'à 67 ans pour un gain PER/assurance-vie de 3 % à 6 %. On obtiendra un gain du même ordre « dès » 65 ans avec un TMI de 43,2 % et « dès » 60 ans avec un TMI de 53,9 % (le TMI maximum est de 56,8 %). Avec un TMI de 53,9 %, cela vaut vraiment la peine d'attendre 63 ans ou 67 ans, car les taux d'avantage au PER atteignent 9 % et 21 % !

Deuxièmement, le PER est très pénalisant, toujours comparé à l'assurance-vie, si l'on est obligé d'en sortir peut après 60 ans et surtout avant. A 55 ans la perte relative est de – 19 % à – 9 % (TMI de 19,2 % à 53,9 %) ; à 60 ans elle est de – 14 % à – 11 % (TMI de 19,2 % à 43,2 %) !

Il faut cependant souligner que les sorties en rentes sont moins défavorables au PER que celles en capital, car le régime fiscal des rentes en assurance-vie est moins avantageux. Mais les conclusions restent les mêmes : seuls les « hauts revenus » (TMI supérieurs à 43,2 %) ont intérêt à choisir le PER s'ils sont sûrs de ne pas en faire usage avant 60 ans.

Si la déduction fiscale liée aux versements s'était appliquée sur l'impôt à payer, les hauts revenus, qui bénéficient également du prélèvement libératoire, n'auraient-ils pas été moins favorisés ? Mais cela justifie-t-il que le PER soit qualifié de « gadget fiscal pour ménages aisés » ?

Pour expliquer l'intérêt du PER, la Rue de Rivoli met en avant une baisse du TMI au moment de la retraite (où les revenus diminuent de plus de 30 % pour les salaires, voire plus de 40 % pour les cadres), c'est-à-dire au moment où seront imposés les retraits. Ce sera le cas des ménages sans enfant. *A contrario*, la baisse des revenus peut être plus que compensée par celle du nombre de parts, lors du départ des enfants autour de cinquante ans.

Liberté de transfert

Pas question de rentrer dans un PER les yeux fermés. Faut-il préférer l'assurance-vie au PER, ou panacher les deux formules ? Mieux vaut être conseillé par d'excellents intermédiaires financiers. Ils préparent actuellement des cessions de formations lourdes pour leurs agents en contact avec la clientèle. Le temps nécessaire pour l'explication du PER, pour faire « tourner » quelques simulations en fonction des paramètres choisis par le client..., ne risque-t-il pas d'être plus long que pour n'importe quel autre produit financier, se demandent nombre de banquiers ? Et cela a un coût qui est la principale préoccupation des intermédiaires financiers. leur faut contrôler le plafond annuel de versement, les ratios de 75 % minimum de valeurs françaises et 15 % maximum de liquidités.

L'établissement dépositaire et l'épargnant sont obligés de transmettre à l'administration fiscale tous les éléments permettant de vérifier le respect des plafonds et ratios. Inconnue de taille, que ne pouvait pas révéler le décret d'application du 10 novembre 1987 (*JO* du 13 novembre 1987), quelles seront les pénaliés encourues en cas de dépassement ? Une nouvelle loi *ad hoc* devrait donc être votée *« prochainement »*, assure-t-on Rue de Rivoli.

Tout se complique lorsque l'épargnant décide d'user de sa liberté, c'est-à-dire de faire jouer la concurrence entre établissements. On peut notamment ouvrir un compte PER chez un agent de change, un deuxième chez un assureur, puis un troisième dans une banque. Le plafond de versement et les ratios s'apprécient alors au niveau de l'ensemble des comptes. La centralisation des informations est faite par l'épargnant lui-même... et par l'administration fiscale avec les déclarations des établissements dépositaires. Si la BNP ne vous plaît plus, libre à vous d'aller frapper au Crédit lyonnais, à la Société générale ou chez une mutuelle ; la liberté de transfert est totale : transfert de la totalité des comptes sur un seul, de tout ou partie d'un compte, transfert par intégration à un compte déjà ouvert ou par ouverture d'un nouveau.

Liberté encore lorsque le titulaire choisit d'assurer directement la gestion : il décide lui-même, à la fréquence et de la façon qui lui convient, de modifier la composition de son PER. *« Achetez deux « Peugeot », revendez six « Saint-Gobain », trois bons du Trésor... »* Voilà de quoi affoler les banquiers, qui savent que ces comptes ne seront alimentés que par de petits versements (plafonnés). Ils coûteront cher. Ils inciteront donc fortement le choix de la gestion déléguée, l'investissement dans des FCP ou autres SICAV, contrats d'assurance-vie ou d'assurance-retraite. Pour atténuer la complexité du PER, des SICAV « maison » vont être présentées prochainement au public : très « père de famille », elles devraient avoir un rendement constant à long terme en dépit des crises boursières.

La sortie du plan inquiète également par sa complexité ; par exemple, la pénalité de 5 % ou 10 % appliquée en cas de sortie avant soixante ans est supprimée dans certaines circonstances (décès, invalidité, licenciement à plus de cinquante-cinq ans...). *« C'est à nous de percevoir la pénalité. Si, par erreur due à une fausse déclaration d'un client, nous ne le faisions pas*, soupire un banquier, *ce serait à nous de la payer. Ce n'est pas notre métier de contrôler la situation du client.* » De façon générale, cette gestion du PER, pendant la phase d'épargne et au cours du ou des retraits, nécessite la mise au point de programmes informatiques très complexes.

Dans quelle mesure les banques, les assurances, les agents de change... vont-ils facturer au client le coût de gestion ? Les modèles du ministère des finances prévoient des frais de gestion sur les versements de 4 %, et 0,5 % sur l'épargne gérée. C'est à peu de chose près ce qu'envisage la Banque populaire. Beaucoup d'autres sont encore très prudents sur cette question délicate.

« Les amoureux du risque

Il ne faudra donc pas hésiter à faire jouer la concurrence entre établissements en n'oubliant pas de se faire préciser le montant ou le mode de calcul de tous les frais relatifs au fonctionnement du plan : frais d'ouverture de dossier, frais de garde, frais d'encaissement de coupon, frais d'acquisition et de vente de titres, éventuels frais de gestion.

Ce n'est certainement pas ce que les mailings, et autres campagnes de marketing mettront en avant. Ce qui, aux yeux des réseaux financiers, est le plus « vendable », c'est la déduction fiscale immédiate. On retrouvera donc surtout dans la clientèle du PER les habitués du CEA (compte d'épargne en actions) : il y a moins d'un an, on pouvait estimer à 1,7 million le nombre de CEA. Si bien que l'ambition d'Edouard Balladur d'atteindre le cap des deux millions de PER paraît raisonnable, compte non tenu d'un effet négatif irrationnel du krach boursier.

La Rue de Rivoli annonce aujourd'hui 1 300 000 PER fin 1988. L'enthousiasme des intermédiaires financiers est mesuré. Plusieurs compagnies d'assurances n'ont pas caché que le PER ne serait pour elles qu'un *« produit d'appel »* vers l'assurance-vie et qu'elles conseilleraient à leurs assurés de rester dans le système d'assurance-vie.

Quelle proportion d'épargnants auront ouvert un PER en vue de constituer un patrimoine pour la retraite ? N'est-il pas paradoxal que le rendement du PER soit maximum lorsqu'on l'ouvre à soixante-deux ans pour en sortir à soixante-sept ans en bénéficiant d'un crédit d'impôt de 10 % ? Dans ce cas, cela a-t-il encore à voir avec un produit retraite ? Il est à prévoir que les retraités « aisés », pouvant encore dégager une épargne, ouvriront un PER en vu du « quatrième âge », où leurs dépenses médicales vont croître.

« A côté de « produits-tunnels » comme l'assurance-vie, vis-à-vis desquels le client n'a aucune prise, le PER peut apparaître nettement plus ludique, attirant les amoureux du risque », remarque le directeur financier d'un établissement bancaire. C'est le principal aspect novateur de l'« enveloppe » PER : elle n'est pas limitée à une seule catégorie de produits financiers. Mais que les joueurs se méfient : le PER, même truffé de carottes fiscales, ne donnera que des mauvais résultats si l'on y réalise de médiocres placements.

Le PER a les défauts de ses qualités. En tant qu'incitation d'épargne à long terme, il est certes « révolutionnaire ». Mais, compte tenu des mesures fiscales dissuasives à tout retrait anticipé, il comporte un risque énorme comparé à l'assurance-vie. Ne suffit-il pas que le contrat d'assurance-vie ait duré plus de six ans pour que le capital réalisé soit exonéré de tout impôt ?

Rien de plus difficile que de s'engager dans un PER avec la certitude de le mener à terme. Qui peut prévoir avec précision l'âge de son départ à la retraite ? Savez-vous quelle sera votre tranche d'imposition en 2010, voire en 2020 ? Et si des circonstances exeptionnelles vous obligeaient à casser votre tirelire ? Avant d'ouvrir un PER, il faudra prévoir l'imprévisible.

FRANÇOIS KOCH.

Fiscalité des retraits

Retraits avant 60 ans :	Régime fiscal de droit commun	Pénalité
Le PER a moins de 10 ans	IR (1)	10 %
Le PER a plus de 10 ans	IR	5 %

Le premier retrait après 60 ans intervient :	Crédit d'impôt	+ Régime de droit commun	OU	Option
– Entre 60 ans et 63 ans	0	IR	PL (2)	36 %
– Entre 63 ans et 65 ans				
PER inférieur à 5 ans	0	IR	PL	36 %
PER compris entre 5 et 20 ans	5 %	IR	PL	33 %
PER supérieur à 20 ans	8 %	IR	PL	33 %
– Entre 65 ans et 67 ans				
PER inférieur à 5 ans	0	IR	PL	36 %
PER compris entre 5 et 20 ans	10 %	IR	PL	30 %
PER supérieur à 20 ans	13 %	IR	PL	30 %
– A partir de 67 ans				
PER inférieur à 5 ans	0	IR	PL	36 %
PER compris entre 5 et 20 ans	10 %	IR	PL	26 %
PER supérieur à 20 ans	13 %	IR	PL	26 %

(1) Impôt sur le revenu. – (2) Prélèvement libératoire.

Economie

SOMMAIRE

■ Américains et Européens ont avancé de quelques pas sur le chemin d'un règlement de la crise qui secoue les marchés boursiers et des changes. Les Etats-Unis ont accepté une réduction de leur déficit commercial. La France, la RFA, les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche ont baissé leurs taux d'intérêt *(lire ci-contre)*.

■ Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 1 % en octobre pour atteindre 2 571 700. Ce résultat, qui confirme une tendance à la baisse, est dû à la politique de traitement social menée par le gouvernement *(lire page 41)*.

■ Poursuivant leurs discussions sur l'avenir de l'assurance-chômage, les partenaires sociaux veulent garantir le retour à l'équilibre des finances de l'UNEDIC *(lire page 41)*.

■ Le régime de retraite des cadres devra sans doute procéder à une hausse de ses cotisations plus rapidement que prévu *(lire page 41)*.

Le dollar sous tension

Si les places boursières se refont très doucement une santé et remontent lentement, les marchés des changes paraissaient totalement désabusés, le mercredi 25 novembre. Après avoir salué la baisse concertée des taux d'intérêt en Europe par une petite remontée du dollar, ils jouaient à nouveau la baisse du billet vert. La devise américaine s'échangeait, dans la journée, à 134,42 yens – elle avait clôturé à Tokyo à 134,52 yens, contre 134,93 yens la veille. Le franc français remontait à 5,6615 F, contre 5,70 F le 24 novembre, tout comme le mark, qui s'inscrivait à 1,6724 DM pour un dollar, contre 1,6875 DM.

La polémique qui renaît au Congrès américain sur la façon de concrétiser la baisse de *30 milliards de dollars du déficit budgétaire en* 1988 a, en fait, plus impressionné les marchés que la concertation internationale sur le loyer de l'argent. D'autant que le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl et le chancelier de l'Echiquier britannique Nigel Lawson entonnaient le *même air, le mardi 24 novembre, pour indiquer* qu'une réunion rapide du groupe des sept principales puissances industrielles n'aurait guère de sens si les pays concernés n'étaient pas prêts à contribuer à une stabilisation du dollar.

En l'absence d'une telle pause, une remontée persistante du mark pourrait à nouveau accroître la vulnérabilité des autres monnaies européennes, franc français en tête. Après être remonté à 3,38,80 F, le mardi soir, à l'annonce d'une action coordonnée sur les taux entre Paris et Bonn, la *devise française retombait, dans la matinée de* jeudi, à 3,3950 F pour 1 mark.

Petits pas dans la tempête monétaire

(Suite de la première page.)

Le mouvement concerté de baisse des taux d'intérêt, enclenché mardi, est, de ce point de vue, un événement important. Il confirme d'abord le renforcement de la coopération européenne en matière monétaire. Comme le 5 novembre, les Européens, animés par le couple franco-allemand, ont décidé de modifier certains de leurs taux directeurs. *Cette baisse concertée est aussi*, comme l'indique le communiqué de la Banque de France, une réponse *« au protocole d'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain »*. Un petit pas américain, un petit pas européen.

Mardi donc, la Bundesbank, la banque centrale ouest-allemande, a annoncé la baisse d'un quart de point de l'un de ses taux d'intervention sur le marché monétaire, le taux des prises en pension d'effets commerciaux. Déjà ramené de 3,80 % à 3,50 % le 5 novembre, il passe désormais à 3,25 %. Le lendemain, la « Buba » décidait en complément la baisse de son taux de vente de bons du Trésor, qui passe de 3,20 % à 3 %.

La Banque de France a pu, à son tour, réduire d'un quart de point ses deux taux directeurs, le taux sur les appels d'offres (la limite basse de ses interventions) étant ramené à 8 % et le taux sur les pensions à sept jours (la limite haute) passant à 8,50 %. La banque centrale des Pays-Bas indiquait un peu plus tard une réduction d'un quart de point de son taux d'escompte, ainsi ramené à 4 %. La Belgique et l'Autriche procédaient également à des réductions du loyer de l'argent.

La France handicapée

Cette opération concertée permet aux autorités monétaires françaises de revenir partiellement sur la hausse des taux d'intérêt à court terme, décidée le 5 novembre pour défendre la parité du franc au sein du système monétaire européen. Elle est rendue possible par la très relative accalmie des marchés des changes. Mais la baisse (d'un quart de point) n'efface pas totalement la hausse décidée alors *(de trois quarts de point)*. La France continue à être handicapée par des taux d'intérêt réels exceptionnellement élevés, notamment en comparaison avec ceux des autres grands pays industriels.

L'essentiel du mouvement concerté de baisse des taux réside dans l'attitude allemande. Entraînée par l'Europe, l'Allemagne fédérale a finalement accepté, en moins d'un mois, deux réductions successives de certains de ses taux directeurs. Pour l'instant, la baisse des taux annoncée mardi a un triple objectif. Monétaire : il s'agit de stopper la hausse du mark ou, ce qui revient au même, de freiner la baisse du dollar. Economique : elle devrait conduire à *une diminution du coût du crédit* en Allemagne fédérale, et donc favoriser l'activité outre-Rhin. Politique, enfin : Bonn indique ainsi aux Américains qu'elle est prête à donner un coup de pouce à sa croissance, comme le lui *demande avec insistance l'administration* Reagan.

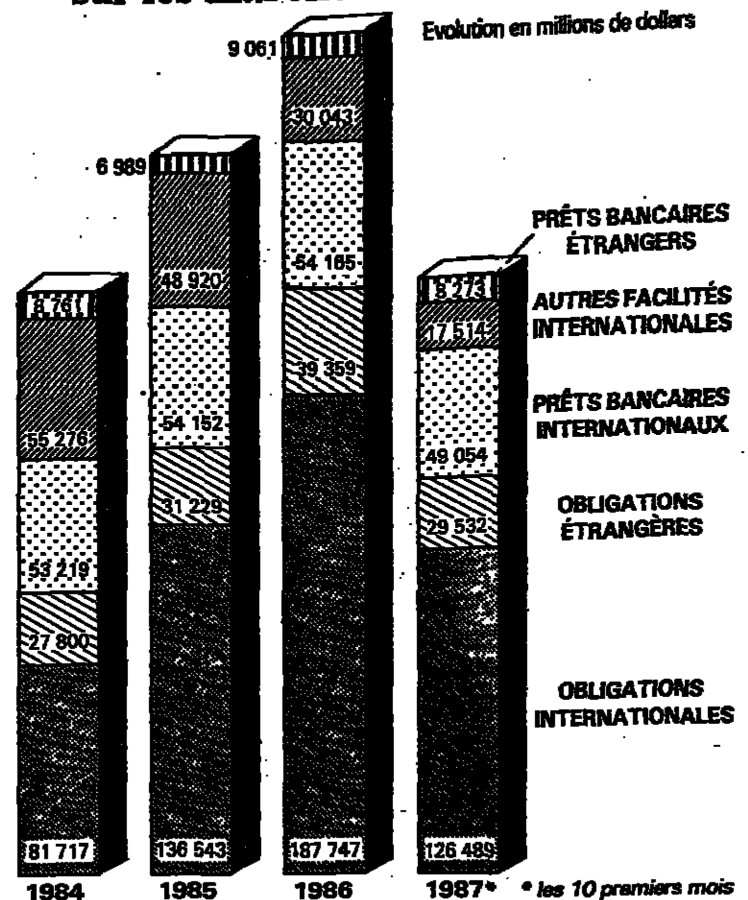
Mais les Allemands n'ont pas voulu utiliser toutes leurs cartouches. Le taux d'escompte de la « Buba », le principal taux directeur outre-Rhin, n'a pas encore été réduit. Il est actuellement de 3 %. Les opérateurs sur les marchés estiment désormais qu'une baisse de ce taux serait proche. Les autorités ouest-allemandes conservent cette arme, comme ils se réservent encore la possibilité d'anticiper une partie des réductions d'impôts prévues pour 1990. Après le petit pas allemand, la balle est de nouveau à Washington et toujours à Tokyo.

Dans ce jeu, toute la question est désormais de savoir si les marchés financiers auront suffisamment de patience pour attendre un véritable rapprochement. La réunion des ministres des finances des sept pays industrialisés, le G-7, qui devrait consacrer un tel rapprochement, est attendue depuis plus d'un mois déjà. M. James Baker, le secrétaire américain au Trésor, l'envisage maintenant pour Noël, lorsque l'accord américain sur la réduction du déficit budgétaire aura été entériné par le Congrès. *« A Noël... ou à la Trinité ? »*, s'inquiète un cambiste. A trop compter sur la patience des marchés, les dirigeants occidentaux pourraient encore connaître quelques désillusions. On ne peut exclure qu'un nouveau coup de tabac sur les marchés les ramène aux tristes réalités.

ERIK IZRAELEWICZ.

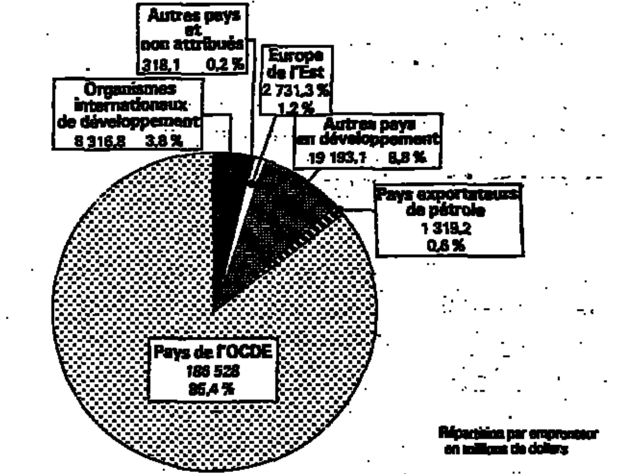
● RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission nous a fait écrire dans l'article de notre correspondant à New-York, Charles Lescaut, dans *le Monde* du 25 novembre, sous le titre « Wall Street, de marbre » qu'en *1986, le chiffre d'affaires de la firme* Drexel Burnham Lambert avait atteint 500 millions de dollars. Ce chiffre correspond, en fait, aux bénéfices de la société.

Les emprunts à moyen et long terme sur les marchés internationaux



La crise boursière et monétaire a fortement déprimé l'activité des marchés internationaux de capitaux en octobre. Le total des fonds empruntés à moyen et long terme avait augmenté en 1986 avant de se tasser depuis le début de 1987. C'est à une forte chute qu'on a assisté le mois dernier selon les dernières statistiques publiées par l'OCDE : 10 milliards de dollars de moins qu'en septembre, 50 % de moins qu'en octobre 1986. Le montant global mensuel, de 12,4 milliards de dollars est le plus bas enregistré depuis décembre 1983.

Les emprunts sous forme d'émission d'obligations ont reculé de 13,5 milliards pour représenter 9,5 milliards de dollars le mois dernier, une chute de 50 % sur un an, particulièrement sensible *sur les marchés des émissions* traditionnelles. Si le montant des prêts consortiaux signés en octobre paraît, lui aussi, très faible (2,3 milliards de dollars), les opérations en cours de bouclage devraient, avant la fin de l'année, conforter la hausse enregis*trée au cours des dix premiers mois de 1987 (+ 20 %).*



Par type d'emprunteurs, les pays de l'OCDE continuent de se tailler la part du lion, les pays producteurs de pétrole limitant leurs appels au crédit international et les pays en développement voyant leur place consolidée par un *retour en force de la Chine et de l'Argentine.*

A la veille de la crise boursière

La croissance américaine a atteint 4,1 % au troisième trimestre

La croissance américaine s'est sensiblement accélérée au troisième trimestre pour atteindre, en rythme annuel, 4,1 %, annonce le département du commerce qui a révisé en hausse de 0,3 point ses statistiques préliminaires. Ce dynamisme, après la progression de 2,5 % enregistrée au deuxième trimestre, a été accueilli avec soulagement tant les craintes provoquées par la crise boursière et monétaire sont vives. Ses conséquences sont difficiles à évaluer mais tous les économistes ont revu en baisse leurs prévisions. Ils envisagent désormais une expansion allant, selon les analyses, de 1,7 % à 2,5 % l'an prochain. Ce dernier chiffre, le plus optimiste est celui avancé par le responsable des conseillers économiques de la Maison Blanche, M. Beryl Sprinkel, qui a reconnu, malgré tout, avoir diminué de un point la croissance du PNB qu'il escomptait pour 1988, avant le *« lundi noir »* de Wall Street, le 19 octobre dernier.

L'accélération de l'activité économique au troisième trimestre est intervenue en dépit d'un alourdissement du déficit commercial qui a représenté 39,83 milliards de dollars durant cette période, portant le solde négatif des neuf premiers mois de l'année à 157,5 milliards de dollars en rythme annuel, contre 144,34 milliards en 1986. Désormais, les économistes s'attacheront à suivre de très près l'évolution de la consommation intérieure, appelée à baisser à la suite de la crise boursière et à évaluer l'importance respective de la détente des taux d'intérêt hors des Etats-Unis – un élément de soutien à la croissance américaine – et celle d'un alourdissement des impôts dans le cadre de la réduction du déficit budgétaire prévu.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

A quelques jours du sommet de Copenhague

Les Douze sont divisés sur le dossier agricole

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La préparation du conseil européen des 4 et 5 décembre tourne à l'affrontement entre une dizaine d'Etats membres conduits par la France et la RFA, et la Commission européenne. Le lundi 23 et le mardi 24 novembre, les ministres des affaires étrangères des Douze et leurs collègues de l'agriculture ont délibéré de la politique à mettre en œuvre pour assurer une maîtrise effective des dépenses agricoles. C'est là pour le Royaume-Uni une condition préalable à toute décision *sur l'augmentation des ressources* mises à la disposition de la Communauté. Pour cette raison, les gouvernements sont prêts à consentir un effort substantiel. Les divergences portent sur son ampleur et, davantage encore, sur ses modalités.

La Commission a proposé la mise en place de stabilisateurs agricoles ; des quantités maximum garanties (QMG) seraient fixées chaque année pour chaque produit et, en cas de dépassement, les prix seraient *diminués de manière quasi automatique*. Ce mécanisme aveugle pourrait conduire, en cours de campagne, à des baisses de prix brutales pour certains produits, tels le colza, le tournesol, le soja dont la production a explosé. La Commission propose de fixer le « butoir », c'est-à-dire la baisse maximum, en cours de campagne, à 15 % voire 20 %. *« Ce que propose la Commission est insupportable pour les agriculteurs ; les ministres doivent tracer, à l'intention du Conseil européen, une réforme qui leur soit supportable »*, a commenté mardi soir M. Guillaume.

La France a proposé un schéma d'accord qui, moyennant des nuances, a rallié dix Etats membres. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui ne trouvent pas suffisamment radicales les mesures ainsi préconisées, le refusent. La Commission *« irréductible »*, comme dit M. Guillaume, mais aussi la présidence danoise, très peu mobile, comme hypnotisée par la Commission, n'ont pas jugé opportun jusqu'ici de tenir compte de ce courant majoritaire au sein du conseil. *« Il y a blocage du fait de la Commission. Si elle maintient cette stratégie, elle se cassera le nez au Conseil européen. Et si l'on continue de la sorte, Copenhague sera un échec »*, fulminait le ministre français de l'agriculture. Que propose-t-il ? Un schéma en trois parties.

Un schéma français

● **L'enveloppe globale.** Il faut savoir combien on est prêt à dépen*ser avant d'arrêter* dans le détail les contraintes à appliquer pour que ce budget ne soit pas dépassé. Le plus urgent selon Paris serait donc de fixer l'enveloppe à *affecter* à l'agriculture en 1988. Comme on se trouve dans une négociation où tout est lié, il est suggéré d'arrêter en même temps un autre chiffre, celui des crédits qui seront affectés au fonds structurel, c'est-à-dire à l'aide aux pays les moins riches de la CEE, au cours des prochaines années.

● **Les mesures de correction en cours de campagne.** Si on s'aperçoit qu'une QMG va être dépassée, il faut diminuer les prix. Mais la France propose que cette baisse automatique, très perturbante pour l'agriculteur, soit limitée à l'amélioration constatée de la productivité, soit 2 à 3 % par an. *« Ce n'est pas suffisant pour maîtriser la production et les dépenses »*, protestent en chœur les Britanniques et les Néerlandais, appuyés sans réserve par la Commission. Les Français, les Allemands, les Italiens, les Espagnols répliquent qu'il existe d'autres moyens de gestion, moins brutaux, pour peser sur la production. Surtout, il y a toujours moyen de corriger le tir au printemps, au moment de la fixation annuelle des prix.

● **Les politiques d'accompagnement.** L'idée, particulièrement chère aux Allemands, est de trouver les moyens de maîtriser la production et les dépenses sans trop réduire les prix. La Communauté pourrait dans cet esprit encourager la mise en jachère d'une partie des exploitations. Plutôt que de stériliser les terres, la France suggère que l'on maintienne les surfaces ainsi soustraites à la culture sous forme de pâturages.

La réforme proposée par M. Guillaume serait moins rigoureuse sans être forcément moins efficace. Elle pourrait conduire, avec des tensions sociales limitées, à une agriculture moins industrielle, moins fondée aussi sur l'usage massif des produits importés.

Ph. L.

Économie

Les effets du « traitement social »

Le nombre des chômeurs a diminué de 1 % en un mois

Rendues publiques le 24 novembre, les statistiques mensuelles du chômage confirment l'orientation à la baisse qui se dessinait depuis le début de l'été. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi à la fin octobre était de 2 571 700, en diminution de 1 % sur un mois et en augmentation de 1,1 % sur un an. En *données brutes, on comptait* 2 697 200 chômeurs, soit 0,9 % de plus que le mois précédent. Selon les estimations de l'INSEE, le chômage touchait 10,4 % de la population active, contre 10,5 % en septembre dernier.

Ces résultats satisfaisants s'expliquent moins par une amélioration du marché du travail que par un effort soutenu du traitement social, qui ne cesse de produire ses effets. Alors que les effectifs salariés ont baissé de 0,2 % au troisième trimestre et sont stables sur les douze derniers mois, une évolution positive des indicateurs du chômage tient compte de la montée en charge des stages en faveur des chômeurs de longue durée. Ceux-ci ont augmenté de 21,5 % en un mois, de 45,2 % en un an et ont profité à 23 000 personnes supplémentaires. Dans le même temps, la traditionnelle arrivée de jeunes demandeurs d'emploi, à l'issue de leur scolarité, a été mieux digérée que par le passé. Le dispositif de formation en alternance à base d'exonération de charges sociales pour les employeurs a fait preuve d'efficacité. Les stages d'initiation à la vie professionnelle ont progressé ainsi que les contrats de qualification. Même les TUC (travaux d'utilité collective), dopés par leur passage à une durée maximale de deux ans, se développent.

En conséquence, le chômage des moins de vingt-cinq ans diminue de 4,1 % en un mois et de 9,7 % en un an, sans doute aidé par le maintien dans le système scolaire de jeunes en âge de travailler.

Malgré ce succès important, qui devrait se répéter au cours des mois à venir, la courbe ne parvient cependant pas à s'infléchir. La brusque augmentation qui s'était produite *entre le printemps de 1986 et le* printemps de 1987 n'est toujours pas effacée en données brutes comme en données corrigées, les mesures gouvernementales ne pouvant, à elles seules, venir à bout d'une détérioration profonde.

Plusieurs facteurs mettent d'ailleurs en lumière la persistance des difficultés. Le chômage de longue *durée s'accentue, puisque* 865 737 personnes sont inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an, soit 7,5 % de plus qu'en octobre 1986. Les nouvelles inscriptions sont en augmentation de 2,1 % également en un an. La fin d'un contrat à durée déterminée représente près de la moitié des causes de chômage, en hausse de 8,6 % en un an. Le travail précaire se développe. Le nombre des travailleurs à contrats à durée déterminée a augmenté de 22,8 % entre mars 1986 et mars 1987. Celui des contrats d'intérim a connu une hausse de 24,1 % en glissement annuel entre juin et août derniers.

A. Le.

Les négociations sur l'UNEDIC

La nouvelle convention devrait garantir le retour à l'équilibre du régime d'assurance-chômage

Prévue pour être une réunion d'attente, la troisième séance de négociations sur l'avenir financier de l'UNEDIC, le régime d'assurance-chômage, a permis, le 24 novembre, de planter ce qui servira de décor final. Entre la plupart des partenaires sociaux, le schéma est adopté, la cause entendue. La prochaine rencontre *est fixée au 19 décembre*, après le rendez-vous redouté des élections prud'homales, le 9 décembre, mais le scénario est déjà écrit. Il ne manque plus que la conclusion...

La nouvelle convention, qui portera sur les deux prochaines années – *1988 et 1989* – garantira, du moins en théorie, le retour à l'équilibre de l'UNEDIC. En outre, les partenaires *s'engagent à mener*, dès le début de l'année prochaine, une vraie négociation « au fond » pour définir les nouvelles « missions » d'un régime d'assurance-chômage adapté aux besoins. La CGT s'étant écartée du jeu depuis le début des conversations, la partie se joue entre quatre organisations syndicales (FO, CFDT, CFTC et CGC) et deux délégations patronales (CNPF et CGPME).

Désireux de voir l'UNEDIC occuper une autre place et ne pas la limiter *« au rôle de prestataire de services »* pour des allocations aux chômeurs, les syndicalistes voulaient *obtenir du patronat que l'on dépasse* enfin la sempiternelle question du déficit d'exploitation, pourtant évalué à 5 milliards de francs à fin 1988 et à 14,5 milliards de francs à fin 1989. A des titres divers, ils demandent que le régime géré paritairement serve davantage la politique de l'emploi et au minimum contribue positivement au reclassement des chômeurs.

Le CNPF, de son côté, préférait régler en préalable les questions financières et avait fait des propositions en ce sens (*le Monde* du 28 octobre). M. Pierre Guillen, président de la commission sociale du CNPF, ne cessait d'ailleurs de répéter que le patronat tenait à son principe d'économies et ajoutait, pour en convaincre ses interlocuteurs qu'il *convenait de faire le ménage chez* soi avant d'en appeler à l'aide de l'Etat.

Mais les mesures préconisées, qui n'avaient pourtant pas entraîné de vives réactions syndicales lors de leur présentation, eurent vite fait de mécontenter la base puis de provoquer un « front du refus ». L'idée d'un différé de paiement pour tout *nouveau chômeur propre à générer* 3 milliards de francs d'économie, était mal acceptée ainsi que celle d'un alignement des durées d'indemnisation et de cotisation censée rapporter 1,1 milliard de francs, mais préjudiciable aux jeunes et aux *femmes. Surtout personne n'admet*tait que les chômeurs de plus de cinquante-cinq ans puissent être pénalisés et soient systématiquement renvoyés vers l'allocation de fin de droits.

Augmenter les cotisations

Où en est-on maintenant ? La discussion sur les économies devrait être peu ou prou liée à la remise à *plat de l'ensemble du système* d'assurance-chômage. Certaines des propositions formulées pourraient alors être adoptées après un amendement.

En contrepartie, une convention de deux ans serait signée avant l'échéance de la fin de l'année qui maintiendrait la fiction d'un arrangement financier. Pour ce faire, chacun admet la nécessité d'une augmentation des cotisations, sachant que 0,30 % supplémentaire dégagerait 3,6 milliards de francs en un an. Les employeurs s'y soumettront en sachant qu'ils peuvent espérer une opération blanche avec la baisse d'autres prélèvements. Le CNPF s'engage en outre à accélérer le recouvrement des cotisations. L'Etat pourrait aussi soutenir la demande d'un moratoire pour le remboursement de l'emprunt (1 milliard de francs par an) et pourrait ensuite être sollicité pour augmenter sa participation à l'aide aux chômeurs.

Le montage permettrait d'attendre le résultat de la négociation sur le fond. Il offrirait l'habillage nécessaire pour que l'honneur de tous soit *sauf*. *« Nous avons fait un grand pas dans la négociation »*, concluait M. Pierre Guillen.

ALAIN LEBAUBE.

L'assemblée générale de l'AGIRC

Les cotisations pour les retraites des cadres pourraient augmenter plus vite que prévu

Le régime de retraite des cadres devra sans doute augmenter ses cotisations et réduire son rendement un peu plus vite que prévu. C'est ce qu'a indiqué, le mardi 24 novembre, M. Emile Boursier, vice-président (CNPF) de l'Association générale des institutions de retraite des cadres à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'AGIRC.

En 1986, l'AGIRC, qui avait déjà décidé d'augmenter le « taux d'appel » des cotisations (1), a été en équilibre, avec même un léger excédent de 215 millions de francs pour 27,2 milliards de francs de dépenses. Cela a permis d'affecter aux réserves du régime les 2,4 milliards de francs de revenus financiers. Le nombre de cadres avait progressé de 1 %, alors que celui des salariés avait baissé de 0,7 %.

En portant le taux d'appel des cotisations à 110 % au 1er janvier 1987, l'AGIRC devait pouvoir tenir jusqu'à la fin de 1992, en prenant quelques milliards de francs sur ses réserves. En fait, si l'on ne veut pas consommer la totalité des réserves utilisables, il faudra, dès 1990, engager une négociation entre les partenaires sociaux, pour relever le taux d'appel ou le taux de cotisation et réduire le rendement du régime. Le nombre des retraités s'accroît, en effet, de 5 % à 6 % l'an en moyenne, celui des cadres actifs, de 2 % seulement : dans les douze années qui viennent, les charges vont encore augmenter, l'AGIRC voyant arriver à la retraite les cadres entrés en activité au moment où la catégorie des cadres s'accroissait de 6 % à 7 % par an.

En revanche, l'équilibre devrait se rétablir après l'an 2000, « entrants » et « partants » augmentant de 2 % par an. Le régime des cadres devra cependant réduire son rendement pour le ramener de 11,34 % aujourd'hui à 7 % environ. Néanmoins, le système restera avantageux puisque, selon les responsables de l'AGIRC, un cadre retraité touchera deux fois sa mise, contre trois fois aujourd'hui.

Les « figurants »

A court terme, l'AGIRC aura à résoudre *trois problèmes. Le premier* concerne les cadres (14 % des effectifs) dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale : ceux qu'on baptise les « figurants ». Cela est dû à la hausse plus rapide du plafond que du *salaire des cadres au cours des* années précédentes (2). Actuellement, il existe seulement, pour ces figurants, la possibilité – facultative – d'une cotisation forfaitaire.

Le deuxième problème porte sur le financement de la retraite à soixante ans, assuré actuellement par une cotisation de deux points, versée par l'assurance-chômage et par une subvention de l'Etat de 10 milliards de francs 1983. Le développement des départs anticipés et des garanties de ressources au cours des années antérieures rend nécessaire une subvention de l'Etat jusqu'à 1992, alors que l'on pensait pouvoir s'en passer à partir du 1er avril 1990.

Enfin, le troisième problème *concerne le financement des cotisa*tions des chômeurs : l'assurance-chômage ne prend en charge ces cotisations qu'au taux de 8 %. Le supplément est pris en charge par un prélèvement sur le fonds social de l'AGIRC. Selon M. Boursier, *« on ne pourra pas toujours continuer »*.

D'autre part, M. Boursier a confirmé que le CNPF a demandé officiellement à la commission paritaire de l'AGIRC d'étudier l'intégration dans le régime des cadres de ceux des cadres supérieurs ayant des salaires entre quatre et huit fois le plafond de la Sécurité sociale (de 38 000 F à 76 000 F par mois). La *cotisation deviendrait obligatoire* au bout de trois ans, avec un taux minimum pour les entreprises qui ne cotisent pas encore (*le Monde* du 17 novembre). M. Paul Marchelli, président de la CGC, qui doit, en mars prochain, devenir vice-président de l'AGIRC, a souhaité que le problème puisse être résolu en même temps que celui des « figurants ».

GUY HERZLICH.

(1) Dans ce cas, l'augmentation de la cotisation ne donne pas droit à des points supplémentaires de retraite. Pour l'Association des régimes de retraite complémentaire non-cadres (ARRCO), un taux d'appel est actuellement de 117 %.

(2) En 1986, le plafond de la Sécurité sociale a été relevé de 5,1 %, alors que le salaire moyen des cadres augmentait de 4,6 %. La différence a été beaucoup plus forte en 1977 et 1982 (55 %) ou encore en 1983 (34 %).

Le 43e congrès de la CFTC

La voie médiane du syndicalisme chrétien

La CFTC, qui réunit son 43e congrès confédéral à Versailles du 25 au 28 novembre, va saisir cette occasion pour rappeler qu'elle se situe, selon la formule de son président, M. Jean Bornard, *« entre ceux qu'on présente comme ringards et ceux qui prétendent mettre la mini-jupe pour être modernes »*. Une voie *médiane que la Confédération pré*sente comme celle de la fidélité aux principes sociaux-chrétiens, ce qui justifie pour ses dirigeants, le choix de maintenir une CFTC en 1964 après la « déconfessionnalisation » qui aboutit à la CFDT.

A deux semaines des élections prud'homales – où elle espère atteindre 10 %, – la plus petite des cinq centrales syndicales reconnaît, pour la première fois, un très léger fléchissement : avec 250 000 cotisants réguliers (à 10 timbres) en 1985, elle a enregistré une petite baisse de 0,5 % en un an.

Ce congrès s'annonce comme une grande opération médiatique pour la CFTC qui a réservé, pour l'après-midi du 28 novembre, un chapiteau de 5 000 places à Versailles afin de célébrer le centenaire des premiers syndicats chrétiens. Si des groupes d'ouvriers catholiques ont fait leur apparition dès 1885 à Roubaix, à Lille et à Lyon, c'est effectivement en 1887 que le Frère Hiéron créa le Syndicat des employés du commerce et de l'industrie (SECI) qui *voulait regrouper les employés* catholiques honorant leur foi par *« une bonne réputation »*. La CFTC, qui se veut l'héritière du SECI, va célébrer cet anniversaire avec éclat : M. Jacques Chirac comme M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail, prononceront des allocutions. Un message de M. François Mitterrand (qui aura reçu M. Bornard le 25 novembre) sera lu aux militants qui entendront aussi un message vidéo de Lech Walesa.

Dès le début du congrès, le jeudi 26 novembre, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, prendra la parole devant les congressistes, conformément à une tradition que la CFTC a inaugurée en 1981 avec M. Jean Auroux. Pour autant, ni la venue de M. Chirac ni celle de M. Séguin ne peuvent laisser croire que tout va pour le mieux entre le gouvernement et la centrale chrétienne.

Globalement, M. Bornard juge le dialogue social avec le gouvernement insuffisant, le bilan de la relance de la participation très décevant, le « jeu » des juges et du pouvoir politique (avec l'amendement Lamassoure dans la fonction publique) sur le droit de grève dangereux. Dès l'été 1986, il avait estimé que le gouvernement n'avait pas tenu ses engagements sur les modalités de suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Il avait alors parlé de *« contrat déchiré »*.

Grève et privatisation

Ainsi, la CFTC fait preuve d'une indéniable constance dans ses positions. M. Bornard, qui avait été souvent critique vis-à-vis des gouvernements socialistes, tout en évitant de mordre le trait de la politisation, avait mis en garde la future majorité, dès septembre 1985, contre des *« poussées ultra-libéralistes »* pouvant la conduire à un abus de déréglementation.

Le débat sur les privatisations est à cet égard significatif. Quand le gouvernement Chirac mit en œuvre, non pas les dénationalisations partielles souhaitées par la CFTC dès 1984, mais un programme de dénationalisations totales. M. Bornard demanda que les moyens dégagés par les privatisations soient affectés à la relance de l'économie. Peine perdue.

Le congrès de Versailles va permettre à la CFTC de réaffirmer ses principales orientations. Selon le projet de résolution générale, *« les valeurs spirituelles et familiales qui font la dignité de notre société cèdent du terrain à un modèle culturel réducteur et matérialiste »*.

De tels principes lui permettront *aussi d'allumer des contre-feux* face aux tentations extrémistes qui saisissent parfois quelques minorités de militants notamment dans le Midi, et en particulier dans l'Hérault. Ainsi, il y a quelques mois, le conseil confédéral a dû rappeler à l'ordre – à l'unanimité – la fédération de l'agriculture qui avait pris des positions sur l'immigration proches de celles du Front national. Elle avait *également mis en cause « une certaine dérive gauchisante du mouvement »*.

Les congressistes vont réélire M. Jean Bornard à la présidence et M. Guy Drilleaud au secrétariat général. Il n'y a pas urgence pour assurer la relève. M. Bornard n'aura soixante ans que dans six mois. La succession pourrait n'intervenir qu'en 1993 ou, au pis, en 1990.

MICHEL NOBLECOURT.

CONJONCTURE

Production industrielle Ralentissement en perspective en France

Selon l'enquête mensuelle dans l'industrie effectuée au mois de novembre par l'INSEE auprès des chefs d'entreprise, la production a continué d'augmenter après la rentrée de septembre. Les stocks sont jugés inférieurs à leur niveau normal dans toutes les branches et les carnets de commandes intérieurs et étrangers ont continué à se refournir. La demande étrangère a porté surtout sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement professionnel. Pour les prochains mois, les industriels estiment que leur activité se poursuivra à un rythme ralenti, *avec une hausse des prix très* modérée.

● **L'obligation de publicité sur les prix étendue aux ventes à distance.** – Le Conseil national de la consommation (CNC) vient d'étendre l'obligation de publicité des prix envers les consommateurs aux offres de vente de produits et de prestations de services faites à distance, par téléphone, minitel ou autre technique. Ces modifications découlent *de l'approbation par le CNC d'un pro*jet d'arrêté relatif à l'information du consommateur sur les prix, qui tient compte des techniques commerciales actuelles.

POINT DE VUE

Le droit de grève dans le « triangle des Bermudes »

par Jean-Jacques Dupeyroux (*)

La récente décision du tribunal de Bobigny contrariant un projet de grève des pilotes d'Air Inter nous rappelle qu'il existe deux conceptions du droit de grève.

Pour les uns, le droit de grève est le droit reconnu aux salariés de s'exprimer collectivement par l'arrêt de travail, *sans que soit nécessaire* une véritable revendication. L'un des leurs ayant été matraqué, les ouvriers du Livre cessent le travail sans rien réclamer aux patrons des entreprises de presse, uniquement pour exprimer leur solidarité et leur *indignation : grève*... D'autres cessent le travail pour participer à une journée nationale pour la défense des libertés ou de la Sécurité sociale : grève encore, *même si* aucun employeur n'est directement concerné, etc.

La Cour de cassation ne l'entend pas de cette oreille. Selon elle, le droit de grève autorise sans doute les salariés à causer un préjudice à l'entreprise et à ses clients ; *mais*, dans la mesure, et dans la mesure seulement, où l'employeur est à *même de faire cesser* le préjudice qui lui est ainsi infligé. Autrement dit, la grève ne peut être qu'un moyen de pression pour inciter l'employeur à satisfaire *une revendication*. Sinon, il est fait un usage illicite du droit de grève, qui, comme tout autre droit, est susceptible d'abus.

Substituant ainsi une logique de la revendication à une logique de l'expression, la Cour suprême subordonne le caractère non abusif de l'exercice du droit de grève à *trois conditions indissociables. Il* faut d'abord qu'une revendication ait été présentée à l'employeur. Mais cette première condition n'a de sens que s'il s'agit d'une revendication susceptible d'être satisfaite ; donc, deuxième condition, *une revendication que l'employeur* était en état d'accepter... Et, troisième condition, qu'il l'ait rejetée ; sinon, pourquoi faire grève ? Les trois côtés d'un « triangle des Bermudes » du droit de grève « traditionnel ». Finies les grand-messes, à *moins de les célébrer le samedi ou le dimanche* ! Finies les grèves surprises ! Mais surtout, infiniment plus grave, appréciation par les juges de *la deuxième* condition : la revendication était-elle acceptable pour l'entreprise ? Appréciation inévitablement subjective !

Dérapages

Les pilotes d'Air Inter réclament une expérience de pilotage à trois sur certains avions ; le tribunal de Bobigny répond *qu'il est « évident »* (*sic*) qu'une expérience à deux pourra aussi être concluante... Admirables compétences aéronautiques de ce tribunal, qui invoque, par ailleurs, les contraintes de la concurrence internationale et *l'adoption, par la grande majorité* des compagnies étrangères, du pilotage à deux. Est-ce à dire que, demain, des juges pourront invoquer le coût de la main-d'œuvre à Formose pour déclarer abusive une *grève dans une entreprise française* soumise à la concurrence asiatique ? Tous les dérapages sont possibles. Et, cependant, on ne voit pas comment interdire aux juges de se prononcer sur la deuxième des trois conditions posées par la Cour de cassation et qui forment un tout... Mieux : on ne voit même pas comment le législateur pourrait décider que le droit de grève est, *lui, insusceptible d'abus*.

Force est donc de s'en remettre à la sagesse des tribunaux en leur rappelant tout de même une petite anecdote. Traités de lâches, il y a quelques années, par un ministre de l'intérieur, les magistrats de Paris *décidèrent de fermer leurs dossiers* et d'aller processionner, accoutrés, pour exprimer leur émotion ; sans aucune revendication particulière. Exemple à ne pas suivre !... La Cour de cassation approuverait des deux mains le renvoi sans préavis – ouste ! – de vulgaires salariés coupables de la même démarche... Le préambule de notre Constitution range le droit de grève parmi les *principes « particulièrement nécessaires à notre temps »* ; mais il a omis le plus important de ces principes : ce qui est bon pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres.

(*) Professeur à l'université Paris-II.

Marchés financiers

SGS-Thomson vise une productivité à l'américaine

SGS-Thomson microelectronics, numéro deux européen des semi-conducteurs, né de l'alliance, au printemps, entre le français Thomson et l'italien SGS (*le Monde* du 30 avril), va devoir opérer sa restructuration dans un contexte difficile : son président, M. Pasquale Pistorio, de passage à Paris le mardi 24 novembre, a fait savoir que l'année 1988 *« ne sera pas aussi bonne que prévu »*, en raison de la crise boursière, et que 1989 sera *« difficile »* sur le marché mondial des semi-conducteurs.

Le groupe élabore, pour le moment, un plan stratégique en cinq ans. Mais sans attendre, il a déjà pris des mesures : sur les vingt-trois sites qu'il a trouvés dans sa besace lors de l'accord, il en a déjà fermé deux (un centre de test à Singapour et une usine à Penang, en Malaisie). Un autre établissement, à Phoenix, aux Etats-Unis, n'est pas utilisé. *« Vingt sites, c'est encore beaucoup »*, a estimé M. Pistorio. Pour lui, le groupe européen doit s'approcher des performances des Japonais et des Américains dans les composants : ceux-ci réalisent un chiffre d'affaires annuel de 100 à 150 millions de dollars par usine, tandis que SGS-Thomson n'en est qu'à 50 millions.

Même raisonnement sur le chiffre d'affaires par salarié : depuis le printemps dernier, 800 emplois environ ont été supprimés (dont 323 en France) (*le Monde* daté 22-23 novembre). Il reste aujourd'hui 17 800 personnes environ dans le groupe, a précisé M. Pistorio. Mais, pour lui, le chiffre d'affaires annuel par salarié (50 000 dollars) est *« monstrueusement insuffisant »* par rapport aux meilleurs Américains (70 000 à 75 000 dollars) et aux Japonais (100 000 dollars). Aussi se fixe-t-il comme objectif de passer à 60 000 dollars à la fin 1988 et à 70 000 dollars en 1989.

M. Pistorio a saisi l'occasion pour repartir en guerre contre la fermeture du marché japonais des composants : *« SGS-Thomson a vendu moins de 10 millions de dollars au Japon en 1987, sur un marché estimé à 15 milliards de dollars »*, s'est-il exclamé. *« Je ne vois pas pourquoi l'Europe serait un marché libre, alors que le Japon est un marché fermé. L'Europe ne peut pas se permettre de se laisser faire. Nous ne pouvons pas être une terre de conquête »*, a martelé la patron du deuxième groupe européen. *« Les Japonais ne croient pas que l'Europe a la force politique de se battre. Nous devons leur démontrer le contraire. »*

F. V.

Eurotunnel bon pour les CEA

Les « unités » (1 action française plus 1 action anglaise) actuellement mises en vente par Eurotunnel dans le cadre de son augmentation de capital sont bien des « valeurs françaises à revenu variable », indique un communiqué d'Indosuez s'appuyant sur les précisions fournies par le ministère de l'économie et des finances.

Les unités *« pourront donc figurer dans tous les comptes réglementés par la loi, c'est-à-dire les (CEA) comptes épargne en actions et les futurs (PER) plans épargne retraite ainsi que les SICAV et les caisses de retraite »*.

Le fait que les unités Eurotunnel ne rapporteront pas de dividendes avant 1995 (le tunnel ouvre en 1993) avait semé le doute dans l'esprit de certains investisseurs institutionnels (SICAV, caisses de retraite, etc.) à propos de leur statut de valeurs à revenu variable pouvant être incluses dans les comptes réglementés.

Le groupe Schneider majoritaire chez Merlin-Gerin

Le groupe Schneider, qui détenait, le 31 décembre dernier, 43 % de Merlin-Gerin, neuvième entreprise électrique française, a porté à 50,10 % sa participation.

Ce montant se ventile entre une des holdings du groupe Schneider SA (48,28 %) et deux de ses filiales : Sovalmo (0,96 %) et Chaléassière (0,86 %). Cette opération, précise l'avis de la Chambre syndicale des agents de change, a été faite *« à la suite d'une acquisition hors Bourse par cession directe et d'achats en Bourse »*. Renault, qui détenait 6 % du capital à la suite de la cession à Merlin-Gerin de ses parts (55 %) dans la société d'automates programmables April, au printemps dernier, avait déjà vendu ses intérêts avant l'été.

Merlin-Gerin, qui a vu son titre baisser depuis le début de la crise boursière (il cote actuellement 1 750 francs, contre un cours extrême de 2 659 francs début octobre), est donc protégé contre toute attaque hostile. L'entreprise grenobloise, leader sur les appareillages électriques basse et moyenne tension, constitue en effet, avec Spie-Batignolles, un des deux joyaux du groupe Schneider : elle a dégagé en 1986 un résultat de 285 millions de francs pour 8,7 milliards de chiffre d'affaires consolidé.

Boiron prend le contrôle de LHF

Les laboratoires Boiron, numéro un français de l'homéopathie viennent de prendre le contrôle de LHF (Laboratoires homéopathiques de France) en rachetant à la société OHF d'études et de participations ses intérêts dans cette affaire (65 %), ainsi que 10 % au groupe Stern propriétaire de 35 % du capital. L'opération se fera en deux temps, par acquisition immédiate de 23 % des actions LHF, puis de 51 % au début de 1988. Son coût global sera de 58,6 millions de francs. Par cette acquisition, Boiron (440 millions de francs de chiffre d'affaires en 1986), cherche à renforcer sa position de « leader » dans l'homéopathie en France (60 % du marché), mais aussi en Europe (25 %) et dans le monde (14 %), dans la perspective du marché unique en 1993. Les ventes du nouveau groupe s'élèveront à 700 millions de francs. Les comptes de LHF devraient redevenir à l'équilibre pour 1987.

OHF (allopathie, phytothérapie, vétérinaire, biotechnologies) conservera un pied dans l'homéopathie avec la place offerte à son PDG, M. Philippe Brulé, au conseil d'administration de Boiron. A terme, il est même prévu que OHF détienne 10 % de Boiron. La vente de LHF ressemble fort à un désengagement.

NEW-YORK, 24 nov. ⬆

Forte reprise

La baisse des taux d'intérêt décidée en concertation par la France, la RFA et les Pays-Bas, a revigoré Wall Street. Mardi, une très forte reprise a salué, à New-York, cette détente monétaire. Même si le marché américain s'est un peu essoufflé en fin de parcours, il n'en a pas moins très sensiblement progressé. A la clôture, l'indice des industrielles, un instant monté à 1 985,25, s'établissait à 1 963,53, avec un gain de 40,46 points. Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 982 valeurs traitées, 1 140 ont monté, 487 ont baissé et 355 n'ont pas varié.

D'une façon générale, les professionnels se sont dits très satisfaits des signes de coopération financière renouvelée entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux. D'autre part, de bonnes nouvelles domestiques sont arrivées au Big Board, notamment l'annonce d'un PNB révisé à la hausse (+ 4,1 % au lieu de 3,8 %) pour le troisième trimestre. Enfin, l'administration a révélé, toujours pour la période sous revue, que les profits nets des entreprises avaient augmenté de 5,2 %, ce qui constitue la meilleure performance de l'année.

L'activité s'est accélérée, et 199,52 millions de titres ont changé de mains, contre 143,16 millions la veille.

VALEURS	Cours du 23 nov.	Cours du 24 nov.
Alcoa	45 3/4	48 1/8
Allegis (ex-UAL)	71 1/4	71 3/4
A.T.T.	28 3/8	28 1/2
Boeing	36 1/8	35 7/8
Chase Manhattan Bank	25	25 1/4
Du Pont de Nemours	83 1/4	85 5/8
Eastman Kodak	48	48
Exxon	39 7/8	40 1/2
Ford	75 3/4	78 1/4
General Electric	45 1/4	45 1/2
General Motors	60 1/8	59 7/8
Goodyear	49 1/8	51 1/4
I.B.M.	117 1/2	118 1/2
I.T.T.	47 1/8	47
Mobil Oil	37 1/4	37
Pfizer	51 1/4	50
Schlumberger	32	32 5/8
Texaco	28 1/4	28 1/2
Union Carbide	20 7/8	21 1/4
U.S.X.	27 1/8	28 7/8
Westinghouse	46 1/4	47 1/8
Xerox Corp.	56	56 1/2

PARIS, 25 novembre =

L'équilibre

La Bourse de Paris a littéralement vogué mercredi au gré des déclarations allemandes. D'abord en baisse à cause des propos inquiétants tenus la veille par un membre du conseil de la Bundesbank sur l'insuffisance de la réduction budgétaire américaine, elle s'est ensuite redressée sur les intentions manifestées par le ministre des finances de Bonn d'étudier la possibilité *d'aller au-delà des accords du Louvre*.

Bref, après avoir reculé de 1 %, puis avoir progressé de 0,6 %, l'indicateur instantané s'est établi en clôture à 0,01 % en dessous de son niveau précédent.

Autrement dit, non loin du point d'équilibre. De l'avis général, jamais le marché n'a montré une sensibilité épidermique aussi intense. « Comme le patient sur le fauteuil du dentiste, qui souffre d'une rage de dent et voit approcher la roulette », explique un spécialiste.
« les Allemands ont du génie pour jeter de l'huile sur le feu », glissa quelqu'un dans les travées.

En fait, toutes ces déclarations sont arrivées dans un marché assez creux toujours bien « tuteuré » par les « zinzins ».

Après la hausse de ces deux derniers jours (près de 5 %) des dégagements ont été opérés en vue des règlements des soldes débiteurs.

Pour le reste, ainsi que le faisait remarquer un professionnel, les opérateurs ont replié leurs plans de désinvestissements ou d'investissements. « Il n'y a plus que des queues opérationnelles ». Même les étrangers restent l'arme au pied. En plus, avec la fermeture de Wall Street jeudi pour le Thanks Giving Day, les grandes places vont perdre leur boussole. Perfidement, un fondé de pouvoir s'interrogeait sur le type d'actions de grâce que les Américains pourraient rendre au Seigneur. « Leur dire merci pour le krach ou l'implorer pour trouver la solution au déficit budgétaire ? »

Statu quo sur le marché obligataire et le MATIF.

LONDRES, 24 nov. ⬆

Sensible progression

La décision de la RFA et de la France de baisser leur taux d'intérêt, en réponse à l'accord américain sur la réduction du déficit budgétaire, a stimulé le Stock Exchange. A cela s'est ajoutée la sensible amélioration des résultats de la balance commerciale britannique en octobre. Dans ces conditions, l'indice FT a gagné 2 %, terminant la séance de mardi à 1 335,2. Les meilleures performances parmi les Blue Chips furent réalisées par Glaxo, ICI et Fisons. Dans le secteur minier, Consolidated Gold Fields et De Beers ont été encouragés par l'OPA surprise de Rio Tinto Zinc (RTZ) sur le groupe d'équipement électrique MK Electric. BAA, anciennement British Airport Authority, la société des aéroports britanniques privatisée en juillet dernier, a annoncé une hausse de 26 % de son bénéfice avant impôt au premier semestre terminé fin septembre. Le résultat est de 136 millions de livres, contre 108 millions pour la même période de l'année précédente. Quant à BTS, société internationale de service, elle a réalisé, pour les six premiers mois, une hausse de 56 % de son bénéfice avant impôt à 92,1 millions de livres sterling.

TOKYO, 25 nov. ⬆

L'avance s'accélère

Le Kabuto-Cho a réagi très favorablement au vent de détente monétaire venu d'Europe. Les valeurs japonaises ont ainsi poursuivi leur progression mercredi à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkeï a gagné 363,67 yens, pour s'établir en clôture à 23 219,69 yens. Pour la première fois depuis le 4 novembre, ce baromètre boursier est passé à nouveau au-dessus des 23 000. Les cours ont donc largement progressé sur un marché étroit au lendemain de l'annonce de la réduction des taux d'intérêt en RFA et en France, et surtout après la hausse de Wall Street. Quelque 600 millions d'actions ont été échangées.

Cependant, la plupart des opérateurs ont usé de prudence pour prendre des positions dans la perspective du chômage boursier du 26 novembre aux Etats-Unis (Thanksgiving Day). La Daï-Ichi Kangyo Bank a démenti la rumeur qui lui prêtait l'intention d'acheter Union Bancorp, la filiale californienne de la banque britannique Standard Chartered.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Akaï	440	442
Bridgestone	1 220	1 280
Canon	970	980
Fuji Bank	3 080	3 180
Honda Motors	1 280	1 280
Matsushita Electric	2 220	2 230
Mitsubishi Heavy	618	639
Sony Corp.	4 880	4 950
Toyota Motors	1 850	1 850

FAITS ET RÉSULTATS

● **Nouvel accord entre ATT et Telefonica.** – La société espagnole Amper (groupe Telefonica) et le consortium européen APT (ATT-Philips) vont créer une société mixte (détenue à 49/51) pour la recherche, la production et l'installation d'équipements de communication de haute technologie. La filiale commune investira 165 millions de francs et exportera 25 % de sa production. ATT, rappelle-t-on, a déjà créé une société commune avec Telefonica, dénommée ATT Microelectronica Espana, pour la fabrication de circuits intégrés sur *mesure dans une usine qui ouvrira* ses portes à la fin de cette année. *« ATT estime que l'Espagne est un marché très porteur et recherche activement des opportunités dans ce pays »*, déclarait récemment le président du géant américain, numéro un mondial des télécoms.

● **Bayer : 7,5 % de profits en plus.** – Bayer, le numéro un allemand et mondial de la chimie, a dégagé, pour les neuf premiers mois de l'année, un bénéfice avant impôts de 2,41 milliards de deutschemarks, en augmentation de 7,5 % par rapport à ceux réalisés en 1986 à pareille époque. Le chiffre d'affaires du groupe pour la période sous revue a diminué de 4,3 % seulement, à 28,15 milliards de deutschemarks, en raison essentiellement de la baisse du dollar.

● **OPA de RTZ sur MK Electric.** – Le groupe industriel et minier britannique RTZ (Rio Tinto Zinc) a lancé, le 24 novembre, une offre publique d'achat sur MK Electric Group, une société de matériel électrique et d'alarmes domestiques évaluée à 206,5 millions de livres. RTZ s'est déclaré prêt à payer les actions de MK Electric 550 pence l'unité, soit 33 % au-dessus du dernier cours coté (414 pence). Si elle réussit, cette opération devrait permettre à RTZ, dont 60 % des profits proviennent d'activités industrielles, de renforcer sa position sur le marché de la construction, où il est déjà présent avec RTZ Pillar.

● **Siaco, un imprimeur sur le second marché.** – Siaco entrera sur le second marché le 1er décembre. 60 000 titres, soit 10 % du capital, seront proposés au prix unitaire de 240 F. Créé en 1962, par MM. André Bonnel et Jacques Goyard, ce groupe comprend deux unités de production spécialisées dans la fabrication de tous les supports papier destinés à l'informatique et à la monétique. Ces imprimeries réalisent ainsi les factures EDF, les relevés de compte bancaires, les facturettes de carte bancaire et les tickets de PMU. Avec 165 millions de chiffre d'affaires, Siaco détient environ 3 % du marché français des imprimés en continu et occupe la cinquième place. Les principaux leaders sont Moore Paragon, Danel et Ferry-Peter. Le bénéfice net courant consolidé attendu pour 1987 devrait être de 14,4 millions de francs, soit 24 F par action.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.S.A.	1155	1075 ●	Metallurg. Minière	112	108
Alain Manoukian	244	245	Métrologie Internat.	324 90	327
Amault & Associés	418	419	Métroservice	165	155
Asystel	285	281	M.M.B.M.	449	449
B.A.C.	430	435	Molex	165	170
B. Demachy & Assoc.	368	351	Navale-Delmas	585	585
B.I.C.M.	685	690	Olivetti-Logabax	282	282
B.I.P.	421	429	Om. Gest.Fin.	370	370
Bolloré Technologies	730	730	Petit Bateau	180 10	185
Buisson	583	575 d	Petroligaz	375	....
Câbles de Lyon	820	820	Pier Import	200	210
Calberson	800	800	Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100
Cardif	1140	1110	Razel	890	890
C.D.M.E.	730	710	St-Gobain Emballage	941	941
C. Equip. Elect.	299	....	St-Honoré Matignon	126	126
C.E.G.I.D.	800	824	S.C.G.P.M.	214 60	198 o
C.E.G.E.P.	164	165	Segin	315	309
C.E.P.-Communication	915	919	Sema-Metra	425	401
C.G.I. Informatique	485	519 d	S.E.P.	1000	990
Ciments d'Origny	400	400	S.E.P.R.	902	926
C.N.I.M.	250	259	Sligos	880	916 d
Concept	198	200	S.M.T.Goupil	200	201
Conforama	588	575	Sodiforg	551	573 d
Defor	200	200	Sofibus	365	355
Dauphin O.T.A.	2985	2980	Supra	510	520
Devanlay	1439	1420	TF 1	183	190
Deville	760	720	Union Financ. de Fr.	520	549
Dmont-Ch. convert.	....	....	Valeurs de France	306	307
Editions Belfond	145	145			
Elect. S. Dassault	330	335			
Elysées Investiss.	17 05	17			
Expand	432	442			
Filipacchi	351	370			
Guintoli	620	644 d			
Guy Degrenne	985	985			
I.C.C.	200	203			
IDIA	133 10	133 10			
I.G.F.	110	110			
IM2	115	122			
Int. Metal Service	159	158			
La Commande Electro.	270	270			
Le gd livre du mois	217 60	217 70			
Loca Investissement	284	283 60			
Locamic	197	197			
Manutan	282	301 80 d			
Media Immobilier	280	280			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 24-11-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1300	51	130	–	–	130	–	–	–
Paribas	400	1,4	18,5	30	–	80	80	–	–
Peugeot	1300	17	92	–	–	300	280	–	–
Thomson-CSF	1100	12	55	–	–	206	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	5,5	23	31	–	40	52	–	–
Midi	1100	30	110	–	–	160	210	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 nov. 1987
Nombre de contrats : 92 600 environ

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	99,55	98,95	98,35	98,55
Précédent	98,45	97,85	97,45	97,65

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,66 F ⬇

Le dollar a rechuté mercredi sur toutes les places financières internationales, pour coter, *notamment, 5,6615 F* (contre 5,7085 F). Il a suffi pour cela qu'un responsable de la Bundesbank déclare, la veille au soir, que la réduction du déficit budgétaire américain était notoirement insuffisant.

FRANCFORT	24 nov.	25 nov.
Dollar (en DM)	1,6830	1,6724
TOKYO	24 nov.	25 nov.
Dollar (en yens)	134,93	134,42

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 nov.) ..... 8 5/16-8 7/16 %
New-York (24 nov.). 6 11/16-6 3/4 %

BOURSES

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	23 nov.	24 nov.
Valeurs françaises	73,8	76,7
Valeurs étrangères	97,4	100

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	289,5	295,8

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	23 nov.	24 nov.
Industrielles	1 923,07	1 963,53

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	23 nov.	24 nov.
Industrielles	1 309,4	1 335,2
Mines d'or	293	312,3
Fonds d'Etat	90,61	90,45

TOKYO

	24 nov.	25 nov.
Nikkeï Dow Jones	22856,02	23219,69
Indice général	1866,11	1898

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,6470	5,6500	+ 70	+ 85	+ 85	+ 110	+ 320	+ 410
$ can.	4,3025	4,3080	– 12	+ 12	– 24	+ 12	– 64	+ 36
Yen (100)	4,1970	4,2023	+ 143	+ 167	+ 277	+ 312	+ 901	+ 999
DM	3,3936	3,3975	+ 136	+ 158	+ 252	+ 276	+ 798	+ 875
Florin	3,0158	3,0190	+ 91	+ 105	+ 172	+ 194	+ 541	+ 606
F.B. (100)	16,2223	16,2403		+ 303	+ 396	+ 562	+ 1319	+ 1816
F.S.	4,1340	4,1392	+ 197	+ 224	+ 300	+ 334	+ 962	+ 1078
L (1 000)	4,6090	4,6153	– 121	– 72	– 258	– 192	– 720	– 559
£	10,1448	10,1559	– 61	– 23	– 102	– 34	– 90	+ 117

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	6 13/16	6 15/16	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16
DM	3 1/8	3 3/8	3 3/8	3 1/2	3 3/4	3 7/8	3 7/8	4
Florin	4 5/8	4 7/8	4 5/8	4 3/4	4 3/4	4 7/8	4 7/8	5
F.B. (100)	6 3/8	6 7/8	6 9/16	6 15/16	6 11/16	7 11/16	6 3/4	7 1/8
F.S.	0 1/2	1	2 3/4	2 7/8	3 7/8	4	3 7/8	4
L (1 000)	9 3/4	10 3/4	10 3/4	11 1/8	11 1/8	11 5/8	11 3/8	11 7/8
£	8 3/4	9	8 13/16	8 15/16	8 7/8	9	8 7/8	9
F. franç.	8 3/8	8 5/8	8 3/4	9	8 7/8	9 1/8	8 15/16	9 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 25 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 56

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1660	4,5 % 1973	1676	1665	1668	– 0 48
4020	C.N.E. 3%	3950	3950	3948	– 0 05
1065	B.N.P. T.P.	1080	1120	1110	+ 2 78
1065	C.C.F. T.P.	1051	1056	1056	+ 0 48
1050	Créd. Lyon. T.P.	1050	1050	1050	....
1490	Renault T.P.	1479	1479	1479	....
1815	Rhône-Poul. T.P.	1855	1870	1870	+ 0 81
1265	St-Gobain T.P.	1298	1290	1290	– 0 61
1085	Thomson T.P.	1089	1095	1095	+ 0 55
320	Accor	333	333	330	– 0 90
440	Agence Havas	439	440	439	....
515	Air Liquide	527	545	541	+ 2 66
1850	Alcatel	1909	1910	1910	+ 0 05
1450	Als. Superm.	1485	1490	1490	+ 0 34
270	A.L.S.P.I.	289	298	293	+ 1 38
245	Alsthom ★	284	288 90	285	+ 0 38
1380	Arjom. Prioux	1432	1500	1500	+ 4 76
320	Aussedat-Rey	359	364	361	+ 0 56
740	Aux. Entrepr. ★	790	789	791	+ 0 13
830	Avions Dassault	849	835	840	– 1 06
270	BAFIP	308	316	316	+ 2 60
280	Bail-Equipem. ★	285	290	290	+ 1 75
840	Bail Investiss.	884	890	870	– 1 58
255	B.N.P. C.I.	276 50	280	283	+ 2 35
380	Cie Bancaire	415	415	413	– 0 48
250	Bazar H.-V.	280	288 70	274	– 2 14
360	Béghin-Say ★	375	377	373	– 0 53
590	Berger (Mie)	600	630	630	+ 5
475	Bic ★	530	526	505	– 4 72
730	B.I.S.	820	830	820	....
2160	Bongrain S.A.	2280	2170	2210	– 3 07
900	Bouygues	954	965	955	+ 0 10
68	B.P. France	73 50	75	74	+ 0 68
4150	B.S.N.	4410	4430	4389	– 0 48
1690	Cap Gem. S. ★	1745	1730	1745	....
1040	Carnaud	1089	1120	1101	+ 1 10
2400	Carrefour ★	2515	2580	2530	+ 0 60
123	Casino	126 50	130	127 70	+ 0 95
95	Casino A.D.P.	101	102 50	102	+ 0 99
....	C.C.M.C.	1090	1090	1090	....
540	Cetelem	599	600	630	+ 5 18
470	Cerus	508	520	529	+ 4 13
1400	C.F.A.O.	1452	1400	1410	– 2 89
225	C.G.E.	239	234	236 80	– 0 92
710	C.G.I.P. ★	775	789	781	+ 0 77
705	Chargeurs S.A.	736	748	741	+ 0 68
850	Ciments franç. ★	921	930	925	+ 0 43
380	Club Méditer.	373	370	369	– 1 07
140	Codetel ★	159 80	170	160	+ 0 13
300	Cofimeg	325	311	314	– 3 38
1500	Colas	1660	1738	1722	+ 3 73
230	Compt. Entrepr.	225 50	224	218 20	– 3 24
465	Compt. Mod.	515	513	515	....
940	Créd. Foncier	979	999	993	+ 1 43
390	Crédit F. Imm.	407	412	411	+ 0 98
109	C.C.F.	110 10	110	110 20	+ 0 09
600	Créd. Lyon. (CI)	616	605	605	– 1 79
650	Crédit Nat. ★	710	705	685	– 3 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
132	Crouzet ★	137 50	137 40	137 50	....
2200	Dassault S.A.	2322	2280	2280	– 1 81
300	Darty ★	312	314	307	– 1 60
245	Darty (DP)	258	258	265	+ 2 71
1490	De Dietrich	1542	1556	1599	+ 3 70
260	Dév. P.d.C. (Li)	258	265	265	+ 2 71
390	D.M.C.	420 40	427	415	– 1 28
300	Drouot Assur.	303	303	303	....
1400	Docks France ★	1560	1590	1530	– 1 82
660	Dorez ★	712	715	687	– 3 61
1030	Eaux (Gén.)	1135	1137	1108	– 2 38
895	Ecco ★	1000	1000	970	– 3
610	Electrofinancière	656	675	676	+ 3 05
240	Elf-Aquitaine	240	240	237	– 1 24
225	— (certific.)	228	229	224	– 0 88
480	Epeda-B-Faure	534	554	554	+ 3 75
2050	Essilor	2269	2290	2275	+ 0 26
1580	Essilor int. (DP)	1840	1950	1907	+ 3 64
350	Esso S.A.F. ★	339	345	341 60	+ 0 74
1100	Eurafrance	1210	1195	1190	– 1 65
825	Eurocom ★	900	901	915	+ 1 67
2750	Euromarché	2995	3000	3048	+ 1 77
470	Europe n° 1 ★	472	477	480	+ 1 69
925	Exor ★	957	960	976	+ 1 99
500	Facom	525	520	521	– 0 76
825	Fichet-bauche	848	835	855	+ 0 83
198	Finextel ★	205	206	205	....
95	Fives-Lille	104	105	105 10	+ 1 06
985	Fromageries Bel	1041	1060	1040	– 0 10
1000	Gal. Lafayette ★	972	973	990	+ 1 85
230	Gascogne	244	243	243	– 0 41
1200	Gaz et Eaux	1235	1238	1245	+ 0 81
335	Géophysique ★	353 90	356	357	+ 0 88
1650	Gerland	1860	1910	1910	+ 2 69
425	GTM-Entrepose	460	466	460	....
500	Guyenne-Gas. ★	530	535	520	– 1 89
2010	Hachette ★	2060	2090	2015	– 2 18
455	Hénin (La)	456	459	460	+ 0 88
1080	Hutchinson	1140	1198	1198	+ 5 09
112	Imétal	128 50	137 40	136 50	+ 6 23
330	Imm. Plaine-M.	347	347 50	345	– 0 58
800	Ingénico	857	890	890	+ 3 85
3740	Inst. Mérieux	3875	3810	3820	– 1 42
525	Interbail ★	570	552	540	– 5 26
780	Intertechnique	810	820	819	+ 1 11
550	J. Lefebvre	628	620	640	+ 1 91
1060	Lab. Bellon	1050	1050	1030	– 1 90
1120	Lafarge-Coppée	1217	1223	1195	– 1 80
1350	Lebon ★	1380	1399	1361	– 1 38
2080	Legrand ★	2310	2349	2310	....
1580	Legrand (DP) ★	1839	1873	1845	+ 0 33
450	Leroy-Somer ★	498	500	506	+ 1 61
1420	Lesieur	1470	1560	1560	+ 6 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
685	Locabail Immob.	702	729	725	+ 3 28
395	Locafrance ★	398	398	405	+ 2 27
865	Locindus	884	886	887	+ 0 34
225	Luchaire	233	239	236	+ 1 29
1450	L.V.M.H.	1540	1580	1563	+ 1 49
1190	Lyonn. Eaux ★	1295	1325	1325	+ 2 32
55	Mais. Phénix	59 50	60	59 50	....
540	Majorette (Ly)	525	520	530	+ 0 95
225	Mar. Wendel ★	252	260	255	+ 1 19
1650	Martell	1650	1650	1650	....
1400	Matra	1470	1450	1454	– 1 09
1700	Merlin-Gerin ★	1789	1780	1732	– 3 19
200	Michelin	212	216	215 50	+ 1 65
860	Midi (Cie)	946	956	954	+ 0 85
193	Midland Bk SA ★	193 60	196	200	+ 3 31
745	Min. Salsig. (Ns)	749	806	805	+ 7 48
32	M.M. Penarroya	35	35	34	– 2 86
50	Moulinex	50	53 40	53	+ 6
740	Navig. Mixte	795	794	795	....
91	Nord-Est	98	98	97 60	– 0 41
310	Nordon (Ny)	340	354	354	+ 4 12
340	Nouvelles Gal.	340	354	353	+ 3 82
600	Occident. (Gén.)	652	674	670	+ 2 76
935	Omn. F. Paris	934	950	948	+ 1 50
215	Olida-Caby	219	226	224 90	+ 2 65
220	OPB-Paribas	250	250	249 90	– 0 04
2400	Oréal (L')	2725	2765	2703	– 0 81
310	Paribas	325	320	315 50	– 2 91
390	Paris-Réesc. ★	427	428	420	– 1 64
750	Pechelbronn ★	800	790	781	– 2 38
770	Penhoet	870	870	899	+ 3 33
670	Pernod-Ricard	738	731	732	– 0 81
940	Peugeot S.A.	1042	1040	1025	– 1 62
15 50	Poclain	15 60	16	15 85	+ 1 60
430	Poliet	467	463	456	– 2 36
620	P.M. Labinal	675	700	700	+ 3 70
2400	Presses Cité	2465	2600	2640	+ 7 54
1140	Prétabail Sic.	1190	1195	1195	+ 0 42
630	Primagaz	625	623	615	– 1 60
430	Printemps ★	470	479	460	– 2 13
1590	Promodès	1620	1640	1565	– 3 40
985	Radiotechn.	1041	1025	1030	– 1 06
68	Raff. Dist. Total	76 50	77	76	– 0 65
2810	Redoute (La) ★	2947	2950	2856	– 3 09
275	Rober financière	274	285	285	+ 4 01
805	Roussel-Uclaf	860	880	890	+ 3 49
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. Impériale (Ly)	4270	4420	4420	+ 3 51
160	Sade	165 10	175	175	+ 6
1460	Sagem ★	1500	1520	1500	....
420	Saint-Gobain	450	455	450	....
1130	St-Louis	1143	1144	1142	– 0 09
1000	Salomon	1065	1082	1082	+ 1 60
1180	Salvepar	1180	1190	1190	+ 0 85
520	Sanofi	542	549	549	+ 1 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
460	S.A.T. ★	460	451	450	....
....	Saulnes-Châtill.	....	47	47	+ 5 82
1000	Saupiquet (Ns)	1000	1035	1035	+ 3 50
255	Schneider ★	260	265	264 50	+ 1 73
75	S.C.O.A.	81	83	79 50	– 1 85
540	S.C.R.E.G.	590	593	593	+ 0 51
675	Seb ★	718	719	720	+ 0 28
435	Sefimeg ★	474	474	472	– 0 42
1090	S.F.I.M.	1010	1005	1005	– 0 50
38	S.G.E.	39 25	40 50	39 60	+ 0 89
310	Signaux ★	335	339	342 50	+ 2 24
800	Silic	860	870	870	+ 1 16
570	Simco-U.P.H. ★	619	619	611	– 1 29
330	Simnor (Li)	330	345	345	+ 4 55
915	Skis Rossignol	930	959	980	+ 5 38
640	Siminco	689	690	691	+ 0 29
350	Société Générale	361	349 50	349 50	– 0 43
170	Sodecco	172	175	175	+ 1 74
170	Sodero (Na)	176	181	181	+ 2 84
2020	Sodexho	2030	2050	2085	+ 2 71
100	Sogenal (Ny)	104	107	107	+ 2 88
330	Sogerap	345	345	340	– 1 45
2280	Somm-Allib. ★	2460	2507	2465	+ 0 20
565	Source Perrier	582	580	582	....
620	Sovac ★	667	652	665	– 0 30
315	Spie-Batignol.	345	345	350	+ 1 45
390	Strafor ★	399	400	400	+ 0 25
285	Suez	293 80	292 80	292 50	– 0 44
280	Synthelabo ★	272	279 50	278	+ 2 21
540	Talcs Luzenac	580	583	585	+ 0 86
2870	Tél. Elect.	2884	2889	2865	– 0 66
725	Thomson-C.S.F.	785	745	772	– 1 65
355	Total (CFP) ★	370	370	367 20	– 0 76
78	— (certific.)	82 70	81	82	– 0 85
760	T.R.T. ★	880	880	897	+ 1 93
380	U.F.B.	350 10	355	355	+ 1 40
780	U.I.C. ★	830	837	830	....
505	U.I.F. ★	533	526	550	+ 3 19
800	U.I.S.	825	846	841	+ 1 94
176	U.C.B. ★	184 30	193 80	185 10	+ 0 43
685	Unibail	725	730	726	+ 0 14
405	Valéo	419	430 50	438	+ 4 53
45	Vallourec	50 10	53 60	53 60	+ 6 99
270	Via Banque	262 20	265 50	272	+ 3 74
665	Elf-Gabon	680	679	680	....
91	Amax Inc.	104	106 50	104	....
125	Amer. Express	134	135 20	135 50	+ 1 12
156	Amer. Teleph.	162 50	163	163	+ 0 31
102	Anglo Amer. C.	110 50	109	109	– 1 36
500	Amgold	560	562	570	+ 1 79
845	BASF (Akt)	920	920	910	– 1 09
905	Bayer	940	940	930	– 1 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
101	Buffelsfont.	112 80	117 20	116	+ 2 84
142	Chase Manh.	141 50	141	141	– 0 35
51	De Beers	55 60	58 10	55 80	+ 0 36
1460	Deutsche Bank	1510	1494	1494	– 1 06
780	Dresdner Bank	800	782	785	– 1 88
116	Driefontein Cld	137	130 90	130	– 5 11
445	Du Pont-Nem.	484	485	485	+ 0 21
405	Eastman Kodak	423	419	419	– 0 95
55	East Rand	62 90	62	62	– 1 43
190	Electrolux	204	204 60	203	– 0 49
146	Ericsson	162 50	159 80	159 80	– 1 66
220	Exxon Corp.	234	234	234	....
420	Ford Motors	434	432	432	– 0 46
78	Freegold	85 50	85 40	82 40	– 3 63
91	Gencor	96 50	98	99	+ 2 59
240	Gén. Electr.	259	256 20	256 20	– 1 08
385	Gén. Belgique	381	380	380	– 0 26
335	Gen. Motors	349	341 50	341 50	– 2 15
70	Goldfields	82	87 95	87 95	+ 7 26
38	GdMetropolitain	43 50	42 40	42 40	– 2 53
65	Harmony	73 60	73	71 60	– 2 85
52	Hitachi	53 10	52 30	52 30	– 1 51
840	Hoechst Akt.	877	872	850	– 3 08
99	Imp. Chemical	103	107 50	107 50	+ 4 37
660	IBM	682	672	672	– 1 47
265	ITT	278	289	289 50	– 2 36
136	Ito-Yokado	147 80	149	149	+ 0 81
89	Matsushita	95 50	92 10	92	– 3 66
935	Merck	1000	1030	1024	+ 2 40
340	Minnesota M.	362	368	368	+ 1 66
189	Mobil Corp.	220	210 50	210 50	– 4 32
189	Morgan J.P.	198	193	193	– 2 53
32800	Nestlé	33500	33700	33700	+ 0 60
121	Norsk Hydro	130 50	129 20	129 10	– 1 07
187	Ofsil	210	209 50	209 50	– 0 24
1550	Petrofina	1520	1515	1506	– 0 92
485	Philip Morris	522	535	532	+ 1 92
86	Philips	94	89 20	89 20	– 5 11
65	Placer Dome	78	78	76 95	– 1 35
295	Quilmès	314	315	315	+ 0 32
510	Randfontein	540	527	529	– 2 04
595	Royal Dutch	623	618	618	– 0 80
29	Rio Tinto Zinc	35	35	35	....
68	St Helena Co	77	77 60	76	– 1 30
169	Schlumberger	182	186	184	+ 1 10
99	Shell transp.	100	98 30	98 30	– 1 70
1260	Siemens A.G.	1335	1320	1300	– 2 62
199	Sony	205	206	202	– 1 46
187	T.D.K.	197 50	195 90	195 90	– 0 81
27	Toshiba Corp.	28 80	29	29	+ 0 69
305	Unilever	322	326	325	+ 0 93
172	Unit. Techn.	182	193	193	+ 6 04
530	Vaal Reefs	602	615	605	+ 0 50
250	Volvo	276 50	286 50	286 50	+ 3 62
230	West Deep	261	273 50	267	+ 2 30
315	Xerox Corp.	318 50	322 80	322 80	+ 1 35
1 49	Zambia Corp.	1 75	1 80	1 80	+ 2 86

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8865	..
Emp. 8,80 % 77	124 98	4 496
9,80 % 78/93	100 10	3 668
10,80 % 79/94	102 40	2 449
13,25 % 80/90	104 85	6 372
13,80 % 81/99	105 07	11 910
16,20 % 82/90	112 55	14 070
16 % juin 82	114 20	7 432
14,80 % fév. 83	113 40	11 120
13,40 % déc. 83	115	12 482
12,20 % oct. 84	108 70	1 633
11 % fév. 85	107 40	8 378
10,26 % mars 86	101 45	7 280
OAT 12,75 % 83	1796	..
OAT 10 % 2000	100 55	5
OAT 9,90 % 1997	103 60	9 439
OAT 9,80 % 1996	100 20	8 056
Ch. France 3 %	141	..
CNB Bques janv. 82	101 70	3 535
CNB Paribas	101 70	3 536
CNB Suez	101 70	3 535
CNI janv. 82	101 60	3 535
PTT 11,20% 85	103 20	0 028
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 86	104 50	4 977
CNT 9% 86	92 70	5 157
CRH 10,90% déc. 85	101 40	8 896
Métallurgie L. 8% 8/7	69	6 910

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	600	630
Agache (Sté Fin.)	1620	1610
A.G.F. (St Cent.)	607	595
Applic. Hydraul.	665	655
Arbel	347	350
Astorg	244 40	234 60 o
Avenir Publicité	290	332
Bain C. Monaco	186	197
Banque Hypoth. Eur.	354	354
Béghin-Say (C.I.)	241	243
B.G.I.	320	336
Blanzy-Ouest	555	580
B.N.P. Intercontin.	216 20	225
Bénédictine	4810	4800
Bon-Marché	720	760
B.T.P.	134	133
CdF	590	572
Cambodge	830	834
C.A.M.E.	181	175
Campenon-Bern.	188	180
Carbone-Lorraine	448	463
C.E.G.Frig.	420	427
Centen. Blanzy	1600	1650

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centest (Ny)	186	186
Cerabati	113	118
Chambourcy (M.)	800	790
Champex (Ny)	139	138 50
C.I.C. (Financ. de)	245	249
C.I. Maritime	700	700
Cimen-Slors	245	....
Citram (B)	340	340
Clause	280	285
Cofradel (Ly)	1220	1220
Cogifi	373	388
Comiphos	290	297
Cie Industrielle	2183	2161
Comp. Lyon-Alem.	406	430
Concorde (La)	774	720 o
C.M.P.	21 60	20 20 e
Créd. Gén. Ind.	570	560
Cr. Universel (Cie)	580	605
Créditel	134 90	134
Darblay S.A.	389	404 d
Delalande S.A.	805	835
Delmas-Vieljeux (Fin.)	1495	1420
Didot-Bottin	742	750
Eaux Bass. Vichy	1170	1296 d
Eaux Vittel	1851	1985 d
Economats Centre	382	380
Electro-Banque	275	271
Eli-Antargaz	700	....
E.L.M. Leblanc	582	617
Ernault-Bretagne	215	215
Entrepôts Paris	382	385
Epargne (B)	2750	2750
Europ. Accumul.	42	40
Eternit	1701	1694
Finalens	174	174
FIPP	287	197 20 o
Focac	480	600 d
Foncière (Cie)	364	374
Fonc. Lyonnaise	551	581
Foncina	488	488
Forinter	1080	1085
Fougerolle	245 10	243 10
France I.A.R.D.	210	211
France (La)	4500	4460
From. Paul Renard	492 50	489
GAN	840	830
Gaumont	381	388 o
Gévelot	535	....
Gr. Fin. Constr.	402	405
Gds Moul. Paris	325	324
Groupe Victoire	2300	2300
G. Transp. Ind.	462 80	460
H.E.F.	110	108
Immindo S.A.	420	416
Immoinvest	252	250
Immobail	375 80	275 80
Immobanque	651	650
Immob. Marseille	8900	9000
Immofice	475	476
Invest. (Sté Cent.)	2870	2840
Jaeger	132 50	138 d
Lafitte-Bail	430	427
Lambert Frères	161	170 60
Lille-Bonnières	570	600
Loca-Expansion	242 10	246 10
Locafinancière	321	321
Locatel	701	708

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1160	1135
Lucia	850	861
Machines Bull	30 60	30 10
Magasins Uniprix	161	164
Magnant S.A.	85	83
Maritimes Part.	224	234
Métal Déployé	387	390
Mors	76 60	79 70 d
Navig. (Nat. de)	40 90	39 30 o
OPB Paribas	185	185
Optorg	140	145 10
Oréal (L') C.I.	1390	1395
Origny-Desvroise	770	785
Palais Nouveauté	501	531
Paribas-CIP	400	428 d
Paris France	230	....
Paris-Orléans	249	249
Partenbes	260	242 e
Patern. Banq. Div.	1330	....
Pathé-Cinéma	375	361 50
Pechiney (cert. inv.)	220	225
Piles Wonder	660	650
Piper-Heidsieck	510	....
P.L.M.	115	120
Porcher	386 80	....
Promodès	910	911
Providence S.A.	1120	1120
Publicis	2001	2000
Raff. Souf. R.	97	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	285	290
Ricqlès-Zan	187 50	....
Rochefortaise S.A.	600	438 o
Rochette-Cenpa	36 50	....
Rosario (Fin.)	740	740
Roudière	166	....
Rougier et Fils	80	81 90
Sacer	410	400
SAFAA	280	280
Safic-Alcan	625	639
SAFT	1090	1030
Saga	200	200
St-Gobain C.I.	402	496 d
Salins du Midi	425	442 d
Santa-Fé	107	110
Satam	90	85
Saulnes	....	....
Savoisienne (M)	229	235
SCAC	370	370
Senelle Maubeuge	254 40	268 10
S.E.P. (M)	127 20	128
Serv. Equip. Véh.	66 30	69 50
Sicli	232	....
Sicotel	312	315
Simim	210	212
Siph (Plant. Hévéas)	345	380
Sté Générale-CIP	284	284
Sofal financière	1555	1565
Sofical	535	551
Soffo	466	468
Soficomi	670	....
S.O.F.I.P. (M)	137	125 40 o
Sofragi	900	900
Soudure Autog.	320	321
Sovabail	636	651
S.P.I.	530	550

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Suez (Fin. de)-CIP	290	290
Stemi	861	868
Taittinger	1300	1222
Testut-Aequitas	385	385
Tour Eiffel	400	....
Ufiner S.M.D.	535	550
U.A.P.	241	236
U.T.A.	859	860
Veuve Clicquot	3000	3050
Vicat	1075	1118 d
Viniprix	1200	1200
Virax	109 20	105
Waterman S.A.	649	650
Brass. du Maroc	118	110

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	716
Akzo	261	285
Alcan Alum.	137 90	142
Algemene Bank	125	120 50
American Brands	225 10	236
Am. Petrofina	380	....
Arbed	288	....
Asturienne Mines	126	....
Banco de Santander	242	242 10
Bco Pop Espanol	275	290 d
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1631	1800 d
B. Régl. Internat.	42000	44000
Br. Lambert	381	405
Canadian-Pacific	84 90	88
CIR	14 80	16 40
Commerzbank	737	700
Dart. and Kraft	276	289 70
De Beers (port.)	48 50	48 50 o
Dow Chemical	436	459
Gén. Belgique	381	380
Gevaert	911	910
Glaxo	102	110
Goodyear	297	287
Grace and Co	261	260
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	320	310
I.C. Industries	169	173 50
Johannesburg	1360	730 o
Kubota	21	21
Latonia	277	277
Midland Bank Plc	38 50	39
Mineral-Ressourc.	63	66 15
Nestlé	1848	1852
Noranda	91	98
Olivetti	21 50	21 50
Pakhoed Holding	180	180
Pfizer Inc.	287	280
Procter Gamble	460	480
Ricoh Cy Ltd	47 60	....
Rolinco	228	228 50
Robeco	245 50	252
Rodamco	422	429 50
Saipem	12 86	13 30
Shell fr. (port.)	136	....
S.K.F. Aktiebolag	201	....
Steel Cy of Can.	117	80
Tenneco	229	247
Thorn EMI	50	49
Toray indust. inc	31	31 10
Vieille Montagne	800	880
Wagons-Lits	555	....
West Rand	18 30	19 05

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Calciphos	161	160
C.E.M.	....	....
Cochery	164 50	....
Cogenbor	151	160
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	300	300 10
Dubois Inv. (Conto.)	680	603
Gachot	115	110
Hydro-Energie	336	286 o
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	25 30	....
Nicolas	483	520 d
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	320	....
Romanto N.V.	165 50	164
S.P.R.	363	334
Sté Lecteurs du Monde	895	892
Ufinex	380	....
Union Brasseries	128 50	118 30 o

SICAV (sélection) 24/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	687 96	671 18
Actilion	181	178 16
Actions France	389 72	375 63
Action Invest.	328 98	314 06
Actions sélectives	492 78	474 97
Aedificandi	580 88	559 88
A.G.F. Actions (ex-CIP)	963 65	940 05
A.G.F. 5000	487 29	475 40
A.G.F. ECU	1038 94	1028 65
A.G.F. Interfonds	413 97	403 87
A.G.F. Invest	93 39	91 11
A.G.F. OBLIG.	1082 39	1057 10
A.G.F. Sécurité	10381 01	10381 01
Agfimo	548 72	535 34
Altefi	213 31	205 60
A.L.T.O.	188 15	179 42
Amérigan	4605 38	4396 54
America-Valor	659 07	629 18
Amplitude	454 24	441 01
Arbitrages court terme	5562 20	5551 09
Argonautes	335 29	324 74 ◆
Associa Première	23818 84	23818 84
Associc	1176 67	1176 67
Aurecic	1371 92	1331 96
Axa Europe	113 09	107 96
Axa Investissements	98 34	93 88
Bourse-Investiss.	388 82	371 19
Bred Associations	2678 09	2668 09
Bred International	79 31	77 75
Capital Plus	1694 29	1694 29
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	330 08	317 37
Cortal court terme	1278 24	1278 24
Cortal Intérêt trim.	1045 23	1025 24 ◆
Cortexa	803 40	766 97
Credinter	441 51	428 65
Croissance Finance	232 91	222 88
Croissance Immobilière	559 46	534 09
Croissance Mercure	2608 86	2532 87
Croissance Prestige	308 93	284 92
Drouot-France	549 74	524 81
Drouot-Investiss.	879 94	840 04
Drouot-Sécurité	239 07	228 23
Drouot-Sélection	131 93	125 86
Ecocic	1186 45	1168 92
Ecureuil Privatisations	310 76	301 70
Elfiscop Sicav	11398 25	11398 25
Elf-Valeurs	7532 92	7349 08
Energie	234 05	223 44
Epargnic	2830	2827 17
Eparcourt Sicav	4111 39	4101 14
Epargne Associations	24576 17	24539 36
Epargne-Capital	7941 24	7862 61
Epargne-Croiss.	1335 48	1300 71
Epargne-Industr.	647 70	618 33
Epargne-Inter	583 61	548 53
Epargne J	53925 18	53925 18
Epargne-Long-Terme	1664 40	1619 85
Epargne-Oblig.	189 44	184 37
Epargne-Quatre	1037 13	1037 13
Epargne-Unie	1055 19	1007 34
Epargne-Valeur	379 39	369 24
Epargnoblig	1288 92	1286 36 ◆
Epsilon	1002 28	992 36
Eurinvest Croissance	1052 96	1005 21
Eurinvest Rendement	1053 16	1005 40
Eurocic	8373 49	8234 97
Euro-Croissance	491 57	477 25
Eurodyn	955 10	923 69
Euro-Gan	3949 41	3770 32
Excelsior Orient Sicav	507 58	492 80
Fixord Placement	61041 20	60858 62
Fixord Valorisation	13339 24	13071 80
Fonsicav (div. par 10)	10953 84	10953 84
Foncival	244 64	233 55
France-Gan	4909 95	4687 22
France-Garantie	277 78	277 23 ◆
France-Investiss.	394 86	376 76
France-Net	122 40	121 19
France-Obligations	433 78	429 49
Francic	330 23	320 61
Francic Pierre	92 04	89 36

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	948 33	920 71
Fructi-Associations	1365 80	1365 80
Fructépi	307 81	303 08
Fructicourt	107073 14	107073 14
Fructidor	238 27	235 73
Fructifrance	846 54	630 77
Fructimmo	228 21	222 64
Fructivalor	437 38	426 71
Fructivar	82988 28	82781 38
Fructi ECU	570 55	562 12
Fructi-Première	11249 90	11083 65
Futuroblig	1013 13	1012 12
Gestilion	57601 79	57458 14
Gestion Amérique	289 57	276 44
Gest. France Europe	83 77	79 97
Gestion Orient	159 54	152 31
Gestion Sécuricourt	10785 12	10658 53
Gestion Sicavimmo	670 58	640 18 ◆
Gestion Uni-Japon	1388 56	1326 54
Gestion Associations	139 83	136 75
Gestion Mobilière	576 72	550 57
Gest. Rendement	456 05	435 37
Gest. Sél. France	615 83	587 90
Haussmann Associat.	1197 08	1197 08
Haussmann court terme	1215 32	1215 32
Haussmann Epargne	1386 66	1386 66
Haussmann Europe	1914 65	1845 45
Haussmann France	809 80	780 53
Haussmann Oblicroiss.	1273 78	1273 78
Haussmann Obligation	1450 43	1398
Horizon	1011 78	982 31
I.M.S.I.	544 28	519 60
Indo-Suez Valeurs	640 82	611 76
Interoblig.	11550 12	11105 88
Intersélect France	397 57	379 54
Intervaleurs Indust.	518 99	495 46
Invest. net	14584 93	14555 82 ◆
Invest. Obligataire	18109 14	18072 99 ◆
Japacic	161 85	157 14
Jeune épargne	229 60	228 21
Laffitte-Amérique	234 93	224 28
Laffitte-crt-terme	59205 82	59205 82
Laffitte-Expansion	716 94	684 43
Laffitte-France	275 16	262 67
Laffitte-Immobilière	222 52	212 43
Laffitte-Japon	306 61	292 71
Laffitte-Oblig.	143 41	136 91
Laffitte-Placements	64764	64764
Laffitte-Rend.	206 74	196 41
Laffitte-Tokyo	1231 86	1178
Lion-Associations	11515 26	11515 26
Lion court terme	116449 21	116449 21
Lion-Institutionnels	23508 75	23460 12
Lionplus	717 21	710 11
Livret portefeuille	585 37	548 90
Méditerranée	142 85	136 37
Minimax	26020 73	26020 73
Mobiplus	74084 71	74084 71
Mobiprime	61322 78	61322 78
Mondiale Investissem.	410 46	391 84
Monecic	5588 46	5588 46
Monedan	51958 96	51958 96
Moné J.	55845 02	55845 02
Monelaffitte	271478 20	271478 20
Monevalor	83483 27	83483 27
Multi-Obligations	421 35	402 24
Mutuelle Unie Sél.	141 49	135 08
Natio.-Assoc.	6238 01	6223 56
Natio.-Epargne	13639 28	13504 24
Natio.-Court terme	202640	202640
Natio.-Immobilier	949 92	923 52
Natio.-Inter.	1131 42	1101 14
Natio.-Obligations	532 10	517 88
Natio.-Patrimoine	1289 73	1235 75
Natio.-Placements	65041 38	65041 38
Natio.-Revenus	1013 13	1003 10
Natio.-Sécurité	10940 02	10940 02
Natio.-Valeurs	602 04	585 93
Nippon-Gan	4776 45	4559 86
Nord-Sud Développ.	1189 50	1187 13 ◆
Norest IF	13532 40	13267 06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Oblicic Régions	1028 54	1013 34
Obliccop Sicav	1336 21	1310 01
Obligations Convert.	398 28	390 22
Oblifion	1105 74	1094 79
Optimavalor	530	505 97
Paramérique	516 66	492 28
Pareurope	712 74	680 42
Paribas Croissance	536 59	514 71
Paribas Epargne	15644 34	15613 11
Paribas France	82 12	79 73
Paribas Opportunités	92 37	89 68
Paribas Patrimoine	486 03	486 22
Paribas Revenu	92 79	91 87
Parnasse-Valor	1097 20	1086 10
Patrimoine-Retraite	1838 06	1805 94
Phénix Placements	248 59	247 36
Pierre Investiss.	641 22	612 14
Placement A	836 93	836 93
Placement crt-terme	72058 01	72058 01
Placement J	58094 36	58094 36
Placement Premier	54136 53	54136 53
Placements Rendement	10754 78	10754 78
Placements Sécurité	108697 54	108697 54
Plenitar	815 78	795 88
Plénitude	103 37	100 36
Première Obligations	10844 61	10623 36
Pri/Association	21835 27	21835 27
Province Investiss.	444 72	424 55
Quartz	102 58	100 05
Rentacic	160	157 64
Revenus Trimestriels	5399 23	5345 77
Revenu Vert	1125 70	1124 57
Rivoli Plus	1044 84	997 49 ◆
St-Honoré Assoc.	14307 73	14236 55
St-Honoré Bio-aliment.	687 50	656 32
St-Honoré Pacifique	467 35	446 16
St-Honoré P.M.E.	393 18	375 35
St-Honoré Real	11518 27	11472 38 ◆
St-Honoré Rendement	11419 66	11382 86
St-Honoré Services	418 34	402 25
St-Honoré Technol.	653 38	623 75
St-Honoré Valor	12222 47	12125 47
Sécuricic	11123 11	11112 ◆
Sécur. Mobilière	406 86	388 41
Sécuri Taux	10689 24	10689 24
Sélection Croissance	454 48	441 24
Sicaden (Cardan BP)	714 95	704 36
Sicav-Associations	1423 44	1421 31
S.F.I. fr. et étr.	547 85	531 89
Sicav 5000	300 61	292 56
S.I. Est	1102 91	1052 90
Silvafrance	469 80	451 39
Sivam	373 96	363 95
Sivarente	203 88	201 86
Sivinter	385 80	375 28
S.N.I.	1092 63	1080 81
Sogepargne	341 69	329 33
Sogepremière	65371 35	63467 33
Sogerac	51201 14	49709 84
Sogevalor	78382 37	77628 70
Sogever	917 30	876 70
Sogister	1155 99	1103 57
Soleil Investiss.	438 68	416 79
Stratégie Actions	974 52	937 04
Stratégie Rendem.	1052 60	1029 15
Technocic	992 60	983 69
Techno-Gan	5488 03	5248 72
Tollion	5251 64	5189 64
U.A.P. Investiss.	358 33	343 45
Uni-Associations	113 19	113 19
Unifrance	403 74	385 43
Unifoncier	1104 36	1054 27
Uni-Garantie	1327 19	1301 14
Unigestion	774 92	739 78
Uni-Régions	2532 79	2417 94
Unirente	2141 21	2070 80
Univer	182 79	182 79
Univers-Actions	907 63	877 79
Univers-Obligations	1463 10	1434 33
Valorem	449 84	438 87
Valoblig	60335 17	59737 79
Valorg	1542 74	1541 20
Valrea	81113 79	81073 25

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 708	5 661	5 420	5 970
ECU	7	7 001	....	....
Allemagne (100 DM)	339	339 180	329	347
Belgique (100 F)	16 211	16 224	15 600	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	301 120	301 420	292	310
Danemark (100 krd)	88 090	88	84	91
Norvège (100 k)	88 550	88 250	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	10 135	10 146	9 800	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 315	4 313	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 610	4 608	4 250	4 750
Suisse (100 f.)	412 650	413	400	421
Suède (100 krs)	94	93 890	90	96
Autriche (100 sch)	48 200	48 210	46 750	49 200
Espagne (100 pes.)	5 027	5 033	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 177	4 165	3 600	4 400
Canada ($ can 1)	4 347	4 328	4 130	4 530
Japon (100 yens)	4 217	4 201	4 070	4 270

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/11
Or fin (kilo en barre)	87500	86600
Or fin (en lingot)	87900	87000
Pièce française (20 fr)	541	541
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	559	561
Pièce latine (20 fr)	503	510
Souverain	631	636
Pièce de 20 dollars	3065	3040
Pièce de 10 dollars	1530	1510
Pièce de 5 dollars	920	.....
Pièce de 50 pesos	3350	3370
Pièce de 10 florins	518	519
Or Londres	478 95	478 75
Or Zurich	475	475
Or Hongkong	473 25	475 05
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Au conseil des ministres

M. Malinvaud quitte la direction de l'INSEE

M. Milleron lui succède

Le conseil des ministres du mercredi 25 novembre a nommé M. Jean-Claude Milleron au poste de directeur général de l'INSEE, en remplacement de M. Edmond Malinvaud, qui devrait être appelé au Collège de France.

M. Patrice Vial, inspecteur de finances, actuellement conseiller technique au cabinet du ministre de l'économie, succède à M. Milleron comme directeur de la prévision.

Fils d'avocat, né à Limoges en 1923, M. Edmond Malinvaud, un moment attiré par la littérature, a opté pour l'Ecole polytechnique. C'est tout naturellement qu'il se tournera vers l'économétrie qui est la science du traitement mathématique des données statistiques en économie. Directeur de la prévision en 1972, on le savait à l'œuvre sur un manuel de macro-économie dont le dernier volume paraîtra en 1981, le second en 1983. Cette somme, a été qualifiée de *« magistrale »* par Alfred Sauvy qui y voyait la marque d'un *« ouvrage de haute classe internationale »*.

Auparavant, on s'était penché sur son *« réexamen de la théorie du chômage »* qui démontrait avec quelle modestie précautionneuse le directeur de l'INSEE établissait une théorie dont on ne s'est peut-être pas suffisamment inspiré. Il insiste sur le rôle essentiel joué par l'insuffisance du rendement du capital dans la baisse de l'emploi. Cette insuffisance de rendement empêche la mise en œuvre de nouveaux investissements que justifierait la demande. Ils dénonce courageusement les niveaux trop élevés des salaires réels dont l'effet peut être doublement néfaste, soit que ces salaires accaparent une part injustifiée de la valeur ajoutée (amoindrissant les profits des entreprises) soit qu'ils provoquent une substitution du capital au travail.

On verra, dans les années qui suivent, les gouvernements européens — y compris la France avec Raymond Barre et Jacques Delors — tenter de peser sur la progression des rémunérations pour rétablir l'équilibre compromis. La théorie entrait dans la pratique.

Trop souvent regardé comme un auteur difficile, mais reconnu comme le chef de file des économètres, M. Malinvaud a parfois été désigné comme *le* plus connu des économistes français... à l'étranger.

Sa nomination prochaine au Collège de France en fera peut-être un prophète en son pays.

FRANÇOIS SIMON.

[Né le 1er août 1937, Jean-Claude Milleron est ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et d'études supérieures de sciences économiques.

Il a été successivement administrateur à l'INSEE (1963), assistant en économie à l'ENSAE (1964-1968) et au département de la recherche de l'INSEE (1968-1970), directeur adjoint (1971) puis directeur (1972-1978) de l'ENSAE, chef du service économique, au Commissariat général du Plan (1978-1981), et enfin administrateur à l'unité de recherche de l'INSEE (depuis 1981), ainsi que directeur de la prévision au ministère de l'éEconomie et des finances (depuis 1982). Il est aussi l'auteur de nombreuses œuvres théoriques sur l'économie.]

La situation du commerce extérieur

*Le conseil des ministres du mer*credi 25 novembre a adopté sur proposition de M. de Charette, ministre chargé de la fonction publique, un décret augmentant les indices de *traitement des fonctionnaires* de catégorie B en début de carrière. Ce décret améliorera la situation de 145 000 agents. Sur proposition de M. Douffiagues, ministre des transports, *le conseil des ministres a* adopté le décret portant approbation des statuts de la compagnie nationale Air France.

Le conseil des ministres a entendu une communication de M. Edouard Balladur, ministre des finances, sur l'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

M. Balladur et M. Michel Noir, ministre délégué chargé du com*merce extérieur, ont fait une* communication sur la situation du commerce extérieur. Ils ont noté que le déficit actuel du solde industriel trouve son origine à la fois dans le redéploiement géographique que connaissent nos échanges et dans le flux d'importations induit par le niveau soutenu de l'investissement en France. Ils ont ajouté que, *« au-delà de leurs inconvénients immédiats, ces deux phénomènes sont un gage positif pour l'avenir »*. Ils ont indiqué que la politique du gouvernement vise à accélérer le mouvement et comporte trois axes : le soutien à l'implantation des entreprises à l'étranger, pour lequel des mesures fiscales nouvelles seront prises à brève échéance ; la mobilisation du dispositif public de soutien des exportateurs en direction de trois pays prioritaires : la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ; l'ouverture des mentalités aux préoccupations internationales, grâce notamment à un programme de stages en entreprise à l'étranger ouverts aux jeunes.

Création de deux corps de chefs d'établissements secondaires

Le conseil des *ministres du mer*credi 25 novembre a entendu une communication du ministre de l'éducation nationale sur son projet de décret destiné à valoriser la fonction et la carrière des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire (*le Monde* du 23 octobre), *dont* il a approuvé les grandes lignes. Ce projet vise à créer deux corps de chefs d'établissement à gestion nationale spécifique, auxquels des concours *nationaux et un tour* extérieur donneraient accès. Le premier corps réunirait tous les principaux de collège et la grande majorité des proviseurs et censeurs de lycées et lycées professionnels.

Seuls cinq cents proviseurs de « grands lycées parisiens » accéderaient *au second corps. Le texte* affirme le rôle des chefs d'établissement comme agents de l'Etat ayant autorité sur l'ensemble du personnel et comme interlocuteur des collectivités locales. Il *encourage la mobilité* professionnelle : les maîtres-directeurs des écoles primaires pourront accéder à la direction d'établissements secondaires. La formation des chefs d'établissement sera approfondie et certains d'entre eux pourront être promus au choix.

• Mesures individuelles. — Sont nommés conseillers d'Etat : MM. Raphaël Hadas-Lebel et Martin Durand-Viel, tous deux *maîtres des* requêtes. M. Serge Goldberg, ingénieur général des Ponts et chaussées, est nommé président du conseil d'administration de l'établissement public du parc de La Villette.

Le supplément du « Monde », « Les vingt ans de l'Ile-de-France », distribué avec ce numéro, n'est diffusé ni dans les DOM-TOM, ni à l'étranger.

Saisi par un électeur

Le Conseil constitutionnel ne peut remettre en cause la situation de M. Edgar Faure

Le Conseil constitutionnel a rejeté, le mardi 24 novembre, la requête présentée le 1er septembre par un électeur de Mamirolle (Doubs), M. Antoine Pouchol. M. Pouchol, invoquant notamment les articles LO 144 et LO 176 du code électoral, demandait au Conseil constitutionnel de constater que M. Edgar Faure, sénateur de ce département et président, depuis le 5 mars dernier et jusqu'au 31 décembre 1989, de la mission du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ne pouvait plus de ce fait demeurer sénateur (*le Monde* du 13 mars et du 13 septembre).

L'article LO 144 du code électoral dispose en *effet que « les personnes chargées par le gouvernement d'une mission temporaire peuvent cumuler l'exercice de cette mission avec leur mandat de député, pendant une durée n'excédant pas six mois »*. L'article LO 176 prévoit que les députés dont la mission est prolongée au-delà de six mois *« sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par les personnes élues en même temps qu'eux à cet effet »*. Une autre disposition du code électoral (*LO 297*) étend aux sénateurs ce système d'incompatibilités.

Tout en la déclarant irrecevable, le Conseil constitutionnel s'est affirmé compétent pour examiner cette requête, contrairement à ce qu'avaient *soutenu le secrétariat* général du gouvernement dans ses observations et M. Jean Rivero, professeur émérite à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, dans une étude demandée par M. Faure et transmise au Conseil.

Le Conseil constitutionnel souligne que la législation relative aux incompatibilités *« est applicable pendant toute la durée du mandat des intéressés qui ont l'obligation de déclarer au bureau de leur assemblée les activités ou fonctions qu'ils entendent conserver ou accepter »* (1).

Le Conseil rappelle ensuite (comme il l'avait fait jadis à propos du cas de Marcel Dassault) qu'il ne peut intervenir éventuellement, dans ce genre de cas, qu'à la manière d'un juge d'appel, après examen par le bureau de l'assemblée concernée de la situation du parlementaire.

Un doute exprimé par le bureau, une contestation (du fait du parlementaire ou du garde des sceaux) peuvent être à l'origine d'une saisine du Conseil, et cette *faculté « n'est ouverte à aucune autre personne ou autorité »*.

MICHEL KAJMAN.

(1) M. Edgar Faure n'avait, à la date du 24 novembre, pas rempli cette obligation, selon les services compétents du Sénat. Mais son président, Alain Poher, a rejeté, le 7 septembre comme non conforme à la réglementation en vigueur au Sénat une pétition de M. Antoine Pouchol concernant le remplacement de M. Edgar Faure et une modification du *régime des incompatibilités.*

En famille

MÊME inspirée par des motivations quelque peu clochemerlesques, la requête de M. Pouchol n'en posait pas moins un problème sérieux. La législation relative aux missions (dans quelque sens qu'on entende ce terme) confiées aux parlementaires est à la fois complexe et floue. Des précédents nombreux et des solutions à *géométrie variable adoptées cas par* cas sont de nature à accroître la confusion plutôt qu'à l'atténuer.

Surtout, il existe une solide tradition parlementaire française de protection des députés et sénateurs qui laisse subsister à côté de nombreux aspects *légitimes,* voire *glorieux,* une certaine propension à se disperser puis à régler « en famille » les difficultés qui en résultent. Sans que les électeurs puissent s'assurer entre les scrutins que leur élus se consacrent véritablement à leur *mandat.*

En soulevant le cas Edgar Faure, qui aime à rappeler lui-même l'impressionnante liste de fonctions réelles ou honorifiques qu'il assume ou est censé assumer, M. Pouchol n'aura donc pas fait œuvre inutile. *Grâce à lui, le Conseil constitution*nel appelle de manière feutrée à une rigueur qui, en la matière, n'est pas toujours de règle.

M. K.

Le numéro du « Monde » daté 25 novembre 1987 a été tiré à 521 025 exemplaires

Sur le vif

Triple zéro

Vous savez ce que c'est, vous, les FNI ? Non, pas le FMI, les FNI ? *Ben, vous êtes aussi* nuls que moi. Pourtant, ce matin, à la conférence, ils arrêtaient pas de se les envoyer à la gueule : Ouais, c'est pas parce que t'as les FNI *que* t'as besoin de vingt colonnes ! Si ! Non ! Si ! A la sortie, je lui demande, au chef du *service étranger, je lui dis : c'est* quoi, les FNI ?

— C'est des missiles.

— C'est bien l'impression que ça faisait. C'est les Pershing, *tout ça, qu'on voulait et qu'on* veut plus ?

— Voilà. Ils ont décidé hier à Genève, Shultz et... le Sov, pas la peine que je te dise son nom, tu *saurais pas l'écrire...*

— Ils ont décidé quoi ?

— D'éliminer tous les missiles de portée intermédiaire installés en Europe.

— *Elle va jusqu'où,* cette portée-là ?

— Les Américains pouvaient aller jusqu'à la banlieue de Moscou et les Sov jusqu'à ta bicoque *en Bretagne et même* beaucoup plus loin, les Açores, Gibraltar, Agadir...

— Alors, si c'était eux les plus forts, pourquoi ils renoncent *à leurs SS-20 ? Pour être bien* sûr que les Amerloques viendront pas arroser leurs potagers ?

— Pas vraiment. Tatu te dirait que c'est pour plus les voir *traîner en Europe,* les Américains. Ça pourrait les inciter à débarrasser le plancher.

— Et à nous laisser tout seuls ?

— *T'affole pas, on a notre* pétard. Remarque, il va pas loin, comparé à tout ce qu'ils ont en réserve, les Sov, quatre-vingt-dix sous-marins lance-missiles, des *bombardiers par milliers...* Bon, maintenant, ma petite chérie, si tu faisais comme les Américains, si tu *dégageais ?* Ils sont pas tous complètement à la masse, les lecteurs, ils attendent qu'on leur en parle sérieusement, des FNI.

— Encore une minute ! Dis-moi, juste, l'option triple zéro, c'est quoi ?

— Ah ! Flûte ! Ça suffit comme ça, le triple zéro, c'est toi !

CLAUDE SARRAUTE.

RMC demande un administrateur provisoire pour Nostalgie

La direction de Radio-Monte-Carlo souhaite la nomination d'un administrateur provisoire à la tête de Cap Conseil, la société qui exploite le réseau Nostalgie et dont Pierre Alberti, actuellement incarcéré, est encore le gérant. La demande en a été faite au tribunal de commerce de Lyon par l'avocat de la radio monégasque, laquelle, avec 35 % des parts, constitue le deuxième actionnaire de Cap Conseil. RMC a donc choisi une procédure d'urgence *qui a pris* la forme d'un référé d'heure à heure plaidé le 26 novembre à Lyon et pourrait prendre de vitesse l'équipe de M. Alberti qui espère une mise en liberté du fondateur de Nostalgie à la fin de la semaine et son retour normal à la tête de la société.

« Il ne s'agit pas d'un geste agressif à l'égard de mon partenaire, se défend M. Pierrick Borvo, directeur général de RMC, *mais une démarche d'actionnaire soucieux de la poursuite des activités du réseau. »*. Un réseau dont il garantit la continuité.

Tout en saluant les qualités d'imagination et de dynamisme de M. Alberti, M. Borvo se dit *surpris* et attristé des déboires du patron de Nostalgie. Une confirmation des faits pourrait cependant, dit-il, le contraindre à se porter partie civile.

De leur côté, les cent vingt et une radios franchisées Nostalgie ont publié, lundi 23 novembre, un communiqué : *« L'affaire Alberti a été trop souvent présentée comme l'affaire Nostalgie, elle n'est en fait que l'affaire Cap Conseil. Radio-Nostalgie est le nom commercial d'un produit géré par cent vingt et une sociétés franchisées employant au total un millier de personnes qui se voient aujourd'hui indirectement accusées de malversations financières. »*

A. Co.

